



RAPPORT ANNUEL

2016-2017

La Financière agricole
du Québec

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017

ISBN (imprimé) : 978-2-550-78994-9

ISBN (PDF) : 978-2-550-78995-6

Crédits photo : Page 159-161 : Jacques Dorion

Photos de la page couverture :

Gagnante du Concours 2016 *Tournez-vous vers l'excellence!*

Marie-Chantal Houde, Bergerie et Fromagerie Nouvelle France

Révision linguistique : Services linguistiques Marie-Claude Harnois

Graphisme : Bussières communications

Ce document a été publié en quantité limitée et est disponible en version électronique sur le site Web de La Financière agricole à l'adresse www.fadq.qc.ca.



RAPPORT ANNUEL

2016-2017

La Financière agricole
du Québec



TABLE DES MATIÈRES

LA FINANCIÈRE AGRICOLE EN QUELQUES CHIFFRES	4
LES FAITS SAILLANTS	10
Lettres de présentation du rapport	13
Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents	15
Rapport de validation de la Direction de la vérification interne	16
Message du vice-président du conseil d'administration	17
Message du président-directeur général	19
Profil de l'organisation	21
Contexte agricole en 2016-2017	23
LA FINANCIÈRE AGRICOLE : UNE ORGANISATION ENGAGÉE	25
Suivi de l'efficacité et de la performance	25
Réalizations en financement	26
Réalizations en assurance et en protection du revenu	34
Capital Financière agricole inc.	45
PRÉSENTATION DES RÉSULTATS 2016-2017	46
Plan stratégique 2015-2018	46
Plan d'action de développement durable 2015-2018	63
Déclaration de services et satisfaction de la clientèle	96
GESTION DES RESSOURCES	98
Ressources humaines	98
Ressources financières	104
Ressources informationnelles	108



AUTRES PRATIQUES DE GESTION	112
Mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance	112
Gestion des risques	122
Suivi des recommandations en matière d'optimisation des ressources du Commissaire au développement durable	123
GOVERNANCE	125
Conseil d'administration de La Financière agricole	125
Membres du conseil d'administration au 31 mars 2017	126
Rapports des comités	134
Comité de direction	137
Capital Financière agricole inc.	138
APPLICATION D'AUTRES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES	140
Règles d'éthique et Code de déontologie applicables aux employés	140
Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif	140
Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	142
Protection des renseignements personnels	143
Politique de financement des services publics	146
Renseignements relatifs aux contrats de services	147
ANNEXES	149
ANNEXE 1 Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec	149
ANNEXE 2 Organigramme au 31 mars 2017	155
ANNEXE 3 Bureaux de La Financière agricole	156
ÉTATS FINANCIERS 2016-2017	159

LA FINANCIÈRE AGRICOLE EN QUELQUES CHIFFRES



ORGANISATION

1 siège social à Lévis

18 centres de services

Desservant l'ensemble des régions



24 000 entreprises au Québec

En relation d'affaires avec plus de
24 000 entreprises agricoles et forestières



564 employés

Plus de la moitié travaillent en région



87 %

Taux de satisfaction générale de la clientèle



Services en ligne utilisés par

56 % de la clientèle

549,4 M\$

Revenus

403,3 M\$

Dépenses totales

53,9 M\$

Dépenses
administratives

146,1 M\$

Excédent de l'année
financière





PROGRAMMES DE FINANCEMENT

4,95 G\$ Portefeuille de garanties de prêts

275,7 M\$ Garanties accordées aux productions émergentes, biologiques, en agroalimentaire et aux entreprises ayant bénéficié d'une subvention au démarrage

1,41 G\$ Montants des garanties de prêts, soit 3 724 interventions réalisées en 2016-2017

174,6 M\$ Compte dédié au paiement des garanties de prêts, incluant une réserve de 100 M\$

11,6 M\$ Aide à la relève

12 511 Clients



PROGRAMMES D'ASSURANCE ET DE PROTECTION DU REVENU

4,2 G\$ Valeurs assurées

218,2 M\$ Compensations versées à la clientèle par le programme ASRA

17,8 M\$ Indemnités versées à la clientèle par le programme ASREC

377,9 M\$ Avoir du Fonds d'assurance récolte

317 M\$ Réserve pour risques exceptionnels liée à l'ASRA et aux AGRI

292,6 M\$ Déficit du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

41,5 M\$ Paiements prévus aux participants des programmes Agri-stabilité et Agri-Québec Plus pour l'année de participation 2016

111,7 M\$ Contributions gouvernementales prévues aux participants des programmes Agri-investissement et Agri-Québec pour l'année de participation 2016

19 545 Clients

Des informations détaillées sur les programmes et les services de La Financière agricole sont disponibles sur le site Web au www.fadq.qc.ca.

OFFRE DE PRODUITS ET SERVICES DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Principaux programmes et produits en financement

Programmes/produits	Productions agricoles concernées
Financement de l'agriculture	
<ul style="list-style-type: none"> • Garantie de prêts à Taux Avantage Plus Offerte sur un prêt agricole, pouvant aller jusqu'à 5 M\$, accordé par une institution financière. Permet d'obtenir un escompte sur le taux d'intérêt pour toute la durée du prêt. • Ouverture de crédit Garantie sur une marge de crédit, pouvant aller jusqu'à 500 000 \$, accordée par une institution financière pour la gestion des coûts d'opération d'une entreprise. • Formule Vendeur-prêteur Permet au propriétaire d'une entreprise agricole d'être le prêteur auprès du ou des acheteurs de son entreprise. La Financière agricole offre une garantie sur le prêt, quelles qu'en soient les modalités. • Marge de crédit à l'investissement Garantie sur une marge de crédit à l'investissement qui permet de mettre rapidement des fonds à la disposition des entreprises agricoles admissibles. 	Toutes les productions.
Protection contre la hausse des taux d'intérêt	
Minimise l'impact d'une hausse des taux d'intérêt sur les finances des entreprises agricoles.	Toutes les productions.
Appui financier à la relève agricole	
Offre une subvention, variant de 10 000 \$ à 50 000 \$ selon la formation, aux jeunes souhaitant démarrer leur entreprise agricole ou intégrer une entreprise existante.	Toutes les productions.
Appui à la diversification et au développement régional	
Soutient les entreprises dans leurs projets d'amélioration de productivité et de diversification de leurs productions ou activités par une subvention pouvant atteindre 15 000 \$.	
Volet 1 : Appui à la diversification	Toutes sauf celles sous ASRA, gestion de l'offre et l'acériculture.
Volet 2 : Appui à l'amélioration foncière	Toutes les productions.
Volet 3 : Appui aux entreprises serricoles	Serriculture.
Volet 4 : Appui aux entreprises de veaux de lait	Veaux de lait.
Appui au développement des entreprises agricoles du Québec	
Stimule les investissements des entreprises agricoles par une subvention pouvant atteindre 20 000 \$.	Toutes les productions.
Financement forestier	
Programme du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, La Financière agricole accorde une garantie sur un prêt pouvant aller jusqu'à 750 000 \$ par entreprise forestière.	Production forestière.

Principaux programmes en assurance et protection du revenu

Programmes	Produits couverts
<p>Agri-stabilité (Fédéral-Provincial)</p> <p>Programme de type individuel qui couvre les baisses de la marge de production (correspond sommairement à la différence entre les revenus et les frais variables) de plus de 30 % par rapport à la marge de référence basée sur la moyenne des cinq dernières années. La marge de référence est limitée aux dépenses admissibles.</p>	<p>Tous les produits agricoles <u>sauf</u>:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les produits forestiers; • les produits de l'aquaculture; • les chevaux de course; • la mousse de tourbe; • les animaux sauvages dans leur milieu naturel.
<p>Agri-Québec Plus (Provincial)</p> <p>Aide complémentaire à Agri-stabilité pour les baisses de marge entre 15 % et 30 %. Les paiements sont limités à l'atteinte d'un bénéfice net de 50 000 dollars.</p>	<p>Tous les produits agricoles <u>sauf</u>:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les produits couverts ou associés à l'ASRA ou à la gestion de l'offre (lait, œuf, volaille); • les produits de l'aquaculture; • les produits forestiers; • les chevaux de course; • la mousse de tourbe; • les animaux sauvages dans leur milieu naturel.
<p>Agri-investissement (Fédéral-Provincial)</p> <p>Programme de type individuel créant un compte d'épargne dans lequel le participant peut déposer annuellement un montant maximal correspondant à 1 % des ventes nettes ajustées (VNA) de l'entreprise et recevoir une contribution équivalente des gouvernements. Les VNA correspondent à la valeur des ventes de produits agricoles admissibles moins celle des achats de produits admissibles. Les contributions gouvernementales sont limitées à 15 000 dollars.</p>	<p>Tous les produits agricoles <u>sauf</u>:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les produits sous gestion de l'offre (lait, œuf, volaille); • les produits forestiers; • les produits de l'aquaculture; • les chevaux de course; • la mousse de tourbe; • les animaux sauvages dans leur milieu naturel.
<p>Agri-Québec (Provincial)</p> <p>Compte d'épargne dans lequel le participant peut déposer annuellement un montant maximal correspondant à un pourcentage des ventes nettes ajustées (VNA) de l'entreprise et recevoir une contribution équivalente de La Financière agricole. Ce pourcentage varie selon le revenu et la strate de VNA, selon qu'il s'agit de VNA agricoles ou aquacoles et si l'entreprise est en transition vers le biologique.</p>	<p>Tous les produits agricoles et aquacoles <u>sauf</u>:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les produits couverts ou associés à l'ASRA ou à la gestion de l'offre (lait, œuf, volaille); • les produits forestiers; • les chevaux de course; • la mousse de tourbe; • les animaux sauvages dans leur milieu naturel.

Contribution gouvernementale au programme Agri-Québec

		VNA Agricoles	VNA Aquacoles	Bonification pour transition bio
Entreprises dont le revenu est inférieur à 100 000 \$		4,2%	4,9%	+4%
Entreprises dont le revenu est de 100 000 \$ et plus				
Strates de VNA	moins de 100 000 \$	3,2%	3,9%	+4%
	100 000 \$ à 1,5 M\$	3,2%	3,9%	+2%
	1,5 M\$ à 2,5 M\$	2,0%	2,0%	-
	2,5 M\$ à 5 M\$	1,5%	1,5%	-
	5 M\$ et plus	1,0%	1,0%	-

Assurance stabilisation des revenus agricoles

Programme de type collectif qui protège contre la fluctuation des prix et des coûts de production. Des paiements sont versés lorsque le prix de vente moyen d'un produit est inférieur au revenu stabilisé ajusté, lequel est basé sur le coût moyen de production des entreprises spécialisées.

Agneaux, bouvillons et bovins d'abattage, céréales (avoine, blé, orge) et canola, pommes, porcelets, porcs, veaux d'embouche, veaux de grain.

Assurance récolte

Programme de type individuel (collectif pour quelques productions) limitant substantiellement les pertes financières dues aux baisses de rendement attribuables aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels incontrôlables.

Apiculture, bleuets, canneberges, céréales, cultures maraîchères, foin, fraises, framboises, légumes de transformation, maïs fourrager, maïs-grain, pommes, pommes de terre, protéagineuses, sirop d'érable.



«En tant que responsable du marketing, j'ai créé une nouvelle image de marque et effectué des études de marché afin de développer de nouveaux produits. Aussi, j'ai mis en place une nouvelle boutique gourmande afin de bonifier l'expérience client. Par ailleurs, j'ai participé à différentes missions commerciales, notamment à Paris et au Japon. Après avoir développé le marché du Japon, nous avons déniché des contrats avec la Chine et entamé des démarches avec des importateurs américains. De plus, l'achat de deux nouveaux sites d'exploitation a permis d'augmenter de façon significative le nombre de nos ruches. D'ailleurs, ma subvention à l'établissement de La Financière agricole du Québec a contribué à l'acquisition de l'un de ces sites.»

Éléonore Macle

Intermiel inc. (Mirabel, Laurentides)
Lauréate, Concours 2016 *Tournez-vous vers l'excellence!*

LES FAITS SAILLANTS

RÉSULTATS DE L'ORGANISATION

Engagements stratégiques

L'année 2016-2017 est la deuxième année de la réalisation du Plan stratégique 2015-2018 de La Financière agricole du Québec (La Financière agricole). Ainsi, parmi les 18 indicateurs du Plan stratégique 2015-2018, deux sont atteints, 12 progressent bien, deux sont à surveiller et deux n'ont pu être mesurés au 31 mars 2017. La Financière agricole peut donc conclure que sa performance concernant l'atteinte de ses engagements stratégiques a été satisfaisante au cours de cette deuxième année de mise en œuvre de son plan. La section [«Présentation des résultats 2016-2017»](#) permet d'apprécier les résultats détaillés de La Financière agricole et d'obtenir une vision globale de la performance de l'organisation à l'égard des engagements stratégiques.

Engagements en matière de développement durable

Parmi les 32 indicateurs visant à mesurer l'atteinte des 24 actions du Plan d'action de développement durable 2015-2018, six sont atteints, 20 progressent bien, quatre sont à surveiller et deux ne peuvent être mesurés au 31 mars 2017 (non applicables). La Financière agricole peut donc conclure que sa performance concernant l'atteinte de ses engagements en matière de développement durable est satisfaisante. Les résultats détaillés de La Financière agricole, et notamment sa performance en matière de développement durable, sont présentés dans la section [«Présentation des résultats 2016-2017»](#).

Gestion des ressources

La Financière agricole est une organisation performante grâce à son personnel qui est indéniablement un acteur clé dans l'atteinte des résultats présentés dans ce rapport. Son engagement et sa contribution ont permis à l'organisation de se démarquer tant par la qualité des services offerts à la clientèle qu'à l'égard de sa gestion financière.

Au cours de l'exercice financier 2016-2017, La Financière agricole a réalisé ses activités avec des coûts administratifs comparables à ceux de l'année précédente. L'augmentation du niveau des dépenses administratives est de 0,7 million de dollars par rapport à 2015-2016.

De plus, La Financière agricole a finalisé la capitalisation d'une réserve de 317 millions de dollars pour le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus, et ce, afin de contrer les risques exceptionnels auxquels l'organisation est exposée.

Pour le volet des ressources informationnelles, des investissements ont été réalisés dans quatre projets majeurs visant à soutenir les orientations du plan stratégique portant sur l'amélioration de la prestation des services et la révision des produits de gestion des risques agricoles. Il s'agit des projets :

- Collecte unifiée de données financières;
- Modernisation de l'assurance récolte – Foin;
- Modernisation de l'assurance récolte – nouvelles protections 2016;
- Modernisation de la protection contre la hausse des taux d'intérêt.

Au mois de janvier 2016, La Financière agricole a dévoilé une nouvelle version de son site Web. L'expérience de navigation à partir d'un appareil mobile a notamment été optimisée. Les travaux de refonte ont permis de rendre la plateforme plus attrayante. D'ailleurs, la consultation du volet informatif a augmenté de 5%.

La Financière agricole a opté pour la mise en place d'une culture d'amélioration continue dans ses pratiques de gestion. Cette année encore, l'approche *Lean* a permis de gagner en performance. Par exemple, le projet portant sur l'établissement des paramètres du Programme d'assurance récolte a permis de réduire de 57,5 % le délai de mise en place des paramètres de la nouvelle année, ce qui s'est conclu par un démarrage plus rapide de la campagne d'adhésion pour nos clients.

Satisfaction de la clientèle

Le sondage 2016-2017 révèle une amélioration significative de la satisfaction générale à l'égard de La Financière agricole et de ses services comparativement à l'an dernier. En fait, le taux de satisfaction générale à l'égard de l'organisation s'est élevé à 87 % (81 % en 2016). Pour ce qui est de l'ensemble du service à la clientèle, 83 % des répondants rapportent être satisfaits (78 % en 2016). Les services en ligne obtiennent également une bonne performance puisque 79 % des répondants se disent satisfaits (76 % en 2016). Encore cette année, le travail du personnel des centres de services représente une grande force organisationnelle. Il atteint de hauts taux de satisfaction, soit de 87 % et plus, relativement aux sept aspects évalués par les répondants (86 % et plus en 2016).

Consultation de la clientèle à l'égard des programmes – Sondages spécifiques et groupes de discussion

En 2016-2017, des sondages spécifiques et des groupes de discussion se sont tenus pour connaître la satisfaction de la clientèle à l'égard de chacun des programmes de La Financière agricole. De plus, des producteurs non-clients ont aussi été contactés afin de recueillir leurs commentaires. Au total, plus de 10 000 producteurs ont été sollicités et près de 1 250 ont participé à cette consultation. Cette dernière aura permis d'identifier et de mieux comprendre les principaux irritants vécus par la clientèle et mènera à un plan d'action, dont la mise en œuvre débutera au cours de l'exercice 2017-2018.

FINANCEMENT AGRICOLE ET FORESTIER

En 2016-2017, les activités de financement agricole et forestier ont atteint près de 1,47 milliard de dollars, en hausse de 9 % par rapport à 2015-2016. De cette somme, des garanties de prêts à terme totalisant 1,41 milliard de dollars ont été consenties, tandis que des ouvertures de crédit d'un montant total de 54 millions de dollars ont été autorisées. Globalement, l'encours des prêts agricoles et forestiers s'élevait à 4,95 milliards de dollars. Ce niveau record a été enregistré dans un contexte agricole qui, depuis quelques années, demeure particulièrement propice aux investissements.

Depuis l'année 2016-2017, La Financière agricole peut offrir à sa clientèle un nouveau produit de financement : la marge de crédit à l'investissement. Celle-ci est bien adaptée aux clients ayant des besoins réguliers en financement, car elle met rapidement des fonds à leur disposition.

Par ailleurs, une amélioration a été mise en place au chapitre de la garantie de prêts puisque les clients ont maintenant la possibilité de choisir la fréquence de leur remboursement.

APPUI À LA RELÈVE AGRICOLE

Les mesures de La Financière agricole destinées à la relève constituent une aide importante au sein du milieu agroalimentaire. En effet, La Financière agricole a soutenu 478 jeunes entrepreneurs dans leur projet d'établissement ou de démarrage en agriculture, en hausse de 20 % par rapport à 2015-2016. Les subventions accordées en vertu du Programme d'appui financier à la relève agricole ont totalisé 11,6 millions de dollars au cours de l'exercice 2016-2017.

Au cours de l'exercice 2016-2017, des simplifications ont été mises en place. En effet, toutes les subventions à la relève sont maintenant déléguées en région afin d'en simplifier l'autorisation. De plus, les subventions à la relève peuvent être versées au cours d'un même exercice financier, permettant ainsi à cette clientèle d'obtenir le montant complet plus rapidement.

APPUI À LA DIVERSIFICATION ET AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Dans le cadre du Programme d'appui à la diversification et au développement régional, La Financière agricole a autorisé 169 projets au cours de l'année, une hausse de 69 % par rapport à 2015-2016. Les montants admissibles à une subvention à l'investissement s'élevaient à 20,0 millions de dollars alors que globalement les investissements totalisent 96,6 millions de dollars.

APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES AGRICOLES DU QUÉBEC

Le Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec vise les projets qui concernent un investissement pour la construction ou la rénovation d'un bâtiment ainsi que pour l'amélioration foncière. En 2016-2017, 1 383 projets ont été acceptés dans le cadre de la première année complète de ce programme. Les montants admissibles à une subvention à l'investissement s'élevaient à 147,3 millions de dollars alors que globalement les investissements totalisent 715,4 millions de dollars.

ASSURANCE RÉCOLTE

En 2016-2017, la nouvelle mouture de la protection d'assurance récolte pour le foin a été expérimentée. Rappelons que depuis l'année 2016, la méthode d'évaluation des pertes de cette protection a été grandement simplifiée. Elle est maintenant basée sur trois grilles d'indemnisation permettant d'évaluer les pertes reliées au gel hivernal, à la sécheresse et à l'excès de pluie. De plus, la nouvelle protection peut être personnalisée selon le nombre et la date de début de la fauche. La Financière agricole a également procédé à la modernisation de son réseau de stations météorologiques en remplaçant celles qui étaient manuelles par des stations météorologiques automatiques plus performantes. Après une première année d'essai, les clients se sont montrés satisfaits des changements apportés.

En 2016-2017, La Financière agricole a poursuivi ses travaux de modernisation du Programme d'assurance récolte. Notamment, afin d'offrir une protection qui reflète plus adéquatement la réalité de chaque producteur, la déclaration des rendements réels sera dorénavant obligatoire pour les superficies assurées à la protection Céréales, maïs-grain et protéagineuses. Cette mesure permettra d'accroître significativement la qualité des données servant au calcul du rendement assurable. Ce changement se traduira par une meilleure couverture d'assurance puisqu'elle reflétera davantage la capacité de production de chaque entreprise.

De plus, dans un souci d'adapter les protections d'assurance récolte aux particularités des marchés de destination visés par les producteurs, La Financière agricole offre maintenant des prix unitaires spécifiques pour certains légumes de transformation biologiques. Elle a également majoré les prix unitaires des grains biologiques. En effet, ces derniers sont maintenant équivalents à 1,5 fois les prix unitaires des grains produits en régie conventionnelle, alors qu'auparavant ce ratio était de 1,2. Par ailleurs, les producteurs de plants de fraises certifiés destinés aux États-Unis peuvent maintenant compter sur une protection spécifique qui tient compte des caractéristiques propres à ce marché.

Finalement, afin d'améliorer la qualité de son service à la clientèle, La Financière agricole a allégé le traitement des dossiers en avis de dommages dans le cas d'indemnité inférieure à 5 000 dollars. Cet allègement permettra d'accélérer le versement des indemnités.

AGRI-QUÉBEC ET AGRI-QUÉBEC PLUS

Bonification du programme Agri-Québec – Transition vers le biologique

La Financière agricole a bonifié le programme Agri-Québec pour les entreprises en transition vers un mode de production biologique. En effet, pour ces entreprises, le taux de contribution gouvernementale à Agri-Québec passe de 3,2% à 7,2% pour les ventes nettes ajustées inférieures à 100 000 dollars et de 3,2% à 5,2% pour la portion comprise entre 100 000 dollars et 1,5 million de dollars. Cette mesure prend effet à compter de l'année de participation 2017. Cette bonification donne suite au rapport final du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec.

Choix des producteurs de maïs-grain, de soya et de pommes de terre

Les producteurs de maïs-grain, de soya et de pommes de terre ont choisi d'être couverts par les programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus plutôt que par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA). De ce fait, La Financière agricole a abrogé le programme ASRA à compter de l'année d'assurance 2016-2017 pour ces secteurs. L'admissibilité à Agri-Québec est rétroactive à l'année de participation 2014 alors que celle à Agri-Québec Plus a pris effet à compter de l'année de participation 2016. Ce changement de couverture s'inscrit dans une volonté d'éviter le chevauchement entre les programmes, l'une des recommandations du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec.

Aide de transition pour le secteur du veau de lait

Pour soutenir les producteurs de veaux de lait dans leur transition vers les programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus à la suite de l'abrogation de leur protection d'assurance stabilisation des revenus agricoles à partir du 1^{er} janvier 2016, La Financière agricole a mis en œuvre le Programme d'aide de transition pour le secteur du veau de lait. Doté d'une enveloppe de deux millions de dollars sur deux ans, ce programme comporte deux volets. Le premier volet offrira une aide forfaitaire aux entreprises indépendantes sur la base de leur volume moyen de veaux de lait commercialisés en 2017 et en 2018. Le second volet vise à appuyer le développement d'outils collectifs de gestion et la mise en œuvre de mesures de biosécurité.

LETTRES DE PRÉSENTATION DU RAPPORT

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de déposer le Rapport annuel de gestion de La Financière agricole du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2017.

Ce rapport rend compte des résultats obtenus au regard de sa planification stratégique et de son plan d'action de développement durable. Il est présenté de manière à répondre aux exigences et aux bonnes pratiques de reddition de comptes, dont celles de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Laurent Lessard

Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
et Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation



Luc Blanchette

Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

Québec, septembre 2017.

Monsieur Laurent Lessard,
Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
et Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Luc Blanchette,
Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

Messieurs les Ministres,

C'est avec grand plaisir que je vous présente le Rapport annuel de gestion 2016-2017 de La Financière agricole du Québec. Il fait état des actions qui ont été entreprises au cours de cet exercice en vue de soutenir et de promouvoir le secteur agricole et agroalimentaire.

Ce rapport rend compte de la performance de l'organisation dans l'atteinte des résultats au regard des objectifs du Plan stratégique 2015-2018 et du Plan d'action de développement durable 2015-2018. Il présente aussi les grandes réalisations de La Financière agricole, les résultats des programmes ainsi que l'état des fonds qu'elle administre.

La Financière agricole administre également, pour le compte du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, le règlement sur le Programme de financement forestier visant à appuyer financièrement les producteurs forestiers privés.

Je profite de l'occasion pour souligner la contribution des membres du personnel qui, avec engagement et professionnalisme, travaillent à l'accomplissement de la mission de La Financière agricole.

Veillez agréer, Messieurs les Ministres, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.



Martin Cartier

Vice-président et président par intérim du conseil d'administration
de La Financière agricole du Québec

Lévis, septembre 2017.

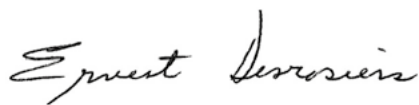
DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

L'information contenue dans le présent rapport annuel relève de notre responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données du rapport et des contrôles afférents.

Au cours de l'exercice financier, la direction a maintenu des systèmes d'information et des mesures de contrôle fiables, de manière à assurer la réalisation des objectifs du Plan stratégique 2015-2018 et du Plan d'action de développement durable 2015-2018. Les résultats et les données du rapport annuel 2016-2017 présentent fidèlement les réalisations de La Financière agricole du Québec et les résultats obtenus relatifs aux objectifs et cibles établis.

La Direction de la vérification interne a évalué le caractère plausible des résultats présentés dans ce rapport annuel au regard des objectifs poursuivis dans le Plan stratégique 2015-2018 et dans le Plan d'action de développement durable 2015-2018. Les résultats de cette évaluation sont présentés dans le rapport de la Direction de la vérification interne. Le Vérificateur général du Québec a vérifié les états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec et des fonds qu'elle administre. Le conseil d'administration a approuvé le contenu du rapport annuel ainsi que les états financiers qu'il contient.

Nous déclarons que les données contenues dans ce rapport annuel ainsi que les contrôles y afférents sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2017.



Ernest Desrosiers
Président-directeur général



André Picard
Directeur du financement agricole et forestier assurant
l'intérim de la vice-présidence au financement



Jean-François Brouard
Vice-président aux assurances et
à la protection du revenu



Richard Laroche
Directeur général de l'administration



Sylvie Grondin
Vice-présidente à la clientèle

Lévis, le 28 août 2017.

RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Nous avons procédé à l'examen des résultats obtenus et des explications données au regard des objectifs du Plan stratégique 2015-2018 et du Plan d'action de développement durable 2015-2018.

Cette information est présentée dans le rapport annuel de La Financière agricole pour l'exercice terminé le 31 mars 2017. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction de La Financière agricole. Notre responsabilité consiste à en évaluer le caractère plausible et la cohérence en nous fondant sur les travaux réalisés au cours de notre examen lequel ne constitue pas une vérification.

Notre examen a été effectué conformément aux normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, élaborées par l'Institut des auditeurs internes (*The Institute of Internal Auditors*). Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à documenter le fonctionnement des systèmes de compilation, à réviser les calculs et à discuter de l'information fournie par La Financière agricole.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les résultats et les détails présentés dans ce rapport annuel au regard des objectifs du Plan stratégique 2015-2018 et du Plan d'action de développement durable 2015-2018 ne sont pas, à tous les égards importants, plausibles et cohérents.



Michel Turner

Directeur de la vérification interne

Lévis, le 28 août 2017

MESSAGE DU VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



En 2016-2017, le secteur agricole et agroalimentaire québécois s'est à nouveau révélé dynamique. D'ailleurs, tout comme au cours des dernières années, ses exportations se sont accrues. Dans ce contexte favorable, La Financière agricole a poursuivi sa mission visant à soutenir le secteur agricole et agroalimentaire québécois en réalisant des interventions en financement, ainsi qu'en assurance et en protection du revenu auprès de sa clientèle.

Afin de réaliser cette mission, l'organisation a poursuivi la mise en œuvre de son Plan stratégique 2015-2018 au cœur duquel elle place sa clientèle. C'est dans cette perspective qu'elle travaille à recentrer son offre de produits, à améliorer ses modes de prestation de services et à optimiser sa performance et la gestion de ses risques organisationnels. Au moment où l'organisation entame sa troisième année de mise en œuvre du plan stratégique, elle est en bonne voie de réaliser ses objectifs d'ici le mois de mars 2018. La Financière agricole a notamment capitalisé pleinement une réserve de 317 millions de dollars pour le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et les

programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus, et ce, afin de contrer les risques exceptionnels auxquels elle pourrait être exposée.

À l'instar des ministères et organismes gouvernementaux, La Financière agricole continue de poser des actions en matière de développement durable. Ainsi, ce rapport annuel fait état des résultats quant à l'atteinte des objectifs de son Plan d'action de développement durable 2015-2018 et démontre son engagement à titre de citoyen corporatif. Mentionnons notamment que depuis l'année 2016, La Financière agricole a adapté son offre de produits à l'agriculture biologique.

Aux orientations contenues dans son plan stratégique et aux actions retenues dans celui en développement durable s'ajoute un souci constant pour la performance organisationnelle. Ce rapport annuel manifeste d'ailleurs clairement la volonté de La Financière agricole, soutenue en cela par son conseil d'administration, d'assurer un suivi rigoureux de sa performance.

En 2016-2017, les enjeux liés à la gouvernance, à la performance de l'organisation ainsi qu'à l'atteinte des objectifs stratégiques ont donc été au premier plan des réflexions et des travaux du conseil d'administration et de ses comités. À titre d'exemple, la démarche d'étalonnage de l'organisation a été revue et bonifiée. De plus, le conseil d'administration a renforcé le rôle de ses comités statutaires afin de rendre encore plus efficaces ses travaux. C'est le fait d'une organisation qui entend faire de l'amélioration continue une véritable culture.

Je remercie les membres du conseil d'administration pour leur dévouement et leur engagement. Mes remerciements vont aussi aux membres sortants, madame Sylvie Chagnon, présidente, madame Marie-Christiane Lecours et monsieur Fernand Archambault. Je souhaite la bienvenue aux trois nouveaux membres : mesdames Danielle Ferron et Pascale Mongrain, ainsi que monsieur Marc Dion, sous-ministre du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Au nom du conseil d'administration et en mon nom personnel, je tiens à souligner l'excellent travail accompli par monsieur Robert Keating qui a quitté son poste de président-directeur général au mois de novembre 2016 pour relever de nouveaux défis au sein de l'appareil gouvernemental. Pour assurer cette continuité, l'organisation peut compter sur l'expérience et les compétences de monsieur Ernest Desrosiers qui a été nommé à ce poste le 26 avril 2017, après en avoir assumé l'intérim. Je le remercie, ainsi que son équipe de gestion et tout le personnel, pour l'énergie déployée au développement des entreprises agricoles et agroalimentaires québécoises. Centrée sur le service à la clientèle, à l'écoute de ses besoins, La Financière agricole demeure partenaire d'une agriculture forte, durable dans un contexte en constante évolution.



Martin Cartier

Vice-président et président par intérim du conseil d'administration
de La Financière agricole du Québec

Le 28 août 2017



MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



Le dépôt d'un rapport annuel de gestion représente toujours un moment important dans la vie d'une organisation. D'une couverture à l'autre, s'y trouvent réunis les faits qui la distinguent à la fois dans sa mission, ses objectifs et ses réalisations, ce qui constitue sa singularité, sa raison d'être. C'est pourquoi je suis fier de vous présenter le Rapport annuel de gestion 2016-2017 de La Financière agricole du Québec.

Cette fierté, elle s'enracine dans le rôle que La Financière agricole joue depuis l'année 2001 auprès des productrices et des producteurs, contribuant ainsi au développement du secteur agricole et agroalimentaire au Québec. Que ce soit en offrant des produits de financement ou d'assurances et de protection du revenu, la société joue un rôle sans égal pour le soutien d'une agriculture québécoise durable et pérenne. Son portefeuille en garanties de prêts atteint maintenant 4,95 milliards de dollars, et ses valeurs assurées s'élèvent à 4,2 milliards de dollars.

En 2016-2017, La Financière agricole a poursuivi ses actions quant à l'atteinte de ses engagements pour la deuxième année de mise en œuvre du Plan stratégique 2015-2018. Il en a été de même pour ses engagements en matière de développement durable. Les résultats obtenus nous permettent de conclure que la performance de la société a été satisfaisante.

Toujours dans le but de proposer les meilleurs produits et services à sa clientèle, l'offre a été améliorée. En financement, il y a notamment eu la création de la marge de crédit à l'investissement, les modifications au processus d'attribution des subventions à la relève et le Programme d'appui aux entreprises agricoles du Québec qui a mené au soutien de 1 383 projets. En assurance, la poursuite des travaux de modernisation du Programme d'assurance récolte (ASREC) et la bonification du Programme Agri-Québec pour les entreprises en transition vers le mode biologique sont là quelques-unes des réalisations effectuées au bénéfice des productrices et des producteurs agricoles.

Au cours des dernières années, le secteur agricole et agroalimentaire a connu de multiples changements qui ont créé de nouvelles attentes de la part de la clientèle. Afin d'y répondre, La Financière agricole a opté pour la démarche d'optimisation des processus, connue sous le nom de *Lean management*. Les projets mis sur pied ont entraîné des améliorations significatives tant pour le personnel dans l'exercice de ses fonctions que pour la clientèle, que ce soit en simplifiant les procédures ou en réduisant les délais. Cette culture d'amélioration continue fera désormais partie intégrante des pratiques de gestion de l'organisation, d'abord et avant tout soucieuse de répondre aux besoins des clients.

C'est aussi dans cette perspective qu'un sondage de satisfaction de la clientèle a été effectué. C'est là un des moyens qui a été mis en place pour être à l'écoute et prendre le pouls des productrices et des producteurs agricoles. Les résultats ont à nouveau été probants. Ainsi, le taux de satisfaction générale à l'égard de La Financière agricole est passé de 81 %, en 2016, à 87 %, en 2017. Des sondages spécifiques et des groupes de discussion ont aussi fait partie des moyens pour rejoindre les clients. L'organisation manifeste ainsi sa préoccupation constante et son ouverture à offrir des produits et des services vraiment adaptés à l'évolution du secteur.

Toutes ces réalisations sont le fait d'une organisation capable de se projeter dans l'avenir et d'accomplir sa mission qui est de soutenir et promouvoir le développement du secteur agricole et agroalimentaire, le tout dans une perspective de développement durable. Cette mission, elle s'avère plus pertinente que jamais à la veille du Sommet sur l'alimentation qui se tiendra au mois de novembre 2017 et qui mènera vers l'élaboration d'une politique bioalimentaire québécoise.

Ce rapport annuel présente donc les actions entreprises à court terme, mais chacune d'elles a pour horizon l'avenir du secteur agricole et agroalimentaire. Le quotidien de La Financière agricole, articulé autour de sa mission, de sa vision et de ses orientations stratégiques, vise à assurer le développement d'une agriculture québécoise forte et durable à long terme, quels que soient les cycles économiques: une agriculture qui se perpétuera de génération en génération.

C'est là l'engagement de La Financière agricole qui s'exprime à travers l'expertise, le dévouement et le travail de l'équipe de direction et de tous ses employés, dont la qualité de leur travail a d'ailleurs été reconnue par la clientèle. Son équipe constitue indéniablement l'une des grandes forces de l'organisation. Je la remercie de sa précieuse contribution. C'est pourquoi, encore cette année, diverses activités prévues aux plans d'action à la mobilisation des personnes ont été réalisées afin de faire de notre milieu de travail un environnement stimulant, favorisant la créativité et le développement professionnel de chacun. Dans cette même optique, des travaux pour l'élaboration d'un plan de développement des ressources humaines ont eu lieu afin de maintenir une expertise et une prestation de services de qualité, tout en contribuant positivement à l'atteinte de notre cible organisationnelle en matière de mobilisation.

En terminant, je souligne la collaboration de l'ensemble des membres du conseil d'administration et des présidents de comités qui s'acquittent de leur rôle avec rigueur et le souci d'émettre des avis judicieux. Je tiens à remercier madame Sylvie Chagnon, qui a assumé la présidence du conseil, et monsieur Martin Cartier, vice-président, qui a pris la relève afin d'en assurer l'intérim.



Ernest Desrosiers

Président-directeur général

Le 28 août 2017



PROFIL DE L'ORGANISATION

SA MISSION

La Financière agricole a pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Elle met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurance et de financement agricole adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activités. Dans la poursuite de cette mission, l'organisation attache une importance particulière au développement du secteur primaire.

SA VISION

La Financière agricole s'est dotée d'une vision qui guidera son action et mobilisera son personnel au cours des prochaines années. Bien que l'organisation démontre de l'agilité dans la livraison de ses produits et services, l'analyse du contexte actuel met en évidence la nécessité de miser davantage sur la créativité, l'innovation et l'amélioration continue dans la poursuite de sa mission.

Relever le défi de l'efficacité et être reconnue pour la qualité de ses services et son appui au développement durable des entreprises agricoles et agroalimentaires du Québec.

SES VALEURS

Les valeurs privilégiées par La Financière agricole constituent des points de repère essentiels et des instruments de mobilisation pour l'ensemble du personnel.

Rigueur: être objectif, impartial et honnête dans les décisions et les relations avec les clients et les partenaires. L'intégrité et le respect des règles d'éthique sont également des repères indispensables à la réalisation de son mandat.

Équité: se montrer juste, transparent et faire preuve de professionnalisme. Cette valeur met en relief la relation de confiance construite avec les clients et les partenaires, ainsi que l'engagement des personnes dans leur travail.

Excellence: faire preuve de créativité, d'agilité et d'innovation, fournir des services de haute qualité, rester à la fine pointe dans son domaine et donner le meilleur de lui-même.

Respect: être à l'écoute, ouvert, empathique et tolérant. La qualité du service offert au client et la reconnaissance dans le milieu de travail impliquent ces considérations.

SON ACTION

Grâce à ses interventions diversifiées, La Financière agricole contribue au développement économique du Québec et de ses régions. Elle voit à faciliter les investissements et à protéger les revenus des entreprises agricoles québécoises, favorisant ainsi leur croissance et leur diversification. Elle joue aussi un rôle déterminant auprès des jeunes de la relève désirant s'établir en agriculture. Dans la réalisation de sa mission, La Financière agricole s'avère donc un agent de développement économique permettant d'assurer des conditions propices à la création et au maintien de nombreux emplois de qualité partout au Québec.

La Financière agricole offre une large gamme d'outils financiers et de gestion des risques pour préserver la stabilité économique des entreprises agricoles : l'assurance récolte, l'assurance stabilisation des revenus agricoles, Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec, Agri-Québec Plus, le financement agricole et forestier avec garantie de prêts, la protection contre la hausse des taux d'intérêt, l'aide financière à l'établissement et au démarrage en agriculture, l'appui à la diversification et au développement régional, l'appui au développement des entreprises agricoles du Québec et l'investissement en capital de risque par sa filiale Capital Financière agricole inc.

Elle entretient des relations d'affaires avec plus de 24 000 entreprises agricoles et forestières. Elle offre ses produits et services selon une formule de guichet unique, par l'entremise d'un réseau de 18 centres de services desservant l'ensemble du Québec. Le personnel de La Financière agricole possède une expertise unique lui permettant d'offrir des services spécialisés et de qualité.

Les employés de La Financière agricole travaillent sur l'ensemble du territoire agricole québécois. Ils partagent les valeurs d'organisation que sont la rigueur, l'équité, l'excellence et le respect. C'est dans cet esprit qu'ils offrent les services aux entrepreneurs agricoles.

CONTEXTE AGRICOLE EN 2016-2017 :

Un secteur agricole et agroalimentaire québécois dynamique dans un contexte de ralentissement de la croissance économique mondiale

L'année 2016-2017 s'inscrit dans une période où la croissance des pays émergents et en développement se stabilise tout en se maintenant à un niveau substantiellement plus élevé que celle des pays avancés. Selon le Fonds monétaire international, en 2016, l'économie mondiale a connu une croissance de 3,1 % par rapport à 3,4 % en 2015. En 2016, le taux de croissance de l'activité économique du Canada était à 1,4 % en comparaison à 1,6 % aux États-Unis et à 6,7 % en Chine. La performance du Québec est à souligner avec une croissance de 2,0 %.

Dans ce contexte, la Banque du Canada a maintenu son taux directeur à un niveau historiquement bas de 0,5 %, d'autant plus que l'inflation a été faible principalement en raison de la baisse des prix des aliments. Cette décision bénéficie aux secteurs agricole et agroalimentaire en favorisant un dollar canadien déprécié, et par conséquent, avantageux pour les exportations et la compétitivité sur le marché intérieur.

À l'instar des dernières années, les exportations agricoles et agroalimentaires du Québec ont connu une forte croissance en 2016, notamment vers les États-Unis, la Chine, le Japon et l'Union européenne. Le contexte politique international actuel amène à la fois des incertitudes et des opportunités, notamment les discussions entourant la renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain et la conclusion de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne.

Quant au prix du pétrole, celui-ci est demeuré très faible. Cependant, à la suite de la décision de plusieurs pays, dont ceux membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, de réduire leur production en 2017, son prix a commencé à augmenter à la fin de l'année 2016.

La conjoncture agricole mondiale de 2016 a engendré des baisses de prix en raison d'une production quasi record et de stocks abondants, conjugués à une demande stagnante. En dépit de cette conjoncture à l'échelle internationale, les recettes monétaires agricoles des producteurs québécois provenant du marché s'élevèrent à 8,3 milliards de dollars en 2016, ce qui équivaut à une augmentation de 4,3 % par rapport à l'année 2015. Les conditions climatiques de la saison 2016 ont généralement été favorables à l'agriculture du Québec permettant ainsi aux rendements et à la qualité des cultures de se situer majoritairement au-dessus des moyennes.

Le printemps a été propice à l'ensemencement des cultures annuelles. Au mois de juin, les pluies fréquentes, et parfois abondantes, ont retardé la fin des semis dans les régions de l'est et du nord du territoire. En revanche, les températures ont été généralement bénéfiques pour la levée et la croissance des cultures. Les recettes des cultures ont connu une forte croissance de 17,1 % ou 461 millions de dollars. Cette hausse des ventes provient essentiellement du soya, de la commercialisation accrue de maïs à la suite de l'abondante récolte de l'automne 2015 ainsi que du niveau record de production de sirop d'érable atteint au printemps 2016. De leur côté, les recettes provenant des productions animales ont été de 5,2 milliards de dollars en 2016 ce qui représente une diminution de 2,3 % ou 121 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Les hausses des ventes agricoles des secteurs sous gestion de l'offre n'ont pas permis de contrebalancer les baisses enregistrées dans le secteur du bœuf et, dans une moindre mesure, du porc. Tant au Canada qu'aux États-Unis, l'augmentation du nombre de bovins a engendré un fléchissement prononcé des prix.

Selon Statistique Canada, les dépenses en immobilisation des entreprises agricoles québécoises s'élevèrent à 547 millions de dollars en 2016, ce qui représente une diminution de 3 % ou 17 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Les plus récentes projections de dépenses pour l'année 2017 sont à l'effet d'une baisse de 3,8 % ou 21 millions de dollars.



« Dès mon établissement en 2009, j'ai mis mes efforts dans la pollinisation des petits fruits tout en m'entourant d'intervenants expérimentés. Avec l'aide de La Financière agricole du Québec, j'ai pu consolider mes affaires et acquérir de l'équipement pour ainsi me concentrer au maximum sur la croissance de mon entreprise. Je gère actuellement un cheptel de plus de 2 200 ruches et de 1000 nucléis. »

Steve Michel

Les Ruchers de la Mère Michel inc. (Saint-Christophe-d'Arthabaska, Centre-du-Québec)
Lauréat, Concours 2016 *Tournez-vous vers l'excellence!*

LA FINANCIÈRE AGRICOLE: UNE ORGANISATION ENGAGÉE

SUIVI DE L'EFFICACITÉ ET DE LA PERFORMANCE

Grâce à ses interventions diversifiées et ses objectifs stratégiques ambitieux, La Financière agricole vise à réaliser sa mission dans un souci d'amélioration continue de sa performance, et ce, en offrant des produits et des services de qualité à ses clients. Dans le cadre de l'élaboration de ce rapport annuel, La Financière agricole a donc considéré les quatre critères d'appréciation de la Commission de l'administration publique pour effectuer le suivi de l'évaluation de son efficacité et de sa performance.

1) La réalisation d'activités qui couvrent l'ensemble de sa mission

La présente section du rapport annuel « La Financière agricole: une organisation engagée » expose les principaux champs d'activité de l'organisation pour accomplir sa mission. Pour soutenir le développement du secteur agricole québécois, La Financière agricole réalise des interventions visant la préservation de la stabilité économique et financière des entreprises agricoles par l'intermédiaire de programmes en matière de financement, d'assurance et de protection du revenu agricole.

2) L'atteinte de ses objectifs stratégiques

La section « [Présentation des résultats 2016-2017](#) » fait état de l'évolution de l'organisation dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques et de ses cibles en matière de développement durable. Des appréciations de la performance de l'organisation à l'égard de ses engagements stratégiques et de ceux en matière de développement durable y sont d'ailleurs présentées. Le Plan stratégique 2015-2018 de l'organisation présente ses enjeux, ses orientations, ses objectifs, ses indicateurs de performance et ses cibles. Le Plan d'action de développement durable 2015-2018 présente les actions identifiées par l'organisation afin de contribuer aux orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. De plus, chaque action a été associée à des résultats visés par cette stratégie.

3) Une prestation de services à la clientèle de qualité

La section « [Déclaration de services et satisfaction de la clientèle](#) » présente l'évolution de l'organisation à l'égard de sa prestation de services. La Déclaration de services à notre clientèle évoque des standards que La Financière agricole cherche à atteindre. Des travaux visant à mettre en place une reddition de comptes mesurable de la Déclaration de services ont été réalisés au cours de la dernière année. L'organisation évalue également sa performance en matière de services à la clientèle en effectuant des sondages annuels sur la satisfaction pour chacun des secteurs d'affaires, pour chacun de ses principaux programmes, pour les services rendus par les centres de services et pour les services en ligne. La Financière agricole effectue également un suivi des plaintes et considère que cette pratique lui permet d'améliorer sa performance et de favoriser une amélioration continue de ses programmes et activités.

4) Une gestion adéquate et judicieuse de ses ressources

La section « [Gestion des ressources](#) » décrit l'utilisation des ressources humaines, financières et informationnelles de l'organisation. La Financière agricole réalise un suivi régulier de ses ressources afin d'en assurer une gestion optimale.

Par ailleurs, La Financière agricole s'est dotée de mesures d'évaluation afin de pouvoir assurer le suivi de son efficacité, de sa performance et de l'utilisation de ses ressources. Ces mesures sont incluses dans un tableau de bord de gestion, lequel est en constante amélioration, en collaboration avec le comité de vérification et les membres du conseil d'administration. Il comprend des indicateurs de performance significatifs pour l'organisation. La section « [Mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance](#) » fait état des principales mesures identifiées à cet effet.

RÉALISATIONS EN FINANCEMENT

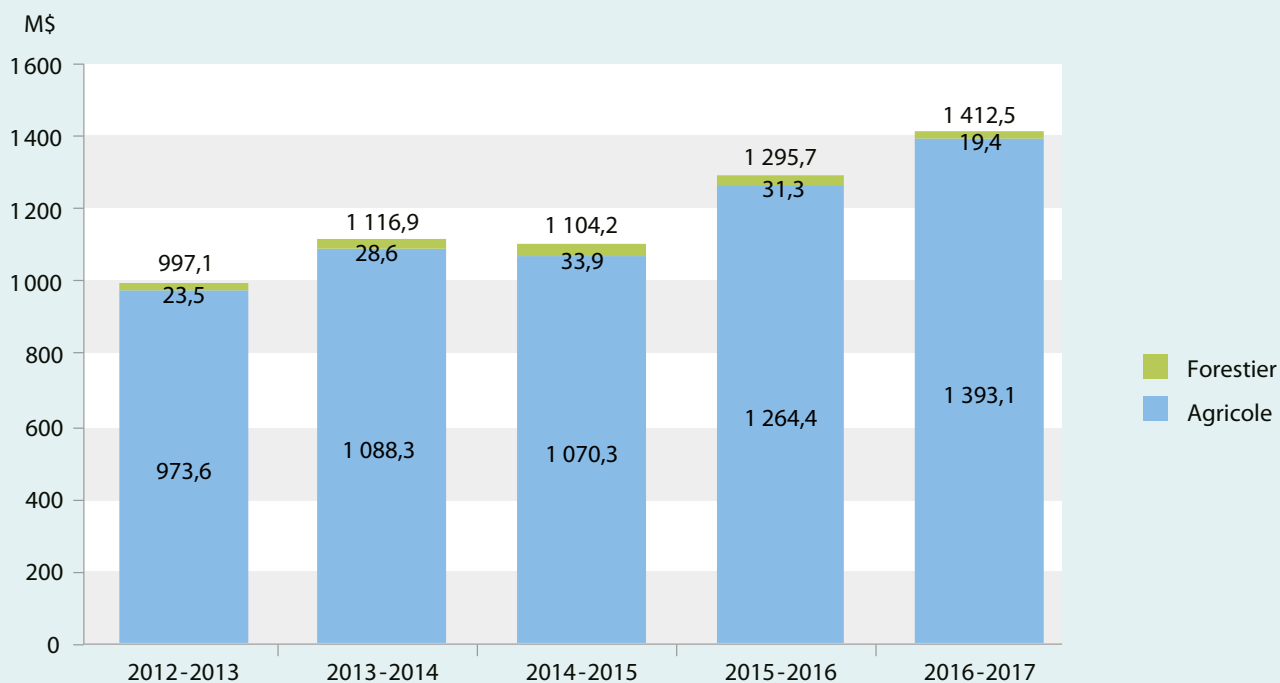
Programmes de financement

La Financière agricole est un partenaire de premier plan des exploitations agricoles québécoises. Afin de favoriser le développement et la diversification des entreprises et d'encourager la relève agricole, elle offre à sa clientèle des garanties de prêts et des ouvertures de crédit, une protection contre la hausse des taux d'intérêt ainsi qu'un appui financier à la relève agricole. Depuis le printemps 2016, une marge de crédit à l'investissement s'ajoute à cette offre de produits. La Financière agricole soutient également les projets innovants des exploitations agricoles avec le Programme d'appui à la diversification et au développement régional et le Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec.

Pour l'exercice 2016-2017, les garanties de prêts agricoles et forestiers représentent 1,41 milliard de dollars, auxquels s'ajoutent les ouvertures de crédit de 54 millions de dollars, ce qui totalise près de 1,47 milliard de dollars en activités de financement. Par rapport à l'année 2015-2016, les montants autorisés ont progressé de 9%. Ce niveau record est enregistré dans un contexte agricole qui demeure favorable et propice aux investissements, et ce, dans la majorité des régions du Québec. À la fin de l'exercice, l'encours atteint également un nouveau sommet et se situe à 4,95 milliards de dollars. Le nombre d'entreprises se trouvant en situation d'arrérages est à la baisse par rapport à l'exercice financier 2015-2016 avec une proportion de 3,0% comparativement à 3,6%.

GRAPHIQUE 1

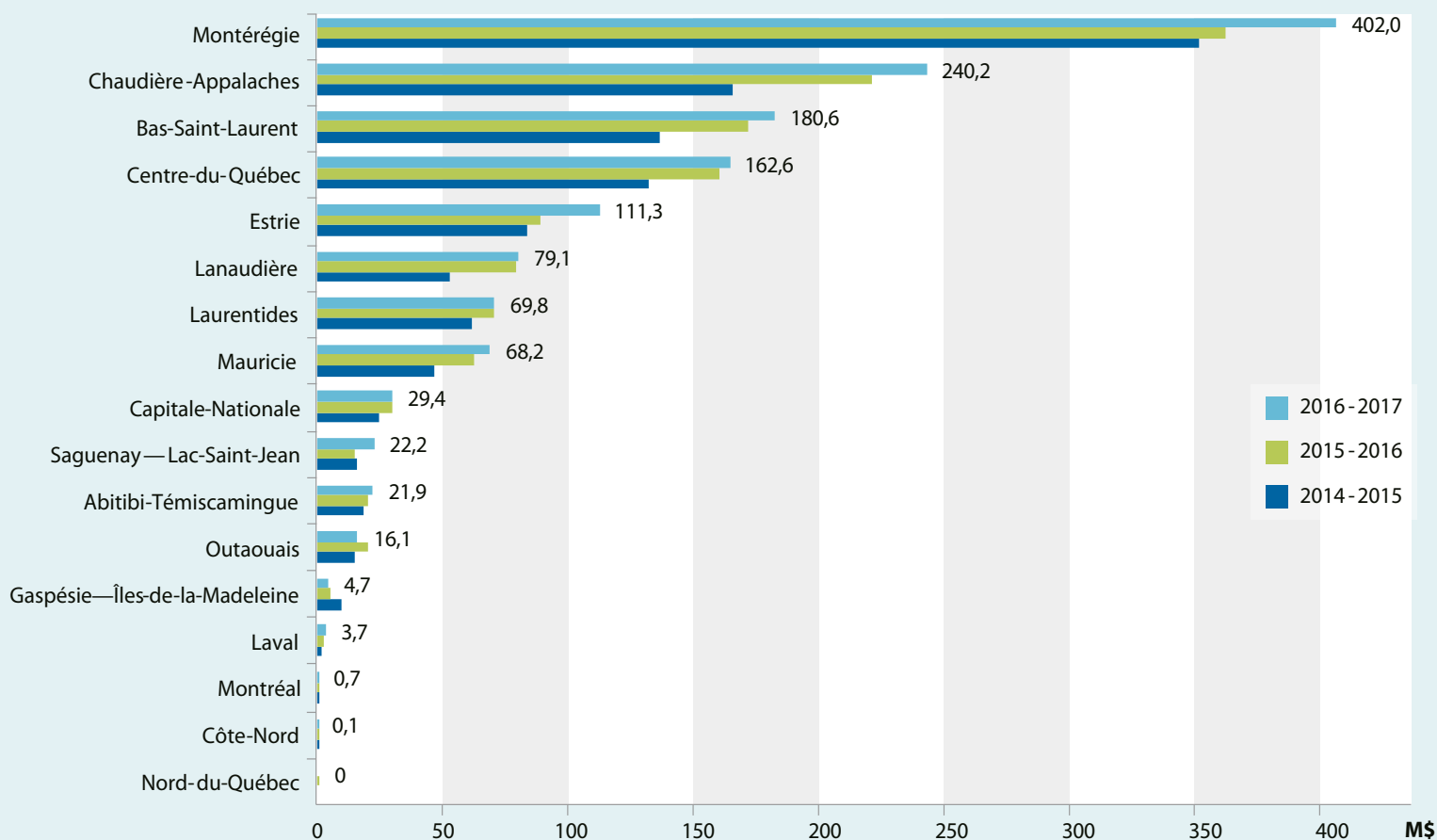
Financement agricole et forestier pour les cinq derniers exercices financiers (garantie de prêts)



Au 31 mars 2017, le nombre de clients en financement s'établit à 12 511. Par l'entremise de son implication dans les régions et de ses produits financiers, La Financière agricole permet à une grande diversité de producteurs d'adapter continuellement leur exploitation à l'environnement économique dans lequel ils évoluent. L'atteinte de leurs objectifs respectifs, relativement au bien-être animal, à l'environnement, à la productivité ou au développement de leur expertise, est ainsi favorisée. En outre, de nombreux emplois directs et indirects découlent des projets financés par La Financière agricole, ce qui contribue au développement économique des régions.

GRAPHIQUE 2

Financement par région administrative pour les trois derniers exercices financiers



Enfin, soucieuse d'offrir un service de qualité à sa clientèle en financement, La Financière agricole évolue dans une perspective d'amélioration continue. En 2016-2017, elle a poursuivi la révision de ses programmes en financement afin de mieux répondre aux besoins de la clientèle et d'apporter des simplifications administratives. Par exemple, il y a plus de souplesse pour les subventions à la relève, qui sont désormais versées en un seul versement.

Financement agricole

Le Programme de financement de l'agriculture appuie les entreprises agricoles au moyen d'une garantie de prêts, d'une ouverture de crédit ou d'une marge de crédit à l'investissement. Destiné aux producteurs agricoles à temps plein ou à temps partagé, le programme vise l'accès à un financement auprès d'institutions financières à un coût avantageux, et ce, dans l'ensemble des régions du Québec. La Financière agricole permet ainsi à l'ensemble du milieu agricole d'économiser plusieurs millions de dollars annuellement en plafonnant le taux d'intérêt applicable. Il s'agit d'un appui important à ce secteur d'activité.

La Financière agricole a autorisé 3 575 financements agricoles au cours de l'exercice 2016-2017, pour un total de 1,39 milliard de dollars, comparativement à 3 533 financements et 1,26 milliard de dollars en 2015-2016.

Concernant l'utilisation des montants autorisés, le principal changement par rapport à l'exercice 2015-2016 correspond au poids plus important qu'occupe la construction de bâtiments en proportion du financement autorisé. Le Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec, dont les fins admissibles sont notamment la construction et la rénovation de bâtiment, peut expliquer en partie cette variation.

La production laitière occupe toujours une place importante dans les activités de financement agricole, soit plus de la moitié des montants autorisés en garantie de prêts pour l'année 2016-2017. L'acériculture et l'aviculture sont les secteurs ayant connu les plus importantes hausses du montant de financement autorisé.

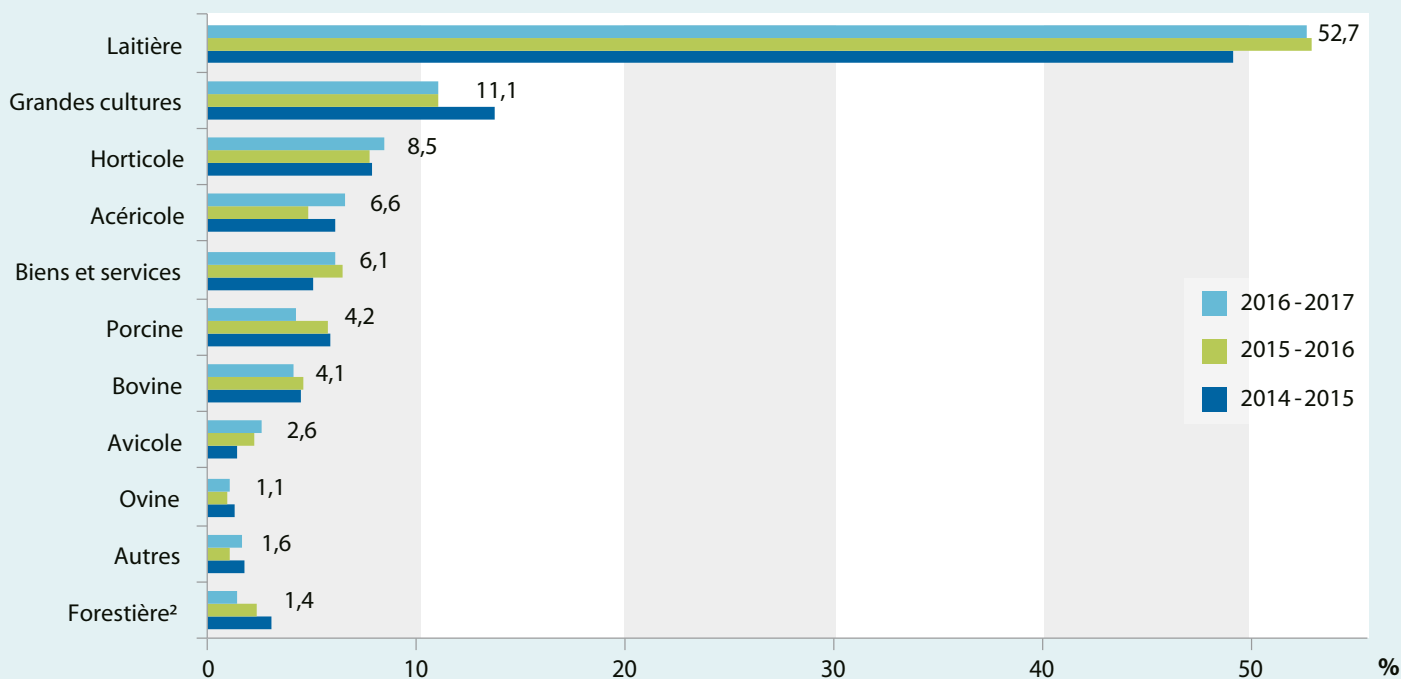
Sur le plan des ouvertures de crédit, La Financière agricole a consenti, en 2016-2017, des garanties pour 37 ouvertures de crédit, représentant 14,3 millions de dollars. De ce nombre, 13 sont liées à des marges de crédit à l'investissement pour un montant de 10,3 millions de dollars. En outre, la société a autorisé le renouvellement d'une ouverture de crédit de 40 millions de dollars à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec pour un total de 54,3 millions de dollars. En 2015-2016, les montants autorisés à ces fins avaient totalisé 44,1 millions de dollars.

Les programmes de financement de l'organisation s'adressent à toutes les entreprises agricoles, quel que soit leur secteur de production ou leur taille. En 2016-2017, La Financière agricole a autorisé un montant de financement de 275,7 millions de dollars à des entreprises agricoles ayant reçu une subvention au démarrage au cours des cinq dernières années ou œuvrant dans des secteurs agricoles émergents, biologiques ou agroalimentaires. Par ailleurs, des garanties de prêts de l'ordre de 264,2 millions de dollars ont été accordées à des entreprises exploitées à temps partagé, alors que 49% des financements agricoles ont été approuvés pour des montants inférieurs à 200 000 dollars.

La Financière agricole dispose d'une équipe de conseillers pour aider la clientèle à prendre des décisions éclairées en matière de financement. De plus, les producteurs agricoles peuvent recevoir une analyse financière personnalisée de leur exploitation. Ces analyses permettent à la clientèle d'évaluer la performance de leur entreprise et d'apporter des améliorations à leur gestion. Avec l'intention de demeurer proactive quant à l'orientation de ses programmes offerts, La Financière agricole effectue une veille économique et dresse également des bilans économiques. Ces derniers sont accessibles au public par l'entremise de publications annuelles comme le *Transac-TERRES* et *L'Agroindicateur*.

GRAPHIQUE 3

Répartition des prêts agricoles et forestiers¹ selon la production pour les trois derniers exercices financiers

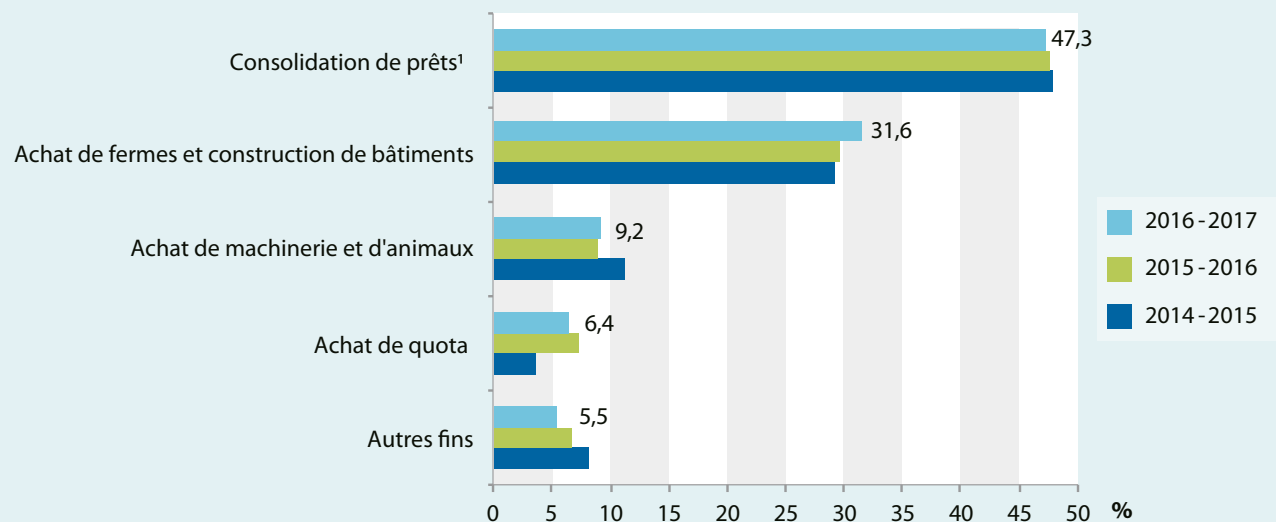


1. Autorisés au cours de l'exercice.

2. Prêts forestiers seulement.

GRAPHIQUE 4

Utilisation des montants autorisés pour les trois derniers exercices financiers



1. Cette catégorie regroupe la consolidation de prêts garantis par La Financière agricole et de prêts non garantis.

Financement forestier

La Financière agricole administre, pour le compte du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, le Règlement sur le Programme de financement forestier. Ce programme vise à appuyer financièrement les producteurs forestiers privés, au moyen de garanties de prêts à long terme d'un montant maximal de 750 000 dollars, afin de favoriser la constitution, le maintien ou le développement d'unités de production forestière. Le portefeuille de garanties de prêts forestiers s'élève à 145,8 millions de dollars au 31 mars 2017, contribuant ainsi au développement de la forêt privée. Au cours de l'exercice, l'organisation a autorisé 149 prêts forestiers, pour un total de 19,4 millions de dollars.

Protection contre la hausse des taux d'intérêt

Le Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt permet aux entreprises agricoles de se prémunir contre les variations défavorables de taux. Le prolongement de la période de faibles taux d'intérêt explique un niveau de paiement qui demeure minime.

Appui financier à la relève agricole

Le Programme d'appui financier à la relève agricole offre à cette dernière une aide financière directe et adaptée à sa réalité. Il favorise l'accès à la profession agricole et le développement d'entreprises performantes en encourageant l'acquisition d'une formation adéquate. De plus, il contribue à faciliter l'accès à la propriété, pour une diversité de jeunes, afin de permettre à un plus grand nombre d'entre eux de s'établir en agriculture, que ce soit à la suite d'un transfert ou d'un démarrage d'entreprise. D'ailleurs, pour 91 % des jeunes ayant reçu une subvention à l'établissement ou au démarrage, l'entreprise qualifiée œuvre toujours en agriculture après trois ans.

TABLEAU 1
Profil des personnes ayant reçu une subvention à l'établissement¹

Nombre et caractéristiques	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Nombre de personnes	285	268	284
Proportion d'hommes (%)	67	74	73
Proportion de femmes (%)	33	26	27
Âge moyen	29,7	29,8	31,1
Scolarité moyenne (années)	13,4	12,9	13,2
Formation agricole (%) ²	89	93	89

1. Ce programme vise la relève qui s'établit à temps plein en agriculture.
2. Les personnes ayant une formation admissible à la subvention peuvent être spécialisées dans une discipline autre que l'agriculture.

TABLEAU 2
Profil des personnes ayant reçu une subvention au démarrage¹

Nombre et caractéristiques	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Nombre de personnes	177	130	194
Proportion d'hommes (%)	54	57	58
Proportion de femmes (%)	46	43	42
Âge moyen	33	32,7	32,1
Scolarité moyenne (années)	14,1	14,0	13,9
Formation agricole (%) ²	73	83	80

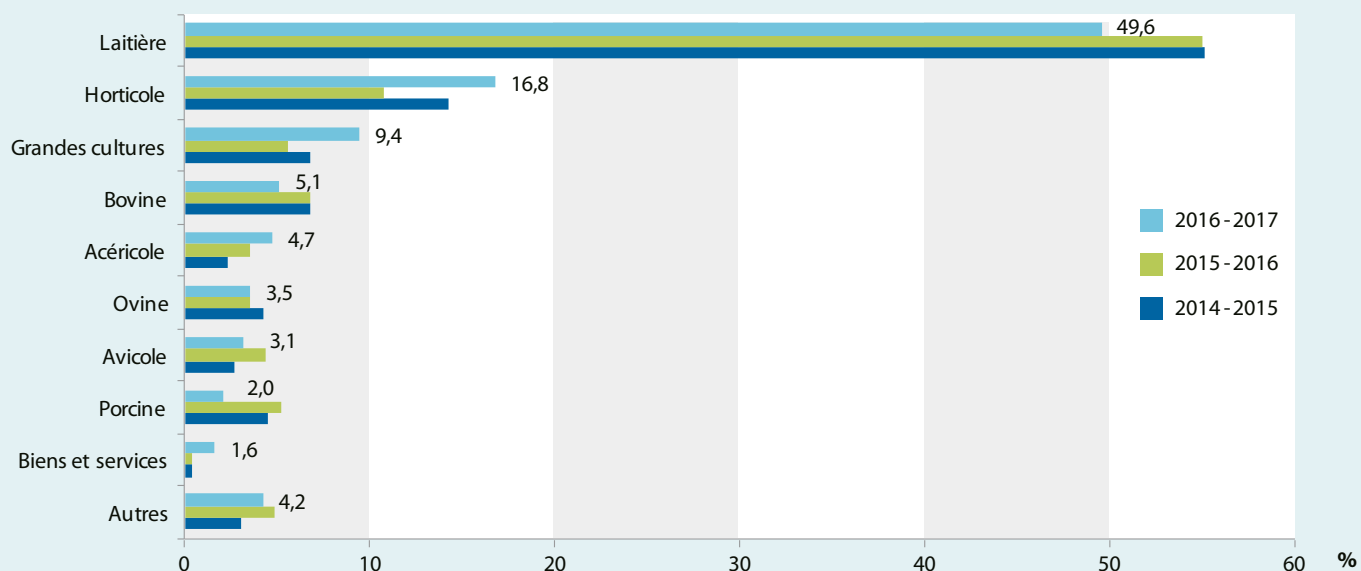
1. Ce programme s'adresse à la relève qui démarre une entreprise exploitée à temps partiel.
2. Les personnes ayant une formation admissible à la subvention peuvent être spécialisées dans une discipline autre que l'agriculture.

En vertu de ce programme, La Financière agricole a autorisé, au cours du dernier exercice financier, des subventions à l'établissement totalisant 8,6 millions de dollars pour 284 personnes ayant qualifié 256 entreprises. Ce montant était de 7,9 millions de dollars en 2015-2016. De plus, 194 personnes, qualifiant autant d'entreprises, ont profité d'une subvention au démarrage, pour un total de 3,1 millions de dollars en 2016-2017, comparativement à 2,1 millions de dollars au cours de l'exercice précédent. Au total, 478 personnes ont été soutenues dans leur projet d'établissement ou de démarrage en 2016-2017, comparativement à 398 au cours de l'année 2015-2016, soit une augmentation de 20 %.

Les subventions à la relève sont accordées à plusieurs secteurs de production. Par exemple, si la production laitière est un secteur qui occupe une part importante des subventions à l'établissement, l'horticulture, dont plusieurs productions sont émergentes, et les grandes cultures sont des exemples de secteurs bénéficiant d'un appui constant pour la relève.

GRAPHIQUE 5

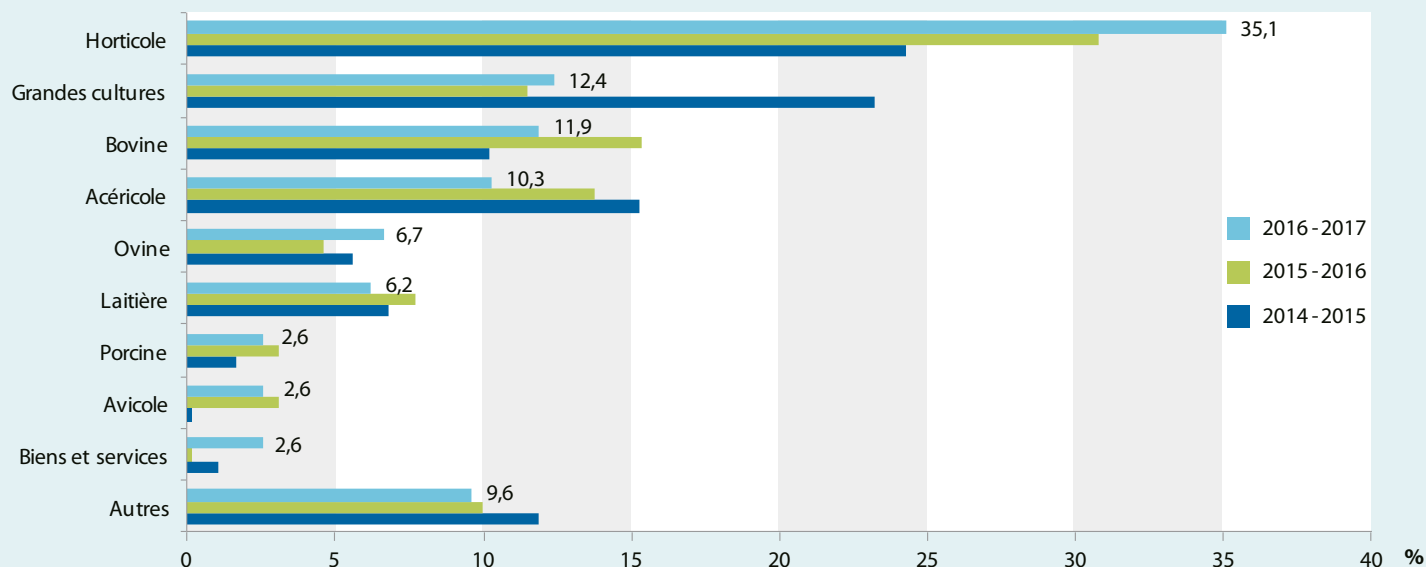
Répartition des subventions à l'établissement¹ selon la production pour les trois derniers exercices financiers



1. Ce programme vise la relève qui s'établit à temps plein en agriculture.

GRAPHIQUE 6

Répartition des subventions au démarrage¹ selon la production pour les trois derniers exercices financiers



1. Ce programme s'adresse à la relève qui démarre une entreprise exploitée à temps partagé.

Pour faciliter les transferts d'entreprises agricoles, La Financière agricole offre également la formule vendeur-prêteur. Cette formule est un mode de financement par lequel le vendeur agit à titre de prêteur pour un acquéreur. Le vendeur peut financer partiellement ou en totalité le montant de la transaction et le prêt est alors garanti à 100 % par La Financière agricole. De plus, La Financière agricole offre une protection pour le vendeur en cas de défaut de paiement de l'emprunteur. En effet, elle peut effectuer le paiement des sommes dues, et ce, pendant une période maximale de 12 mois. En 2016-2017, dans le cadre de cette formule, La Financière agricole a autorisé un montant de 5,8 millions de dollars comparativement à un montant de 6,4 millions de dollars l'année précédente.

Enfin, le personnel en financement de La Financière agricole est la porte d'entrée principale pour l'analyse des projets du Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA). Depuis sa création en 2011, cette collaboration a permis d'accorder 19,5 millions de dollars relativement à 74 projets de démarrage et de transfert d'entreprises agricoles. La Financière agricole est l'un des trois partenaires du FIRA avec le Fonds de solidarité FTQ et Capital régional et coopératif Desjardins.

Appui à la diversification et au développement régional

Ce programme, visant à favoriser le développement régional et l'occupation du territoire, appuie financièrement les entreprises agricoles et les producteurs-transformateurs au moyen d'une subvention à l'investissement sur une période s'échelonnant sur trois ans et pour un montant de financement admissible d'au plus 200 000 dollars. La contribution maximale est de 15 000 dollars par entreprise.

Pour l'année 2016-2017, La Financière agricole a autorisé 169 projets pour un montant de financement de 96,6 millions de dollars, dont 20 millions de dollars sont admissibles à la subvention à l'investissement pendant trois ans. Depuis la création du programme en 2013, La Financière agricole a autorisé 375 projets pour une somme de 150,4 millions de dollars, dont 39,2 millions de dollars admissibles à l'aide financière. Les principaux projets concernent la conversion biologique, le développement d'une production et la transformation.

Appui au développement des entreprises agricoles du Québec

Ce programme vise à appuyer financièrement les entreprises du secteur agricole et agroalimentaire afin de favoriser leur développement. L'objectif est d'encourager et de stimuler les investissements productifs. L'aide financière consiste en une subvention à l'investissement pour un montant de financement admissible d'au plus 150 000 dollars. Cette aide peut atteindre 20 000 dollars par entreprise et est versée sur une période de cinq ans. L'investissement doit concerner principalement la construction, la rénovation ou l'amélioration d'un bâtiment. Les projets doivent permettre aux entreprises d'augmenter leur volume de production et leur rentabilité ou de démarrer une nouvelle entreprise agricole ou agroalimentaire. Ils peuvent aussi permettre de se conformer aux normes de bien-être animal, de production biologique, à toute autre nouvelle exigence applicable à la production agroalimentaire ou à l'amélioration foncière.

En 2016-2017, 1 383 projets ont été acceptés dans le cadre de ce programme. Les projets sont associés à un montant en garanties de prêts de 715,4 millions de dollars, dont 147,3 millions de dollars sont admissibles à une subvention à l'investissement pendant cinq ans. Depuis la création du programme, au mois de février 2016, La Financière agricole a autorisé 1 405 projets pour une somme de 734,3 millions de dollars, dont 150,4 millions de dollars admissibles à l'aide financière.

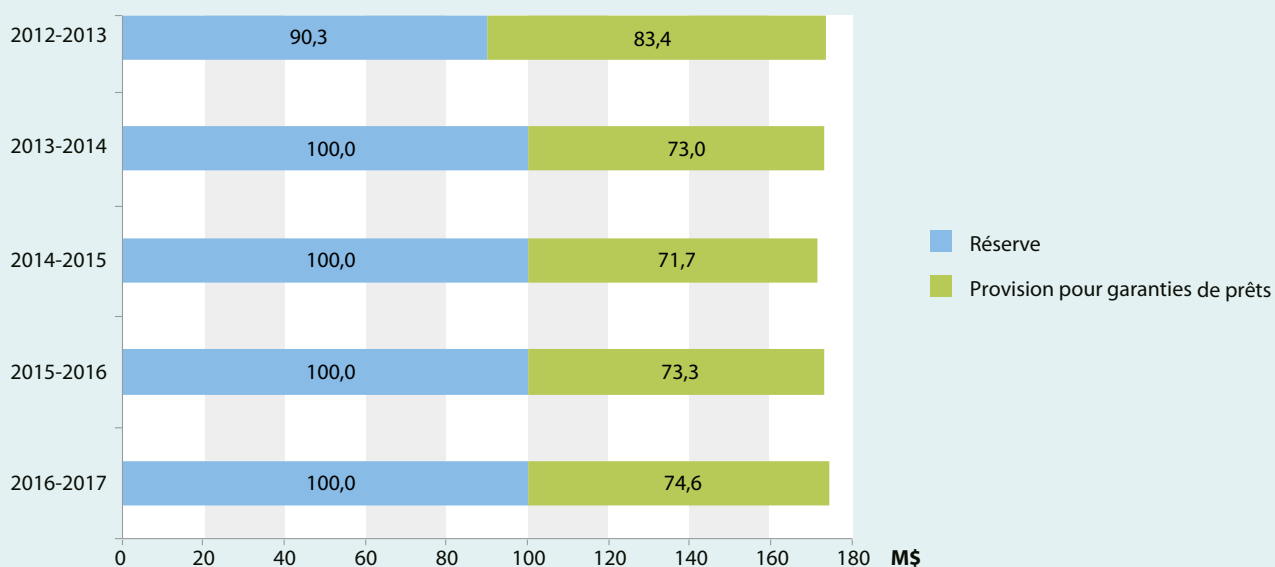
État du Compte dédié aux garanties de prêts

La Financière agricole assure à un prêteur le remboursement des pertes résultant d'un prêt agricole ou forestier ainsi que certaines dépenses admises par le programme. À la suite d'une analyse actuarielle réalisée en 2014-2015, le conseil d'administration a décidé de maintenir une réserve de 100 millions de dollars au Compte dédié aux garanties de prêts. Ce montant permettrait de respecter les obligations contractées advenant une période économique difficile. À cette fin, la société détient des actifs qui sont affectés aux paiements de ces pertes. L'ensemble de ces actifs constitue le Compte dédié aux garanties de prêts.

Au 31 mars 2017, le solde du compte dédié est de 174,6 millions de dollars, incluant la réserve de 100 millions de dollars. Le portefeuille de prêts et d'ouvertures de crédit garantis par La Financière agricole est de 4,95 milliards de dollars. Au cours de l'exercice, 1,2 million de dollars ont été versés aux institutions financières pour les pertes subies. En 2015-2016, la somme versée était de 553 000 dollars. Au 31 mars 2017, le rapport de pertes sur l'encours garanti s'établissait à 0,02 %, comparativement à 0,01 % l'année précédente.

GRAPHIQUE 7

Compte dédié pour les cinq derniers exercices financiers



RÉALISATIONS EN ASSURANCE ET EN PROTECTION DU REVENU

Programmes d'assurance et de protection du revenu

Par son offre unique de produits et services, La Financière agricole vise à offrir à sa clientèle des produits d'assurance et de protection du revenu de qualité, adaptés à l'évolution des besoins de celle-ci et de ceux du marché.

Les programmes d'assurance et de protection du revenu offerts par La Financière agricole permettent aux entreprises agricoles de bénéficier d'une protection globale et de faire face aux risques auxquels elles sont exposées.

Le contexte économique qui prévaut de même que les conditions climatiques auxquelles sont confrontés les producteurs agricoles ont une influence directe sur les interventions des programmes.

En 2016, les conditions climatiques ont été favorables dans la majorité des régions du Québec. Les prix du marché ont néanmoins marqué un recul dans plusieurs secteurs de production par rapport à l'année précédente. Ainsi, au cours de la dernière année, les interventions liées aux conditions économiques ou climatiques défavorables (Programme d'assurance récolte, Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, Agri-Québec Plus et Agri-stabilité) ont augmenté par rapport à l'année précédente, bien qu'elles soient demeurées relativement faibles en comparaison avec les interventions moyennes des années antérieures. Par contre, les contributions gouvernementales aux programmes d'autogestion des risques (Agri-Québec et Agri-investissement), qui sont basées sur un pourcentage des ventes annuelles, ont été relativement élevées. Au total, le niveau d'intervention prévu pour l'année 2016 pour ces six programmes de gestion des risques est plus élevé qu'en 2015.

Assurance stabilisation des revenus agricoles

Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) verse une compensation aux adhérents lorsque le prix de vente moyen d'un produit est inférieur au revenu stabilisé. Ce dernier est calculé à partir d'une ferme type, laquelle est établie en fonction d'une enquête sur les coûts de production des entreprises spécialisées.

Pour l'exercice financier 2016-2017, qui correspond à l'année d'assurance 2015-2016 des productions végétales et à l'année d'assurance 2016 des productions animales, le programme couvrait 15 productions agricoles.

Le programme ASRA est complémentaire aux programmes Agri-stabilité et Agri-investissement. Les protections sont offertes sur la base d'un contrat de cinq ans. Les contributions au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles sont payées aux deux tiers par La Financière agricole, l'autre tiers étant assumé par les entreprises participantes. Toutefois, pour les unités assurables qui excèdent le palier de contribution défini au programme, les contributions sont partagées à parts égales entre La Financière agricole et les entreprises participantes. Le palier de contribution a été calculé en 2009 et correspond à trois fois les unités de la ferme type alors en vigueur.

Les secteurs couverts par le programme ASRA ne sont pas admissibles aux programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus. Toutefois, à la suite des travaux du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec, le gouvernement a décidé d'offrir le choix aux secteurs couverts par le programme ASRA d'opter plutôt pour les programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus, tout en conservant Agri-investissement et Agri-stabilité.

Quatre secteurs couverts par le programme ASRA, qui envisageaient la possibilité d'opter pour les programmes AGRI, ont mis en œuvre un processus démocratique et transparent de consultation auprès des adhérents visés au cours de la dernière année. Cette démarche s'est traduite par un vote majoritaire des producteurs de maïs-grain, de soya et de pommes de terre en faveur des programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus. Les producteurs de pommes ont pour leur part choisi de conserver la protection du programme ASRA. La Financière agricole a donné suite au choix démocratique des producteurs en rendant admissibles les productions de maïs-grain, de soya et de pommes de terre aux programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus et en retirant leur admissibilité au programme ASRA, et ce, à compter de l'année d'assurance 2016-2017. L'admissibilité à Agri-Québec était rétroactive à l'année de participation 2014 et celle d'Agri-Québec Plus prenait effet à compter de l'année de participation 2016.

Au cours de la dernière année, le programme ASRA a couvert 10 567 entreprises. Pour cette période, les valeurs assurées en production végétale et animale ont représenté 3 milliards de dollars, ce qui se compare à celles de l'exercice financier 2015-2016.

Par ailleurs, les compensations du programme ASRA, après considération des prévisions de paiement d'Agri-stabilité, ont été de 218,2 millions de dollars, dont près de 93 millions de dollars ont été versés aux producteurs du secteur porcin.

L'intervention de ce programme dans l'exercice 2016-2017 est comparable à la moyenne historique, notamment dans les secteurs bovin et porcin. Les compensations moyennes des cinq dernières années financières représentaient 258,1 millions de dollars.

En 2016-2017, les contributions au programme se sont, quant à elles, élevées à un peu plus de 150 millions de dollars, dont 56,1 millions de dollars proviennent des entreprises. La relève agricole qualifiée bénéficie d'une réduction de ses contributions à ce programme. En 2016-2017, cette réduction s'est chiffrée à 333 712 dollars.

Les coûts de production contribuant à établir les compensations en ASRA sont indexés annuellement et revus tous les cinq ans au moyen d'une enquête effectuée auprès d'entreprises spécialisées. La réalisation de ces enquêtes est confiée à un organisme indépendant, soit le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA).

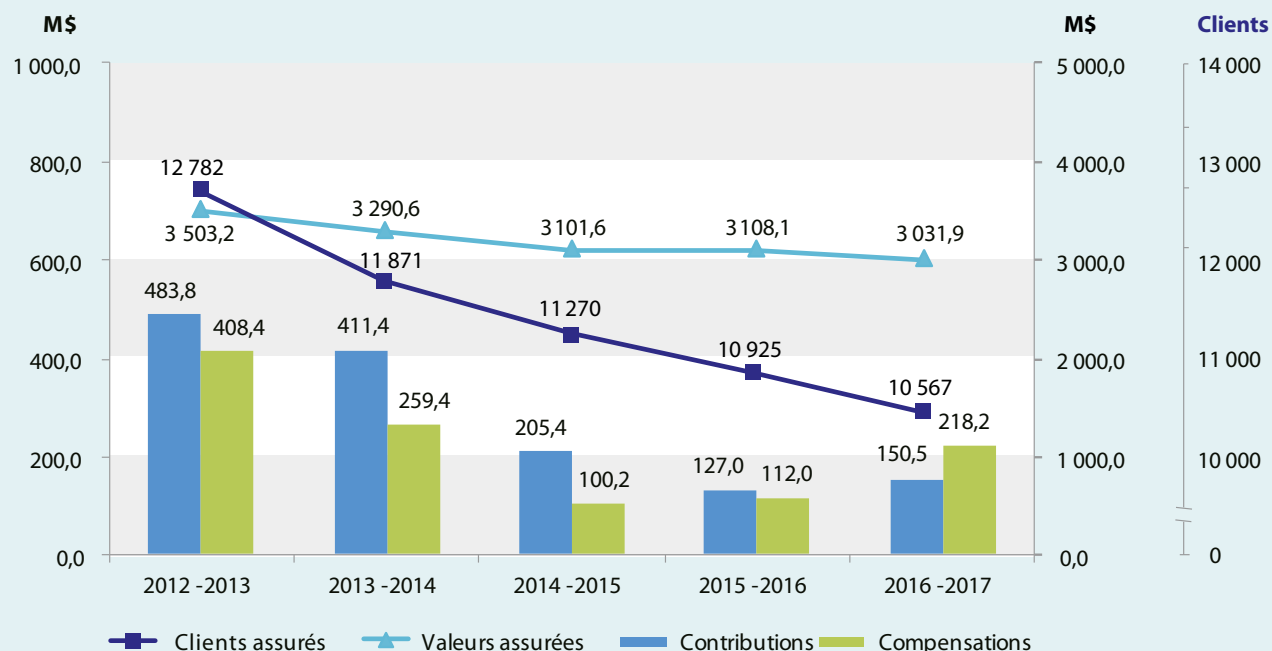
Durant l'exercice 2016-2017, La Financière agricole a adopté de nouveaux coûts de production pour les produits Bouvillons et bovins d'abattage et Veaux d'embouche. Les modifications de la couverture d'assurance du programme ASRA, en lien avec les nouveaux coûts de production, sont entrées en vigueur pour l'année d'assurance 2017. Par ailleurs, le CECPA a entrepris de nouvelles études sur les coûts de production dans les secteurs des pommes et de l'agneau. À la demande de La Financière agricole, il a entrepris en 2016 une démarche d'évaluation de la situation et des coûts de production auprès des entreprises de grande taille dans tous les secteurs sous ASRA. Pour le secteur bouvillon, les entreprises de grande taille ont été incluses dans l'étude de coûts de production 2015. Pour les autres secteurs, notamment le veau d'embouche et l'agneau, les analyses seront déposées d'ici la fin de l'année 2017.

À la suite du retrait de l'admissibilité du secteur du veau de lait au programme ASRA à compter de l'année d'assurance 2016, La Financière agricole a disposé du fonds ASRA pour ce secteur au mois de janvier 2017. Le tiers du surplus du fonds a été versé aux adhérents et la portion restante a été inscrite à titre de revenu aux états financiers de La Financière agricole.

Par ailleurs, le conseil d'administration de La Financière agricole a approuvé, au mois de mars 2017, la mise en place d'un programme de transition en deux volets pour ce secteur. Le premier volet offrira une aide forfaitaire aux entreprises indépendantes sur la base de leur volume moyen de veaux commercialisés en 2017 et en 2018. Pour sa part, le deuxième volet vise à appuyer financièrement le développement d'outils collectifs de gestion ainsi que des mesures de biosécurité.

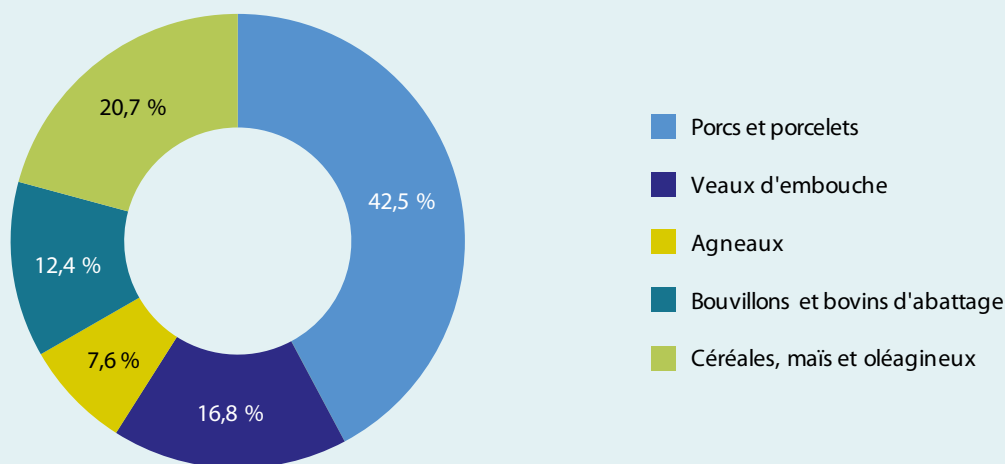
GRAPHIQUE 8

Bilan des clients assurés, des valeurs assurées, des contributions et des compensations en assurance stabilisation des revenus agricoles pour les cinq derniers exercices financiers



GRAPHIQUE 9

Répartition des compensations en assurance stabilisation pour l'exercice financier 2016-2017



ÉTAT DU FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

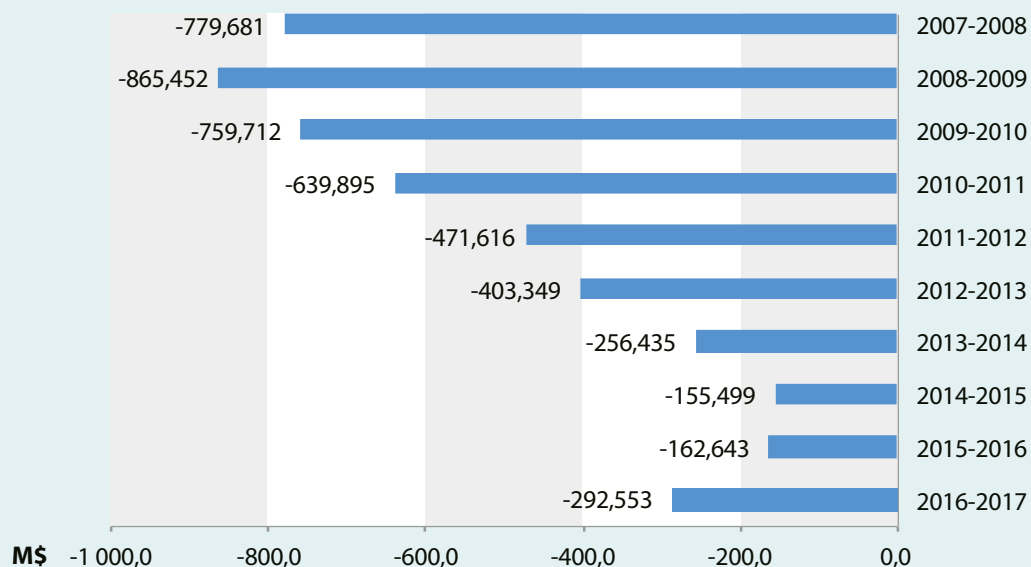
Ce fonds est constitué des contributions provenant des adhérents et de La Financière agricole. L'ensemble des contributions doit permettre, à long terme, de payer aux participants les compensations auxquelles ils ont droit.

Les résultats du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles présentent un déficit de 71,2 millions de dollars pour l'exercice financier 2016-2017. Cependant, après les ajustements relatifs au remboursement à la suite du retrait de certains produits, le déficit cumulé du Fonds s'élève à 292,6 millions de dollars au 31 mars 2017. En effet, compte tenu du retrait des produits Maïs-grain, Soya et Pommes de terre à compter de l'année d'assurance 2016-2017, ce fonds devra distribuer un montant de 58,5 millions. Une partie importante du déficit cumulé, soit 301,7 millions de dollars, est impartie au secteur porcin.

Le détail de l'état du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles est présenté dans les états financiers.

GRAPHIQUE 10

Historique du solde du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles de 2007-2008 à 2016-2017

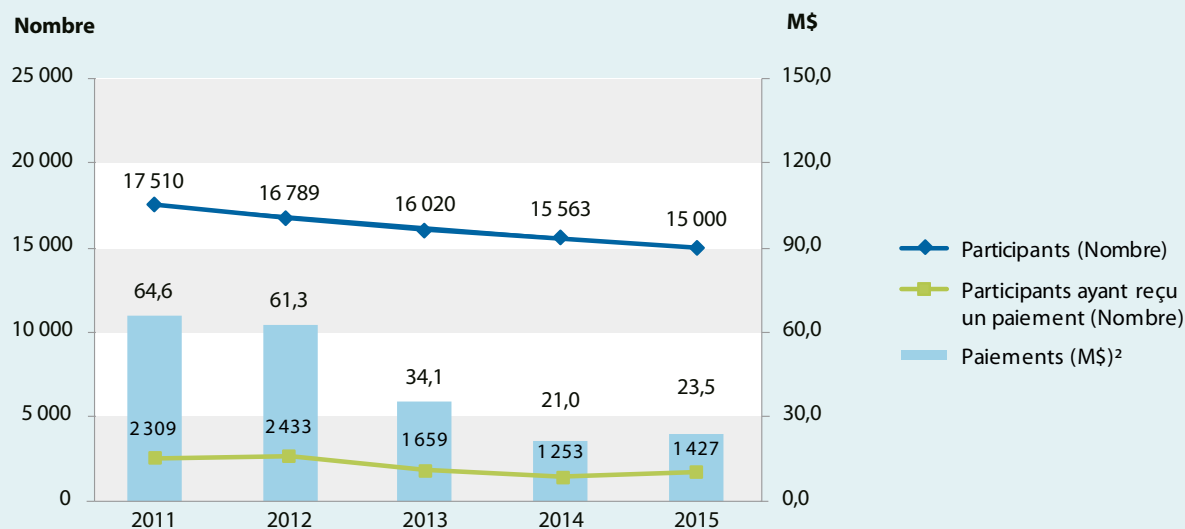


Agri-stabilité

Agri-stabilité est un programme basé sur le revenu global de l'entreprise qui a pour objectif de stabiliser le revenu en cas de baisse de la marge de production. Il intervient lorsque la marge de l'année (soit les revenus agricoles admissibles moins les dépenses admissibles) est inférieure à 70% de la marge de référence établie sur la base des cinq dernières années. Les paiements du programme Agri-stabilité proviennent à 60% du gouvernement du Canada et à 40% du gouvernement du Québec. Pour l'année 2016, 14 524 entreprises agricoles québécoises ont participé à Agri-stabilité. Les paiements prévus pour l'année de participation 2016 représentent 28,7 millions de dollars.

GRAPHIQUE 11

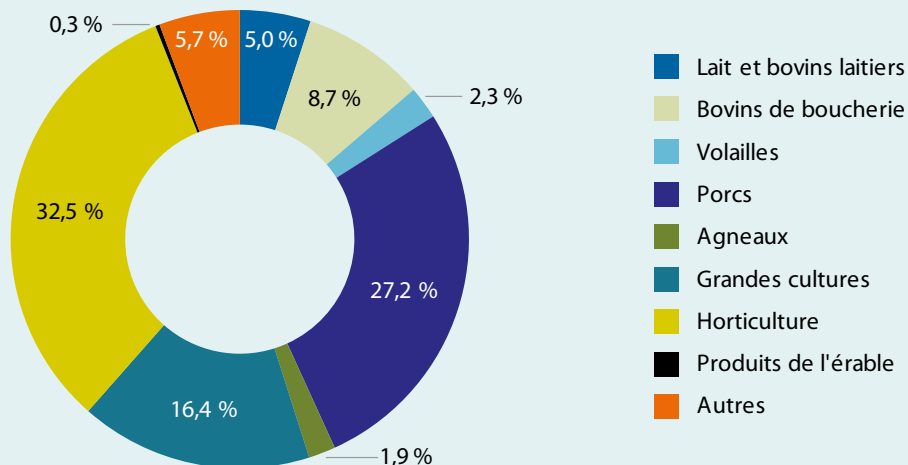
Statistiques du programme Agri-stabilité¹ pour les années de participation 2011 à 2015



1. Les paiements relatifs aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation. Les données présentées pour chacune des années ont été révisées pour tenir compte de l'évolution du traitement des dossiers.
2. La baisse du taux de couverture du programme, qui est passé de 85 à 70% de la marge de référence, et l'ajout d'une limitation de la marge de référence à la suite de l'entrée en vigueur du cadre stratégique Cultivons l'avenir 2 expliquent en partie la diminution de l'intervention de ce programme depuis l'année 2013.

GRAPHIQUE 12

Répartition des paiements du programme Agri-stabilité pour l'année de participation 2015



Agri-Québec Plus

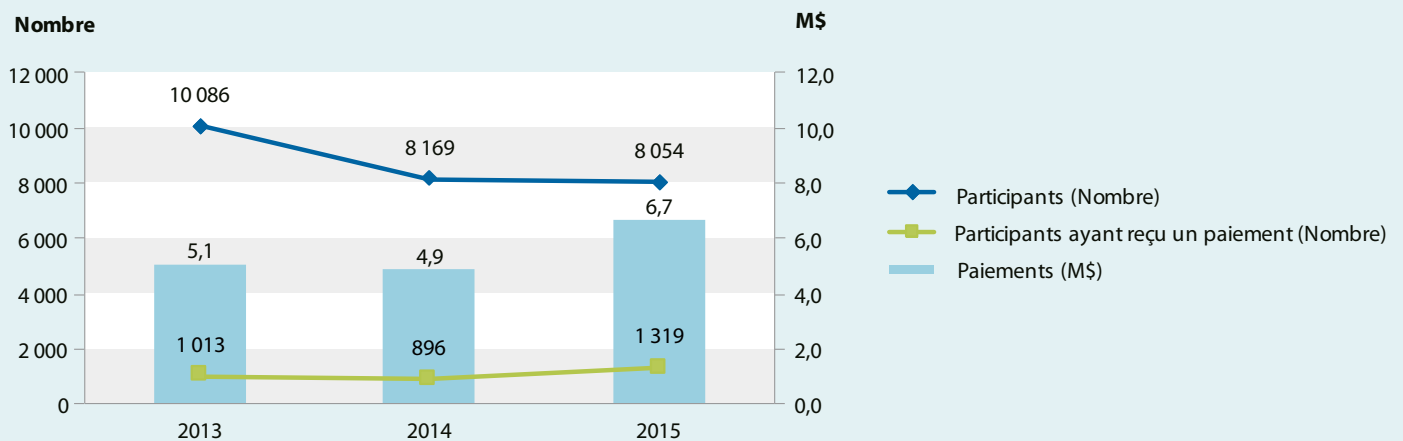
Le programme Agri-Québec Plus est destiné aux secteurs non couverts par l'ASRA ou par la gestion de l'offre, notamment ceux des cultures maraîchères, des petits fruits, de l'acériculture et de l'horticulture ornementale. Il offre une couverture de 85 % de la marge de référence. Une limite est prévue afin que seuls les participants ayant un bénéfice net, calculé aux fins du programme, inférieur à 50 000 dollars puissent bénéficier d'un paiement jusqu'à concurrence de l'atteinte de ce seuil.

De plus, à compter de l'année 2016, le programme a été modifié afin de rendre admissibles les secteurs du maïs-grain, du soya et des pommes de terre. Cette modification fait suite au choix exercé par les producteurs visés d'opter pour les programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus en remplacement de l'ASRA.

Pour l'année de participation 2016, l'intervention de ce programme est estimée à 12,8 millions de dollars.

GRAPHIQUE 13

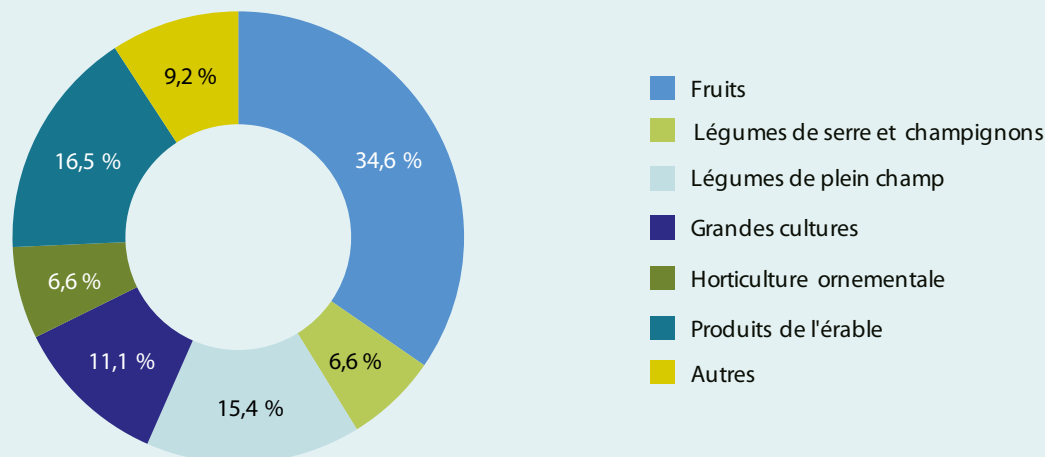
Statistiques du programme Agri-Québec Plus¹ pour les années de participation 2013 à 2015



1. Les paiements relatifs aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation. Les données présentées pour chacune des années ont été révisées pour tenir compte de l'évolution du traitement des dossiers.

GRAPHIQUE 14

Répartition des paiements du programme Agri-Québec Plus pour l'année de participation 2015

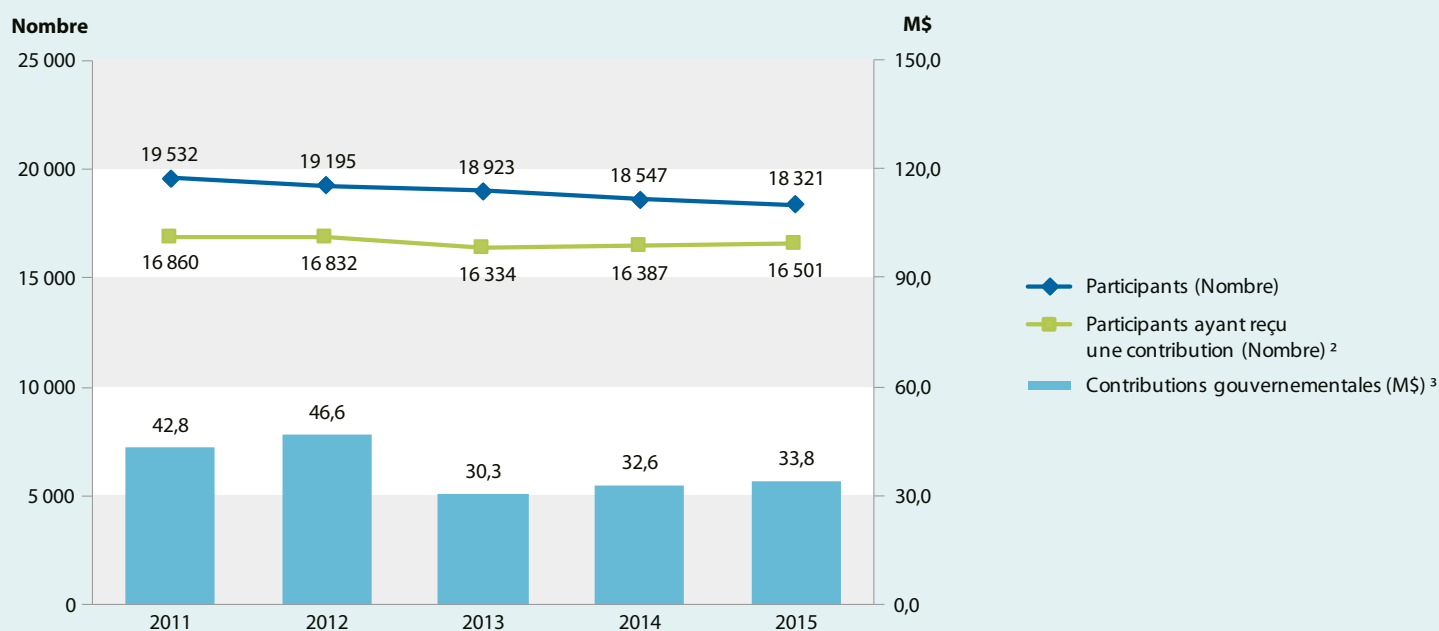


Agri-investissement

Le programme Agri-investissement est un programme d'autogestion des risques qui permet aux participants de faire annuellement un dépôt dans un compte et de recevoir, en contrepartie, une contribution équivalente de La Financière agricole. Le participant peut y effectuer des retraits en fonction de ses besoins. Les contributions gouvernementales à Agri-investissement proviennent à 60% du gouvernement du Canada et à 40% du gouvernement du Québec. Les contributions gouvernementales d'Agri-investissement équivalent à 1% des ventes nettes ajustées (VNA), et ce, jusqu'à un maximum de 1,5 million de dollars de VNA. Pour l'année de participation 2016, les contributions gouvernementales d'Agri-investissement sont estimées à 33 millions de dollars, tandis que le solde des comptes des participants s'élève à 64,5 millions de dollars au 31 mars 2017.

GRAPHIQUE 15

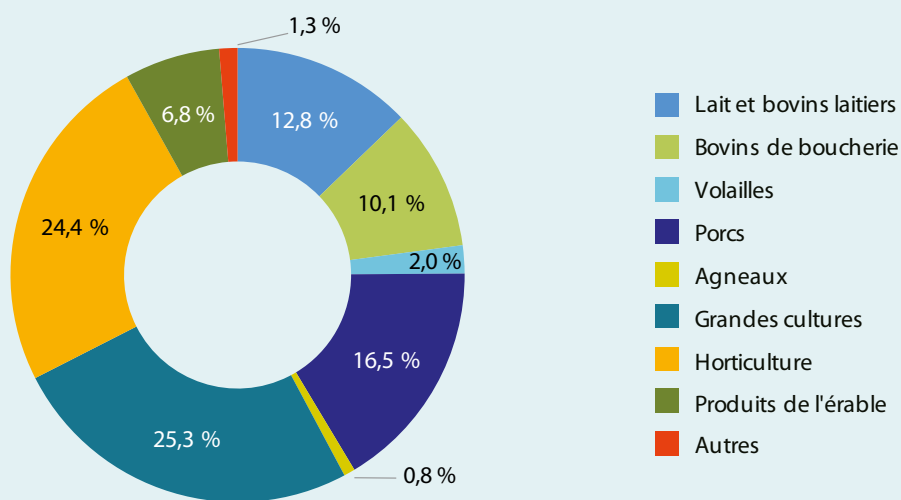
Statistiques du programme Agri-investissement¹ pour les années de participation 2011 à 2015



1. Les contributions gouvernementales relatives aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation. Les données présentées pour chacune des années ont été révisées pour tenir compte de l'évolution du traitement des dossiers.
2. Certains participants peuvent ne pas recevoir de contribution si la valeur de leurs ventes nettes ajustées est inférieure au montant minimal prescrit par le programme.
3. Depuis l'entrée en vigueur du cadre stratégique Cultivons l'avenir 2 en 2013, les contributions gouvernementales d'Agri-investissement ont diminué de 1,5% à 1% des VNA.

GRAPHIQUE 16

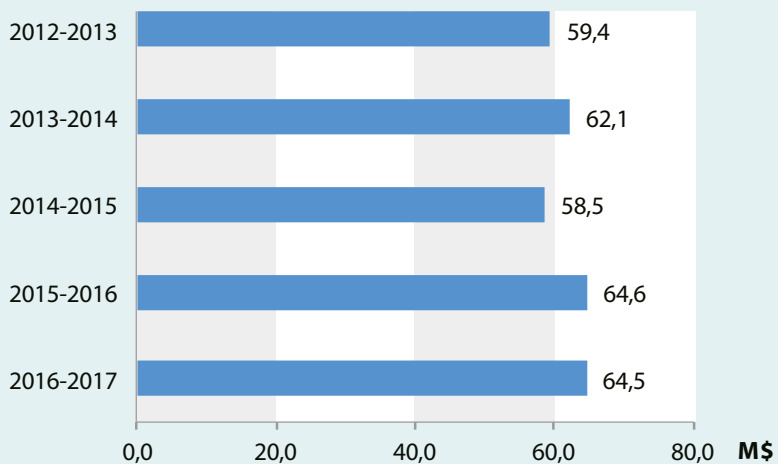
Répartition des contributions gouvernementales du programme Agri-investissement pour l'année de participation 2015¹



1. Les entreprises sont catégorisées selon le secteur de production qui génère le revenu le plus élevé, bien qu'elles puissent être impliquées dans plusieurs autres secteurs agricoles. C'est ce qui explique que certaines entreprises se retrouvent dans une catégorie de production non admissible au programme Agri-investissement (productions sous gestion de l'offre : Lait et bovins laitiers ou Volailles). Celles-ci ont des revenus admissibles dans d'autres secteurs de production.

GRAPHIQUE 17

Solde des comptes des participants au programme Agri-investissement pour les cinq derniers exercices financiers



Agri-Québec

Le programme Agri-Québec est entièrement financé par La Financière agricole. Il s'agit d'un programme d'autogestion des risques qui permet aux participants de faire annuellement un dépôt dans un compte et de recevoir, en contrepartie, une contribution équivalente de La Financière agricole. Le dépôt maximal autorisé admissible à une contrepartie correspond à 3,2% des ventes nettes ajustées (VNA) agricoles et à 3,9% des VNA aquacoles de l'entreprise pour la première tranche de VNA inférieure à 1,5 million de dollars. Au-delà de ce seuil, le pourcentage de contribution diminue graduellement. Les entreprises agricoles, dont le revenu est de moins de 100 000 dollars, bénéficient d'une contribution additionnelle de 1% de leurs VNA.

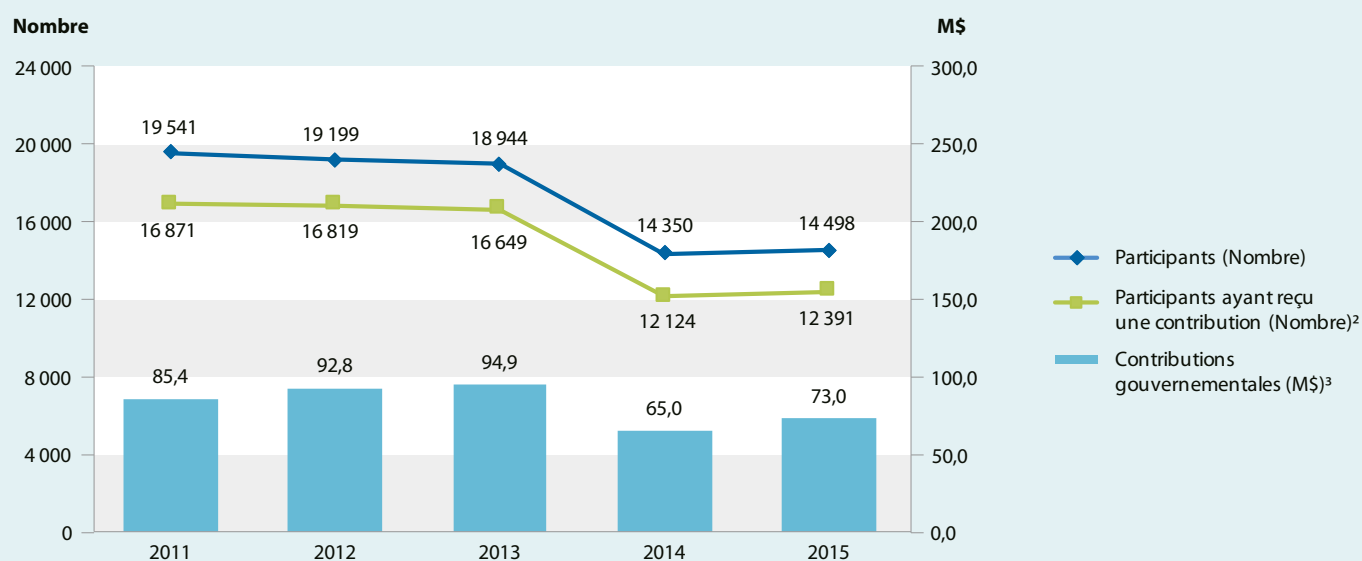
À compter de l'année de participation 2017, pour les entreprises en transition vers un mode de production biologique, le taux de contribution gouvernementale passe de 3,2% à 7,2% pour les VNA inférieures à 100 000 dollars et de 3,2% à 5,2% pour la portion comprise entre 100 000 dollars et 1,5 million de dollars. Cette bonification fait suite à une recommandation du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec.

L'admissibilité à Agri-Québec est réservée aux secteurs non couverts par l'ASRA et la gestion de l'offre. Le programme a été modifié afin de permettre l'admissibilité rétroactive des secteurs du maïs-grain, du soya et des pommes de terre à compter de l'année de participation 2014 (date où l'admissibilité à ce programme a été retirée pour les produits sous ASRA). Cette modification fait suite au choix exercé par les producteurs visés d'opter pour les programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus en remplacement de l'ASRA.

Le solde des comptes des participants s'élève à 190,6 millions de dollars au 31 mars 2017. La contribution gouvernementale d'Agri-Québec pour l'année de participation 2016 est estimée à 78,7 millions de dollars.

GRAPHIQUE 18

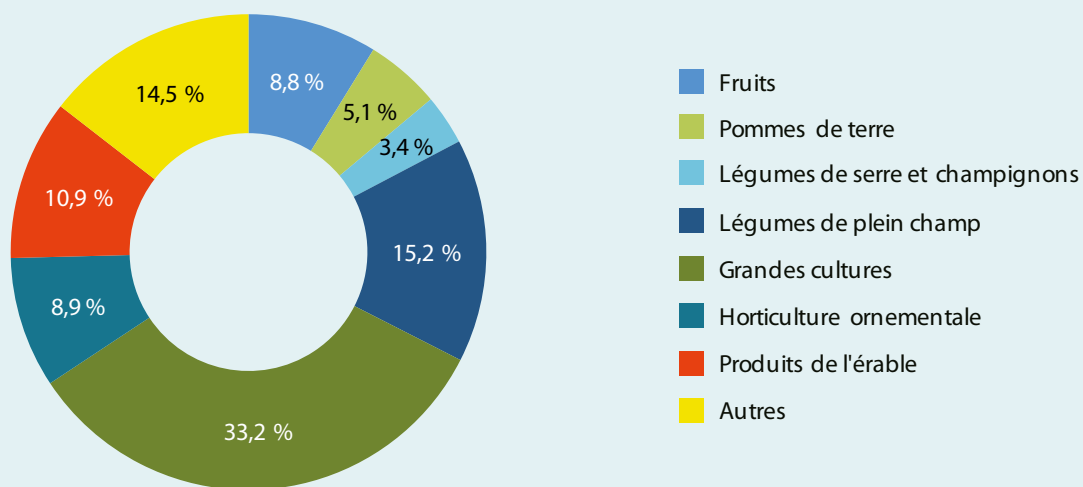
Statistiques du programme Agri-Québec¹ pour les années de participation 2011 à 2015



1. Les contributions gouvernementales relatives aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation. Les données présentées pour chacune des années ont été révisées pour tenir compte de l'évolution du traitement des dossiers.
2. Depuis l'année 2014, les secteurs couverts par l'ASRA ne sont plus admissibles au Programme Agri-Québec.
3. Certains participants peuvent ne pas recevoir de contribution si la valeur de leurs ventes nettes ajustées est inférieure au montant minimal prescrit par le programme.

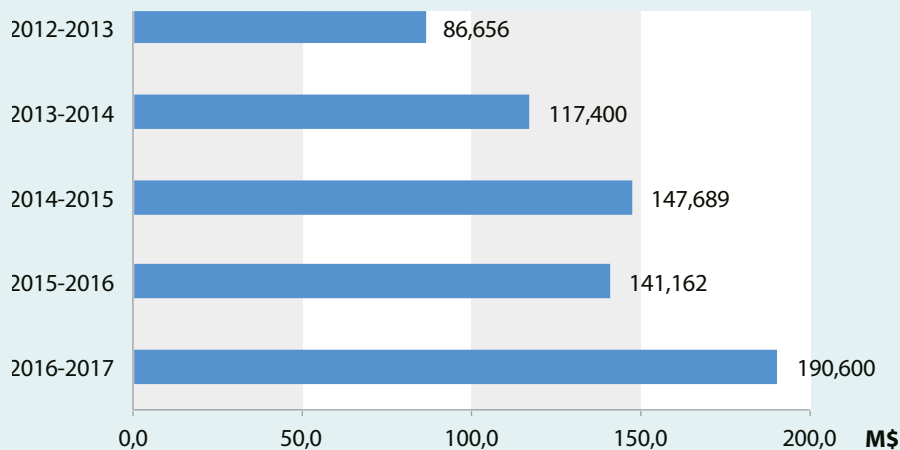
GRAPHIQUE 19

Répartition des contributions gouvernementales du programme Agri-Québec pour l'année de participation 2015



GRAPHIQUE 20

Solde des comptes des participants au programme Agri-Québec pour les cinq derniers exercices financiers



Assurance récolte

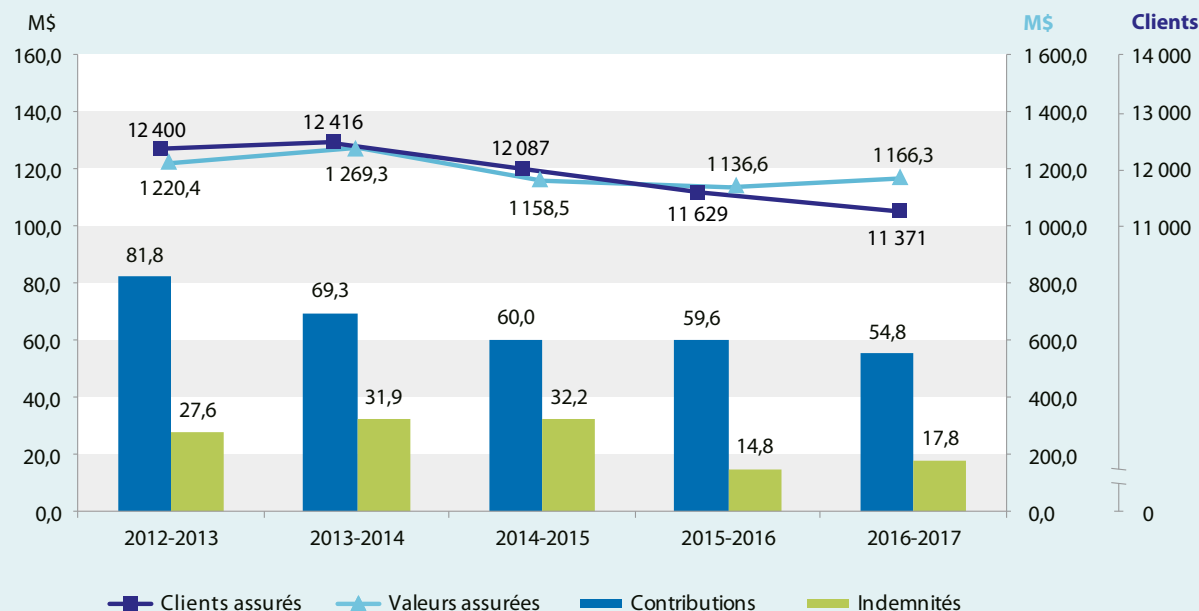
L'assurance récolte couvre les pertes attribuables aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels incontrôlables. Selon les cultures, les entreprises agricoles peuvent souscrire à une protection individuelle ou collective. La prime est payée à 40 % par le producteur et à 60 % par le gouvernement du Canada et La Financière agricole.

Pour l'année d'assurance 2016, 11 371 entreprises ont adhéré au Programme d'assurance récolte. Elles ont assuré des superficies totalisant plus de 1,1 million d'hectares et, en acériculture, près de 16,5 millions d'entailles, le tout représentant des valeurs assurées de près 1,2 milliard de dollars. Les contributions, pour l'année financière 2016-2017, ont totalisé 54,8 millions de dollars, dont 21,7 millions proviennent des adhérents. La Financière agricole prévoit verser, pour cette même année, des indemnités s'élevant à 17,8 millions de dollars, dont 7,1 millions de dollars aux entreprises assurées à la protection Foin du système collectif.

Les dommages causés par la sauvagine sont admissibles à une indemnisation dans le cadre du Plan d'indemnisation des dommages causés par la faune. Au mois d'avril 2016, La Financière agricole a adopté un programme d'aide complémentaire à ce plan qui prévoit une indemnité complémentaire de 10% de baisse de rendement calculée. Ainsi, en 2016-2017, les indemnités pour les dommages causés par la sauvagine ont totalisé 1,2 million de dollars, dont 101 470 dollars ont été versés en indemnités complémentaires.

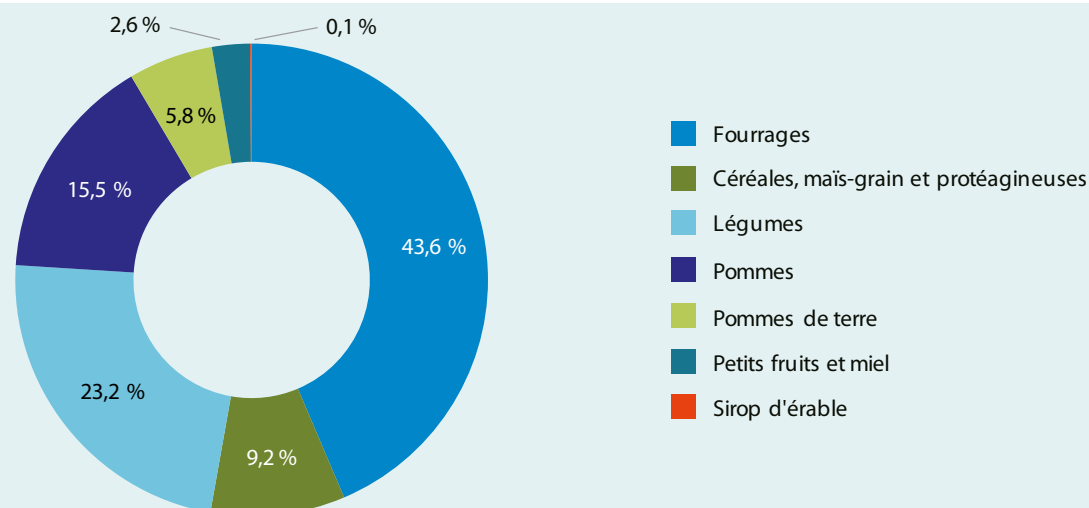
GRAPHIQUE 21

Bilan des clients assurés, des valeurs assurées, des contributions et des indemnités en assurance récolte pour les cinq derniers exercices financiers (incluant le Programme d'indemnités des dommages causés par la sauvagine)



GRAPHIQUE 22

Répartition des indemnités en assurance récolte pour l'exercice financier 2016-2017 (excluant le Programme d'indemnités des dommages causés par la sauvagine)



La Financière agricole a poursuivi d'importants travaux visant à moderniser le programme ASREC. Cette démarche, entreprise en 2014 et qui s'échelonne jusqu'en 2018, s'appuie sur un diagnostic qui a mis en lumière la nécessité de développer et d'actualiser les protections existantes, de mettre en place de nouvelles protections, de même que d'optimiser les processus administratifs entourant notamment l'admissibilité, la cueillette des rendements et l'indemnisation.

En 2016-2017, La Financière agricole a réalisé plusieurs actions visant le développement et l'actualisation des protections. Entre autres, une nouvelle option de garantie à 88 % du rendement total assurable est maintenant offerte aux producteurs de maïs-grain, de soya et de soya de semence. Cette nouvelle option de garantie s'inscrit dans la volonté de La Financière agricole d'offrir la meilleure protection possible aux producteurs agricoles.

Dans un souci d'amélioration continue de ses produits, La Financière agricole a bonifié, à compter de la saison 2017, les prix unitaires du secteur des grains biologiques en les majorant de 20 % à 50 % par rapport aux prix unitaires offerts pour les grains conventionnels. Les brocolis et choux-fleurs de transformation bénéficient également des prix unitaires spécifiques pour la régie biologique. En somme, ce sont les secteurs des grains, du sirop d'érable, de la canneberge et des légumes de transformation qui bénéficient de prix unitaires biologiques depuis que La Financière agricole a mis en œuvre sa stratégie d'adaptation des protections d'assurance récolte à l'agriculture biologique en 2016.

Par ailleurs, la protection d'assurance récolte pour le secteur des fraises a été élargie en 2016 afin d'offrir une protection spécifique pour les fraises en plasticulture. Des améliorations ont également été apportées à la protection pour les fraises en rangs nattés et les fraises à jours neutres. De plus, à compter de l'année d'assurance 2017, les producteurs peuvent assurer distinctement les plants produits pour le Québec et les plants exportés vers les États-Unis.

Pour offrir des protections qui reflètent plus adéquatement la réalité de chaque producteur, La Financière agricole a implanté, pour la saison 2017, une collecte de données de rendement réel obligatoire pour l'ensemble de sa clientèle qui adhère au système individuel d'assurance récolte des céréales, du maïs-grain et des protéagineuses. En adoptant cette stratégie, La Financière agricole vise également à améliorer la qualité de son service en mettant en œuvre un processus accéléré de traitement et de versement pour les dossiers dont les indemnités sont inférieures à 5 000 dollars.

En 2016-2017, la nouvelle version de la protection d'assurance récolte pour le foin a été offerte. Cette protection avait fait l'objet d'une refonte majeure en 2015-2016 qui s'était traduite, notamment, par une simplification de la méthode d'évaluation des pertes.

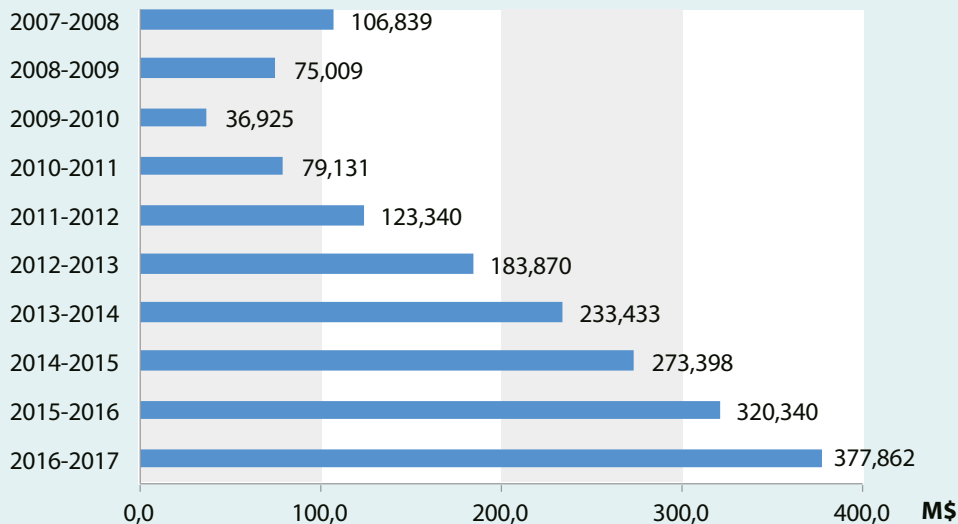
État du Fonds d'assurance récolte

Ce fonds est constitué des contributions provenant des adhérents, du gouvernement du Canada et de La Financière agricole à même l'enveloppe confiée par le gouvernement du Québec, ainsi que des revenus de placement. L'ensemble des contributions doit permettre, à long terme, de payer les indemnités auxquelles les adhérents ont droit.

Au 31 mars 2017, le fonds présentait un avoir de 377,9 millions de dollars, soit une augmentation de 57,5 millions de dollars par rapport à l'année précédente.

GRAPHIQUE 23

Historique du solde du Fonds d'assurance récolte de 2007-2008 à 2016-2017



Programme spécial dédié au secteur porcin

La Financière agricole a reconduit le programme de fonds d'urgence destiné aux producteurs de porcs dont l'élevage est affecté par la présence de la diarrhée épidémique porcine et du delta coronavirus porcine. Ce fonds vise à assumer certains frais supplémentaires pour contrer le virus et restreindre les conséquences financières relatives à cette infection.

Le programme couvre les dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 20 000 dollars par site de production pour les pouponnières et les engraissements et de 30 000 dollars par site pour les maternités. Mentionnons qu'aucun nouveau foyer d'infection n'a été détecté depuis le mois de mai 2015. Ainsi, au 31 mars 2017, le bilan de l'aide octroyée dans le cadre de ce programme demeure inchangé par rapport à l'année précédente. La Financière agricole a versé, pour 15 sites de production, un montant global de 208 916 dollars.

Mesures incitatives à la production de cultures pérennes à la baie de Lavallière

Au mois de février 2015, La Financière agricole a mis en place le Programme de mesures incitatives à la production de cultures pérennes à la baie de Lavallière afin de protéger les revenus des entreprises agricoles dont les terres, situées à l'embouchure du bassin versant de la baie de Lavallière, font l'objet d'inondations récurrentes. Pour bénéficier d'une aide, l'entreprise doit s'engager à ce que les superficies admissibles soient laissées en jachère ou cultivées en foin pour une période de trois ans.

Le programme accorde un montant forfaitaire annuel de 425 dollars par hectare admissible pour une période de trois ans à compter de l'année de végétation 2015. À cette somme, s'ajoute un montant additionnel de 200 dollars par hectare pour couvrir les coûts d'ensemencement de la culture de foin lors de la première année du programme. De plus, les entreprises qui s'engagent à ne pas récolter les superficies admissibles ou à récolter exclusivement entre le 12 juillet et le 15 septembre de l'année de végétation et à ne pas fertiliser ni appliquer de pesticides sur les parcelles concernées peuvent bénéficier d'un montant supplémentaire annuel de 100 dollars par hectare. Pour les 114 hectares inscrits au programme, La Financière agricole a versé un montant total de 118 613 dollars pour les années 2015 et 2016.

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

Capital Financière agricole inc. (CFAI), filiale d'investissement stratégique de La Financière agricole depuis 2002, soutient des projets d'investissements allant de 500 000 dollars à 10 millions de dollars. Par ses interventions, sous forme de capital-actions et de prêts non garantis, elle appuie des projets rentables et structurants pour le développement du secteur agroalimentaire. Le secteur d'activité visé est celui de l'agroalimentaire, principalement la transformation. Ainsi, CFAI cible les projets de transformation, de commercialisation ou de production agricole, incluant les projets en amont et en aval de la production, présentant un intérêt pour le secteur agroalimentaire ou pour le développement régional.

CFAI offre du capital de risque aux petites entreprises du secteur agroalimentaire. Au cours de l'exercice 2016-2017, CFAI a autorisé quatre investissements totalisant plus de 1,5 million de dollars, contribuant ainsi au maintien et à la création de plus de 360 emplois. À titre comparatif, cinq investissements totalisant 2,8 millions de dollars avaient été autorisés en 2015-2016. Lors de la dernière année, CFAI s'est départie de plusieurs participations. Elle compte maintenant des placements dans 14 entreprises agroalimentaires.

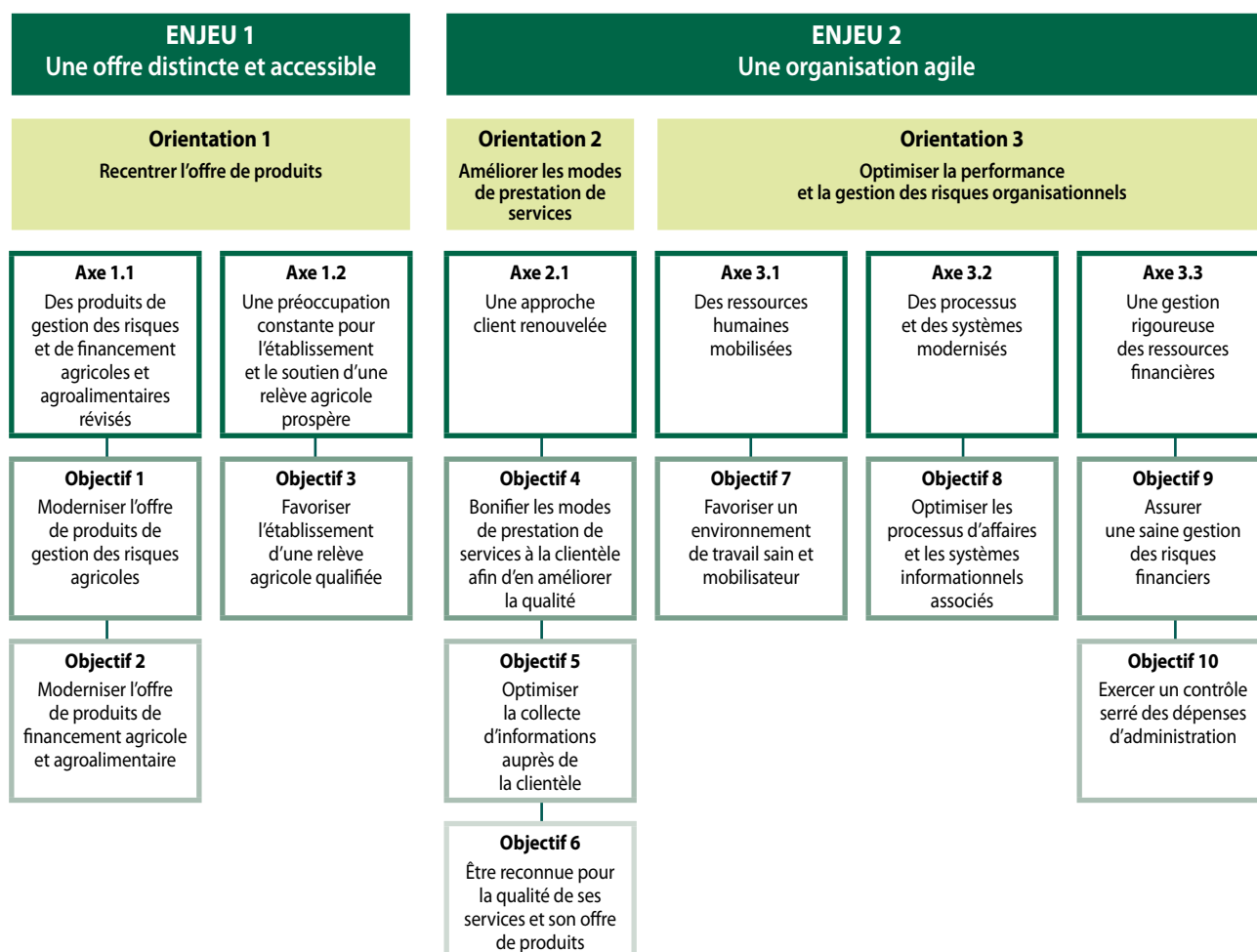
PRÉSENTATION DES RÉSULTATS 2016-2017

PLAN STRATÉGIQUE 2015-2018

Pour réaliser pleinement sa mission de soutien et de promotion du développement du secteur agricole et agroalimentaire, La Financière agricole propose, dans son Plan stratégique 2015-2018, des orientations tournées vers sa clientèle et vise à mettre en œuvre la vision de l'organisation, soit de relever le défi de l'efficacité et être reconnue pour la qualité de ses services et son appui au développement durable des entreprises agricoles et agroalimentaires du Québec. De plus, ce plan vise les aspects les plus significatifs de la mission de l'organisation. Le Plan stratégique 2015-2018 de La Financière agricole a été approuvé par le gouvernement du Québec au mois d'avril 2016. La Financière agricole suit l'évolution de sa performance et mesure l'atteinte de ses objectifs stratégiques à l'aide d'indicateurs d'effet-impact.

Afin de dégager une vision globale de la performance de La Financière agricole, la section qui suit présente tout d'abord un abrégé du Plan stratégique 2015-2018 et rappelle brièvement la nature de ses engagements stratégiques. Une synthèse des résultats au 31 mars 2017 est ensuite présentée et met en évidence le degré d'atteinte des indicateurs et des cibles associés à chacun des objectifs stratégiques. Une appréciation de la performance de l'organisation à l'égard de ses engagements stratégiques est ensuite présentée. Enfin, les résultats détaillés du Plan stratégique 2015-2018 sont décrits.

Abrégé du Plan stratégique 2015-2018



Synthèse des résultats du Plan stratégique 2015-2018¹

	Résultat au 31 mars 2016	Résultat au 31 mars 2017	Atteint	Progresse bien	À surveiller	Non applicable	Référence (page)
Objectif 1 : Moderniser l'offre de produits de gestion des risques agricoles.							
<p>INDICATEUR : Mise en œuvre des recommandations, retenues par le gouvernement, du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture.</p> <p>CIBLE : 100% des recommandations retenues mises en œuvre d'ici mars 2018.</p>	100%	100%		X			53
<p>INDICATEUR : Montant des valeurs assurées à la suite de la mise en œuvre du Plan de modernisation de l'assurance récolte 2014-2018.</p> <p>CIBLE : Augmentation de 10% d'ici mars 2018 des valeurs assurées en assurance récolte sur la base des résultats de l'année d'assurance 2015.</p>	Valeurs assurées 2015 : 1 136,6 M\$ L'augmentation des valeurs assurées sera mesurée à compter de 2016-2017.	Valeurs assurées 2016 : 1 166,3 M\$ Augmentation de 2,6% entre 2015 et 2016 <i>*Les valeurs assurées préliminaires de 2017 s'élèvent à 1 246,1 M\$, ce qui représente une augmentation de 9,6% par rapport à l'année 2015.</i>		X*			54
<p>INDICATEUR : Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des programmes de gestion des risques agricoles.</p> <p>CIBLE : Augmentation de 10% d'ici mars 2018 pour chacun des programmes de gestion des risques agricoles sur la base des résultats du sondage de 2015.</p>	<p>Agri-investissement : 59% (60% en 2015)</p> <p>Agri-Québec : 58% (57% en 2015)</p> <p>Agri-Québec Plus : 56% (non mesuré en 2015)</p> <p>Agri-stabilité : 55% (53% en 2015)</p> <p>ASRA : 53% (même taux qu'en 2015)</p> <p>ASREC : 51% (même taux qu'en 2015)</p>	<p>Agri-investissement : 72% Cible pour 2018 : 66%</p> <p>Agri-Québec : 73% Cible pour 2018 : 63%</p> <p>Agri-Québec Plus : 61% Cible pour 2018 : 62%</p> <p>Agri-stabilité : 63% Cible pour 2018 : 58%</p> <p>ASRA : 62% Cible pour 2018 : 58%</p> <p>ASREC : 63% Cible pour 2018 : 56%</p>		X			55

1. Signification des catégories :

Atteint : plus de 95% de la cible est atteinte.

Progresse bien : la cible annuelle est atteinte et/ou les échéanciers sont respectés et/ou la cible stratégique devrait être atteinte.

À surveiller : un retard dans les échéanciers et/ou dans l'atteinte de la cible stratégique est observé et/ou les travaux ne sont pas débutés.

Non applicable : la mesure des résultats ne peut être réalisée au 31 mars 2017.

	Résultat au 31 mars 2016	Résultat au 31 mars 2017	Atteint	Progresse bien	À surveiller	Non applicable	Référence (page)
Objectif 2: Moderniser l'offre de produits de financement agricole et agroalimentaire.							
INDICATEUR: Adoption d'orientations organisationnelles visant la modernisation du modèle d'affaires en matière de financement agricole et agroalimentaire. CIBLE: Mars 2018	Non débuté	L'analyse menant à l'élaboration d'orientations en financement est terminée.		X			56
INDICATEUR: Financement accordé annuellement aux entreprises agricoles: a) ayant reçu une subvention au démarrage b) œuvrant dans des productions émergentes et biologiques c) œuvrant en agroalimentaire CIBLE: 200 M\$ ¹ en 2016-2017	192,4 M\$ (160 M\$ en 2015)	275,7 M\$		X			56
INDICATEUR: Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des programmes de financement. CIBLE: Augmentation de 10 % d'ici mars 2018 pour chacun des programmes de financement sur la base des résultats du sondage de 2015.	Financement de l'agriculture: 65 % (65 % en 2015) Appui financier à la relève: Subvention au démarrage: 58 % (59 % en 2015) Subvention à l'établissement: 56 % (59 % en 2015) Appui à la diversification et au développement régional: 53 % (54 % en 2015)	Financement de l'agriculture: 87 % Cible pour 2018: 72 % Appui financier à la relève agricole: Subvention au démarrage: 84 % Cible pour 2018: 65 % Subvention à l'établissement: 83 % Cible pour 2018: 65 % Appui à la diversification et au développement régional: 75 % Cible pour 2018: 59 % Appui au développement des entreprises agricoles du Québec: 83 % (mesuré pour la première fois)		X			57
INDICATEUR: Montant investi en capital de risque par Capital Financière agricole inc. pour soutenir le secteur agroalimentaire et nombre d'emplois créés ou maintenus. CIBLE: 2,5 M\$ investis et 200 emplois créés ou maintenus en moyenne annuellement d'ici le 31 mars 2018 (1 M\$ et 140 emplois en moyenne entre 2012-2013 et 2014-2015).	2,8 M\$ investis 489 emplois créés ou maintenus	1,5 M\$ investis 368 emplois créés ou maintenus			X		57

1. La cible initiale prévue au Plan stratégique 2015-2018 prévoyait une augmentation de 160 M\$, en 2015, à 185 M\$, en 2018. Elle a été ajustée à 200 M\$ pour 2016-2017.

	Résultat au 31 mars 2016	Résultat au 31 mars 2017	Atteint	Progresse bien	À surveiller	Non applicable	Référence (page)
Objectif 3 : Favoriser l'établissement d'une relève agricole qualifiée							
INDICATEUR : Nombre de jeunes ayant qualifié une entreprise pour l'obtention d'une subvention à l'établissement ou au démarrage. CIBLE : 425 jeunes annuellement (415 jeunes en moyenne entre 2012-2013 et 2014-2015).	398 jeunes	478 jeunes		X			58
INDICATEUR : Jeunes ayant reçu une subvention et dont l'entreprise œuvre toujours en agriculture après trois ans. CIBLE : Maintien d'un taux d'au moins 85 % annuellement d'ici mars 2018.	91 %	91 %		X			58
Objectif 4 : Bonifier les modes de prestation de services à la clientèle afin d'en améliorer la qualité							
INDICATEUR : Taux de satisfaction à l'égard du service à la clientèle. CIBLE : Augmentation de 74 % en 2015 à 85 % en 2018.	78 %	83 %		X			59
Objectif 5 : Optimiser la collecte d'informations auprès de la clientèle							
INDICATEUR : Clientèle bénéficiant d'une réduction de la quantité d'informations à transmettre. CIBLE : 20 % d'ici mars 2018.	Il est planifié d'implanter la solution permettant d'atteindre cette cible en 2017.	Il est planifié d'implanter la solution permettant d'atteindre cette cible en 2017.				X	59
Objectif 6 : Être reconnue pour la qualité de ses services et son offre de produits							
INDICATEUR : Taux de satisfaction générale de la clientèle. CIBLE : Augmentation de 77 % en 2015 à 85 % en 2018.	81 %	87 %		X			59
Objectif 7 : Favoriser un environnement de travail sain et mobilisateur							
INDICATEUR : Taux de mobilisation des employés. CIBLE : Augmentation de 5 % du taux de mobilisation de 2015 à 2018.	Taux de mobilisation 2015 : 76 % L'augmentation de ce taux sera mesurée en 2017-2018.	L'augmentation de ce taux sera mesurée en 2017-2018. Cible pour 2018 : 80 %				X	60
INDICATEUR : Nombre moyen de jours d'absences en maladie et en invalidité. CIBLE : Inférieur de 15 % au nombre moyen de jours d'absences de la fonction publique.	Inférieur de 41,8 % au nombre moyen de jours d'absences au sein de la fonction publique.	Inférieur de 41,1 % au nombre moyen de jours d'absences au sein de la fonction publique.		X			60

	Résultat au 31 mars 2016	Résultat au 31 mars 2017	Atteint	Progresse bien	À surveiller	Non applicable	Référence (page)
Objectif 8: Optimiser les processus d'affaires et les systèmes informationnels associés.							
INDICATEUR: Réduction du délai de traitement des processus optimisés. CIBLE: 20 % au terme de l'optimisation des processus ciblés.	Traitement des demandes de garanties de prêts: réduction du délai de 30 % Traitement des dossiers liés aux programmes AGRI: réduction du délai de 60 %	Gestion des changements aux infrastructures technologiques: réduction du délai de 77,6 % Établissement des paramètres en ASREC: réduction du délai de 57,5 % Traitement des demandes de requêtes: réduction du délai de 68,8 %		X			61
Objectif 9: Assurer une saine gestion des risques financiers.							
INDICATEUR: Risques financiers priorités ayant fait l'objet de mesures de contrôle. CIBLE: 100 % ¹ Bilan annuel des mesures de contrôle.	L'exercice d'identification des risques organisationnels majeurs, préalable à la mesure de cet indicateur, est toujours en cours.	100 % Bilan des mesures de contrôle à renforcer réalisé.	X				61
INDICATEUR: Mise en place d'une réserve pour des programmes d'assurance et de protection du revenu agricole. CIBLE: 317 M\$ d'ici mars 2018	170 M\$	La réserve de 317 M\$ est entièrement capitalisée	X				62
Objectif 10: Exercer un contrôle serré des dépenses d'administration.							
INDICATEUR: Coût de revient par client des principaux programmes (ASRA, ASREC, AGRI et Financement). CIBLE: Diminution annuelle de 0,5 % et plus par rapport à l'année précédente.	Variation du coût de revient par client par rapport à l'année précédente: ASRA: +0,04 % ASREC: -11,23 % Agri-stabilité: -11,70 % Agri-investissement: +7,81 % Financement: -1,23 %	Variation du coût de revient par client par rapport à l'année précédente: ASRA: -9,79 % ASREC: +3,76 % Agri-stabilité: +0,23 % Agri-investissement: +4,99 % Agri-Québec: -9,89 % Agri-Québec Plus: -15,78 % Financement: +5,76 %			X		62

1. La cible initiale était de 100 % annuellement. Elle a été ajustée à 100 %.

Appréciation de la performance à l'égard des engagements stratégiques

Parmi les 18 indicateurs du Plan stratégique 2015-2018, deux sont atteints, 12 progressent bien, deux sont à surveiller et deux n'ont pu être mesurés au 31 mars 2017 (non applicables). La société peut donc conclure que sa performance concernant l'atteinte de ses engagements stratégiques a été satisfaisante au cours de cette deuxième année de mise en œuvre de son plan stratégique. Certains éléments permettant d'apprécier la performance de l'organisation concernant l'atteinte de ses trois orientations stratégiques sont présentés ci-après.

ORIENTATION 1 : Recentrer l'offre de produits

Les trois objectifs stratégiques identifiés à l'égard de l'orientation 1 « Recentrer l'offre de produits » sont pour la plupart en bonne voie de réalisation. En effet, plusieurs cibles annuelles ont été atteintes, et l'organisation poursuivra ses efforts afin de réaliser, d'ici le mois de mars 2018, ses objectifs stratégiques.

Il est notamment intéressant de mentionner que les travaux de modernisation des programmes de gestion des risques agricoles se poursuivent. En effet, plusieurs recommandations du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture, retenues jusqu'à maintenant par le gouvernement et/ou le conseil d'administration de La Financière agricole, ont déjà été mises en œuvre. D'autres mesures sont également en cours de réalisation ou d'analyse.

Au cours de l'exercice, La Financière agricole a bonifié son offre de protection d'assurance récolte en introduisant de nouvelles protections adaptées aux secteurs biologiques. Les prix unitaires de toutes les cultures du secteur des grains biologiques ont également été majorés par rapport aux secteurs conventionnels.

La Financière agricole a poursuivi des travaux d'analyse visant à établir de nouvelles orientations en financement et à moderniser son modèle d'affaires en financement agricole et agroalimentaire. La Financière agricole a dépassé sa cible concernant le financement accordé à des entreprises agricoles ayant reçu une subvention au démarrage au cours des cinq dernières années ou œuvrant dans des secteurs agricoles émergents, biologiques ou agroalimentaires.

La Financière agricole a également une préoccupation constante pour l'établissement et le soutien d'une relève agricole prospère. L'organisation a dépassé sa cible annuelle prévue à cet égard en soutenant 478 jeunes avec l'attribution de subventions à l'établissement et au démarrage. De plus, pour 91 % des jeunes ayant reçu un soutien financier de La Financière agricole en 2014-2015, l'entreprise œuvre toujours en agriculture après trois ans d'activité. Ainsi, l'organisation entend poursuivre son implication auprès de cette clientèle, notamment par un accompagnement soutenu offert par ses conseillers spécialisés.

Par ailleurs, l'organisation vise à augmenter de 10 % le taux de satisfaction de la clientèle pour chacun de ses programmes de gestion des risques et de financement agricole. Les taux de satisfaction de la clientèle à l'égard de tous les programmes de La Financière agricole ont augmenté de façon significative en 2017, comparativement à 2015. Une hausse moyenne de 39 % est observée pour les programmes de financement et de 22 % pour les programmes d'assurance et de protection du revenu.

ORIENTATION 2 : Améliorer les modes de prestation de services

Tout comme pour l'orientation 1, les trois objectifs stratégiques identifiés en lien avec l'orientation 2 « Améliorer les modes de prestation de services » sont pour la plupart en bonne voie de réalisation.

Deux services du dossier en ligne des clients ont été améliorés au cours de l'exercice. La clientèle a désormais la possibilité de consulter son état de compte en ligne et d'adhérer au dépôt direct en ligne.

Le projet de collecte unifiée des données financières visant à réduire la quantité d'informations à transmettre par la clientèle s'est poursuivi au cours de l'exercice. Il est prévu que la solution soit disponible pour les clients et les préparateurs pour l'année de participation 2017.

De plus, le taux de satisfaction à l'égard du service à la clientèle et le taux de satisfaction générale ont tous deux augmenté de façon significative en 2017 comparativement à 2016, soit une augmentation respective de cinq points de pourcentage et de six points de pourcentage.

Les résultats obtenus en 2016-2017 sont donc positifs et les efforts investis devraient permettre à La Financière agricole de réaliser sa deuxième orientation stratégique visant l'amélioration de ses modes de prestation de services au terme du plan stratégique.

ORIENTATION 3 : Optimiser la performance et la gestion des risques organisationnels

Les travaux relatifs à l'atteinte des quatre objectifs stratégiques identifiés en lien avec l'orientation 3 « Optimiser la performance et la gestion des risques organisationnels » sont en cours de réalisation.

En matière de ressources humaines, La Financière agricole a notamment adopté, au mois d'octobre 2016, un plan d'action organisationnel de mobilisation des personnes. Au 31 mars 2017, 96 % des actions prévues en 2016-2017 ont été réalisées. Les actions prévues au plan sont des actions prioritaires pour renforcer la mobilisation du personnel. La mise en œuvre des actions ciblées contribuera à augmenter le taux de mobilisation des employés, lequel était de 76 % en 2015.

Par ailleurs, La Financière agricole se positionne avantageusement à l'égard des absences à des fins de maladie et en invalidité comparativement à l'ensemble de la fonction publique, ce qui constitue un indicateur pertinent à considérer relativement à la mobilisation des employés. Ainsi, dans une perspective d'amélioration continue, l'organisation poursuivra ses efforts au cours de la prochaine année afin de finaliser la mise en œuvre du plan d'action organisationnel de mobilisation et consolider ses points forts en vue d'une prochaine évaluation du taux de mobilisation à l'automne 2017.

L'organisation procède actuellement à l'optimisation de plusieurs de ses processus d'affaires. Une réduction du délai de traitement de plus de 50 % a été observée pour les processus optimisés en 2016-2017, dépassant ainsi la cible annuelle. À cette fin, La Financière agricole utilise la démarche *Lean management*.

Les efforts d'optimisation des processus organisationnels se poursuivront au cours des prochaines années afin de permettre à l'organisation d'améliorer son efficacité opérationnelle.

Enfin, La Financière agricole a poursuivi son objectif d'assurer une gestion rigoureuse de ses ressources financières et de ses risques financiers, tout en contrôlant ses dépenses d'administration. L'une des mesures prioritaires identifiées consiste à mettre en place une réserve de 317 millions de dollars pour des programmes d'assurance et de protection du revenu agricole. Au 31 mars 2017, cette réserve est entièrement capitalisée.

La société a également priorisé et documenté deux risques financiers organisationnels majeurs. Les mesures de contrôles à renforcer pour les atténuer ont été réalisées au 31 mars 2017 permettant d'atteindre la cible prévue à cet effet.

L'ensemble des travaux réalisés en 2016-2017 devrait donc permettre à La Financière agricole de réaliser sa troisième orientation stratégique visant l'optimisation de sa performance et la gestion de ses risques organisationnels d'ici le mois de mars 2018.

Résultats détaillés du Plan stratégique 2015-2018

Bilan au 31 mars 2017

ENJEU 1 UNE OFFRE DISTINCTE ET ACCESSIBLE

ORIENTATION 1 : Recentrer l'offre de produits

Pour donner suite aux recommandations du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture et aux décisions gouvernementales qui en découlent, La Financière agricole poursuit la modernisation de l'offre de produits de gestion des risques agricoles. Plusieurs travaux à cet égard sont en cours au sein de l'organisation, lesquels prennent en compte notamment des préoccupations d'actualisation, de développement, d'allégement et de simplification des programmes. Notamment, l'organisation a élaboré et met en œuvre un plan de modernisation de son Programme d'assurance récolte, tout en assurant le développement de nouvelles protections afin de maintenir une offre de service de qualité.

La Financière agricole entend également moderniser l'offre de produits de financement agricole et agroalimentaire. Elle poursuit sa réflexion à cet égard de façon à tenir compte des nouvelles réalités du marché relativement au crédit agricole. Elle entend donc définir de nouvelles orientations organisationnelles visant la modernisation de son modèle d'affaires en matière de financement agricole et agroalimentaire.

Par ailleurs, l'organisation souhaite favoriser l'établissement d'une relève agricole qualifiée. Une formation scolaire de qualité donne accès à des compétences permettant d'outiller la relève dans la gestion d'une entreprise agricole, ce qui s'avère un gage de prospérité pour l'avenir. C'est pourquoi La Financière agricole accorde des subventions à l'établissement et au démarrage à des jeunes ayant une formation reconnue.

Axe d'intervention : 1.1

Des produits de gestion des risques et de financement agricoles et agroalimentaires révisés

Objectif 1 : Moderniser l'offre de produits de gestion des risques agricoles	
Indicateur 1	Mise en œuvre des recommandations, retenues par le gouvernement, du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture.
Cible	100 % des recommandations retenues mises en œuvre d'ici mars 2018
Résultat	Progresse bien
Résultats détaillés	<p>Au 31 mars 2017, 100% des recommandations retenues par le gouvernement à ce jour concernant La Financière agricole avaient été mises en œuvre, soit huit recommandations. Au cours de la période 2016-2017, aucune autre recommandation n'a été retenue par le gouvernement. Néanmoins, La Financière agricole a poursuivi ses travaux à l'égard de plusieurs des autres recommandations du groupe de travail.</p> <p>Des travaux complémentaires ont été réalisés à l'égard de trois des huit recommandations retenues par le gouvernement, dont des mesures qui avaient déjà été mises en place l'an dernier :</p> <ul style="list-style-type: none">• Une bonification du programme Agri-Québec destinée aux entreprises en transition vers une production biologique a été entérinée par La Financière agricole le 16 septembre 2016 (piste 6);• Donnant suite au choix exercé par les adhérents des secteurs des pommes de terre, du maïs-grain et du soya (date limite: 1^{er} juillet 2016), des modifications ont été apportées le 29 juin 2016 afin de transférer leur admissibilité du programme ASRA aux programmes AGRI (piste 11);• En date du 31 mars 2017, la réserve budgétaire visée de 317 M\$ pour contrer les risques exceptionnels en assurance et en protection du revenu a été atteinte (piste 20). <p>Par ailleurs, des travaux ont été réalisés au cours de la dernière année concernant 10 des 13 autres recommandations retenues par La Financière agricole :</p> <ul style="list-style-type: none">• À la suite de l'analyse réalisée dans le secteur du veau de lait (piste 21), le conseil d'administration de La Financière agricole a entériné, le 12 juin 2015, l'abolition de la protection ASRA dans ce secteur à compter de l'année 2016. Les modalités finales de disposition du surplus du fonds ont été adoptées au mois de décembre 2016. Le tiers du surplus a été versé aux adhérents à compter du 25 janvier 2017 et les deux tiers sont restés à l'acquis de La Financière agricole.• Le conseil d'administration de La Financière agricole a de nouveau appuyé, au mois de novembre 2016, la mise en œuvre d'une mesure visant à rendre admissibles, au calcul du revenu stabilisé à l'ASRA, les prélevés aux plans conjoints en lien avec la recherche et la promotion (piste 8). Seule l'approbation du gouvernement est attendue afin d'achever la démarche de mise en œuvre.• Les autres recommandations, dont la mise en œuvre n'est pas finalisée, ont notamment, jusqu'à maintenant, fait l'objet d'un suivi en continu (piste 22), d'une analyse d'opportunité (pistes 9, 23 et 29) ou d'un plan d'action (pistes 28, 30 et 31).• L'étude d'opportunité réalisée dans le cadre de la piste 9 a également mené à l'adoption de protections adaptées à la production biologique et à des modifications au programme ASREC.• Concernant les trois autres pistes (7, 19 et 25) relevant de La Financière agricole, des travaux ont été réalisés au cours des années antérieures. La piste 25, notamment, se rapporte à une autre piste (piste 12), laquelle a déjà fait l'objet de mesures par la création d'un nouveau programme.

Objectif 1 : Moderniser l'offre de produits de gestion des risques agricoles	
Indicateur 2	Montant des valeurs assurées à la suite de la mise en œuvre du Plan de modernisation de l'assurance récolte 2014-2018.
Cible	Augmentation de 10 % d'ici mars 2018 des valeurs assurées en assurance récolte sur la base des résultats de l'année d'assurance 2015.
Résultat	<p>Progresse bien</p> <p>Le résultat fait état d'une augmentation de 2,6 % des valeurs totales assurées pour l'année d'assurance 2016. Toutefois, tout indique que la cible de 10 % sera atteinte au 31 mars 2018 puisque les valeurs totales assurées préliminaires pour l'année d'assurance 2017 s'élèvent à 1 246,1 M\$, ce qui représente une augmentation de 9,6 % par rapport à 2015.</p>
Résultats détaillés	<p>Pour l'année d'assurance 2016, les valeurs totales assurées à l'assurance récolte sont de 1 166,3 M\$, alors qu'elles étaient de 1 136,6 M\$ en 2015, ce qui représente une augmentation de 2,6 %.</p> <p>L'augmentation des valeurs assurées est due à une combinaison de l'augmentation du nombre de clients, des volumes assurés, des prix unitaires et de l'ajout de nouvelles protections au cours des dernières années. Par ailleurs, les travaux de modernisation de l'assurance récolte progressent bien. En plus des mesures mises en œuvre au 31 mars 2016, s'ajoutent, au 31 mars 2017, les six actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour de la protection des fraises à jours neutres ; • Offre d'une protection spécifique pour les plants de fraises Fondation destinés à l'exportation aux États-Unis ; • Majoration des prix unitaires des grains biologiques de 1,2 à 1,5 fois les prix unitaires des grains conventionnels ; • Déclaration obligatoire des rendements réels ; • Versement accéléré des indemnités inférieures à 5 000 \$; • Ajout d'une option de garantie de 88 % pour le maïs-grain, le soya et le soya de semence.

Indicateur 3	Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des programmes de gestion des risques agricoles.		
Cible	Augmentation de 10 % d'ici mars 2018 pour chacun des programmes de gestion des risques agricoles sur la base des résultats du sondage de 2015.		
Résultat	Progresse bien		
Résultats détaillés	<p>Les taux de satisfaction 2017 à l'égard des programmes en assurances et protection du revenu sont¹:</p> <table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <p>a) Agri-investissement : 72 % Résultat en 2016: 59 % Résultat en 2015: 60 % Cible pour 2018: 66 %</p> <p>b) Agri-Québec : 73 % Résultat en 2016: 58 % Résultat en 2015: 57 % Cible pour 2018: 63 %</p> <p>c) Agri-Québec Plus : 61 % Résultat en 2016: 56 % Résultat en 2015: non mesuré Cible pour 2018: 62 %</p> </td> <td style="vertical-align: top;"> <p>d) Agri-stabilité : 63 % Résultat en 2016: 55 % Résultat en 2015: 53 % Cible pour 2018: 58 %</p> <p>e) Assurance stabilisation des revenus agricoles : 62 % Résultat en 2016: 53 % Résultat en 2015: 53 % Cible pour 2018: 58 %</p> <p>f) Assurance récolte : 63 % Résultat en 2016: 51 % Résultat en 2015: 51 % Cible pour 2018: 56 %</p> </td> </tr> </table> <p>Les taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des programmes de gestion des risques agricoles ont connu une augmentation significative en 2017, comparativement à 2016 et 2015.</p> <p>Les bonifications apportées récemment au programme ASREC, notamment à la protection Foin, ainsi qu'aux programmes Agri-Québec et Agri Québec Plus, pourraient avoir favorisé une amélioration de la perception de la clientèle à leur égard. Beaucoup de discussions ont eu lieu au cours de la dernière année dans la foulée du choix offert dans certains secteurs entre la protection du programme ASRA ou la participation à Agri Québec. Cette démarche aura permis de mener une campagne d'information auprès de la clientèle, ce qui a eu pour effet de mieux faire connaître les programmes.</p> <p>Par ailleurs, afin d'améliorer davantage la satisfaction de la clientèle à l'égard des programmes, une démarche a été entreprise au cours de l'exercice pour déterminer les principaux facteurs qui sont une source d'insatisfaction pour la clientèle.</p> <p>À cet égard, deux actions ont été réalisées jusqu'à maintenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Envoi de trois sondages spécifiques auprès de 6 127 clients pour connaître la satisfaction à l'égard des programmes AGRI, ASREC et ASRA ; • Tenue de trois groupes de discussion aux mois de mars et avril 2017, avec près de 30 producteurs agricoles afin de cibler les facteurs qui influencent la satisfaction de la clientèle à l'égard des programmes AGRI et ASREC. <p>Les résultats de ces sondages et groupes de discussion seront compilés au cours des prochains mois.</p>	<p>a) Agri-investissement : 72 % Résultat en 2016: 59 % Résultat en 2015: 60 % Cible pour 2018: 66 %</p> <p>b) Agri-Québec : 73 % Résultat en 2016: 58 % Résultat en 2015: 57 % Cible pour 2018: 63 %</p> <p>c) Agri-Québec Plus : 61 % Résultat en 2016: 56 % Résultat en 2015: non mesuré Cible pour 2018: 62 %</p>	<p>d) Agri-stabilité : 63 % Résultat en 2016: 55 % Résultat en 2015: 53 % Cible pour 2018: 58 %</p> <p>e) Assurance stabilisation des revenus agricoles : 62 % Résultat en 2016: 53 % Résultat en 2015: 53 % Cible pour 2018: 58 %</p> <p>f) Assurance récolte : 63 % Résultat en 2016: 51 % Résultat en 2015: 51 % Cible pour 2018: 56 %</p>
<p>a) Agri-investissement : 72 % Résultat en 2016: 59 % Résultat en 2015: 60 % Cible pour 2018: 66 %</p> <p>b) Agri-Québec : 73 % Résultat en 2016: 58 % Résultat en 2015: 57 % Cible pour 2018: 63 %</p> <p>c) Agri-Québec Plus : 61 % Résultat en 2016: 56 % Résultat en 2015: non mesuré Cible pour 2018: 62 %</p>	<p>d) Agri-stabilité : 63 % Résultat en 2016: 55 % Résultat en 2015: 53 % Cible pour 2018: 58 %</p> <p>e) Assurance stabilisation des revenus agricoles : 62 % Résultat en 2016: 53 % Résultat en 2015: 53 % Cible pour 2018: 58 %</p> <p>f) Assurance récolte : 63 % Résultat en 2016: 51 % Résultat en 2015: 51 % Cible pour 2018: 56 %</p>		

1. Mentionnons que le questionnaire 2017 a été modifié par rapport aux éditions précédentes. En effet, par le passé, tous les producteurs sondés indiquaient un niveau de satisfaction à l'égard de chacun des programmes, qu'ils en soient clients ou non. Pour la première fois cette année, la satisfaction à l'égard de chaque programme a été évaluée uniquement pour ceux qui y ont adhéré. Cette modification permet de retirer un biais dans les résultats.

Objectif 2 : Moderniser l'offre de produits de financement agricole et agroalimentaire

Indicateur 1	Adoption d'orientations organisationnelles visant la modernisation du modèle d'affaires en matière de financement agricole et agroalimentaire.
Cible	Mars 2018
Résultat	Progresse bien
Résultats détaillés	<p>L'analyse menant à l'élaboration d'orientations en financement a été finalisée au cours de l'exercice. Le rapport final a été déposé au mois de février 2017 au vice-président au financement, et une synthèse de celui-ci a également été présentée au mois de février 2017 au comité en financement, lequel est composé de membres du conseil d'administration.</p> <p>Il est prévu que les orientations organisationnelles visant la modernisation du modèle d'affaires en financement agricole et agroalimentaire soient adoptées d'ici le 31 mars 2018.</p>

Indicateur 2	Financement accordé annuellement aux entreprises agricoles : a) ayant reçu une subvention au démarrage; b) œuvrant dans des productions émergentes et biologiques; c) œuvrant en agroalimentaire.
Cible	200 M\$ ¹ en 2016-2017
Résultat	Progresse bien
Résultats détaillés	<p>Pour l'année 2016-2017, La Financière agricole a autorisé des garanties de prêts de 275,7 M\$ à des entreprises agricoles ayant reçu une subvention au démarrage au cours des cinq dernières années ou œuvrant dans des secteurs agricoles émergents, biologiques ou agroalimentaires.</p> <p>Ce montant est supérieur au montant autorisé en 2015-2016, soit 192,4 M\$ et à la cible de 200 M\$ établie au plan d'exploitation 2016-2017.</p> <p>Les explications liées à l'écart entre la cible et le résultat peuvent être nombreuses et être directes ou indirectes. Par exemple, les décisions d'investissement d'un producteur peuvent être un choix d'entreprise basé sur l'analyse d'une multitude de facteurs internes et externes, entre autres les taux d'intérêt et les tendances de marché.</p> <p>Ainsi, certains éléments ont pu influencer positivement les décisions d'investissement d'un promoteur telles :</p> <ol style="list-style-type: none">1. L'existence du Programme d'appui à la diversification et au développement régional, lancé à l'automne 2013;2. La mise en place du Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec lancé à l'hiver 2016;3. La conjoncture agricole favorable, notamment les faibles taux d'intérêt et les prix agricoles qui ont pu inciter certains promoteurs à démarrer une entreprise agricole ou à diversifier leurs activités;4. Les tendances actuelles de marché pour les produits locaux, biologiques ou transformés de façon artisanale.

1. La cible initiale du Plan stratégique 2015-2018 prévoyait une augmentation de 160 M\$, en 2015, à 185 M\$, en 2018. Elle a été ajustée à 200 M\$ pour l'année 2016-2017.

Indicateur 3	Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des programmes de financement.
Cible	Augmentation de 10% d'ici mars 2018 pour chacun des programmes de financement sur la base des résultats du sondage de 2015.
Résultat	Progresse bien
Résultats détaillés	<p>Les taux de satisfaction à l'égard des programmes de financement sont¹ :</p> <p>a) Financement de l'agriculture : 87 % Résultat en 2016: 65 % Résultat en 2015: 65 % Cible pour 2018: 72 %</p> <p>b) Appui financier à la relève agricole : Subvention au démarrage : 84 % Résultat en 2016: 58 % Résultat en 2015: 59 % Cible pour 2018: 65 % Subvention à l'établissement : 83 % Résultat en 2016: 56 % Résultat en 2015: 59 % Cible pour 2018: 65 %</p> <p>c) Appui à la diversification et au développement régional : 75 % Résultat en 2016: 53 % Résultat en 2015: 54 % Cible pour 2018: 59 %</p> <p>d) Appui au développement des entreprises agricoles du Québec : 83 % (mesuré pour la première fois cette année, car en vigueur depuis le mois de février 2016)</p> <p>Les taux de satisfaction à l'égard des programmes de financement ont tous augmenté depuis l'an dernier et ont même dépassé les cibles de 2018.</p> <p>La Financière agricole a procédé à une révision de ses programmes en financement en 2015-2016 afin de mieux répondre aux besoins de la clientèle. Les effets se sont probablement reflétés sur le taux de satisfaction de la clientèle en 2016-2017.</p> <p>Par ailleurs, afin de maintenir ou améliorer la satisfaction de la clientèle à l'égard des programmes, une démarche a été entreprise au cours de l'exercice afin de déterminer les principaux facteurs qui sont une source d'insatisfaction pour la clientèle.</p> <p>À cet égard, deux actions ont été réalisées jusqu'à maintenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Envoi d'un sondage spécifique auprès de 4 024 clients en financement pour sonder la satisfaction de ceux-ci à l'égard des programmes de financement de l'agriculture ; • Tenue de deux groupes de discussion au mois de février 2017, avec près de 20 producteurs agricoles afin de cibler les facteurs qui influencent la satisfaction de la clientèle à l'égard des programmes en financement. <p>Les résultats de ces sondages et groupes de discussion permettront de dégager un plan d'action et d'apporter des bonifications aux politiques et à ses programmes, le cas échéant.</p>

1. Mentionnons que le questionnaire 2017 a été modifié par rapport aux éditions précédentes. En effet, par le passé, tous les producteurs sondés indiquaient un niveau de satisfaction à l'égard de chacun des programmes, qu'ils en soient clients ou non. Pour la première fois cette année, la satisfaction à l'égard de chaque programme a été évaluée uniquement pour ceux qui y ont adhéré. Cette modification permet de retirer un biais dans les résultats.

Indicateur 4	Montant investi en capital de risque par Capital Financière agricole inc. pour soutenir le secteur agroalimentaire et nombre d'emplois créés ou maintenus.
Cible	2,5 M\$ investis et 200 emplois créés ou maintenus en moyenne annuellement d'ici le 31 mars 2018 (1 M\$ et 140 emplois en moyenne entre 2012-2013 et 2014-2015)
Résultat	À surveiller
Résultats détaillés	<p>Entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2017, CFAI a autorisé 1,5 M\$ en capital de risque pour soutenir le secteur agroalimentaire, ce qui a permis de créer ou maintenir 368 emplois.</p> <p>Au cours des deux dernières années, CFAI a donc investi en moyenne 2,2 M\$ et a créé 429 emplois. Pour l'instant, la cible stratégique de 2,5 M\$ d'investissements ne tend pas à être atteinte. Toutefois, la cible pour les emplois créés est déjà atteinte, voire dépassée.</p> <p>La demande pour les produits de CFAI est plutôt faible, notamment à cause d'une forte concurrence de l'offre de capital de risque, de même que du financement offert à faible coût.</p>

Axe d'intervention : 1.2

Une préoccupation constante pour l'établissement et le soutien d'une relève agricole prospère

Objectif 3 : Favoriser l'établissement d'une relève agricole qualifiée			
Indicateur 1	Nombre de jeunes ayant qualifié une entreprise pour l'obtention d'une subvention à l'établissement ou au démarrage.		
Cible	425 jeunes annuellement (415 jeunes en moyenne entre 2012-2013 et 2014-2015)		
Résultat	Progresse bien		
Résultats détaillés	<p>Nombre de jeunes ayant qualifié une entreprise pour l'obtention d'une subvention :</p> <p>Résultat 2017 : 478 jeunes Résultat 2016 : 398 jeunes Résultat 2015 : 462 jeunes</p> <table border="0"><tr><td>a) Subvention à l'établissement Résultat 2017 : 284 jeunes Résultat 2016 : 268 jeunes Résultat 2015 : 285 jeunes</td><td>b) Subvention au démarrage Résultat 2017 : 194 jeunes Résultat 2016 : 130 jeunes Résultat 2015 : 177 jeunes</td></tr></table> <p>La cible annuelle a été atteinte, voire dépassée de 12,5 %.</p> <p>Cette année, il s'agit du plus haut nombre de subventions accordées au cours des cinq dernières années. Alors que le nombre de subventions au démarrage avait été plus faible en 2015-2016, le niveau de 2014-2015 a été retrouvé et dépassé.</p> <p>Cette augmentation pourrait être attribuable à plusieurs facteurs. Depuis le 1^{er} avril 2016, le versement des subventions s'effectue en un versement plutôt qu'en deux paiements étalés sur deux années financières. Cela a pu contribuer à augmenter le nombre de subventions accordées. Également, un assouplissement au Programme d'appui financier à la relève agricole permet aux jeunes agriculteurs à temps partiel d'atteindre le revenu minimal annuel exigé à la cinquième année, plutôt qu'à la troisième.</p>	a) Subvention à l'établissement Résultat 2017 : 284 jeunes Résultat 2016 : 268 jeunes Résultat 2015 : 285 jeunes	b) Subvention au démarrage Résultat 2017 : 194 jeunes Résultat 2016 : 130 jeunes Résultat 2015 : 177 jeunes
a) Subvention à l'établissement Résultat 2017 : 284 jeunes Résultat 2016 : 268 jeunes Résultat 2015 : 285 jeunes	b) Subvention au démarrage Résultat 2017 : 194 jeunes Résultat 2016 : 130 jeunes Résultat 2015 : 177 jeunes		
Indicateur 2	Jeunes ayant reçu une subvention et dont l'entreprise œuvre toujours en agriculture après trois ans.		
Cible	Maintien d'un taux d'au moins 85 % annuellement d'ici mars 2018		
Résultat	Progresse bien		
Résultats détaillés	<p>Pour 91 % des jeunes ayant reçu une subvention en 2013-2014 (348 des 383 entreprises), l'entreprise œuvre toujours en agriculture après trois ans. Ce taux est équivalent au taux obtenu l'an dernier.</p> <p>Pour l'exercice 2016-2017, la cible de 85 % est atteinte, même dépassée. Les entreprises sur lesquelles un jeune agriculteur a bénéficié d'une subvention au démarrage ou à l'établissement en 2013-2014 font encore partie de la clientèle de La Financière agricole au 31 mars 2017 dans une proportion de 91 %. Cependant, il est possible que les 9 % qui ne sont plus clients de La Financière agricole au 31 mars 2017 soient toujours en agriculture.</p> <p>Ce résultat est un des éléments démontrant que l'approche de financement responsable de La Financière agricole qui prend notamment en compte les perspectives de rentabilité des entreprises permet d'appuyer efficacement les jeunes de la relève.</p>		

ENJEU 2 UNE ORGANISATION AGILE

ORIENTATION 2 : Améliorer les modes de prestation de services

Pour améliorer ses modes de prestation de services à la clientèle, La Financière agricole entend agir sur le renouvellement de son approche client, notamment par la mise en œuvre de son architecture d'entreprise. Ce projet vise à mieux concilier l'offre de service avec les besoins de la clientèle dans toutes les régions du Québec et la disponibilité des ressources humaines et financières de l'organisation. De plus, la bonification des modes de prestation de services à la clientèle mettra notamment sur les technologies et l'optimisation de la collecte d'informations auprès de la clientèle, et ce, afin d'en améliorer la qualité. La Financière agricole entend réaliser ce chantier en maintenant l'objectif d'être reconnue pour la qualité de ses services et son offre de produits.

Axe d'intervention : 2.1

Une approche client renouvelée

Objectif 4 : Bonifier les modes de prestation de services à la clientèle afin d'en améliorer la qualité	
Indicateur 1	Taux de satisfaction à l'égard du service à la clientèle.
Cible	Augmentation de 74 % en 2015 à 85 % en 2018
Résultat	Progresse bien
Résultats détaillés	<p>Le taux de satisfaction à l'égard du service à la clientèle est de 83 %. C'est une augmentation de cinq points de pourcentage comparativement à l'année précédente (78 %). L'augmentation du taux de satisfaction à l'égard du service à la clientèle peut s'expliquer, entre autres, par les faits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'appréciation de l'attitude courtoise des conseillers est en hausse (94 % comparativement à 92 % en 2016) ;• La capacité des conseillers à s'adresser aux clients dans un langage facile à comprendre (93 % comparativement à 92 % en 2016) ;• La satisfaction portant sur la compétence du personnel a enregistré une augmentation de deux points de pourcentage (89 % au lieu de 87 % en 2016).
Objectif 5 : Optimiser la collecte d'informations auprès de la clientèle	
Indicateur 1	Clientèle bénéficiant d'une réduction de la quantité d'informations à transmettre.
Cible	20 % d'ici mars 2018
Résultat	Non applicable
Résultats détaillés	<p>La part de la clientèle qui bénéficie d'une réduction de la quantité d'informations à transmettre sera mesurée lorsque le projet de collecte unifiée de données financières sera implanté.</p> <p>Le taux d'avancement des travaux relatifs à la mise en œuvre du projet est passé de 35 % l'an dernier à 78 % au 31 mars 2017. Il est prévu que la collecte unifiée des données financières soit disponible pour les clients et les préparateurs pour l'année de participation 2017.</p>
Objectif 6 : Être reconnue pour la qualité de ses services et son offre de produits	
Indicateur 1	Taux de satisfaction générale de la clientèle.
Cible	Augmentation de 77 % en 2015 à 85 % en 2018
Résultat	Progresse bien
Résultats détaillés	<p>Le taux de satisfaction générale à l'égard de La Financière agricole obtient un résultat de 87 %. C'est une augmentation de six points de pourcentage comparativement à l'année précédente (81 %). L'augmentation du taux de satisfaction générale peut s'expliquer, entre autres, par les faits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le service à la clientèle enregistre une augmentation de la satisfaction cette année puisque 83 % des répondants rapportent être satisfaits alors qu'en 2016, cette proportion était de 78 %.• Les services en ligne obtiennent également une très bonne performance puisque 79 % des clients sondés se disent satisfaits comparativement à l'an dernier (76 %). <p>L'éventail de programmes est jugé satisfaisant par une grande majorité, soit 77 % comparativement à 69 % en 2016.</p>

ORIENTATION 3 : Optimiser la performance et la gestion des risques organisationnels

L'optimisation de la performance et la gestion des risques organisationnels ont été identifiées comme des enjeux importants. La Financière agricole entend donc poursuivre ses efforts concernant la mobilisation de ses ressources humaines, la modernisation de ses processus et de ses systèmes, ainsi que la gestion rigoureuse de ses ressources financières. De plus, dans le cadre de la mise en œuvre de son processus de gestion des risques organisationnels, La Financière agricole procède à l'identification des risques à prioriser, dont ceux de nature financière. Pour assurer la cohérence du processus, l'exercice en cours tient compte des priorités déterminées dans le plan stratégique.

Axe d'intervention : 3.1

Des ressources humaines mobilisées

Objectif 7 : Favoriser un environnement de travail sain et mobilisateur	
Indicateur 1	Taux de mobilisation des employés.
Cible	Augmentation de 5% du taux de mobilisation de 2015 à 2018
Résultat	Non applicable
Résultats détaillés	<p>En vue d'atteindre un taux de mobilisation de 80% au mois de mars 2018, un plan d'action organisationnel de la mobilisation des personnes a été adopté au mois d'octobre 2016. Ce plan propose des actions prioritaires à mettre en œuvre pour renforcer la mobilisation des personnes.</p> <p>Au 31 mars 2017, 96% des actions prévues au plan pour 2016-2017 ont été réalisées.</p> <p>Un des principaux axes retenus dans ce plan d'action est lié aux communications organisationnelles puisque les résultats en cette matière étaient les plus faibles lors de la mesure initiale. En effet, les résultats liés à l'information, à la communication et aux pratiques organisationnelles étaient de 66% comparativement à un taux global de 76%. Une partie importante du plan d'action organisationnel a donc porté sur les éléments qui étaient les plus susceptibles d'améliorer la mobilisation des employés.</p> <p>La mise en œuvre des plans d'action des unités administratives et celle du plan d'action organisationnel devraient contribuer à l'atteinte de la cible d'augmentation.</p>
Indicateur 2	Nombre moyen de jours d'absence en maladie et en invalidité.
Cible	Inférieur de 15% au nombre moyen de jours d'absence de la fonction publique
Résultat	Progresse bien
Résultats détaillés	<p>Les données les plus à jour, soit celles au 31 décembre 2016, indiquent un nombre moyen de jours d'absence de 8,6 pour La Financière agricole et de 14,6 pour la fonction publique.</p> <p>Pour une deuxième année consécutive, La Financière agricole a atteint sa cible puisqu'elle dispose d'un nombre moyen de jours d'absence inférieur de 41,1% à celui de la fonction publique.</p> <p>En 2015-2016, La Financière agricole disposait d'un nombre moyen de jours d'absence inférieur de 41,8% à celui de la fonction publique.</p>

Axe d'intervention : 3.2

Des processus et des systèmes modernisés

Objectif 8 : Optimiser les processus d'affaires et les systèmes informationnels associés	
Indicateur 1	Réduction du délai de traitement des processus optimisés.
Cible	20% au terme de l'optimisation des processus ciblés
Résultat	Progresse bien
Résultats détaillés	<p>Une réduction du délai de traitement a été observée pour deux processus optimisés au cours de l'exercice ainsi que pour un processus optimisé et implanté à la fin de l'année 2015-2016.</p> <p>Gestion des changements aux infrastructures technologiques :</p> <p>Le délai de traitement pour effectuer l'installation de nouveaux serveurs à La Financière agricole a diminué de 77,6% comparativement au délai observé avant l'optimisation du processus.</p> <p>Établissement des paramètres en ASREC :</p> <p>L'établissement des paramètres en ASREC pour l'année 2017 démontre une réduction du délai de traitement de 57,5% comparativement au délai évalué pour l'année 2016.</p> <p>Traitement des demandes de requête :</p> <p>Le processus optimisé de traitement des demandes de requête a été implanté au mois de mars 2016. Depuis son implantation, le délai de traitement moyen a diminué de 68,8%.</p> <p>Autre processus optimisé :</p> <p>Un autre processus a été optimisé au cours de l'exercice, mais celui-ci ne visait pas une réduction du délai de traitement, mais plutôt une optimisation du classement des documents du client utilisés dans le traitement des dossiers AGRI.</p>

Axe d'intervention : 3.3

Une gestion rigoureuse des ressources financières

Objectif 9 : Assurer une saine gestion des risques financiers	
Indicateur 1	Risques financiers priorités ayant fait l'objet de mesures de contrôle.
Cible	100% ¹ Bilan annuel des mesures de contrôle
Résultat	Atteint
Résultats détaillés	<p>Deux risques financiers organisationnels majeurs ont été identifiés et priorités par l'organisation et le conseil d'administration au mois de mai 2016, soit le risque lié à la fluctuation du prix des denrées agricoles et celui lié à la fluctuation significative du taux de change. Des travaux visant la documentation de ces risques ont été réalisés au cours de l'exercice. La documentation comprend un inventaire des mesures de contrôle en place pour atténuer ceux-ci ainsi que deux mesures de contrôles à renforcer.</p> <p>Au 31 mars 2017, 100% des mesures de contrôles à renforcer ont été réalisées. À cet égard :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une analyse visant à déterminer et à mesurer les risques résiduels liés à la fluctuation des marchés et du taux de change ainsi que les possibilités et les contraintes d'avoir recours aux contrats à terme a été réalisée et déposée au conseil d'administration au mois de février 2017. • La Financière agricole a poursuivi la capitalisation de la réserve pour les programmes ASRA et AGRI afin de couvrir 93% des scénarios défavorables. Au 31 mars 2017, la réserve est entièrement capitalisée à la hauteur de 317 M\$. <p>La fiche d'identification de risque organisationnel majeur, l'analyse visant à déterminer et à mesurer les risques résiduels liés à la fluctuation des marchés et du taux de change ainsi que les possibilités et les contraintes d'avoir recours aux contrats à terme ont amené le conseil d'administration à conclure que les mesures de contrôle en place permettent de gérer adéquatement ce risque financier.</p>

1. La cible initiale était de 100% annuellement. Elle a été ajustée à 100%.

Objectif 9: Assurer une saine gestion des risques financiers	
Indicateur 2	Mise en place d'une réserve pour les programmes d'assurance et de protection du revenu agricole.
Cible	317 M\$ d'ici mars 2018
Résultat	Atteint
Résultats détaillés	<p>En 2016-2017, un montant de 147 M\$ a été versé au compte destiné à la réserve à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Au 31 mars 2017, la réserve de 317 M\$ est entièrement capitalisée.</p> <p>La capitalisation de la réserve a été finalisée un an plus tôt que l'échéance prévue au plan stratégique en raison notamment de la conjoncture économique agricole favorable et la disponibilité de liquidités provenant des excédents annuels générés par La Financière agricole au cours des deux dernières années.</p> <p>Cette réserve de 317 M\$ permettra de couvrir les engagements de La Financière agricole pour des éventualités représentant jusqu'à 93% des scénarios défavorables sur une période de trois ans à l'égard des programmes d'assurance et de protection du revenu agricole.</p>

Objectif 10: Exercer un contrôle serré des dépenses d'administration	
Indicateur 1	Coût de revient par client des principaux programmes (ASRA, ASREC, AGRI et financement).
Cible	Diminution annuelle de 0,5% et plus par rapport à l'année précédente
Résultat	À surveiller
Résultats détaillés	<p>Variation du coût de revient par client par rapport à l'année précédente:</p> <p>ASRA : - 9,79%</p> <p>ASREC : + 3,76%</p> <p>Agri-stabilité : + 0,23%</p> <p>Agri-investissement : + 4,99%</p> <p>Agri-Québec : - 9,89%</p> <p>Agri-Québec Plus : - 15,78%</p> <p>Financement : + 5,76%</p> <p>Pour 2016-2017, la diminution du coût par client dépasse la cible de diminution annuelle de 0,5% pour les programmes ASRA, Agri-Québec et Agri-Québec Plus.</p> <p>Pour le financement: les frais d'administration attribuables aux programmes ont augmenté de 3,82% par rapport à l'année précédente. L'augmentation du coût par client s'explique par l'effet combiné de l'augmentation des efforts, correspondant à deux équivalents à temps complet (ETC) et la diminution du nombre de clients de 1,84%.</p> <p>Pour l'assurance récolte: les frais d'administration attribuables au programme ont augmenté de 1,72% par rapport à l'année précédente. Cette augmentation s'explique principalement par l'apport financier de La Financière agricole dans le cadre du projet Agrométéo. L'effort requis pour la gestion du programme a diminué de l'équivalent de trois ETC. Cependant, comme le nombre de clients a diminué de 1,97%, l'impact net est une augmentation du coût par client.</p> <p>Agri-stabilité: les frais d'administration attribuables au programme ont diminué de 3,37% par rapport à l'année précédente. Cependant, comme le nombre de clients a diminué de 3,60%, l'impact net se résume en une légère augmentation du coût par client.</p> <p>Agri-investissement: les frais d'administration attribuables au programme ont augmenté de 3,79% par rapport à l'année précédente. Cependant, comme le nombre de clients a diminué de 1,14%, l'impact net se résume en une augmentation du coût par client.</p>

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2018

La Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 a été adoptée par le gouvernement du Québec au mois de novembre 2015. Le Plan d'action de développement durable 2015-2018 de La Financière agricole a été adopté par son conseil d'administration le 12 février 2016. Il contient 24 actions qui contribuent à sept des huit orientations de la Stratégie gouvernementale, soit les orientations suivantes :

Orientation gouvernementale 1 :

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Orientation gouvernementale 2 :

Développer une économie prospère d'une façon durable, verte et responsable

Orientation gouvernementale 3 :

Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité

Orientation gouvernementale 4 :

Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

Orientation gouvernementale 5 :

Améliorer par la prévention la santé de la population

Orientation gouvernementale 6 :

Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

Orientation gouvernementale 8 :

Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre

Note : La Financière agricole ne contribue pas à l'orientation gouvernementale 7, « Soutenir la mobilité durable », car celle-ci concerne moins la mission de l'organisation.

Le Plan d'action de développement durable 2015-2018 permet à La Financière agricole de réaliser sa mission auprès du secteur agricole et agroalimentaire tout en demeurant un citoyen corporatif engagé. Elle souhaite ainsi contribuer à la transition vers une économie verte et responsable. L'organisation poursuit certaines actions amorcées au cours des dernières années. De nouvelles actions sont aussi prévues afin de bonifier sa démarche. Ce plan d'action vise les principaux aspects suivants :

- La prise en compte des principes de développement durable ;
- Le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables ;
- Le maintien et la conservation des écosystèmes et de la biodiversité ;
- La gestion écoresponsable ;
- L'action communautaire ;
- L'Agenda 21 de la culture.

Afin de dégager une vision globale de la performance de La Financière agricole à l'égard de ses engagements en matière de développement durable, une synthèse des résultats au 31 mars 2017 est présentée ci-après et met en évidence le degré d'atteinte des indicateurs et des cibles associés à chacune des actions du Plan d'action de développement durable 2015-2018. Une appréciation de la performance de l'organisation à l'égard de ses engagements en matière de développement durable est ensuite présentée. Enfin, les résultats détaillés de ce plan d'action sont décrits.

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2018¹

	Résultat au 31 mars 2016	Résultat au 31 mars 2017	Atteint	Progresse bien	À surveiller	Non applicable	Référence (page)
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1 :							
Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique							
Action 1 : Développer une solution de gestion documentaire favorisant des pratiques écoresponsables							
INDICATEUR : Implantation de la solution CIBLE : Mars 2018	Analyse préliminaire en cours	Travaux d'analyse préliminaire terminés. Travaux de conception et de réalisation en cours. Taux d'avancement évalué à 35 %.			X		72
INDICATEUR : Bilan de l'implantation et des gains écoresponsables CIBLE : Annuellement	Des travaux préalables visant à maximiser les gains écoresponsables ont été réalisés.	Les travaux visant à maximiser les gains écoresponsables se poursuivent et des avancées notables sont observées.			X		72
INDICATEUR : Pourcentage des communications écrites transmises en version électronique à la clientèle CIBLE : 25 % des documents transmis exclusivement de façon électronique d'ici 2018	Il est planifié d'implanter la solution permettant d'atteindre cette cible en 2017-2018.	Il est planifié d'implanter la solution permettant d'atteindre cette cible en 2017-2018.				X	73
Action 2 : Réduire la consommation unitaire de carburant (litres équivalents/100 km) de La Financière agricole							
INDICATEUR : Niveau de consommation unitaire de carburant (litres équivalents/100 km) de la flotte de véhicules de La Financière agricole CIBLE : Inférieure à la moyenne des cinq années précédentes	Le niveau de consommation unitaire de carburant se situe au même niveau que la moyenne des cinq années précédentes, soit 8,3 litres équivalents/100 km.	Le niveau de consommation unitaire de carburant se situe à 8,2 litres équivalents/100 km. Ce niveau est légèrement inférieur à la moyenne des cinq années précédentes, soit 8,3 litres équivalents/100 km.		X			74
Action 3 : Réaliser des actions pour sensibiliser les employés au transport collectif et actif							
INDICATEUR : Nombre d'activités de sensibilisation réalisées CIBLE : Une activité par année	Une activité réalisée	Une activité réalisée		X			75
INDICATEUR : Taux de participation des employés à l'activité de sensibilisation CIBLE : 10 %	13 %	10 %		X			75

1. Signification des catégories :

Atteint : plus de 95 % de la cible est atteinte.

Progresse bien : la cible annuelle est atteinte et/ou les échéanciers sont respectés et/ou la cible stratégique devrait être atteinte.

À surveiller : un retard dans les échéanciers et/ou dans l'atteinte de la cible stratégique est observé et/ou les travaux ne sont pas débutés.

Non applicable : la mesure des résultats ne peut être réalisée au 31 mars 2017.

	Résultat au 31 mars 2016	Résultat au 31 mars 2017	Atteint	Progresse bien	À surveiller	Non applicable	Référence (page)
Action 4: Intégrer des considérations écoresponsables dans la mise en œuvre du projet de développement informationnel « Collecte unifiée de données financières » visant l'harmonisation des données financières requises à la gestion des programmes AGRI et du financement agricole.							
INDICATEUR: Bilan des considérations écoresponsable intégrées au projet CIBLE: Annuellement	Deux considérations écoresponsables ont été identifiées.	Deux actions écoresponsables ont été réalisées.		X			76
INDICATEUR: Pourcentage des déclarations reçues électroniquement CIBLE: Augmentation de 75 à 98 % entre le 1 ^{er} janvier 2015 et le 31 mars 2018	Il est planifié d'implanter la solution permettant d'atteindre cette cible en 2017.	Il est planifié d'implanter la solution permettant d'atteindre cette cible pour l'année de participation 2017.				X	76
Action 5: Bonifier l'image écoresponsable de La Financière agricole auprès de la clientèle et du public afin de démontrer davantage son engagement en matière de développement durable.							
INDICATEUR: Nombre d'activités de communication visant la diffusion d'initiatives écoresponsables CIBLE: 2 activités annuellement	4 activités réalisées	5 activités réalisées		X			77
Action 6: Mettre en œuvre la Politique interne sur la prise en compte des principes de développement durable dans les dossiers structurants de l'organisation.							
INDICATEUR: Pourcentage des dossiers structurants déposés au comité de direction et au conseil d'administration ayant fait l'objet d'un exercice de prise en compte des principes de développement durable CIBLE: 100 % annuellement à partir du 1 ^{er} septembre 2015	100 %	100 %		X			78
Action 7: Mettre en place des outils de gestion permettant à l'organisation de s'assurer que ses actions structurantes ont fait l'objet d'un dépistage et d'une prise en compte des principes de développement durable.							
INDICATEUR: Bilan de la mise en place d'outils CIBLE: Annuellement	Deux outils mis en place	Trois outils mis en place		X			79

	Résultat au 31 mars 2016	Résultat au 31 mars 2017	Atteint	Progresse bien	À surveiller	Non applicable	Référence (page)
Action 8 : Réaliser une consultation directement auprès des clients visés par les programmes de La Financière agricole.							
INDICATEUR : Nombre de consultations réalisées CIBLE : Une consultation par année	Une consultation réalisée	Six consultations réalisées, dont une auprès des producteurs de camerises.		X			80
INDICATEUR : Pourcentage de la clientèle concernée sollicitée CIBLE : Au moins 10%	44%	12% des producteurs de camerises. Pour les autres consultations, le taux de participation n'a pas été calculé, car l'organisation visait davantage à rencontrer un nombre restreint de participants, afin que ceux-ci puissent exprimer de façon plus précise les motifs de leur insatisfaction.		X			81
Action 9 : Élaborer et mettre en œuvre un plan d'accompagnement des personnes (gestion du changement et des communications) à l'égard de la mise en œuvre de la Politique interne sur la prise en compte des principes de développement durable.							
INDICATEUR : Adoption du plan d'accompagnement CIBLE : Juin 2015	Réalisé	Atteint au 31 mars 2016	X				82
INDICATEUR : État d'avancement de la mise en œuvre du plan d'accompagnement CIBLE : 100 % d'ici mars 2018	79%	93%		X			82
Action 10 : Réaliser les interventions prévues au Programme d'appui financier à la relève agricole dans l'ensemble des régions administratives à caractère agricole du Québec, afin de valoriser l'identité et le patrimoine agricole régionaux.							
INDICATEUR : Interventions dans chacune des régions administratives à caractère agricole du Québec CIBLE : 100 % des régions	100 % des régions	100 % des régions		X			83
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2 : Développer une économie prospère d'une façon durable, verte et responsable							
Action 11 : Participer à la Table d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable, notamment afin de contribuer au chantier portant sur le financement écoresponsable.							
INDICATEUR : Nombre d'interventions visant le partage d'expertise de La Financière agricole CIBLE : Au moins une intervention annuellement	Une intervention réalisée	Trois interventions réalisées		X			84

	Résultat au 31 mars 2016	Résultat au 31 mars 2017	Atteint	Progresse bien	À surveiller	Non applicable	Référence (page)
Action 12: Bonifier le Concours <i>Tournez-vous vers l'excellence!</i> de La Financière agricole afin de considérer davantage le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables.							
INDICATEUR: Révision et bonification de la grille d'évaluation des candidats CIBLE: Mars 2017	Non débuté	Réalisé	X				85
INDICATEUR: Dépôt d'une analyse concernant l'ajout d'une bourse dont les critères d'évaluation sont liés au développement durable CIBLE: Mars 2017	Non débuté	Réalisé	X				85
Action 13: Offrir des protections d'assurance et des appuis financiers adaptés à l'agriculture biologique.							
INDICATEUR: Mise en œuvre de l'adaptation de protections d'assurance récolte à l'agriculture biologique CIBLE: Mars 2016	Réalisé Quatre protections en ASREC couvrant plusieurs productions ont été adaptées: sirop d'érable, grains (avoine, blé d'alimentation, canola, épeautre, maïs-grain, orge et soya, etc.), canneberges et légumes de transformation (maïs sucré, pois et haricots).	Atteint au 31 mars 2016 La Financière agricole offre désormais des prix unitaires adaptés à la régie biologique dans plusieurs secteurs: grains, sirop d'érable, canneberges, maraîcher, légumes de transformation.	X				86
INDICATEUR: Nombre de projets de conversion à l'agriculture biologique financés dans le cadre du Programme d'appui à la diversification et au développement régional CIBLE: 5 par année	15 projets	27 projets		X			86
Action 14: Évaluer l'opportunité de considérer à un niveau supérieur les formations reconnues en développement durable dans le cadre du Programme d'appui financier à la relève agricole.							
INDICATEUR: Réalisation de l'évaluation d'opportunité CIBLE: Mars 2017	Travaux préalables réalisés	Réalisé	X				87

	Résultat au 31 mars 2016	Résultat au 31 mars 2017	Atteint	Progresse bien	À surveiller	Non applicable	Référence (page)
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 3 : Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité							
Action 15: Assurer le respect de la mesure d'écoconditionnalité portant sur le bilan de phosphore, prévue aux programmes de La Financière agricole, par les entreprises agricoles.							
INDICATEUR: Pourcentage des entreprises agricoles clientes de La Financière agricole ayant un bilan de phosphore en équilibre CIBLE: 99 % annuellement	100 %	100 %		X			88
Action 16: Actualiser les guides des normes culturelles reconnues par La Financière agricole dans son Programme d'assurance récolte pour tenir compte de l'évolution des pratiques agroenvironnementales.							
INDICATEUR: Publication des guides actualisés CIBLE: Mars 2018	Deux guides actualisés : pommes de terre et céréales, maïs-grain et oléagineux	Actualisation et fusion des guides des normes reconnues par La Financière agricole en matière de pratiques culturelles.		X			89
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 4 : Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques							
Action 17: Encourager des initiatives ou des organismes communautaires agricoles contribuant à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités.							
INDICATEUR: Nombre d'actions réalisées CIBLE: Au moins une annuellement	Quatre actions réalisées	Cinq actions réalisées		X			90
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 5 : Améliorer par la prévention la santé de la population							
Action 18: Élaborer un cadre normatif pour appuyer la mise en place de mesures préventives ou curatives par les entreprises agricoles affectées par des épizooties ou d'autres situations pouvant avoir des impacts sur la santé et la sécurité des populations.							
INDICATEUR: Mise en place du cadre normatif CIBLE: Septembre 2017	Comité de travail créé	En cours		X			91

	Résultat au 31 mars 2016	Résultat au 31 mars 2017	Atteint	Progresse bien	À surveiller	Non applicable	Référence (page)
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 6:							
Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités							
Action 19: Mettre en place une directive visant le signalement de situations problématiques en matière d'aménagement du territoire auprès des autorités compétentes.							
INDICATEUR: Adoption de la directive CIBLE: Mars 2017	Non débuté	Travaux débutés			X		92
Action 20: Participer à des consultations régionales sur les Plans de développement de la zone agricole (PDZA) organisées par les municipalités régionales de comté (MRC).							
INDICATEUR: Taux de participation aux sollicitations des MRC CIBLE: 100%	69%	80%			X		93
Action 21: Participer aux initiatives régionales de concertation et de développement du secteur agricole.							
INDICATEUR: Participations dans chacune des régions administratives à caractère agricole du Québec CIBLE: 100% des régions	100%	100%		X			93
Action 22: Contribuer au déploiement au Québec de l'outil de gestion des risques Agrométéo visant à appuyer la prise de décision des entreprises agricoles.							
INDICATEUR: État de situation sur la contribution de La Financière agricole CIBLE: Mars 2016	Réalisé	Atteint au 31 mars 2016	X				94
Action 23: Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action découlant des recommandations issues du rapport portant sur « L'impact des changements climatiques en agriculture au Québec: défis et enjeux pour le Programme d'assurance récolte ».							
INDICATEUR: Dépôt du plan d'action CIBLE: Novembre 2016	Non débuté	Plan d'action déposé au mois de décembre 2016		X			94
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 8:							
Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre							
Action 24: Analyser l'opportunité pour La Financière agricole de s'impliquer à l'égard du Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec, les pratiques des entreprises agricoles pouvant faire l'objet de crédits compensatoires.							
INDICATEUR: Dépôt de l'analyse d'opportunité CIBLE: Mars 2018	Non débuté	Analyse d'opportunité en cours		X			95

Appréciation de la performance à l'égard des engagements en matière de développement durable

Parmi les 32 indicateurs visant à mesurer l'atteinte des 24 actions du Plan d'action de développement durable 2015-2018, six sont atteints, 20 progressent bien, quatre sont à surveiller et deux ne peuvent être mesurés au 31 mars 2017 (non applicables). La Financière agricole peut donc conclure que sa performance concernant l'atteinte de ses engagements en matière de développement durable a été satisfaisante au cours de cette deuxième année de mise en œuvre de son plan d'action. Certains éléments permettant d'apprécier la performance de l'organisation quant à sa contribution à sept des huit objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 sont présentés ci-après.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1:

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Les dix actions identifiées par La Financière agricole afin de contribuer à l'orientation gouvernementale sont pour la majorité en bonne voie de réalisation. Ces actions ont notamment permis à l'organisation de favoriser des pratiques écoresponsables dans ses façons de faire. L'organisation a notamment été proactive dans la diffusion de communications écoresponsables auprès de sa clientèle et du public, contribuant ainsi à démontrer son engagement en matière de développement durable.

De plus, le résultat obtenu à la suite de la deuxième année de mise en œuvre de la Politique interne sur la prise en compte des principes de développement durable dans les dossiers organisationnels structurants est digne de mention. Cette réalisation est le fruit des efforts concertés de plusieurs intervenants au sein de l'organisation. La mise en œuvre de cette politique se poursuivra au cours des prochaines années et pourra éventuellement viser la bonification des exercices sur la prise en compte des principes de développement durable.

Par ailleurs, La Financière agricole a réalisé six consultations directement auprès de sa clientèle, notamment pour l'établissement d'une nouvelle protection en assurance récolte ainsi que pour apporter des améliorations à des programmes déjà existants. L'organisation favorise ainsi l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre de ses programmes.

Enfin, La Financière agricole a réalisé des interventions auprès de la relève agricole dans chacune des régions administratives à caractère agricole du Québec afin de valoriser l'identité et le patrimoine agricole régionaux. Elle entend poursuivre cette action qui lui permet de contribuer à l'Agenda 21 de la culture du Québec, lequel vise à renforcer les liens entre la culture et les dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2:

Développer une économie prospère d'une façon durable, verte et responsable

Pour contribuer à l'objectif gouvernemental 2, deux actions de La Financière agricole ont été réalisées et deux autres progressent bien. Ces actions permettront à l'organisation de contribuer au développement d'une économie plus soucieuse de ses impacts environnementaux et sociaux.

En vue de l'édition 2018, La Financière agricole a bonifié son concours *Tournez-vous vers l'excellence!* afin de considérer davantage le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables. Ce concours vise à mettre en lumière les aptitudes de jeunes de la relève agricole. Des critères liés au développement durable ont été intégrés à la grille d'évaluation des candidats pour l'édition 2018. De plus, La Financière agricole offrira en 2018 une nouvelle bourse en développement durable de 1 500 dollars au participant ayant reçu le meilleur pointage au chapitre du développement durable.

Mentionnons également l'élargissement de l'offre de produits adaptée à l'agriculture biologique. En effet, depuis l'année 2016, La Financière agricole offre, à l'intérieur de plusieurs protections d'assurance récolte, des prix unitaires spécifiques à la production biologique. De plus, La Financière agricole a dépassé sa cible annuelle visant le financement de projets de conversion à l'agriculture biologique.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 3 :

Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité

Deux actions ont été identifiées par La Financière agricole afin de contribuer à l'objectif gouvernemental 3 et celles-ci progressent bien. Ces deux actions incitent les entreprises agricoles à utiliser les ressources naturelles de façon plus efficiente et à conserver les écosystèmes et les services écologiques, notamment par une utilisation plus responsable des terres agricoles.

Il est notamment intéressant de mentionner que 100 % des entreprises clientes de La Financière agricole disposent d'un bilan de phosphore conforme. Le suivi de cette mesure environnementale permet une gestion des ressources naturelles plus écoresponsable, tout en assurant un soutien à la vitalité économique du secteur agricole.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 4 :

Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

L'action identifiée par La Financière agricole afin de contribuer à cet objectif gouvernemental progresse bien. Cinq activités réalisées par l'organisation en 2016-2017 ont permis d'appuyer deux organismes communautaires œuvrant au sein du secteur agricole, valorisant ainsi leur contribution économique et sociale. La Financière agricole entend poursuivre son implication auprès d'organismes communautaires agricoles au cours des prochaines années.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 5 :

Améliorer par la prévention la santé de la population

La Financière agricole a déterminé une action afin de contribuer à l'objectif gouvernemental 5. Les travaux sont en cours et se poursuivront au cours des prochains mois. L'organisation souhaite apporter son soutien auprès des producteurs agricoles qui doivent faire face à des situations difficiles, telles des épizooties. Cette initiative contribuera à circonscrire et atténuer les impacts potentiels de tels événements, et ce, au bénéfice de l'ensemble de la société.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 6 :

Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

Cinq actions ont été identifiées par La Financière agricole afin de contribuer à l'objectif gouvernemental 6. Parmi celles-ci, une a été réalisée, deux progressent bien et deux sont à surveiller. L'organisation a notamment participé à des initiatives régionales de concertation et de développement du secteur agricole dans toutes les régions administratives à caractère agricole du Québec. Elle a également élaboré un plan d'action découlant des recommandations issues du rapport portant sur « L'impact des changements climatiques en agriculture au Québec: défis et enjeux pour le Programme d'assurance récolte ». Ces actions contribuent au développement du secteur agricole et agroalimentaire et à l'adaptation de ce secteur aux changements climatiques, tout en soutenant le dynamisme des collectivités régionales.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 8 :

Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre

La Financière agricole a débuté une action afin de contribuer à l'objectif gouvernemental 8. L'organisation souhaite réaliser une réflexion afin de participer à l'atteinte de l'objectif gouvernemental de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % sous le niveau de 1990 d'ici 2020. Les travaux d'analyse d'opportunité sont en cours.

Résultats détaillés du Plan d'action de développement durable 2015-2018

Bilan au 31 mars 2017

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Objectif gouvernemental 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

ACTION 1 : Développer une solution de gestion documentaire favorisant des pratiques écoresponsables	
Indicateur 1	Implantation de la solution.
Cible	Mars 2018
Résultat	À surveiller
Résultats détaillés	<p>Au 31 mars 2017, les travaux d'analyse préliminaire concernant le développement d'une solution de gestion documentaire sont terminés. Les travaux de conception et de réalisation relatifs à la mise en œuvre de la solution sont en cours et le taux d'avancement est évalué à 35 %.</p> <p>Les travaux portant sur les actions préalables à mettre en place pour permettre l'abonnement à la réception électronique des documents se sont poursuivis, notamment ceux concernant l'amélioration de la gestion des accès, dont le taux d'avancement est maintenant évalué à près de 50 %. L'évaluation des besoins du service de notification et l'évaluation des efforts de réalisation pour la mise en place de la solution sont terminées. Par ailleurs, la consolidation des architectures de la solution est en cours de réalisation.</p>
Indicateur 2	Bilan de l'implantation et des gains écoresponsables.
Cible	Annuellement
Résultat	À surveiller
Résultats détaillés	<p>Rappelons que l'implantation de la solution de gestion documentaire nécessite des travaux préalables en vue de maximiser les gains écoresponsables visés par le projet. Ces travaux visent notamment à augmenter le nombre de clients ayant accès à la boîte postale électronique, à augmenter le nombre de documents modèles disponibles en format électronique et à hausser le nombre de documents transmis à la clientèle en format électronique par l'intermédiaire de la boîte postale. Au 31 mars 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le nombre de dossiers clients en ligne ayant accès à la boîte postale électronique a augmenté de 8,2 % par rapport à l'année précédente, portant le nombre de dossiers à 9 365 comparativement à 8 655 en 2015-2016. • 334 documents sont maintenant disponibles électroniquement comparativement à 278 l'année précédente, soit une hausse de 20 %. • Le pourcentage des documents transmis à la clientèle en format électronique dans la boîte postale électronique s'élève à 85 %, comparativement à 71 %¹ l'année précédente. <p>Ces avancées permettront, lors de l'implantation de la solution, de maximiser les gains écoresponsables, notamment par une économie de papier, de coûts relatifs à l'impression et aux envois postaux. Cette solution contribuera à réduire l'empreinte environnementale des activités de La Financière agricole.</p>

1. La Financière agricole a révisé à la baisse le résultat pour l'année 2015-2016 afin d'exclure les documents électroniques conservés pour des fins internes et refléter un pourcentage plus juste des documents transmis à la clientèle en format électronique.

ACTION 1 : Développer une solution de gestion documentaire favorisant des pratiques écoresponsables

Indicateur 3	Pourcentage des communications écrites transmises en version électronique à la clientèle.
Cible	25 % des documents transmis exclusivement de façon électronique d'ici 2018
Résultat	Non applicable
Résultats détaillés	<p>Au 31 mars 2017, la solution de gestion documentaire n'est toujours pas implantée. Le pourcentage des documents transmis exclusivement de façon électronique sera mesuré lorsque la solution sera opérationnelle.</p> <p>Lors de l'analyse préliminaire, il y a eu constat qu'un des documents les plus expédiés à la clientèle (fiche de paiement) n'est pas pris en charge par le système des communications écrites. Au terme du projet, c'est ce système qui gèrera l'envoi des documents selon l'option choisie par le client. Ainsi, comme la fiche de paiement n'est pas intégrée actuellement à ce système, des travaux devront être réalisés pour s'assurer que les clients abonnés à la réception exclusivement électronique ne reçoivent pas également la fiche de paiement par la poste. Ce constat retarde l'implantation de l'option de réception électronique, et par conséquent, l'objectif d'atteindre 25 % des documents transmis exclusivement de façon électronique d'ici 2018 devient difficilement réalisable. Un état de situation plus détaillé sera effectué à ce sujet à la suite de l'approbation de la programmation annuelle en ressources informationnelles.</p>
Liens avec les objectifs et les résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD).	
Activité incontournable 1	Contribuer à l'atteinte d'au moins cinq des neuf résultats visés en matière de gestion écoresponsable
Domaine d'intervention 2	Activités courantes de gestion administrative
Résultat visé SGDD # 1	Réalisation, par 95 % des ministères et organismes, d'actions écoresponsables liées aux opérations courantes de gestion des ressources matérielles et à la gestion des matières résiduelles.
Autre objectif associé	Aucun

ACTION 2 : Réduire la consommation utilitaire de carburant (litres équivalents/100 km) de La Financière agricole

Indicateur 1	Niveau de consommation unitaire de carburant (litres équivalents/100 km) de la flotte de véhicules de La Financière agricole.
Cible	Inférieure à la moyenne des cinq années précédentes
Résultat	Progresse bien
Résultats détaillés	<p>Le niveau de consommation unitaire de carburant de La Financière agricole pour l'année 2016-2017 s'élève à 8,2 litres équivalents/100 km.</p> <p>Ce niveau de consommation est légèrement inférieur à la moyenne des cinq années précédentes de La Financière agricole qui s'établit à 8,3 litres équivalents/100 km.</p> <p>Selon les données fournies par le Bureau d'efficacité et de l'innovation énergétique, le niveau de consommation de La Financière agricole demeure largement inférieur au niveau de consommation moyen, entre 2010 et 2015, des ministères et organismes, lequel atteint 13,2 litres équivalents/100 km.</p> <p>Par ailleurs, les moyens alternatifs utilisés pour éviter les déplacements, tels les vidéoconférences et webinaires, ainsi que le covoiturage, ont permis, pour une troisième année consécutive, de diminuer le nombre de kilomètres parcourus.</p> <p>En prévision de la livraison de deux véhicules hybrides rechargeables au cours du premier trimestre 2017-2018, les infrastructures de base pour les deux bornes de recharge électrique ont été installées à l'automne 2016. Les bornes seront mises en service lors de la réception des véhicules hybrides lesquels permettront de réduire la consommation unitaire de carburant.</p>
Liens avec les objectifs et les résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD).	
Activité incontournable 1	Contribuer à l'atteinte à l'atteinte d'au moins cinq des neuf résultats visés en matière de gestion écoresponsable
Domaine d'intervention 2	Transport et déplacements des employés
Résultat visé SGDD # 2	Réduction, d'ici 2020, de 9% des émissions de gaz à effet de serre des véhicules légers de la flotte gouvernementale par rapport au niveau évalué en 2009-2010.
Autre objectif associé	Aucun

ACTION 3 : Réaliser des actions pour sensibiliser les employés au transport collectif et actif

Indicateur 1	Nombre d'activités de sensibilisation réalisées.
Cible	Une activité par année
Résultat	Progresse bien
Résultats détaillés	<p>Une activité de sensibilisation a été réalisée.</p> <p>Pour une deuxième année consécutive, La Financière agricole a participé au « Défi sans auto solo » qui s'est tenu le 21 septembre 2016. Cette activité est organisée par Mobili-T – le Centre de gestion des déplacements de Québec. Ce défi visait à sensibiliser les employés à l'utilisation de transports collectifs et actifs.</p> <p>Selon les données fournies par Mobili-T, les employés de La Financière agricole ont parcouru 1 896 kilomètres en utilisant un mode de transport durable et ont permis d'épargner 392 kg de gaz à effet de serre.</p> <p>Ces kilogrammes s'ajoutent aux 504 kg de gaz à effet de serre épargnés l'an dernier totalisant ainsi 896 kg.</p>

Indicateur 2	Taux de participation des employés à l'activité de sensibilisation.
Cible	10%
Résultat	Progresse bien
Résultats détaillés	<p>10% des employés ont participé à l'activité de sensibilisation « Défi sans auto solo », comparativement à 13% l'an dernier.</p> <p>Pour cette deuxième participation, le taux des automobilistes ayant délaissé l'auto solo au profit d'un mode de transport durable est passé de 40,5% en 2016 à 49,15% cette année, soit 29 automobilistes.</p> <p>Tout comme l'an dernier, le taux de participation de La Financière agricole pour le « Défi sans auto solo » a atteint la cible annuelle de 10%.</p>

Liens avec les objectifs et les résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD).

Activité incontournable 1	Contribuer à l'atteinte d'au moins cinq des neuf résultats visés en matière de gestion écoresponsable
Domaine d'intervention 2	Transport et déplacements des employés
Résultat visé SGDD # 3	Réalisation, par 90% des ministères et organismes, d'actions pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés.
Autre objectif associé	Aucun

ACTION 4 : Intégrer des considérations écoresponsables dans la mise en œuvre du projet de développement informationnel « Collecte unifiée de données financières » visant l'harmonisation des données financières requises à la gestion des programmes AGRI et du financement agricole

Indicateur 1	Bilan des considérations écoresponsables intégrées au projet.
Cible	Annuellement
Résultat	Progresse bien
Résultats détaillés	<p>Au cours de l'exercice, deux actions écoresponsables ont été posées dans le cadre de la gestion du projet « Collecte unifiée des données financières ». Ces deux actions sont en lien avec les deux considérations écoresponsables relevées lors de l'exercice de prise en compte des principes de développement durable et ont contribué à réduire la consommation de papier ainsi que les déplacements et les gaz à effet de serre.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La clientèle a reçu les documents d'information sur la collecte unifiée des données financières à même les envois de communication déjà prévus pour les programmes AGRI. Ceci a permis d'économiser l'utilisation de 15 108 enveloppes. • Les gestionnaires et employés ont été informés de l'état d'avancement du projet au cours de deux rencontres tenues dans le cadre normal des activités afin de limiter les déplacements physiques. La Financière agricole a ainsi permis d'éviter le déplacement d'une trentaine de personnes en provenance de plusieurs régions extérieures à la région de Québec.

Indicateur 2	Pourcentage des déclarations reçues électroniquement.
Cible	Augmentation de 75 à 98% entre le 1 ^{er} janvier 2015 et le 31 mars 2018
Résultat	Non applicable
Résultats détaillés	Le pourcentage d'augmentation sera mesuré lorsque le projet de collecte unifiée de données financières sera implanté et disponible aux clients et aux préparateurs. Ce projet permettra de réduire le nombre de déclarations reçues et traitées en version papier en augmentant le nombre de déclarations reçues électroniquement. Au 31 mars 2017, le projet n'est toujours pas complété. Il est prévu que la collecte unifiée des données financières soit disponible pour les clients et les préparateurs pour l'année de participation 2017.

Liens avec les objectifs et les résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD).

Activité incontournable 1	Contribuer à l'atteinte d'au moins cinq des neuf résultats visés en matière de gestion écoresponsable
Domaine d'intervention 4	Technologie de l'information et des communications
Résultat visé SGDD # 6	Mise en œuvre, par 70% des ministères et organismes, d'actions pour améliorer la gestion écoresponsable des parcs ou des systèmes informatiques
Autres résultats visés # 1 et # 3	<p># 1 : Réalisation, par 95% des ministères et organismes, d'actions écoresponsables liées aux opérations courantes de gestion des ressources matérielles et à la gestion des matières résiduelles.</p> <p># 3: Réalisation, par 90% des ministères et organismes, d'actions pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés.</p>
Autre objectif associé	Aucun

ACTION 5 : Bonifier l'image écoresponsable de La Financière agricole auprès de la clientèle et du public afin de démontrer davantage son engagement en matière de développement durable

Indicateur 1	Nombre d'activités de communication visant la diffusion d'initiatives écoresponsables.
Cible	Deux activités annuellement
Résultat	Progresse bien
Résultats détaillés	<p>Cinq activités de communication visant la diffusion d'initiatives écoresponsables auprès de la clientèle ont été réalisées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bonification de la section «Développement durable» du site Web de La Financière agricole. Dans cette page, une section intitulée «Des actions concrètes» a été ajoutée et permet à l'organisation de mettre en valeur et de promouvoir certaines initiatives écoresponsables. • Mise en évidence sur les médias sociaux et le site Web de La Financière agricole de la participation des employés de l'organisation au <i>Défi sans auto solo</i> 2016. • Publications sur les médias sociaux et le site Web de La Financière agricole de la participation de 40 personnes de l'organisation à une journée de récolte de légumes à la ferme maraîchère des Moissonneurs solidaires. • Diffusion des bonifications apportées au programme Agri-Québec pour soutenir les entreprises en période de transition vers l'agriculture ou l'aquaculture biologique. • Rappel que La Financière agricole offre depuis l'année 2016 de nouvelles protections d'assurance récolte en agriculture biologique. <p>Ces cinq activités de communication s'ajoutent aux quatre activités réalisées l'an dernier et pour l'ensemble de celles-ci, La Financière agricole a utilisé un mode de communication écoresponsable (communication par son site Web ou par les médias sociaux).</p> <p>La Financière agricole a également diffusé sur les médias sociaux cinq autres communications présentant des initiatives écoresponsables d'autres organisations. Ces communications concernent la Semaine bio, la nouvelle section du site Web du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation portant sur l'écoefficacité en entreprise, le concours <i>Chapeau, les Filles!</i>, le renouvellement du Programme d'appui pour la conversion à l'agriculture biologique du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et les finalistes des Prix Égalité Thérèse-Casgrain.</p> <p>La Financière agricole a été proactive dans la diffusion de communications écoresponsables auprès de sa clientèle et du public, démontrant son engagement en matière de développement durable. Elle contribue ainsi à renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique.</p>
Liens avec les objectifs et les résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD).	
Activité incontournable 1	Contribuer à l'atteinte d'au moins cinq des neuf résultats visés en matière de gestion écoresponsable.
Domaine d'intervention 5	Communications gouvernementales et organisation d'événements
Résultat visé SGDD # 7	Réalisation, par 50% des ministères et organismes, de produits et d'activités de communication et l'organisation d'événements écoresponsables
Autre objectif associé	Liée à l'une des actions recommandées à l'Annexe 3 de la SGDD: créer une image organisationnelle écoresponsable sur les sites Web et les autres moyens de communication publique.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Objectif gouvernemental 1.2

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

ACTION 6 : Mettre en œuvre la Politique interne sur la prise en compte des principes de développement durable dans les dossiers structurants de l'organisation	
Indicateur 1	Pourcentage des dossiers structurants déposés au comité de direction et au conseil d'administration ayant fait l'objet d'un exercice de prise en compte des principes de développement durable.
Cible	100% annuellement à partir du 1 ^{er} septembre 2015
Résultat	Progresse bien
Résultats détaillés	<p>En 2016-2017, 100% des dossiers structurants (10 dossiers) ont fait l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable (PCPDD).</p> <p>L'ensemble de ces exercices de PCPDD a été déposé au comité de direction et au conseil d'administration au 31 mars 2017.</p> <p>Par ailleurs, les deux exercices de PCPDD réalisés au mois de mars 2016, qui n'avaient pas encore fait l'objet d'un dépôt l'an dernier, ont été déposés en 2016-2017 tel que cela était prévu.</p> <p>La Financière agricole contribue ainsi à renforcer la prise en compte des principes de développement durable dans l'administration publique.</p>
Liens avec les objectifs et les résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD).	
Activité incontournable 2	Contribuer à renforcer la prise en compte des principes de développement durable.
Résultat visé SGDD # 10	Mise en œuvre de processus organisationnels de prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes
Autre objectif associé	Aucun

ACTION 7 : Mettre en place des outils de gestion permettant à l'organisation de s'assurer que ses actions structurantes ont fait l'objet d'un dépistage et d'une prise en compte des principes de développement durable

Indicateur 1	Bilan de la mise en place d'outils.
Cible	Annuellement
Résultat	Progresse bien
Résultats détaillés	<p>Au cours de l'exercice, trois outils de gestion ont été mis en place. La prise en compte des principes de développement durable (PCPDD) a été intégrée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La politique « Création, modification ou abolition de politique interne » et au guide de cheminement d'une demande qui y est associé afin de s'assurer que l'exercice de PCPDD est bel et bien réalisé lorsque cela est requis et que les documents nécessaires sont complétés et joints aux politiques à faire approuver. • L'évaluation d'opportunité, un des livrables du cadre méthodologique de développement en ressources informationnelles. Le gabarit et le schéma de cette démarche prévoient la réalisation d'un exercice de PCPDD. • L'analyse préliminaire, un autre des livrables du cadre méthodologique de développement en ressources informationnelles. Le gabarit et le schéma de cette démarche prévoient la réalisation d'un exercice de PCPDD. <p>Ces trois outils s'ajoutent aux deux outils mis en place en 2015-2016 portant ainsi le nombre total d'outils à cinq. Tous ces outils permettent à l'organisation de s'assurer que ses actions structurantes font l'objet d'un dépistage et d'une PCPDD lorsque cela est requis. Ils sont tous à la disposition du personnel dans l'intranet.</p>
Liens avec les objectifs et les résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD).	
Résultat visé SGDD # 10	Mise en œuvre de processus organisationnels de prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes.
Autre objectif associé	Aucun

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Objectif gouvernemental 1.3

Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre de politiques et de mesures gouvernementales

ACTION 8 : Réaliser une consultation directement auprès des clients visés par les programmes de La Financière agricole	
Indicateur 1	Nombre de consultations réalisées.
Cible	Une consultation par année
Résultat	Progresse bien
Résultats détaillés	<p>La Financière agricole a réalisé six consultations directement auprès de la clientèle, notamment pour l'établissement d'une nouvelle protection en assurance récolte ainsi que pour apporter des améliorations à des programmes déjà existants.</p> <ul style="list-style-type: none">• Une consultation a été réalisée directement auprès de clients visés par l'établissement d'une nouvelle protection en assurance récolte pour la production de la camerise. Cette consultation s'est faite au mois de novembre 2016, par l'intermédiaire d'un sondage effectué dans le cadre de l'assemblée générale de Camerise Québec, l'association des producteurs de camerises du Québec. Ce sont 24 producteurs qui ont répondu au sondage sur les dommages causés aux plants et à la récolte de camerises. Ce sondage avait pour objectif de définir les besoins des producteurs et d'orienter les travaux pour l'élaboration d'une nouvelle protection.• Deux consultations ont été réalisées au mois de février 2017, auprès de producteurs participants aux groupes de discussion formés par La Financière agricole. Ces groupes de discussion visaient à cibler les facteurs qui influencent la satisfaction de la clientèle à l'égard des programmes en financement. Un premier groupe a été consulté le 14 février à Lévis (dix participants) et un second groupe le 16 février à Saint-Hyacinthe (neuf participants).• Trois autres groupes de discussion ont été tenus auprès de 30 producteurs agricoles afin de cibler les facteurs qui influencent la satisfaction de la clientèle à l'égard des programmes d'assurance. Un premier groupe a été tenu pour le Programme d'assurance récolte le 28 mars 2017 (10 participants), un deuxième pour les programmes AGRI, le 29 mars 2017 (10 participants) et un troisième, pour le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, le 4 avril 2017 (10 participants). <p>Au total 73 personnes ont participé aux consultations organisées par La Financière agricole. Les groupes de discussion ont permis d'identifier des éléments précis qui permettront à La Financière agricole d'alimenter sa réflexion dans le cadre de la mise à jour de ses programmes, le cas échéant.</p> <p>Quant au sondage réalisé auprès des producteurs de camerises, celui-ci a permis de cerner les besoins des producteurs qui serviront à établir les paramètres d'une nouvelle protection en assurance récolte.</p> <p>L'organisation a atteint sa cible pour 2016-2017, puisqu'elle a réalisé six consultations directement auprès des clients visés par l'un des programmes de La Financière agricole.</p>

ACTION 8: Réaliser une consultation directement auprès des clients visés par les programmes de La Financière agricole

Indicateur 2	Pourcentage de la clientèle concernée sollicitée.
Cible	Au moins 10%
Résultat	Progresse bien
Résultats détaillés	<p>12% des producteurs de camérisés du Québec ont répondu au sondage élaboré par La Financière agricole dans le but de définir les besoins des producteurs et d'orienter les travaux pour le développement d'une protection d'assurance récolte.</p> <p>Par ailleurs, en ce qui a trait au pourcentage de participation pour les groupes de discussion à l'égard des programmes d'assurances et de financement, celui-ci n'a pas été calculé. Le mode de consultation préconisé par l'organisation visait davantage à rencontrer un nombre restreint de participants afin que ceux-ci puissent exprimer et partager de manière plus précise les motifs de leur insatisfaction.</p> <p>L'organisation a donc atteint sa cible pour 2016-2017 puisqu'elle a consulté directement au moins 10% de la clientèle concernée par la production de camérisés. Ainsi, chacune des consultations réalisées depuis l'an dernier a permis de solliciter au moins 10% de la clientèle concernée avec un taux de consultation de 44% en 2015-2016 et 12% en 2016-2017.</p> <p>Par ailleurs, des groupes de discussion ont permis d'échanger directement avec les producteurs, ce qui permettra d'établir ou de mettre à jour certains éléments des programmes, le cas échéant.</p>
Liens avec les objectifs et les résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD).	
Résultat visé SGDD # 15	Accroître l'utilisation de moyens qui encouragent et facilitent la consultation et la participation des citoyens et des parties prenantes dans le cadre des travaux des ministres et organismes.
Autre objectif associé	Cette action contribue également à l'objectif 6.3 de la SGDD «Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités».

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Objectif gouvernemental 1.4

Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

ACTION 9 : Élaborer et mettre en œuvre un plan d'accompagnement des personnes (gestion du changement et des communications) à l'égard de la mise en œuvre de la Politique interne sur la prise en compte des principes de développement durable

Indicateur 1	Adoption du plan d'accompagnement.
Cible	Juin 2015
Résultat	Atteint au 31 mars 2016
Résultats détaillés	Sans objet

Indicateur 2	État d'avancement sur la mise en œuvre du plan d'accompagnement.
Cible	100% d'ici mars 2018
Résultat	Progresse bien

Résultats détaillés	<p>93% des actions prévues au plan ont été réalisées, soit 13 actions sur les 14 identifiées. Les actions réalisées au cours de l'exercice avaient pour objectif d'assurer la mise en œuvre de la nouvelle politique de prise en compte des principes de développement durable (PCPDD) au sein de l'organisation. Des activités de sensibilisation, d'accompagnement et de formation du personnel ont notamment été réalisées.</p> <p>Les activités réalisées dans le cadre du plan d'accompagnement se poursuivent. L'adoption de la politique de PCPDD en 2015 et les activités de promotion liées à celle-ci ont permis de renforcer la gouvernance de l'organisation en matière de développement durable puisque La Financière agricole intègre désormais la PCPDD pour 100% de ses dossiers identifiés structurants.</p> <p>De plus, les autres activités réalisées selon le plan d'accompagnement permettent de s'assurer que l'ensemble du personnel reçoit de l'information en continu sur le développement durable, ce qui permet de poursuivre le développement des connaissances. Outre ces activités de sensibilisation, il est à noter que 22% du personnel a reçu une formation structurée sur la PCPDD, au cours des cinq dernières années, contribuant ainsi à développer les compétences de l'organisation en matière de développement durable.</p>
---------------------	--

Liens avec les objectifs et les résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD).

Résultat visé SGDD # 16	Formation sur les pratiques en matière de développement durable.
Autre objectif associé	Aucun

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Objectif gouvernemental 1.5

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

ACTION 10: Réaliser les interventions prévues au Programme d'appui financier à la relève agricole dans l'ensemble des régions administratives à caractère agricole du Québec afin de valoriser l'identité et le patrimoine agricole régionaux

Indicateur 1	Interventions dans chacune des régions administratives à caractère agricole du Québec.
Cible	100 % des régions
Résultat	Progresse bien
Résultats détaillés	<p>Au cours de l'année 2016-2017, dans chacune des 13 régions administratives à caractère agricole, au moins une intervention a été réalisée dans le cadre du Programme d'appui financier à la relève agricole soit 100% de ces régions.</p> <p>Le plus grand nombre d'interventions a été réalisé dans la région de la Montérégie avec 108 subventions accordées. En contrepartie, le plus petit nombre d'interventions a été réalisé en Outaouais avec six subventions accordées de même qu'en Abitibi-Témiscamingue et dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, avec chacune huit subventions accordées.</p> <p>De plus, en 2016-2017, des interventions ont été réalisées dans trois des quatre régions administratives qui ne sont pas considérées des régions à caractère agricole, soit Montréal, Laval et la Côte-Nord.</p>
Liens avec les objectifs et les résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD).	
Activité incontournable 3	Mettre en œuvre au moins une action pour contribuer à l'atteinte de l'un ou l'autre des 27 objectifs de la SGDD en lien avec l'Agenda 21 de la culture du Québec
Résultat visé SGDD	Sans objet
Autres objectifs associés	<p>Contribution aux objectifs suivants de l'Agenda 21 de la culture du Québec :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Reconnaître et promouvoir l'identité culturelle québécoise à travers la protection et la mise en valeur de son patrimoine matériel et immatériel, dans toute sa diversité et sur l'ensemble du territoire.15. Valoriser la culture en tant que réservoir de pratiques, de savoir-faire et de traditions qui contribuent à protéger et à stimuler la diversité biologique et culturelle. Intégrer la réflexion sur le territoire et l'environnement à toute démarche culturelle.16. Reconnaître et valoriser l'expression artistique et les spécificités culturelles régionales de manière à lutter contre l'uniformisation et la standardisation de la culture par une production diversifiée ancrée dans le territoire.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2

Développer une économie prospère d'une façon durable, verte et responsable

Objectif gouvernemental 2.1

Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables

ACTION 11 : Participer à la Table d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable, notamment afin de contribuer au chantier portant sur le financement écoresponsable	
Indicateur 1	Nombre d'interventions visant le partage d'expertise de La Financière agricole.
Cible	Au moins une intervention annuellement
Résultat	Progresses bien
Résultats détaillés	<p>La Financière agricole a participé à trois activités organisées par la Table d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable (TACEDD).</p> <ul style="list-style-type: none">• La première activité à laquelle La Financière agricole a participé le 15 septembre 2016 avait pour objectifs d'établir la programmation des activités de la TACEDD pour l'année 2016-2017 et d'identifier les pistes de collaboration et de maillage entre les ministères et organismes. Lors de cette rencontre, La Financière agricole a notamment évoqué son intérêt à participer au chantier portant sur le financement écoresponsable et à partager sa compétence en la matière.• La deuxième activité à laquelle La Financière agricole a participé a eu lieu le 8 novembre 2016. Cette activité a été réalisée à la demande de Revenu Québec et visait le partage des outils et des pratiques d'implantation du développement durable utilisés au sein du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. Bien qu'il n'ait pas été question spécifiquement du financement écoresponsable, deux des thématiques abordées au cours de cette rencontre étaient intimement liées à ce chantier, soit la sensibilisation et le développement des compétences des employés en matière de développement durable et les mécanismes d'intégration du développement durable dans les différents processus décisionnels.• La dernière activité à laquelle La Financière agricole a participé au cours de la période 2016-2017 était directement en lien avec le financement écoresponsable. La rencontre a eu lieu le 14 mars 2017. Au cours de cette rencontre, les ministères et organismes participants ont échangé sur l'intégration de critères d'écoresponsabilité et de mesures d'écoconditionnalité dans les programmes d'aide financière gouvernementaux destinés aux entreprises et au soutien de projets économiques. <p>En s'impliquant dans les travaux de la TACEDD, tout particulièrement dans celui du chantier sur le financement écoresponsable, La Financière agricole contribue à diffuser des moyens pour inciter les entreprises à adopter des pratiques écoresponsables.</p>
Liens avec les objectifs et les résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD).	
Activité incontournable 4	Mettre en œuvre au moins une action pour accroître à 30 %, d'ici 2020, la proportion des entreprises québécoises qui ont amorcé une démarche de développement durable, y compris celles qui sont présentes à l'étranger.
Résultat visé SGDD	Sans objet
Autre objectif associé	Cette action est liée à l'axe 1 a) «Mettre en commun l'expertise en participant aux activités organisées par la Table d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable» du Plan d'accompagnement-conseil des entreprises.

ACTION 12: Bonifier le Concours *Tournez-vous vers l'excellence!* de La Financière agricole afin de considérer davantage le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables

Indicateur 1	Révision et bonification de la grille d'évaluation des candidats.
Cible	Mars 2017
Résultat	Atteint
Résultats détaillés	<p>La grille d'évaluation des candidats pour le Concours <i>Tournez-vous vers l'excellence!</i> a été révisée et bonifiée au mois de mars 2017 afin de considérer davantage les éléments du développement durable et faciliter leur analyse.</p> <p>Cette révision de la grille permettra notamment à La Financière agricole, dès l'édition 2018 de son concours, de reconnaître davantage les participants qui se démarquent à l'égard des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables.</p>
Indicateur 2	Dépôt d'une analyse concernant l'ajout d'une bourse dont les critères d'évaluation sont liés au développement durable.
Cible	Mars 2017
Résultat	Atteint
Résultats détaillés	<p>Une analyse concernant l'ajout d'une bourse dont les critères d'évaluation sont liés au développement durable a été déposée et approuvée par le comité de direction au mois de mars 2017. Ainsi, à compter de l'édition 2018 du Concours <i>Tournez-vous vers l'excellence!</i>, La Financière agricole offrira une nouvelle bourse en développement durable de 1 500 dollars au participant ayant reçu le meilleur pointage au chapitre du développement durable.</p> <p>En encourageant et en appuyant les participants ayant un modèle d'affaires plus vert et plus responsable, La Financière agricole contribue à appuyer, dans le secteur agricole, le développement de pratiques innovatrices à l'égard du développement durable, et ainsi, directement à l'atteinte de l'objectif gouvernemental 2.1.</p>
Liens avec les objectifs et les résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD).	
Activité incontournable 4	Mettre en œuvre au moins une action pour accroître à 30%, d'ici 2020, la proportion des entreprises québécoises qui ont amorcé une démarche de développement durable, y compris celles qui sont présentes à l'étranger.
Résultat visé SGDD	Sans objet
Autre objectif associé	Cette action est liée à l'axe 2 d) «Intégrer dans les mesures d'aide financière et technique des critères pour inciter les entreprises à adopter une démarche de développement durable» du Plan d'accompagnement-conseil des entreprises.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2

Développer une économie prospère d'une façon durable, verte et responsable

Objectif gouvernemental 2.2

Appuyer le développement de filières vertes et de biens et services écoresponsables produits au Québec

ACTION 13: Offrir des protections d'assurance et des appuis financiers adaptés à l'agriculture biologique	
Indicateur 1	Mise en œuvre de l'adaptation de protections d'assurance récolte à l'agriculture biologique.
Cible	Mars 2016
Résultat	Atteint
Résultats détaillés	<p>La cible a été atteinte en date du 31 mars 2016 alors que quatre protections ont été modifiées afin d'offrir des prix unitaires biologiques. Ces protections sont le sirop d'érable, les canneberges, les grains ainsi que les légumes de transformation.</p> <p>Depuis, La Financière agricole a bonifié son offre de protections adaptées à la régie biologique en offrant des prix unitaires biologiques aux producteurs de brocolis et choux-fleurs de transformation et a révisé les prix unitaires de toutes les cultures du secteur des grains biologiques en majorant de 20% à 50% les prix unitaires offerts par rapport à ceux établis pour les protections conventionnelles.</p>
Indicateur 2	Nombre de projets de conversion à l'agriculture biologique financés dans le cadre du Programme d'appui à la diversification et au développement régional.
Cible	Cinq par année
Résultat	Progresse bien
Résultats détaillés	<p>27 projets de conversion à l'agriculture biologique ont été autorisés dans le cadre du Programme d'appui à la diversification et au développement régional (PDDR) en 2016-2017 comparativement à 15 en 2015-2016.</p> <p>Pour une deuxième année consécutive, ces résultats dépassent la cible annuelle estimée au départ par l'organisation et sont l'effet de l'adoption de la Stratégie de croissance du secteur biologique mise en place à l'été 2015 par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Le PDDR fait d'ailleurs partie de cette stratégie.</p> <p>Certains éléments ont pu influencer positivement les décisions d'investissement d'un promoteur telles :</p> <ul style="list-style-type: none">• La promotion liée au PDDR, lancé à l'automne 2013;• La conjoncture agricole favorable, notamment les taux d'intérêt et les prix agricoles, dont ceux des produits certifiés biologiques;• Les tendances actuelles de marché où le consommateur recherche des produits locaux et biologiques;• La Stratégie de croissance du secteur biologique annoncée par le MAPAQ au mois de mai 2015.
Liens avec les objectifs et les résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD).	
Résultat visé SGDD # 22	Adoption de mesures pour soutenir la recherche et l'innovation, le développement des filières vertes et la commercialisation des technologies propres, produites au Québec.
Autres objectifs associés	<p>Cette action est liée à l'axe 3 f) « Faciliter la mise en marché des produits écoresponsables et favoriser la consommation responsable » du Plan d'accompagnement-conseil des entreprises.</p> <p>Cette action contribue également à l'objectif 2.3 de la SGDD « Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable ».</p>

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2

Développer une économie prospère d'une façon durable, verte et responsable

Objectif gouvernemental 2.4

Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable

ACTION 14: Évaluer l'opportunité de considérer à un niveau supérieur les formations reconnues en développement durable dans le cadre du Programme d'appui financier à la relève agricole

Indicateur 1	Réalisation de l'évaluation d'opportunité.
Cible	Mars 2017
Résultat	Atteint
Résultats détaillés	L'évaluation d'opportunité a été réalisée au mois de mars 2017. Elle démontre qu'il est difficilement envisageable de valoriser les compétences en développement durable dans le cadre du Programme d'appui financier à la relève agricole puisque la notion du développement durable s'intègre déjà de manière inhérente aux programmes de formation en agriculture et que les maisons d'enseignement n'offrent pas de profil spécifique au développement durable dans leurs programmes en agronomie. Ainsi, à la lumière de ces conclusions, il ne sera pas possible pour La Financière agricole de contribuer à l'objectif gouvernemental 2.4.
Liens avec les objectifs et les résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD).	
Résultat visé SGDD # 28	Développement des compétences liées aux filières vertes, au développement durable et le placement de la main-d'œuvre.
Autre objectif associé	Aucun

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 3

Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité

Objectif gouvernemental 3.1

Gérer les ressources naturelles de façon efficace et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité

ACTION 15: Assurer le respect de la mesure d'écoconditionnalité portant sur le bilan de phosphore, prévue aux programmes de La Financière agricole, par les entreprises agricoles

Indicateur 1	Pourcentage des entreprises agricoles clientes de La Financière agricole ayant un bilan de phosphore en équilibre.
Cible	99% annuellement
Résultat	Progresse bien
Résultats détaillés	<p>Près de 100% des entreprises clientes de La Financière agricole disposent d'un bilan de phosphore conforme.</p> <p>Dans l'application de la plupart des programmes qu'elle administre, La Financière agricole, en collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, tient compte du respect des conditions, en matière de bilan de phosphore, énoncées dans le Règlement sur les exploitations agricoles. Ainsi, les bénéfices des programmes (dépôt, paiement, compensations ou indemnités, subventions) d'une entreprise qui ne respecte pas ces conditions sont réduits ou suspendus, selon le programme, le temps que l'entreprise se conforme.</p> <p>Le suivi de cette mesure environnementale encourage une gestion des ressources naturelles plus écoresponsable, tout en assurant un soutien à la vitalité économique du secteur agricole.</p>
Liens avec les objectifs et les résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD).	
Résultat visé SGDD # 33	Adoption de pratiques et de modes de gestion responsable des ressources naturelles respectueuse des écosystèmes.
Autre objectif associé	Aucun

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 3

Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité

Objectif gouvernemental 3.2

Conservier et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société

ACTION 16: Actualiser les guides des normes culturelles reconnues par La Financière agricole dans son Programme d'assurance récolte pour tenir compte de l'évolution des pratiques agroenvironnementales

Indicateur 1	Publication des guides actualisés.
Cible	Mars 2018
Résultat	Progresse bien
Résultats détaillés	<p>Les guides des normes reconnues par La Financière agricole en matière de pratiques culturelles pour les pommes de terre et les céréales, maïs-grain et oléagineux ont été mis à jour au mois de décembre 2016 et ont été fusionnés en un seul guide. Aucune nouvelle pratique agroenvironnementale n'a été intégrée dans ce guide en 2017. Ce guide comprend par contre les deux nouvelles pratiques qui avaient été ajoutées l'an dernier, soit l'agriculture biologique et les néonicotinoïdes.</p> <p>Les producteurs agricoles qui adhèrent au Programme d'assurance récolte pour ces productions s'engagent à cultiver selon un plan de culture en accord avec les normes spécifiées dans ce guide. Certaines de ces normes sont obligatoires, alors que d'autres sont recommandées.</p> <p>Les pratiques et les normes culturelles étant en constante évolution et pouvant avoir des impacts importants sur l'environnement en milieu agricole, La Financière agricole souhaite actualiser en continu les pratiques culturelles incluses dans ces guides afin d'inciter les entreprises agricoles à adopter les meilleures pratiques agroenvironnementales.</p>
Liens avec les objectifs et les résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD).	
Résultat visé SGDD # 35	D'ici l'année 2020, le développement ou la modification de dix mesures pour contribuer à la mise en œuvre des Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique ¹ et, ce faisant, aux Objectifs d'Aichi ² .
Autre objectif associé	Contribution à l'orientation gouvernementale 4 en matière de diversité biologique « Favoriser la prise en compte de la diversité biologique par les entreprises ».

1. Les Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique ont été adoptées par le gouvernement du Québec en 2013 pour répondre aux Objectifs d'Aichi.
2. Adopté en 2010 par la communauté internationale, le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 contient 20 objectifs communément appelés Objectifs d'Aichi. Les Objectifs d'Aichi constituent les plus récentes cibles de la communauté internationale en matière de conservation de la biodiversité. Ces objectifs servent de toile de fond au Québec à l'égard de la conservation de la diversité biologique sur son territoire.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 4

Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

Objectif gouvernemental 4.2

Appuyer et mettre en valeur les activités de l'action communautaire et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités

ACTION 17: Encourager des initiatives ou des organismes communautaires agricoles contribuant à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités	
Indicateur 1	Nombre d'actions réalisées.
Cible	Au moins une annuellement
Résultat	Progresse bien
Résultats détaillés	<p>Cinq actions ont été réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le 7 juin 2016, La Financière agricole a accueilli le directeur général de l'organisme Les Moissonneurs Solidaires. Cette conférence avait pour but de sensibiliser les employés à l'œuvre de cet organisme. La mission des Moissonneurs Solidaires est de :<ul style="list-style-type: none">- développer une alternative d'approvisionnement en légumes frais au profit des banques alimentaires ;- accroître, en volume et sur une plus longue période de l'année, la consommation de légumes chez les personnes en situation de pauvreté ;- aider des personnes en difficulté à réintégrer leur place en société à travers des travaux agricoles.• Le 1^{er} octobre 2016, près de 40 personnes ont participé à une activité de récolte à la ferme maraîchère des Moissonneurs Solidaires. Lors de cette journée, les employés et leur famille ont procédé bénévolement à la récolte de légumes destinés aux banques alimentaires du Québec. Environ 16 500 livres de poireaux ont été récoltés. Cela correspond à 66 000 portions de légumes frais qui seront acheminés dans les banques alimentaires du réseau Moisson, principalement Moisson Québec, Moisson Montréal et Moisson Saguenay-Lac-Saint-Jean. <p>Dans le but d'appuyer davantage Les Moissonneurs Solidaires, La Financière agricole a accompagné cet organisme communautaire afin qu'il participe à certains de ses programmes à compter de l'année de participation 2015.</p> <p>Une contribution financière a également été accordée aux Moissonneurs Solidaires au mois de mars 2017.</p> <p>Une autre contribution a été versée au mois de mars 2017 à l'organisme Au cœur des familles agricoles, qui œuvre à créer un réseau d'entraide au sein du milieu agricole. Cet organisme soutient l'entraide communautaire pour les personnes gravitant autour des travailleurs agricoles et de leurs familles.</p> <p>La Financière agricole a atteint sa cible annuelle à l'égard de cette action. Cinq actions ont été réalisées en 2016-2017 comparativement à quatre en 2015-2016. Sa performance est donc plus que satisfaisante. L'organisation contribue ainsi à l'objectif gouvernemental visant à appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale.</p>
Liens avec les objectifs et les résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD).	
Résultat visé SGDD # 39	Renforcement de l'appui et de la promotion des interventions des organismes communautaires et d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités.
Autre objectif associé	Aucun

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 5

Améliorer par la prévention la santé de la population

Objectif gouvernemental 5.2

Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires

ACTION 18: Élaborer un cadre normatif pour appuyer la mise en place de mesures préventives ou curatives par les entreprises agricoles affectées par des épizooties ou d'autres situations pouvant avoir des impacts sur la santé et la sécurité des populations

Indicateur 1	Mise en place du cadre normatif.
Cible	Septembre 2017
Résultat	Progresse bien
Résultats détaillés	<p>Les travaux d'élaboration du cadre normatif sont en cours et devraient se conclure, tel qu'il est prévu, par sa présentation aux autorités de La Financière agricole au mois de septembre 2017. À ce jour, les composantes du cadre normatif ont été définies et documentées.</p> <p>Le Cadre prévoira la mise en place de mesures préventives ou curatives par les entreprises agricoles affectées par des épizooties ou autres situations pouvant avoir des impacts sur la santé et la sécurité des populations.</p> <p>En ayant un cadre d'intervention qui définit les étapes et le type d'interventions préconisé par La Financière agricole (préventif, financier, indemnitaire), l'organisation sera en mesure d'intervenir plus rapidement, de limiter les pertes financières des agriculteurs et de limiter les impacts sur la santé de la population en cas d'une infection transmissible à l'humain.</p>
Liens avec les objectifs et les résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD).	
Résultat visé SGDD # 44	Mesures et actions destinées à atténuer ou à gérer de façon optimale les risques pour les personnes qui sont associées à l'activité humaine.
Autre objectif associé	Aucun

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 6

Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

Objectif gouvernemental 6.1

Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire

ACTION 19: Mettre en place une directive visant le signalement de situations problématiques en matière d'aménagement du territoire auprès des autorités compétentes	
Indicateur 1	Adoption de la directive.
Cible	Mars 2017
Résultat	À surveiller
Résultats détaillés	<p>Aucune directive n'a été adoptée par le comité de direction de La Financière agricole au 31 mars 2017. Les travaux d'élaboration de la directive sont amorcés et des rencontres de travail ont eu lieu en fin d'exercice.</p> <p>La collaboration du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a été sollicitée afin qu'une approche concertée concernant le signalement de situations problématiques en lien avec l'aménagement du territoire puisse être établie. Néanmoins, La Financière agricole accuse un retard par rapport aux échéanciers prévus.</p> <p>Les situations problématiques ayant été identifiées par La Financière agricole et qui pourraient faire l'objet d'un signalement sont, par exemple, les cas de cruauté envers les animaux, les périodes et lieux d'épandage autorisés, l'utilisation des pesticides et la culture dans la bande riveraine.</p>
Liens avec les objectifs et les résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD).	
Résultat visé SGDD # 48	Création et diffusion d'outils favorisant la mise en œuvre de pratiques de développement durable en aménagement du territoire.
Autre objectif associé	Aucun

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 6

Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

Objectif gouvernemental 6.2

Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires

ACTION 20: Participer à des consultations régionales sur les Plans de développement de la zone agricole (PDZA) organisées par les municipalités régionales de comté (MRC)

Indicateur 1	Taux de participation aux sollicitations des MRC.
Cible	100 %
Résultat	À surveiller
Résultats détaillés	<p>La Financière agricole a participé à huit rencontres parmi les 10 invitations reçues. Ainsi, le taux de participation pour l'année 2016-2017 a été de 80%, comparativement à 69% en 2015-2016. Il s'agit d'une augmentation de 11 points de pourcentage par rapport à l'exercice précédent.</p> <p>En participant à des consultations sur les PDZA, La Financière agricole renforce son soutien au dynamisme économique et social des régions agricoles du Québec. Elle met à profit son expertise afin d'échanger avec d'autres acteurs régionaux sur la définition d'une vision concertée du développement de l'agriculture.</p>
Liens avec les objectifs et les résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD).	
Résultat visé SGDD # 49	Mise en œuvre de mesures et de programmes qui soutiennent le développement socioéconomique des collectivités dans une perspective de développement durable.
Autre objectif associé	Cette action contribue également à l'objectif 6.3 de la SGDD « Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités ».

ACTION 21: Participer aux initiatives régionales de concertation et de développement du secteur agricole

Indicateur 1	Participation dans chacune des régions administratives à caractère agricole du Québec.
Cible	100 % des régions
Résultat	Progresse bien
Résultats détaillés	<p>Au cours de l'année, 44 participations se sont déroulées auprès d'organismes ou de comités répartis dans 100 % des régions administratives à caractère agricole.</p> <p>La participation de La Financière agricole aux initiatives régionales de concertation et de développement du secteur agricole est significative. L'organisation contribue ainsi à dynamiser le développement du secteur agricole et agroalimentaire.</p>
Liens avec les objectifs et les résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD).	
Résultat visé SGDD # 49	Mise en œuvre de mesures et de programmes qui soutiennent le développement socioéconomique des collectivités dans une perspective de développement durable.
Autre objectif associé	Aucun

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 6

Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

Objectif gouvernemental 6.4

Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels

ACTION 22: Contribuer au déploiement au Québec de l'outil de gestion des risques « Agrométéo » visant à appuyer la prise de décision des entreprises agricoles

Indicateur 1	État de situation de la contribution de La Financière agricole.
Cible	Mars 2016
Résultat	Atteint au 31 mars 2016
Résultats détaillés	Les résultats ont été présentés dans le Rapport annuel 2015-2016.
Liens avec les objectifs et les résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD).	
Résultat visé SGDD # 51	Contribution au transfert de connaissances et d'outils qui soutiennent l'adaptation aux changements climatiques.
Autre objectif associé	Aucun

ACTION 23: Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action découlant des recommandations issues du rapport portant sur « L'impact des changements climatiques en agriculture au Québec: défis et enjeux pour le Programme d'assurance récolte »

Indicateur 1	Dépôt du plan d'action.
Cible	Novembre 2016
Résultat	Progresse bien
Résultats détaillés	<p>Un plan d'action découlant des recommandations issues du rapport portant sur « L'impact des changements climatiques en agriculture au Québec: défis et enjeux pour le Programme d'assurance récolte » a été déposé le 19 décembre 2016 au comité de direction de La Financière agricole.</p> <p>Ce plan d'action vise l'adaptation du Programme d'assurance récolte aux nouveaux besoins des producteurs agricoles liés aux changements climatiques. Les actions prévues dans ce plan concernent notamment l'évolution de l'étendue des aires de culture, l'historique des dates de semis et de récoltes, les variables climatiques relatives aux paramètres d'assurance et l'évolution des pratiques culturales en matière de gestion des fauches.</p> <p>Malgré un léger retard observé entre la date réelle de dépôt du plan d'action au comité de direction et la cible, le résultat est satisfaisant et le retard à l'échéancier n'aura pas ou peu d'impact sur la mise en œuvre du plan d'action.</p>
Liens avec les objectifs et les résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD).	
Résultat visé SGDD # 52	Mise en œuvre de mesures visant à diminuer la vulnérabilité des collectivités au regard des impacts des changements climatiques ou à atténuer les conséquences des sinistres d'origine naturelle.
Autre objectif associé	Aucun

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 8

Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre

Objectif gouvernemental 8.1

Améliorer l'efficacité énergétique

ACTION 24: Analyser l'opportunité pour La Financière agricole de s'impliquer à l'égard du Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec, les pratiques des entreprises agricoles pouvant faire l'objet de crédits compensatoires

Indicateur 1 Dépôt de l'analyse d'opportunité.

Cible Mars 2018

Résultat Progresse bien

Résultats détaillés Les travaux d'analyse d'opportunité ont débuté en cours d'exercice.
Une revue de littérature portant sur le Système québécois de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE) a été réalisée. L'organisation a également participé à des conférences sur le sujet et a échangé avec des spécialistes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques lors d'une rencontre tenue le 5 avril 2017. Ces travaux et rencontres ont permis à l'organisation d'obtenir suffisamment d'informations pour évaluer l'opportunité de s'impliquer à l'égard du SPEDE.
Il est donc planifié de déposer l'analyse au cours de la prochaine année.

Liens avec les objectifs et les résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD).

Résultat visé
SGDD # 61 Instauration de mesures et réalisation de projets favorisant l'efficacité énergétique.

Autre objectif
associé Aucun

DÉCLARATION DE SERVICES ET SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE

Déclaration de services

La Financière agricole place la qualité de ses services au cœur de ses priorités et divers moyens sont déployés pour réaliser sa mission auprès de la clientèle agricole et de ses partenaires. Cette offre de service est formulée dans la Déclaration de services à la clientèle.

Au cours de la prochaine année, il est prévu d'ajouter différents éléments à la déclaration de services tels que :

- Les objectifs de performance de traitement d'un dossier;
- Le taux de conformité des décisions.

Près de 220 conseillers sont disponibles pour répondre aux besoins d'information de la clientèle. La majorité des clients utilisent le téléphone, la poste et Internet pour avoir de l'information sur l'offre de service. Lorsque nécessaire les employés de La Financière agricole peuvent se déplacer directement à la ferme. Reconnus pour la qualité de leur expertise et de leurs services, les employés proposent des solutions concrètes et adaptées à la réalité de chaque entreprise.

Satisfaction de la clientèle

Le sondage 2016-2017 révèle une amélioration significative de la satisfaction générale à l'égard de La Financière agricole et de ses services comparativement à l'an dernier. En fait, le taux de satisfaction générale à l'égard de la société s'est élevé à 87 % (81 % en 2016). Encore cette année, le travail du personnel des centres de services représente une grande force organisationnelle. Il se démarque par de hauts taux de satisfaction, soit de 87 % et plus, relativement aux sept aspects évalués par les répondants (86 % et plus en 2016). Les services en ligne obtiennent également une bonne performance puisque 79 % des répondants s'en disent satisfaits (76 % en 2016). En ce qui concerne le taux de satisfaction à l'égard du service à la clientèle, il a augmenté de cinq points de pourcentage comparativement à l'année précédente. En effet, il est passé de 78 %, en 2016, à 83 %, en 2017. Cette augmentation du taux de satisfaction à l'égard du service à la clientèle peut s'expliquer, entre autres, par les faits suivants : l'appréciation de l'attitude courtoise des conseillers est en hausse (94 % comparativement à 92 % en 2016) ainsi que leur capacité à s'adresser aux clients dans un langage facile à comprendre (93 % comparativement à 92 % en 2016). De plus, la satisfaction portant sur la compétence du personnel a enregistré une augmentation de deux points de pourcentage (89 % au lieu de 87 % en 2016).

Consultation de la clientèle à l'égard des programmes

SONDAGES SPÉCIFIQUES ET GROUPES DE DISCUSSION

En 2016-2017, La Financière agricole a réalisé une vaste consultation auprès de la clientèle afin d'identifier les principales causes d'insatisfaction à l'égard des programmes offerts. Cette consultation a été réalisée au moyen de quatre sondages spécifiques et de cinq groupes de discussion. De plus, des entreprises agricoles non-clientes de La Financière agricole ont été contactées afin de connaître les raisons expliquant leur choix de ne pas adhérer à l'offre de programmes. Au total, plus de 10 000 producteurs ont été sollicités parmi lesquels près de 1 250 ont accepté de participer.

Parmi les principaux irritants identifiés, plusieurs touchent la complexité, la compréhension et la méconnaissance des programmes. Cette consultation a donné lieu à un plan d'action dont la mise en œuvre débutera au cours de l'exercice 2017-2018. Ces actions s'inscrivent dans le cadre du Plan stratégique 2015-2018 et visent à augmenter de 10 %, d'ici le 31 mars 2018, le taux de satisfaction de la clientèle observé en 2015.

SONDAGES DE RÉTROACTION

La Financière agricole est soucieuse de livrer des services de qualité et vise à améliorer continuellement sa prestation de services, tel que cela est prévu aux orientations du Plan stratégique 2015-2018. Pour connaître le niveau de satisfaction des clients à l'égard de deux de ses services, à savoir le traitement des avis de dommages et le traitement des demandes de subvention à la relève, les clients ont été invités à remplir un court sondage par voie électronique. Il s'agit d'un mécanisme de rétroaction individuelle à l'égard du service à la clientèle dispensé par les employés du réseau régional. La compilation des résultats 2016 permet de dresser un portrait positif de la qualité des services rendus en région.

Entre les mois de février et juin 2016, les conseillers en financement ont traité 196 demandes de subvention au démarrage ou à l'établissement. Ce sont 39 personnes qui ont répondu au sondage, ce qui équivaut à un taux de participation de 20%. Les résultats liés aux services rendus par le conseiller et par La Financière agricole atteignent respectivement un taux global de satisfaction de 98% et 97%. Les répondants étaient satisfaits de la qualité du service rendu.

À partir du mois de mai 2016, les conseillers en assurance ont transmis des sondages à chaque client ayant déclaré un avis de dommages (avec ou sans indemnité). En 2016, La Financière agricole a reçu 1 586 avis de dommages provenant de 1 086 clients, tous traités par les conseillers en assurance du réseau régional. Le taux de participation du sondage s'élève à 13%. Le degré de satisfaction à l'égard du traitement des avis de dommages par les conseillers atteint 90%.

Gestion des plaintes

La Politique sur la gestion des plaintes, mise à jour au mois de septembre 2014, énonce les principes directeurs qui régissent la gestion des plaintes significatives à La Financière agricole. Elle lui permet, d'une part, d'offrir à sa clientèle et à ses partenaires la possibilité d'exprimer leur insatisfaction et, d'autre part, de soutenir la qualité de ses services en leur offrant une écoute attentive, tout en détectant les possibilités d'amélioration. La Financière agricole s'engage d'ailleurs à traiter toutes les plaintes dans un délai maximal de 20 jours ouvrables.

Aux fins de l'application de la politique, une plainte est l'expression orale ou écrite d'une insatisfaction formulée par une relation d'affaires qui s'estime lésée (préjudice) ou qui allègue avoir subi un inconvénient à la suite d'un événement, d'une situation, d'un acte ou d'une omission à l'égard de la prestation du service dispensée par La Financière agricole ou de l'administration des produits offerts par cette dernière.

En 2016-2017, La Financière agricole a traité 44 plaintes, comparativement à 23 en 2015-2016. Des 44 plaintes reçues, 42 ont été traitées à l'intérieur du délai visé, ce qui représente 95% d'entre elles. Comparativement à l'exercice financier 2015-2016, 70% des plaintes avaient été traitées à l'intérieur du délai de 20 jours ouvrables, comme cela est prévu dans la politique.

TABLEAU 3
Répartition des plaintes par catégorie pour les trois derniers exercices financiers

Objet visé par les plaintes	2014-2015 Nombre (%)	2015-2016 Nombre (%)	2016-2017 Nombre (%)
Programme d'assurance récolte: système collectif et système individuel	30 (52,6)	5 (21,7)	15 (34,1)
Agri-stabilité, Agri-investissement et Agri-Québec	13 (22,8)	7 (30,4)	11 (25,0)
Programmes de financement agricole et forestier	5 (8,8)	1 (4,4)	3 (6,8)
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	4 (7,0)	6 (26,1)	6 (13,6)
Sauvagine	2 (3,5)	- (-)	- (-)
Processus administratif	2 (3,5)	2 (8,7)	1 (2,3)
Service à la clientèle	1 (1,8)	2 (8,7)	8 (18,2)
Total	57 (100)	23 (100)	44 (100)

GESTION DES RESSOURCES

RESSOURCES HUMAINES

Au 31 mars 2017, La Financière agricole comptait 564 personnes, en excluant les étudiants et les stagiaires, ce qui constitue une baisse de 15 personnes comparativement à la même date l'an dernier. Entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2017, elle a utilisé 550 équivalents à temps complet (ETC), comparativement à 546 pour l'exercice précédent. Il importe de spécifier que pour l'année 2016-2017, la cible de 591 ETC fixée par le Secrétariat du Conseil du trésor a été respectée.

TABLEAU 4

Répartition de l'effectif par secteur et catégorie d'emploi¹

Secteur	Personnel d'encadrement	Professionnel	Technicien et personnel de bureau	Total au 31 mars 2017	Total au 31 mars 2016	Écart entre 2017 et 2016
Siège social	19	182	75	276	279	-3
Réseau régional	14	126	148	288	300	-12
Total	33	308	223	564	579	-15

1. Effectif en poste au 31 mars 2017 : nombre de personnes occupant un poste régulier, occasionnel et saisonnier, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires.

TABLEAU 5

Heures rémunérées par secteur

Secteur	Nombre d'heures rémunérées 2016-2017
Siège social	510 074
Réseau régional	494 047
Total en heures rémunérées¹	1 004 121
Total en ETC transposés²	550

1. Le total des heures rémunérées comprend les heures travaillées et les heures effectuées en temps supplémentaire par le personnel régulier et occasionnel, à l'exclusion des stagiaires et des étudiants. Les heures rémunérées en temps supplémentaire et les heures rémunérées pour les employés en préretraite ont toutes été imputées au siège social.

2. Le total en ETC transposés est le nombre total d'heures rémunérées converti en ETC sur la base de 35 heures par semaine, soit 1 826,3 heures par année.

TABLEAU 6
Heures rémunérées par région administrative et catégorie d'emploi 2016-2017

Région administrative ¹	Personnel d'encadrement	Professionnels	Technicien et personnel de bureau	Total
Bas-Saint-Laurent	3 654	26 456	27 005	57 115
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 827	8 985	14 462	25 274
Mauricie	1 827	9 692	12 576	24 095
Estrie	1 827	18 848	19 005	39 680
Outaouais	420	6 551	12 913	19 884
Abitibi-Témiscamingue	1 827	6 836	10 557	19 220
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	-	1 802	3 654	5 456
Chaudière-Appalaches ²	39 489	371 381	192 002	602 872
Lanaudière	1 827	12 084	11 361	25 272
Laurentides	-	4 823	7 296	12 119
Montérégie	5 481	47 544	71 161	124 186
Centre-du-Québec	1 827	18 644	28 477	48 948
Total	60 006	533 646	410 469	1 004 121

1. Les régions suivantes ne comptent aucun ETC: Capitale-Nationale, Montréal, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Laval.

2. Incluant les employés du siège social.

TABLEAU 7
Répartition de l'effectif en heures rémunérées

Catégorie d'emploi	Nombre d'heures travaillées	Nombre d'heures supplémentaires ¹	Total des heures rémunérées	Total en ETC transposés	Nombre d'employés au 31 mars 2017
Personnel d'encadrement	60 004	2 ²	60 006	33	33
Personnel professionnel	532 931	715	533 646	292	308
Personnel de bureau et technicien	410 105	364	410 469	225	223
Total en heures	1 003 040	1 081	1 004 121		
Total en ETC transposés (Total des heures/1 826,3)	549	1	550		
Étudiants et stagiaires ³	12 868	-	12 868	7	6

1. Les heures supplémentaires peuvent être payées ou, à la demande de l'employé, être compensées.

2. Les heures supplémentaires du personnel d'encadrement ont été réalisées par des professionnels qui ont été nommés cadre au cours de l'année financière.

3. Les étudiants et stagiaires ne sont pas inclus dans le contrôle des effectifs du Secrétariat du Conseil du trésor.

Gestion de l'expertise

La gestion de l'expertise est une préoccupation constante à La Financière agricole. Diverses mesures témoignent de cette préoccupation et permettent de gérer le risque associé à l'insuffisance de main-d'œuvre, tant en quantité qu'en qualité. Pensons notamment à l'adoption d'un Plan de développement des ressources humaines qui accorde une place de choix aux activités de développement des compétences en agriculture. En matière de transfert d'expertise, la vulnérabilité associée à certains postes uniques au sein de l'organisation a été diminuée par la réalisation d'activités visant à partager l'expertise.

Le développement des compétences représente un levier à la mobilisation des employés et à la performance organisationnelle. C'est pourquoi, en 2016-2017, 1,1 % de la masse salariale a été investi en formation, en considérant uniquement les activités admissibles au sens de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (RLRQ, chapitre D-8.3). Ce pourcentage atteint 1,3 % lorsque toutes les activités de développement sont comptabilisées. Globalement, ce sont les activités permettant de développer les compétences du personnel en agriculture qui ont été priorisées puisqu'elles sont liées directement à la mission de l'organisation.

TABLEAU 8

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité en 2016-2017¹

Champ d'activité	Année financière 2016-2017 (%)
Favoriser le développement des compétences en agriculture	42,7
Optimiser les processus à l'aide de la démarche <i>Lean management</i>	8,1
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	18,6
Acquérir de nouvelles connaissances en bureautique et en informatique	12,1
Promouvoir la santé et la sécurité	1,9
Autres formations (ex. : SAGIR, formation juridique, préparation à la retraite, etc.)	16,6

1. La répartition des dépenses est calculée sur le total des investissements en formation.

TABLEAU 9

Évolution des dépenses de formation

	2016-2017	2015-2016	2014-2015
Proportion de la masse salariale (%)	1,3	1,2	1,2
Nombre moyen de jours de formation par personne	2,1	2,1	1,9
Somme allouée par personne (\$)¹	821	737	673

1. Incluant les salaires.

TABLEAU 10

Nombre moyen de jours de formation selon les catégories d'emploi

Catégorie d'emploi	2016-2017	2015-2016	2014-2015
Cadres et conseillers en gestion des ressources humaines	3,3	2,9	4,6
Professionnels, avocats et notaires	2,3	2,2	1,8
Techniciens et personnel de bureau	1,4	1,4	1,3

Planification de la main-d'œuvre

MOUVEMENT DU PERSONNEL

En 2016-2017, l'organisation a connu 35 départs à la retraite comparativement à 30 l'année précédente. Le taux de départ volontaire, qui est composé de départs à la retraite, de mutations, de promotions avec concours hors de l'organisation et de démissions, a augmenté de 2,9 points de pourcentage pour se situer à 9,5 % en 2016-2017. Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation du nombre de départs à la retraite et à l'augmentation du nombre de départs en mutation qui est passé de 4 en 2015-2016 à 13 en 2016-2017. Ce sont 52 personnes qui ont été embauchées en 2016-2017, comparativement à 59 l'année précédente. De ce nombre, 24 sont des étudiants ou des stagiaires, ce qui constitue un bassin de relève intéressant.

TABLEAU 11

Nombre d'employés ayant pris leur retraite par catégorie d'emploi

Catégorie d'emploi	2016-2017	2015-2016	2014-2015
Cadres et conseillers en gestion des ressources humaines	1	2	1
Professionnels, avocats et notaires	21	13	13
Techniciens et personnel de bureau	13	15	7
Total	35	30	21

TABLEAU 12

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Taux de départ	2016-2017	2015-2016	2014-2015
Taux de départ volontaire (%)	9,5	6,6	8,6

Mobilisation du personnel

À la suite du sondage sur la mobilisation des employés effectué en 2015, La Financière agricole s'est dotée d'un plan d'action organisationnel qui vise notamment l'amélioration des communications au sein de l'organisation, la sensibilisation en matière de reconnaissance ainsi que l'amélioration de l'organisation et du climat de travail. Puisque les principaux leviers à la mobilisation se retrouvent près des employés, dans leur quotidien, chaque unité administrative s'est également dotée d'un plan sectoriel de mobilisation de façon à mettre en œuvre des actions mobilisatrices propres à chaque équipe. Les actions choisies visent essentiellement à améliorer le fonctionnement au sein de l'équipe ou les relations entre les membres.

La mobilisation des employés, leur bien-être au travail, leur santé et leur sécurité se reflètent sur l'assiduité au travail. Le nombre moyen de jours d'absence en maladie et en invalidité de 8,6 pour l'organisation, comparativement à 14,6 pour l'ensemble de la fonction publique, démontre la bonne performance organisationnelle à cet égard.

Accès à l'égalité en emploi

La Financière agricole est soucieuse de respecter les exigences gouvernementales en matière d'égalité en emploi. Toutefois, aucun membre de groupes cibles n'a été représenté pour les trois embauches du personnel régulier réalisées en 2016-2017. En contrepartie, la représentativité des membres de groupes cibles est demeurée stable au sein de l'organisation depuis les dernières années. Quant aux femmes, les résultats confirment qu'elles sont bien représentées au sein de La Financière agricole. Les tableaux suivants font état des résultats en matière d'égalité en emploi.

TABLEAU 13**Nombre total de personnes embauchées, selon les catégories d'emploi, au cours de la période 2016-2017¹**

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	3	25	12	12	52
Nombre d'employés en place au 31 mars 2017	511	48	4	2	565

1. Au 31 mars 2017, l'organisation comptait cinq employés saisonniers qui sont exclus de ce tableau.

TABLEAU 14**Embauche des membres de groupes cibles en 2016-2017¹**

Catégorie d'emploi	Nombre total de personnes embauchées	Communauté culturelle	Anglophone	Autochtone	Personne handicapée	Total	Taux d'embauche par statut d'emploi (%)
Régulier	3	-	-	-	-	-	-
Occasionnel	25	1	-	-	-	1	4
Étudiant	12	2	-	-	-	2	17
Stagiaire	12	-	-	-	-	-	-

1. Au 31 mars 2017, l'organisation comptait cinq employés saisonniers qui sont exclus de ce tableau.

TABLEAU 15**Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi¹**

Année financière	Régulier (%)	Occasionnel (%)	Étudiant (%)	Stagiaire (%)
2016-2017	-	4	17	-
2015-2016	14,3	5,3	-	-
2014-2015	-	-	-	5,0

1. Au 31 mars 2017, l'organisation comptait cinq employés saisonniers qui sont exclus de ce tableau.

TABLEAU 16**Évolution de la représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier**

Groupe cible	Nombre au 31 mars 2017	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total en 2017 (%)	Nombre au 31 mars 2016	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total en 2016 (%)	Nombre au 31 mars 2015	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total en 2015 (%)
Communauté culturelle	10	2,0	11	2,0	11	2,0
Autochtone	3	0,6	3	0,6	3	0,6
Anglophone	3	0,6	5	0,9	5	0,9
Personne handicapée	7	1,4	7	1,3	5	0,9

TABLEAU 17**Représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier**

Groupe cible	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Technicien et personnel de bureau	Total
	Nombre (%)	Nombre (%)	Nombre (%)	Nombre (%)
Communauté culturelle	- (-)	8 (2,8)	2 (1,1)	10 (2,0)
Autochtone	- (-)	2 (0,7)	1 (0,5)	3 (0,6)
Anglophone	- (-)	1 (0,4)	2 (1,1)	3 (0,6)
Personne handicapée	- (-)	3 (1,0)	4 (2,1)	7 (1,4)

TABLEAU 18**Taux d'embauche des femmes par statut d'emploi en 2016-2017¹**

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	3	25	12	12	52
Nombre de femmes embauchées	2	18	7	4	31
Taux d'embauche de femmes (%)	67	72	58	33	60

1. Au 31 mars 2017, l'organisation comptait cinq employés saisonniers qui sont exclus de ce tableau.

TABLEAU 19**Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier en 2016-2017**

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Technicien et personnel de bureau	Total
Effectif total (hommes et femmes)	33	288	190	511
Femmes	8	161	124	293
Taux de représentativité des femmes (%)	24,2	55,9	65,3	57,3

RESSOURCES FINANCIÈRES

Cadre financier

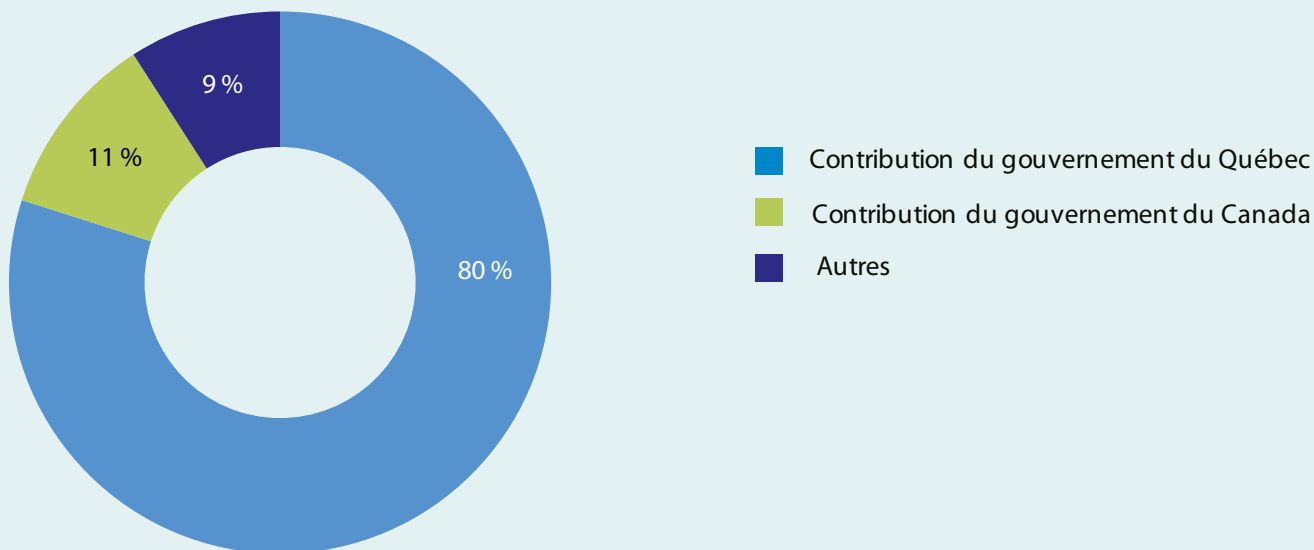
Pour l'exercice 2016-2017, le gouvernement du Québec a accordé une contribution de 437,9 millions de dollars à La Financière agricole, une diminution de 9,5 millions de dollars par rapport à l'année précédente. À ce montant s'ajoute la contribution de 1,1 million de dollars du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour la gestion du Règlement sur le Programme de financement forestier. Finalement, une contribution de 0,1 million de dollars provient du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour la finalisation des dossiers relatifs au Programme de remboursement des intérêts sur les prêts, dans le cadre de la Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles.

La Financière agricole reçoit également des contributions provenant du gouvernement du Canada pour l'administration des programmes fédéraux-provinciaux-territoriaux à frais partagés, établis en vertu de l'entente Cultivons l'avenir 2, dont le Québec est signataire. Ces contributions s'élèvent à 60,4 millions de dollars pour l'exercice 2016-2017.

L'effet combiné d'un contexte économique favorable en agriculture, d'une gestion efficace des programmes et d'un contrôle rigoureux du budget a eu un impact positif sur la situation financière de l'organisation. Pour l'exercice financier 2016-2017, l'excédent des revenus sur les charges est de 146 millions de dollars.

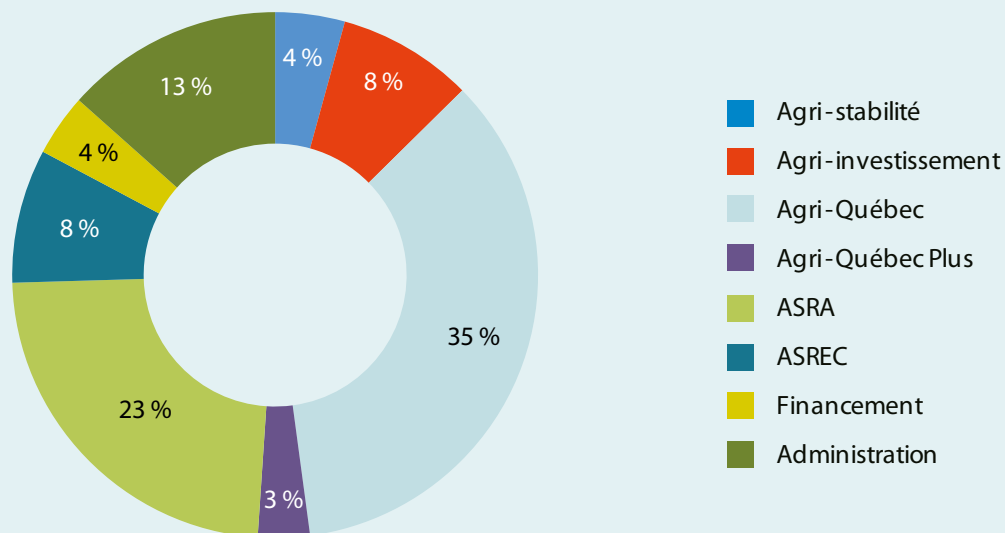
GRAPHIQUE 24

Sources de revenus en 2016-2017



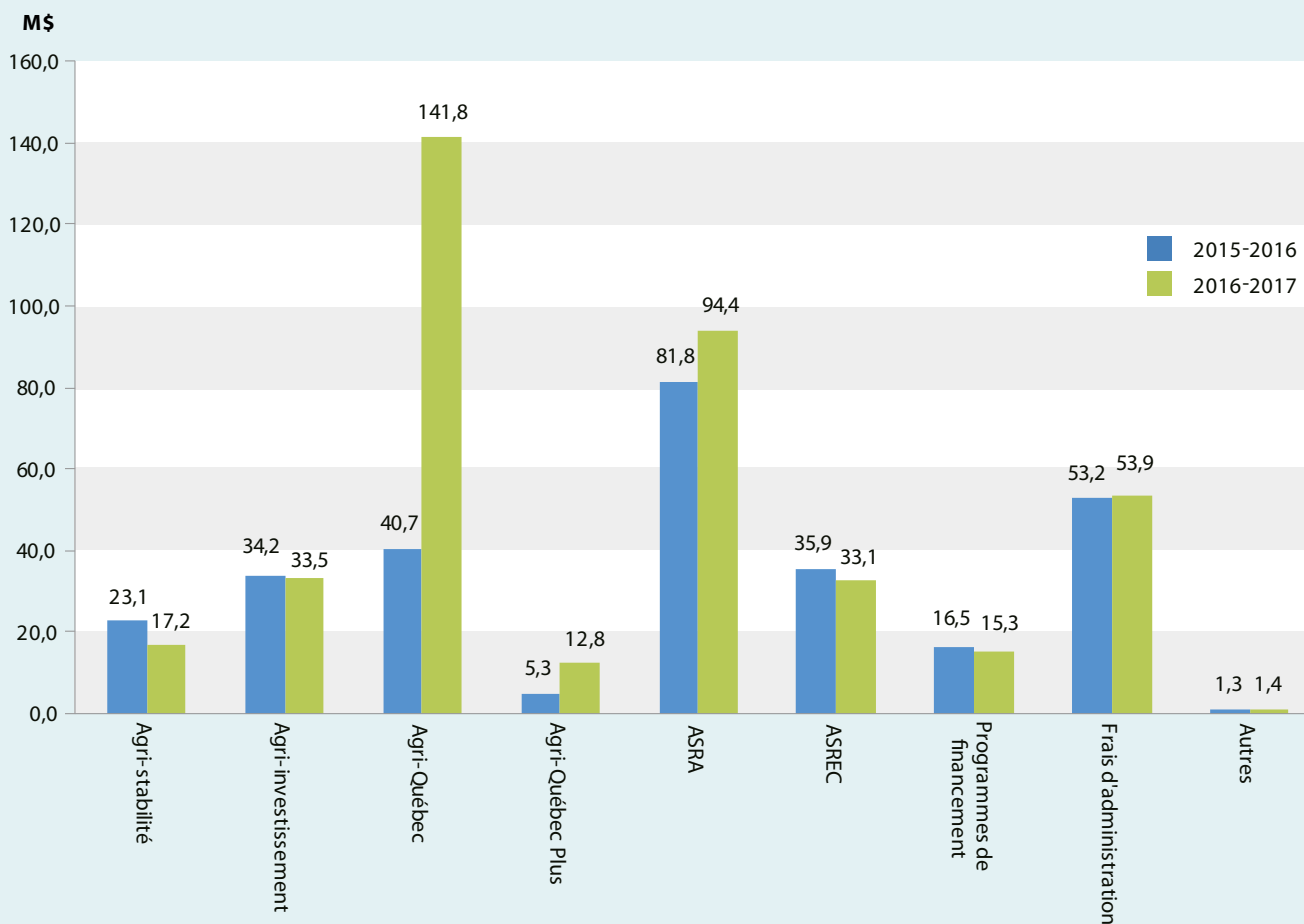
GRAPHIQUE 25

Répartition des ressources financières en 2016-2017



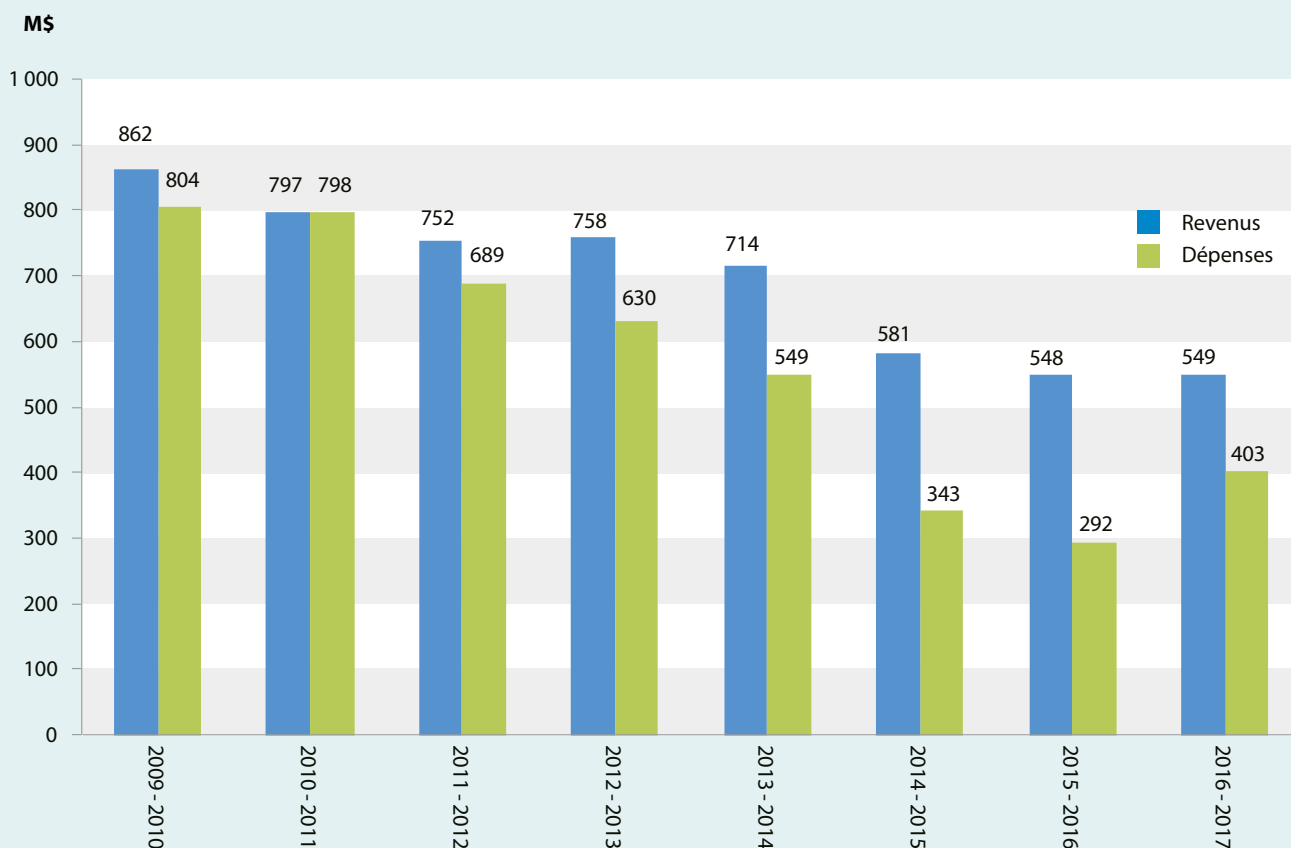
GRAPHIQUE 26

Répartition des ressources financières en 2015-2016 et 2016-2017



GRAPHIQUE 27

Historique des revenus et dépenses



Au mois de mai 2015, le gouvernement du Québec a approuvé la constitution d'une réserve de 317 millions de dollars pour le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus, et ce, afin de contrer les risques exceptionnels auxquels La Financière agricole est exposée. Au 31 mars 2017, l'objectif de capitalisation de la réserve à 317 millions de dollars est atteint. Pour ce qui est du Compte dédié aux garanties de prêts, le montant de la réserve requis pour respecter les obligations contractées advenant un contexte économique difficile est également atteint, soit 100 millions de dollars.

Également, La Financière agricole administre, à titre de fiduciaire, le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance récolte. Les contributions provenant des producteurs agricoles et de La Financière agricole sont déposées directement dans les fonds fiduciaires.

Le comité de vérification du conseil d'administration assure un rôle-conseil sur l'utilisation optimale des ressources, notamment par un suivi trimestriel des revenus et des dépenses et de l'état des placements et des emprunts.

Dépenses administratives

Pour l'exercice financier 2016-2017, La Financière agricole disposait de crédits budgétaires de 55,9 millions de dollars. Le tableau ci-dessous démontre que l'organisation a été en mesure de respecter ses crédits budgétaires.

TABLEAU 20
Évolution des dépenses administratives avant consolidation (en millions de dollars)

Nature des dépenses	Crédits budgétaires ¹	Dépenses réelles		Écart ² (\$)	Variation ³ (%)
	2016-2017	2016-2017	2015-2016		
Masse salariale	45,0	41,9	41,9	-	-
Dépenses de fonctionnement	10,9	9,3	9,0	0,3	3,3
Total	55,9	51,2	50,9	0,3	0,6

1. Crédits budgétaires autorisés par le gouvernement.
2. Écart entre les dépenses de l'année antérieure et celles de l'année financière terminée.
3. Résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles de l'année antérieure.

Les dépenses administratives de La Financière agricole, avant consolidation, totalisent 51,2 millions de dollars pour l'année 2016-2017, ce qui représente une augmentation de 0,3 million de dollars, soit 0,6% comparativement à l'année 2015-2016. Cette légère augmentation est attribuable aux dépenses de fonctionnement. Ainsi, la dépense liée aux traitements et aux avantages sociaux s'est maintenue par rapport à l'année précédente, et ce, même en considérant les indexations salariales. La révision des hypothèses liées à l'établissement de la provision pour les congés de maladie accumulés contribue, encore cette année, à diminuer la charge salariale. Le niveau de dépenses de l'exercice 2016-2017 est également le résultat du contrôle serré des dépenses administratives et de l'optimisation des processus.

État des placements et des emprunts

Les rendements réalisés sur les placements à long terme détenus à la Caisse de dépôt et placement du Québec au cours de l'exercice financier représentent 8,8% pour le Compte dédié aux garanties de prêts et 6,88% pour le Fonds d'assurance récolte. Le rendement espéré sur un horizon de 10 ans est de 4,7% pour le portefeuille du Compte dédié et de 3,6% pour le portefeuille du Fonds d'assurance récolte. Au mois de janvier 2016, un nouveau portefeuille a été créé afin de capitaliser une réserve qui permet de contrer les risques exceptionnels liés à l'ASRA et aux programmes AGRI (ci-après appelée la Réserve). Au 31 mars 2017, la pleine capitalisation de la Réserve a été atteinte pour un montant total de 317 millions de dollars. Le rendement réalisé du portefeuille est de 4,22% pour l'exercice financier et son rendement espéré sur un horizon de 10 ans est de 2,5%.

Cette année, le rendement réalisé par la gestion active des placements à court terme se situe à 0,9% pour l'ensemble des portefeuilles sous la gestion de La Financière agricole. Ce rendement est supérieur de 31 points de base à l'objectif de valeur ajoutée établi dans la Politique générale de placement et de financement. Le portefeuille moyen à court terme sous gestion a été de 380,4 millions de dollars et les revenus d'intérêts générés ont été de 3,8 millions de dollars.

Au 31 mars 2017, l'encours des emprunts de La Financière agricole auprès d'institutions financières était à zéro. Les opérations de financement des emprunts à court terme sont régies par un régime d'emprunts autorisé par le gouvernement du Québec. En vertu du décret daté du 29 juin 2016, La Financière agricole peut contracter des emprunts à court terme d'un montant autorisé de 350 millions de dollars jusqu'au 30 juin 2017. Cependant, le niveau du régime d'emprunts ainsi que les limites applicables diminuent au fur et à mesure que La Financière agricole capitalise la Réserve d'un montant équivalent. Au 31 mars 2017, le compte de la Réserve étant de 317 millions de dollars, le régime d'emprunts se situe donc à 203 millions de dollars.

Le taux moyen de financement des emprunts à court terme au cours de l'exercice financier 2016-2017 s'est établi à 0,91%. Ce taux est inférieur de 15 points de base par rapport à l'objectif prévu dans la Politique générale de placement et de financement et a ainsi permis de réduire de 380 545 dollars les charges d'intérêts supportées par La Financière agricole au cours de l'exercice.

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

D'année en année, des efforts sont consacrés à l'entretien et à l'évolution des actifs déjà en place. En parallèle, des systèmes sont développés ou adaptés afin de soutenir l'évolution des programmes destinés à la clientèle.

Infrastructures et sécurité

La sécurité de l'information demeure une préoccupation constante de l'organisation et les mesures adoptées à ce chapitre sont constamment actualisées. Ainsi, au cours du dernier exercice, La Financière agricole a poursuivi l'élaboration de son processus de vérification des vulnérabilités internes et externes.

Des essais effectués confirment également que le plan de relève est à jour et qu'il permet en tout temps la reprise des actifs informationnels de façon adéquate, permettant ainsi le maintien des services à la clientèle.

L'infrastructure technologique est continuellement mise à niveau pour soutenir les opérations et les systèmes de mission. À ce titre, l'ossature de télécommunication du siège social a été complètement renouvelée. Le taux moyen de disponibilité de l'ensemble des services et de l'infrastructure réseau s'est maintenu approximativement au même niveau que l'an passé, soit à 99,7%.

Architecture d'entreprise

L'architecture d'entreprise est l'expression globale des stratégies clés des affaires, de l'information, des solutions (applications) et des infrastructures ainsi que leurs répercussions sur les fonctions et les processus d'affaires. C'est un exercice important qui trace la ligne aux futurs développements de systèmes et autres activités en ressources informationnelles. L'architecture d'entreprise vise les principaux objectifs suivants :

- Répondre aux exigences liées à la saine gestion des ressources informationnelles et à la nécessité de posséder un plan d'ensemble connu et partagé par tous les intervenants ;
- Encadrer les projets en ressources informationnelles avec une vision claire et partagée en matière de prestation de services et d'utilisation des ressources informationnelles.

Dans ce contexte, La Financière agricole s'est dotée, en 2013, d'une architecture d'entreprise en vue d'entreprendre la modernisation de l'ensemble de sa prestation de services auprès de sa clientèle et de contrer la désuétude de ses actifs informationnels. Les principes directeurs de cette architecture sont basés sur une approche client. Parmi les travaux réalisés en 2016-2017, mentionnons :

- Le développement des volets affaires et information de l'architecture d'entreprise et de la vision de la géomatique à La Financière agricole ;
- La réalisation d'une évaluation d'opportunité sur la gestion des relations avec la clientèle ;
- L'actualisation de la stratégie de mise en œuvre de l'architecture d'entreprise.

Par ailleurs, la mise en œuvre du plan découlant de l'architecture d'entreprise va nécessiter la réalisation de plusieurs projets d'envergure au cours des prochaines années. Afin de bien préparer ses dirigeants à cette réalité, La Financière agricole a développé une formation sur les concepts de la gestion en mode projet. Cette formation s'adresse à tous les gestionnaires ainsi qu'aux intervenants impliqués dans la réalisation des projets. Une première séance de formation a été donnée à la fin de l'année 2016-2017. Les formations se poursuivront au cours de la prochaine année.

Développement des solutions d'affaires

Au cours de l'année 2016-2017, les ressources informationnelles ont été investies dans quatre projets majeurs :

- Modernisation de l'assurance récolte – Foin ;
- Modernisation de l'assurance récolte – nouvelles protections 2016 ;
- Modernisation de la protection contre la hausse des taux d'intérêt ;
- Collecte de données financières.

Ces projets ont été mis en œuvre pour soutenir deux des orientations définies dans le plan stratégique de La Financière agricole, soit de recentrer l'offre de produits et d'améliorer les modes de prestation de services. En outre, de nouvelles fonctionnalités ont été livrées dans les systèmes existants afin d'améliorer le soutien aux processus de l'organisation.

Le tableau ci-après présente les principaux projets en ressources informationnelles de même que leur état d'avancement au 31 mars 2017 et les ressources qui leur ont été affectées.

TABLEAU 21

Liste et état d'avancement et ressources affectées aux principaux projets en ressources informationnelles en 2016-2017

Liste des projets	Coût en ressources humaines prévues (000 \$) ¹	Coût en ressources humaines utilisées (000 \$) ¹	Coût en ressources financières prévues (000 \$) ²	Coût en ressources financières utilisées (000 \$) ²	État d'avancement au 31 mars 2017 ³	Explication sommaire des écarts
Modernisation de l'assurance récolte – Foin	247,0	226,7	-	-	100%	Le projet s'est déroulé dans le respect du budget.
Modernisation de l'assurance récolte – nouvelles protections 2016	122,8	71,5	-	-	100%	La mise en place des nouvelles protections 2016 a été moins coûteuse que ce qui était prévu.
Modernisation de la protection contre la hausse des taux d'intérêt	180,4	189,1	-	-	100%	Le projet s'est déroulé dans le respect du budget.
Collecte de données financières (réalisation)	792,7	791,9	688,0	465,0	78%	Un léger retard dans les travaux a décalé l'utilisation des ressources externes.
Amélioration des fonctionnalités de la boîte postale électronique (réalisation)	91,2	98,3	300,0	-	35%	L'analyse préliminaire est terminée. Les travaux de réalisation sont débutés et ont été réalisés entièrement à l'interne.
Intégration de la nouvelle solution en géomatique (analyse préliminaire)	-	5,0	-	-	1%	Le début des travaux de l'analyse préliminaire permettra de déterminer l'envergure et la portée du projet.
Refonte de la plateforme de collaboration corporative (analyse préliminaire)	25,9	12,6	-	-	1%	Le début des travaux de l'analyse préliminaire permettra de déterminer l'envergure et le plan de réalisation du projet.
Déclaration obligatoire des rendements réels pour indemnisation (analyse préliminaire)	-	31,7	-	10,0	5%	Le début des travaux de l'analyse préliminaire permettra de déterminer l'envergure du projet.

1. Les coûts en ressources humaines correspondent aux dépenses en rémunération du personnel.

2. Les coûts en ressources financières comprennent les services internes, les services externes, les acquisitions, la location de biens et les frais connexes.

3. Le pourcentage d'avancement d'un projet à la phase de réalisation correspond à l'ensemble des investissements réalisés depuis le début du projet (incluant la phase d'analyse préliminaire) par rapport au budget total prévu. Le pourcentage d'avancement d'un projet à la phase d'analyse préliminaire correspond à l'avancement des travaux de cette phase seulement.

Dépenses et investissements en ressources informationnelles

La Financière agricole avait planifié, au début de l'année 2016-2017, des dépenses en ressources informationnelles d'un peu moins de 10,4 millions de dollars. L'exercice financier s'est conclu par des dépenses réelles d'un peu plus de 8,8 millions de dollars. Cet écart s'explique principalement par le report des projets identifiés au plan d'action découlant de l'architecture d'entreprise. Certaines priorités ont été revues au cours de l'année, notamment pour tenir compte de la capacité organisationnelle. À cet égard, 1,1 million de dollars de moins que ce qui était prévu en contrats de services professionnels ont été consentis.

TABLEAU 22

Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles pour l'année 2016-2017

Catégorie d'activité	Capitalisables prévus (000 \$) (investissements)	Capitalisables réels (000 \$) (investissements)	Non capitalisables prévus (000 \$) (dépenses)	Non capitalisables réels (000 \$) (dépenses)	Explication sommaire des écarts
Activité d'encadrement	-	-	1 041,0	808,0	Le recours à la sous-traitance a été moins important que ce qui était prévu pour les travaux liés à l'architecture d'entreprise.
Activité de continuité	267,8	255,7	6 474,7	5 866,9	Le recours à la sous-traitance a été moins important que ce qui était prévu. Les acquisitions et la location de biens ont été moins importantes que ce qui était prévu.
Projet	2 586,3	1 901,8	-	-	Cet écart s'explique principalement par le démarrage tardif d'un projet. Ces délais ont eu comme conséquence de réduire le recours à la sous-traitance.
Total	2 854,1	2 157,5	7 515,7	6 674,9	-

Prestation électronique de services

La Financière agricole, toujours soucieuse d'offrir des services à la hauteur des attentes de sa clientèle, a ajouté de nouvelles fonctionnalités à son portefeuille de services électroniques. L'une des fonctionnalités ajoutées au dossier en ligne est la consultation de l'état de compte qui permet aux clients d'avoir une vue d'ensemble, en temps réel, des sommes dues ou à recevoir. Par ailleurs, la mise à jour des coordonnées bancaires utilisées pour les dépôts directs est une autre fonctionnalité rendue possible au cours de l'exercice. L'amélioration continue des services électroniques a comme but d'offrir plus de flexibilité et d'autonomie aux entreprises agricoles lors de l'utilisation des services de l'organisation.

Outre l'ajout de fonctionnalités, le processus d'inscription au dossier client en ligne a été revu afin de faciliter l'adhésion à ce service pour les clients qui ne l'utilisent pas encore.

En 2016-2017, 56 % des entreprises agricoles clientes à La Financière agricole ont utilisé leur dossier en ligne, soit le même taux que les deux années précédentes. Au cours de l'année, plus de 13 600 dossiers clients ont été consultés en ligne ou ont fait l'objet de transactions électroniques. Parmi ces accès, plus de 5 600 dossiers ont été consultés par les propriétaires participants. Bien que le nombre de dossiers consultés soit constant dans les dernières années, on remarque une augmentation du nombre de consultations par les propriétaires participants. Ainsi, la révision du processus d'inscription, dont l'un des objectifs était de faciliter l'inscription des propriétaires participants, porte ses fruits.

Le volet informatif du site Web de La Financière agricole ayant été refondu en fin d'année 2015-2016, il s'agissait de la première année complète d'utilisation. Avec 911 768 pages vues en 2016-2017, la fréquentation du volet informatif du site Web a augmenté de plus de 5% comparativement à l'année 2015-2016. De ce nombre, près de 13% des visites ont été faites à partir d'un appareil mobile, ce qui représente une augmentation de plus de 26% par rapport à l'année précédente. Cette augmentation d'achalandage démontre que l'investissement fait en prenant le virage de la mobilité a été bénéfique pour les clients.

Optimisation des processus

La Financière agricole a opté pour la mise en place d'une culture d'amélioration continue dans ses pratiques de gestion. Afin de favoriser la mise en place de cette culture, une formation au fondement du *Lean management* a été offerte à plus de la moitié des ressources de l'organisation. Un contenu de formation portant sur les techniques de résolution de problèmes en gestion de processus, et adapté au contexte de La Financière agricole, a également été conçu afin d'accroître l'expertise des gestionnaires dans ce domaine. Le développement de l'expertise interne dans la réalisation de projet *Lean* est également nécessaire dans une démarche d'amélioration continue. La Financière agricole compte maintenant six agents qui ont obtenu ou sont en cours d'obtention d'une certification *Lean management*. Par ces actions, La Financière agricole désire mettre en place les conditions gagnantes pour assurer l'optimisation de ses processus organisationnels, au bénéfice de sa clientèle.

Cette année, trois projets d'optimisation ont été achevés, soit l'établissement des paramètres en ASREC, la gestion des changements aux infrastructures technologiques et la gestion des documents de la clientèle des produits AGRI. Trois autres projets de diagnostic et d'optimisation sont en cours.

TABLEAU 23
Projets d'optimisation des processus terminés au 31 mars 2017

Projet	Résultat
Établissement des paramètres en ASREC	<ul style="list-style-type: none"> • Efforts réels nécessaires à la définition des paramètres inférieurs de 31,6% aux efforts estimés avant l'optimisation du processus; • 83,0% des échéances prévues au nouveau calendrier ont été respectées; • Diminution de 57,5% du délai de mise en place des paramètres de la nouvelle année d'assurance récolte; • Démarrage plus rapide de la campagne d'adhésion.
Gestion des changements aux infrastructures technologiques – volet serveur	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution de 77,6% du délai de livraison des changements technologiques; • Taux de réussite des changements du premier coup à 95,3%; • Diminution de 75,0% des demandes bloquées en cours de traitement; • Diminution de 86,8% du temps d'attente entre la création de la demande et son affectation pour réalisation.
Gestion des documents de la clientèle des produits AGRI	<ul style="list-style-type: none"> • 100% des documents finaux de la clientèle des AGRI sont conservés et gérés dans le système de gestion électronique des documents de la clientèle; • Documents caractérisés et faciles à retrouver sans délai.

AUTRES PRATIQUES DE GESTION

MESURES D'ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ ET DE LA PERFORMANCE

Indicateurs significatifs de l'organisation et performance comparée

La Financière agricole s'est dotée de mesures d'évaluation afin de pouvoir assurer le suivi de sa performance et l'utilisation de ses ressources. Ces mesures sont incluses dans un tableau de bord de gestion, lequel a fait l'objet d'une refonte majeure au cours de la dernière année.

Le tableau de bord de gestion de l'organisation a été révisé avec le comité de vérification et le conseil d'administration le 17 juin 2016. Cette révision a permis aux administrateurs de dégager une vision plus globale et intégrée de l'efficacité et de la performance. Ce sont les indicateurs de performance les plus pertinents, dont des indicateurs d'effet-impacts, qui ont été retenus. Ces indicateurs ont été identifiés en fonction des quatre critères d'appréciation de la performance de la Commission de l'administration publique. Également, les liens entre le tableau de bord de gestion et les autres mécanismes de gouvernance ont été mis en évidence.

De plus, la nouvelle version du tableau de bord de gestion prévoit la présentation des résultats de chacun des indicateurs sur une période de trois ans afin que les administrateurs puissent suivre l'évolution des résultats dans le temps. Certaines cibles ont été intégrées afin de faciliter le suivi de la performance et de mieux évaluer l'efficacité de l'organisation.

Par ailleurs, en vertu de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.02), La Financière agricole doit adopter des mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance, incluant l'étalonnage avec des entreprises similaires. L'étude de performance comparée 2015, confiée à l'Observatoire de l'administration publique de l'École nationale d'administration publique, a été déposée au conseil d'administration de l'organisation au mois de mars 2015. Elle réfère aux données disponibles auprès des organisations participantes pour les années financières 2009-2010 à 2012-2013.

Le tableau suivant présente 24 indicateurs significatifs identifiés afin d'évaluer l'efficacité et la performance de l'organisation en fonction des quatre critères d'appréciation de la performance de la Commission de l'administration publique. Ce tableau inclut également une comparaison avec d'autres organisations provenant de l'étude de performance comparée 2015 pour les années 2009-2010 à 2012-2013 ainsi que l'évolution des résultats entre 2013-2014 et 2016-2017. Les neuf indicateurs concernés sont identifiés en vert.

TABLEAU 24

Évolution des indicateurs significatifs de La Financière agricole depuis l'étude de performance comparée 2015¹

Indicateur	Résultats de l'étude								Évolution des résultats			
	2009-2010		2010-2011		2011-2012		2012-2013		2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
	FADQ	Moyenne des organisations	FADQ	Moyenne des organisations	FADQ	Moyenne des organisations	FADQ	Moyenne des organisations				
Suivi des indicateurs significatifs liés à la mission												
Financement												
1) Prêts autorisés (M\$)	833,7	-	765,0	-	809,3	-	997,1	-	1 116,9	1 104,2	1 295,7	1 412,5
2) Taux de perte sur les garanties de prêts (%)	0,32	0,48	0,35	0,24	0,19	0,37	0,28	0,38	0,15	0,10	0,01	0,02
3) Appui à la relève (M\$)	9,7	-	9,7	-	10,3	-	9,0	-	9,9	12,1	10	11,6
Assurance												
4) Valeurs assurées ASREC (M\$)	1 165,5	-	1 113,1	-	1 136,7	-	1 220,4	-	1 269,3	1 158,5	1 136,6	1 166,3
5) Valeurs assurées ASRA (M\$)	3 739,7	-	3 573,5	-	3 624,7	-	3 503,2	-	3 290,6	3 101,6	3 108,1	3 031,9
Développement durable												
6) Dossiers structurants ayant fait l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable (%)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100	100
Suivi des indicateurs significatifs liés au Plan stratégique 2015-2018												
7) Recommandations du Groupe de travail sur la sécurité du revenu, retenues par le gouvernement, mises en œuvre (%)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100	100

Indicateur	Résultats de l'étude								Évolution des résultats			
	2009-2010		2010-2011		2011-2012		2012-2013		2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
	FADQ	Moyenne des organisations	FADQ	Moyenne des organisations	FADQ	Moyenne des organisations	FADQ	Moyenne des organisations				
8) Financement accordé aux entreprises agricoles :												
a) ayant reçu une subvention au démarrage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	160	192	275,7
b) œuvrant dans des productions émergentes et biologiques												
c) œuvrant en agroalimentaire (M\$)												
9) Nombre de jeunes ayant qualifié une entreprise pour l'obtention d'une subvention	427	-	400	-	426	-	382	-	399	462	398	478
10) Jeunes ayant reçu une subvention et dont l'entreprise œuvre toujours en agriculture après trois ans (%)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	91	91
Suivi des indicateurs significatifs liés au service à la clientèle												
11) Taux global de satisfaction de la clientèle (%)	83	76	82	74	82	75	83	77	-	77	81	87

Indicateur	Résultats de l'étude								Évolution des résultats			
	2009-2010		2010-2011		2011-2012		2012-2013		2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
	FADQ	Moyenne des organisations	FADQ	Moyenne des organisations	FADQ	Moyenne des organisations	FADQ	Moyenne des organisations				
12) Pourcentage des décisions maintenues après révision par rapport aux décisions révisées (%) ²	79	68 ³	76	72 ³	75	49 ³	80	65 ³	62	62	64	100
13) Délai de traitement d'un dossier/ASREC (jours) ⁴	34	34	27	29	31	34	27	30	25	24	21	22
14) Délai de traitement d'un dossier de financement (jours) ⁴	10	14	11	15	11	14	11	14	10	9	9	13
Suivi des indicateurs significatifs liés à la gestion des ressources												
15) Nombre de jours d'absences en maladie et invalidité	-	-	10,5	12,4 ⁵	8,9	12,8 ⁵	7,8	12,8 ⁵	7,5	9,4	8,5	8,6
16) Coût de revient par client/ASREC (\$)	1 191	1 284	1 009	1 287	1 052	1 380	1 114	1 445	1 161	1 134	1 006	1 044
17) Coût de revient par client/Agri-stabilité (\$)	373	1 542	403	1 316	412	1 066	422	1 149	454	457	404	405
18) Coût de revient par client/Agri-investissement (\$) ⁶	152	112	134	120	93	98	95	105	95	94	101	106
19) Coût de revient par client Agri-Québec (\$)	-	-	-	-	99	-	87	-	94	98	163	147

Indicateur	Résultats de l'étude								Évolution des résultats			
	2009-2010		2010-2011		2011-2012		2012-2013		2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
	FADQ	Moyenne des organisations	FADQ	Moyenne des organisations	FADQ	Moyenne des organisations	FADQ	Moyenne des organisations				
20) Coût de revient par client ASRA (\$)	550	-	631	-	685	-	653	-	664	599	601	542
21) Coût de revient par client/Financement (\$)	1 386	2 072	1 460	2 126	1 509	2 036	1 632	2 056	1 736	1 685	1 664	1 760
22) Rendement du portefeuille ASREC (%)	8,48	-	7,62	-	2,42	-	3,51	-	6,61	6,29	0,50	6,88
23) Rendement du portefeuille de la Réserve pour certains programmes d'assurance et de protection du revenu (%)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	4,22
24) Rendement du portefeuille du compte dédié (%)	6,69	-	10,64	-	6,80	-	7,91	-	9,45	11,18	2,61	8,80

1. Ce tableau inclut une comparaison avec d'autres organisations provenant de l'étude de performance comparée 2015 pour les années 2009-2010 à 2012-2013. Les neuf indicateurs concernés sont identifiés en vert.

2. Cet indicateur a été mesuré et comparé avec les autres organisations concernées par les programmes ASREC et Agri-stabilité.

3. La moyenne est donnée à titre indicatif puisqu'il y a beaucoup de variation d'une année à l'autre dans les résultats obtenus. C'est une conséquence du faible nombre de dossiers révisés dans certaines organisations.

4. Ces délais excluent les jours en suspens.

5. Ces données réfèrent à la moyenne des organisations de la fonction publique.

6. Déterminé à partir du coût de revient total d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour le programme Agri-investissement.

L'évolution des résultats de La Financière agricole à l'égard des indicateurs mesurés dans l'étude de performance comparée 2015 s'avère relativement positive. En effet, pour six des neuf indicateurs à l'étude, les résultats de l'organisation se sont améliorés, pour un indicateur, ils se sont relativement maintenus, alors que seulement deux indicateurs ont subi une légère dépréciation.

Le taux global de satisfaction de la clientèle a été de 87 % en 2016-2017, alors qu'il était de 83 % au cours de l'étude de l'année 2015, ce qui représente une amélioration de 4,82 %. Cette augmentation s'explique, entre autres, par le travail du personnel des centres de services qui représente une grande force organisationnelle.

Le délai de traitement d'un dossier ASREC s'élevait en moyenne à 30 jours durant la période couverte par l'étude de l'année 2015, alors qu'il a été de 22 jours en 2016-2017, soit une amélioration de 27 %.

Le coût de revient par client ASREC a également diminué. Il s'élevait en moyenne à 1 092 dollars durant la période couverte par l'étude de l'année 2015, alors qu'il a été de 1 044 dollars en 2016-2017, soit une différence de 4 %. Cette diminution s'explique principalement par la révision de certains processus administratifs entourant l'assurance récolte et la baisse des dépenses administratives dues aux conditions climatiques de la saison 2015, lesquelles ont été favorables à la production agricole dans la majorité des régions du Québec. Par conséquent, La Financière agricole a reçu moins d'avis de dommages.

En 2016-2017, le coût de revient par client pour le programme Agri-investissement était de 106 dollars. Ce coût a diminué de 11 % par rapport au coût moyen de l'étude de performance comparée de 2015 portant sur les années 2009 à 2013, lequel s'élevait à 119 dollars. Cette amélioration s'explique notamment par la diminution des coûts informatiques du programme. En ce qui concerne le coût de revient pour le programme Agri-stabilité, il est demeuré relativement stable.

L'indicateur portant sur le coût de revient par client à l'égard des programmes de financement était en moyenne de 1 497 dollars durant la période couverte par l'étude de 2015 (2009 à 2013). Le coût de revient a été de 1 760 dollars en 2016-2017. Le principal élément expliquant les variations du coût de revient est la diminution du nombre de clients actifs en financement.

Le délai de traitement d'un dossier de financement a augmenté. Il était de 11 jours en moyenne durant la période couverte par l'étude de 2015, alors qu'il a été de 13 jours en 2016-2017. Un nouveau programme et une hausse de la demande pour les programmes en financement expliquent, notamment, cette situation.

Le taux de perte sur les garanties de prêts a diminué. Il était de 0,29 % en moyenne au cours de l'étude de l'année 2015, comparativement à 0,02 % en 2016-2017. Cette diminution peut s'expliquer par un contexte économique qui demeure favorable, depuis quelques années, au sein du secteur agricole.

En ce qui concerne l'indicateur portant sur les décisions maintenues après révision par rapport aux décisions révisées, il est important de mentionner, d'une part, que les décisions rendues sont basées sur les dispositions des programmes et des normes administratives et, d'autre part, que les paiements varient en fonction de la conjoncture économique du secteur agricole. Ces deux facteurs influencent le nombre de demandes de révision. Or, depuis les sept dernières années, celui-ci est passé de 272 en 2009-2010 à 39 en 2016-2017.

Concernant les conclusions d'efficacité et de performance à tirer des résultats relativement aux autres indicateurs, elles sont présentées dans les sections suivantes : « [La Financière agricole: une organisation engagée](#) », « [Présentations des résultats 2016-2017](#) » et « [Gestion des ressources](#) ».

Plan d'action découlant de l'étude de performance comparée 2015

L'amélioration continue étant au cœur de ses préoccupations, La Financière agricole s'est dotée d'un plan d'action découlant de son étude de performance comparée 2015. Il vise deux objectifs principaux :

- L'amélioration de sa performance ;
- La réévaluation de son approche concernant sa démarche d'étalonnage afin de lui permettre d'obtenir un portrait plus complet et utile de sa performance.

À noter que le commissaire au développement durable a procédé à une vérification de l'optimisation des ressources concernant les mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance de La Financière agricole. Le rapport a été publié au printemps 2015. Le plan d'action de l'organisation tient compte des recommandations et commentaires émis par le commissaire.

1. Actions visant l'amélioration de la performance de La Financière agricole

Actions proposées	Échéanciers	Résultats au 31 mars 2017
1) Réaliser des analyses complémentaires sur certains aspects couverts dans l'étude de performance comparée 2015 à l'égard des programmes d'assurance et de protection du revenu.	Automne 2015	Dix analyses complémentaires ont été réalisées au 31 mars 2016. Pour sept de ces analyses, l'organisation a conclu qu'il n'est pas opportun de réaliser des travaux supplémentaires, puisqu'elles n'ont pas permis de faire ressortir des possibilités d'amélioration. Aucune nouvelle analyse n'a été réalisée au 31 mars 2017.
2) Réaliser des analyses complémentaires sur certains aspects couverts dans l'étude de performance comparée 2015 à l'égard des programmes de financement.	Automne 2015	Une analyse complémentaire a été réalisée au 31 mars 2016. En 2016-2017, une première analyse complémentaire concernant des aspects de l'étude de performance comparée 2015 à l'égard des programmes de financement a été réalisée et déposée au mois d'octobre 2016 au conseil d'administration. Cette analyse évalue le processus d'autorisation de la garantie de prêts du <i>Manitoba Agricultural Services Corporation</i> (MASC) et tente de le comparer avec celui de La Financière agricole, notamment afin d'expliquer l'écart entre les coûts de revient des deux organisations. L'analyse comparée constate que la taille, la structure et les interventions du MASC et de La Financière agricole sont fort différentes. En outre, il est impossible de rendre les dépenses administratives comparables et d'expliquer l'écart entre le coût de revient des deux organisations. Une seconde analyse complémentaire a été réalisée au cours de l'exercice et déposée au mois de février 2017 au conseil d'administration. Cette analyse porte sur les délais pour la garantie de prêts à la suite de la démarche <i>Lean</i> . L'étude conclut que le nouveau processus d'octroi d'une garantie de prêts selon le mode <i>Lean management</i> a permis de standardiser les méthodes de travail et de réduire le délai pour le client.

Actions proposées	Échéanciers	Résultats au 31 mars 2017
<p>3) Évaluer la possibilité de mettre en œuvre des pistes d'amélioration dans les programmes d'assurance et de protection du revenu à la lumière des analyses complémentaires réalisées.</p>	<p>Printemps 2017</p>	<p>Parmi les 10 analyses complémentaires réalisées au 31 mars 2016, trois d'entre elles ont permis d'identifier des pistes d'amélioration possibles.</p> <p>L'analyse du processus d'indemnisation à l'assurance récolte de l'Ontario a permis d'identifier deux pistes d'amélioration qui seront mises en œuvre à compter de l'année d'assurance 2017. En effet, la déclaration des rendements sera dorénavant obligatoire pour les superficies assurées à la protection Céréales, maïs-grain et protéagineuses. De plus, le traitement des demandes d'indemnités inférieures à 5 000 dollars sera allégé.</p> <p>L'analyse portant sur le Programme d'indemnisation des dommages causés aux récoltes par la faune du Manitoba a mené La Financière agricole à se questionner quant au pourcentage de couverture offert en pertes de rendement causées par la sauvagine. À la suite de cette analyse, La Financière agricole a décidé de bonifier de 10% (comme le Manitoba) l'offre de couverture aux producteurs subissant des dommages causés par la sauvagine par l'introduction d'un programme d'aide complémentaire. Ce programme est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2016. Plusieurs communications ont été faites auprès de la clientèle afin d'en expliquer les paramètres.</p> <p>Par ailleurs, ces travaux ont également mené à une analyse comparative avec le Manitoba des coûts d'administration du Programme d'indemnisation pour les dommages causés par la faune. Celle-ci a permis de constater que les coûts d'administration sont les mêmes entre les deux provinces.</p> <p>L'analyse des protections d'assurance contre les pertes dues à la grêle en Alberta a soulevé un questionnement sur l'opportunité d'introduire des mutualités distinctes à l'intérieur de certaines protections ASREC offertes au Québec si les taux de perte diffèrent significativement d'une région à l'autre ou entre les régions centrales et périphériques. À cet égard, La Financière agricole évaluera s'il existe un écart significatif entre les taux de perte observés historiquement pour les protections ASREC du maïs-grain et du soya entre les régions périphériques et les régions centrales.</p>
<p>4) Évaluer la possibilité de mettre en œuvre des pistes d'amélioration dans les programmes de financement à la lumière des analyses complémentaires réalisées.</p>	<p>Printemps 2017</p>	<p>Les deux analyses complémentaires réalisées en 2016-2017 de même que celle réalisée l'année précédente n'ont pas conduit à des pistes de bonifications.</p>

Actions proposées	Échéanciers	Résultats au 31 mars 2017
<p>5) Mettre en œuvre, s'il y a lieu, les pistes d'amélioration identifiées dans les programmes d'assurance et de protection du revenu.</p>	Mars 2018	<p>Parmi les quatre pistes potentielles d'amélioration identifiées à la suite des analyses complémentaires, trois ont été mises en œuvre au 31 mars 2017.</p> <p>L'analyse du processus d'indemnisation à l'assurance récolte de l'Ontario a donné lieu à la déclaration obligatoire des rendements pour les superficies assurées à la protection Céréales, maïs-grain et protéagineuses ainsi qu'à l'allègement du traitement des indemnités inférieures à 5 000 dollars.</p> <p>L'analyse du Programme d'indemnisation des dommages causés aux récoltes par la faune du Manitoba a mené La Financière agricole à augmenter de 80 à 90 % la couverture des pertes de rendement causées par la sauvagine. Par ailleurs, une vulgarisation des paramètres du programme a été réalisée auprès de la clientèle.</p> <p>En ce qui concerne la quatrième piste identifiée, soit celle relative à l'analyse des protections d'assurance contre les pertes dues à la grêle en Alberta, une analyse supplémentaire sera réalisée au cours du prochain exercice.</p>
<p>6) Mettre en œuvre, s'il y a lieu, les pistes d'amélioration identifiées dans les programmes de financement.</p>	Mars 2018	<p>Non applicable. Les deux analyses complémentaires réalisées en 2016-2017 de même que celle réalisée l'année précédente n'ont pas conduit à des pistes de bonification.</p>
<p>7) Mesurer et publier, dans le rapport annuel de gestion, les indicateurs déterminés dans l'étude de performance comparée 2015 afin de voir l'évolution de la performance de La Financière agricole.</p>	Annuellement	<p>L'évolution des résultats annuels de La Financière agricole à l'égard des indicateurs retenus dans l'étude de performance comparée 2015, et ce, depuis la réalisation de l'étude, a été intégrée dans la précédente section du rapport annuel afin de mettre davantage en évidence l'évolution de la performance de l'organisation.</p>
<p>8) Déposer les analyses et la documentation pertinentes à la réalisation des actions décrites ci-dessus au conseil d'administration, afin de s'assurer que ce dernier soit sollicité sur une base régulière et qu'il puisse statuer sur les mesures et les pratiques à mettre en place afin d'améliorer la performance de La Financière agricole.</p>	Au fur et à mesure de la réalisation des actions décrites ci-dessus	<p>Les dix analyses complémentaires réalisées à l'égard des programmes d'assurance et de protection du revenu ont été déposées au conseil d'administration au cours de la période s'étendant du mois de mai 2015 au mois de février 2016. Les analyses ayant mené à la réalisation des pistes d'amélioration ont également été déposées au conseil d'administration.</p> <p>Les trois analyses complémentaires réalisées à l'égard des programmes de financement ont été déposées au conseil d'administration en 2016-2017.</p>

2. Actions visant la réévaluation de l'approche de La Financière agricole concernant sa démarche d'étalonnage

Actions proposées	Échéanciers	Résultats au 31 mars 2017
9) Identifier et documenter d'autres options d'étalonnage qui permettraient d'obtenir un portrait plus complet et utile de la performance de La Financière agricole.	Printemps 2016	Au printemps 2016, La Financière agricole a réévalué son approche d'étalonnage. Trois options d'étalonnage ont été documentées : <ol style="list-style-type: none"> 1. Utilisation du service d'accompagnement du Mouvement québécois de la qualité; 2. Poursuite de la comparaison d'indicateurs avec des organisations comparables d'autres provinces canadiennes (<i>statu quo</i>); 3. Option hybride faisant appel à l'utilisation du service d'accompagnement du Mouvement québécois de la qualité et à la comparaison plus restreinte d'indicateurs liés à la gestion des programmes de l'organisation.
10) Soumettre des options d'étalonnage au conseil d'administration et, le cas échéant, des propositions d'indicateurs et d'organisation à des fins comparatives.	Printemps 2017	Les trois options d'étalonnage décrites à l'action 9 ont été présentées au conseil d'administration au mois de juin 2016. L'option d'étalonnage hybride a été approuvée.
11) Mettre en œuvre l'option d'étalonnage retenue par l'organisation.	Hiver 2018	Au 31 mars 2017, l'option d'étalonnage retenue est en cours de réalisation. La démarche d'accompagnement avec le Mouvement québécois de la qualité est presque terminée. Le rapport final sera soumis au conseil d'administration au mois de mai 2017. Il est planifié de réaliser la comparaison plus restreinte d'indicateurs liés à la gestion des programmes de l'organisation en 2017-2018.
12) Soumettre le rapport final de l'exercice d'étalonnage au conseil d'administration.	Mars 2018	Sans objet en 2016-2017
13) Présenter régulièrement au conseil d'administration l'état d'avancement des travaux visant la réévaluation de l'approche de La Financière agricole concernant sa démarche d'étalonnage.	Au fur et à mesure de l'évolution des travaux	Au mois de mars 2017, un suivi auprès des membres du conseil d'administration a été réalisé concernant la comparaison plus restreinte d'indicateurs liés à la gestion des programmes. Ils ont été informés que des démarches auprès d'organisations d'autres provinces canadiennes ont été réalisées, mais que celles-ci n'ont pas permis l'obtention d'engagements formels. Dans ce contexte, le conseil d'administration a approuvé la mise en œuvre d'une démarche organisationnelle sectorielle d'identification de quelques indicateurs de performance, ainsi qu'un accompagnement de l'Observatoire de l'administration publique de l'École nationale d'administration publique afin de faciliter l'obtention des données.

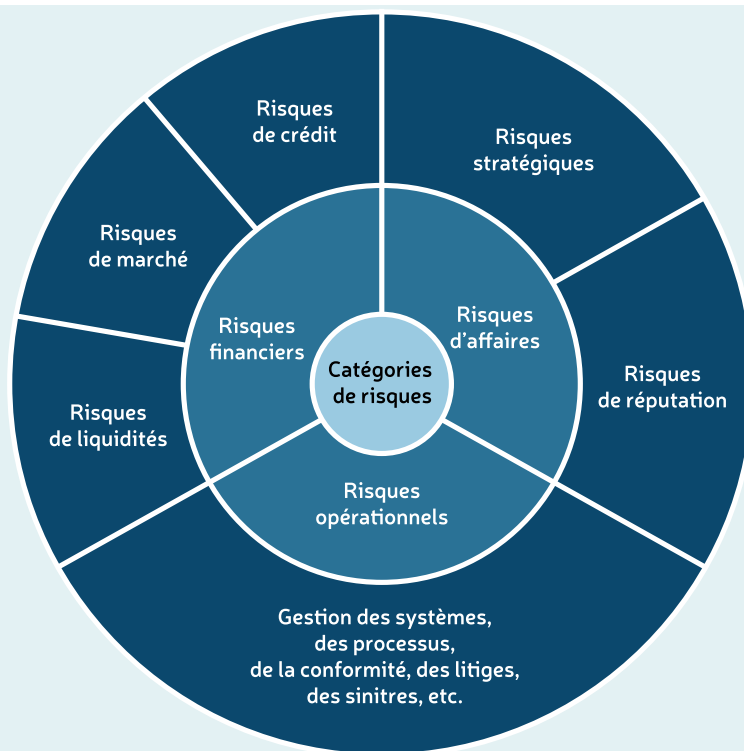
GESTION DES RISQUES

La Politique-cadre de gestion des risques a été approuvée par les membres du conseil d'administration de La Financière agricole en 2013. Elle a ensuite été mise à jour au mois de juin 2015 pour tenir compte de nouvelles orientations organisationnelles prises à l'égard de ce dossier. Le comité de vérification est responsable du suivi de l'application de cette politique.

Au printemps 2015, un cadre de gestion des risques a été élaboré afin que l'organisation mette en œuvre un processus structuré pour mieux prendre en charge la gestion de ses risques organisationnels majeurs. Il a été adopté par le conseil d'administration au mois de juin 2015. Ce cadre vise notamment à décrire les principales étapes de réalisation du processus de gestion des risques et à déterminer les outils à utiliser à cette fin. Ce processus comporte les étapes suivantes : la planification des travaux, l'identification, l'évaluation et le suivi des risques organisationnels majeurs. Cette dernière étape prévoit également la mise à jour des risques, ainsi qu'une reddition de comptes concernant les mesures de contrôle en place.

Les membres de la direction ont amorcé les travaux visant l'identification des risques organisationnels majeurs au mois de mai 2015, et ce, en tenant compte des priorités déterminées dans le Plan stratégique 2015-2018. Cet exercice a également tenu compte des principales catégories de risques identifiées par l'organisation.

Catégories de risques organisationnels



Au terme de cet exercice, 18 risques organisationnels ont été soumis aux membres de la direction. Pour chacun de ces risques, les étapes suivantes ont été réalisées : évaluation du risque inhérent, identification des mesures de contrôle en place, évaluation du risque résiduel et choix d'intervention. Les risques organisationnels ont ensuite été soumis au conseil d'administration au mois de mai 2016 et certains ont été priorisés et documentés. Par la suite, afin d'atténuer ces risques, des mesures de contrôle additionnelles ont été identifiées et sont en cours de mise en œuvre. Une reddition de comptes auprès des administrateurs sera réalisée en 2017-2018.

SUIVI DES RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE D'OPTIMISATION DES RESSOURCES DU COMMISSAIRE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Commissaire au développement durable a publié un rapport de vérification de l'optimisation des ressources concernant les mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance de La Financière agricole le 3 juin 2015. À la suite de ce rapport, un plan d'action portant sur l'ensemble des recommandations formulées a été élaboré. Celui-ci a été approuvé par le conseil d'administration de la société au mois de septembre 2015 sur la recommandation du comité de vérification. Il a ensuite été transmis à la Commission de l'administration publique au mois d'octobre 2015, après consultation des représentants du commissaire au développement durable. La mise en œuvre de ce plan d'action s'échelonne de 2015 à 2018. La Financière agricole s'est ainsi inscrite dans une démarche d'amélioration continue de son efficacité et de sa performance organisationnelle. La démarche se poursuivra au-delà du plan d'action.

Voici les principaux résultats obtenus au 31 mars 2017 en fonction des recommandations émises par le Commissaire au développement durable.

Recommandation	Résultat au 31 mars 2017
1) Réviser et déterminer les indicateurs les plus pertinents pour évaluer son efficacité et sa performance, dont des indicateurs d'effets-impacts.	En complément des activités réalisées en 2015-2016, le tableau de bord de gestion de l'organisation a été révisé avec le comité de vérification et le conseil d'administration le 17 juin 2016. Cette révision permet aux administrateurs de dégager une vision plus globale et intégrée de l'efficacité et de la performance. Ce sont les indicateurs d'appréciation de la performance les plus pertinents, dont des indicateurs d'effet-impacts, qui ont été retenus. Ces indicateurs ont été identifiés en fonction des quatre critères d'appréciation de performance de la Commission de l'administration publique. De plus, les liens entre le tableau de bord de gestion et les autres mécanismes de gouvernance ont été mis en évidence.
2) S'assurer que les cibles visent l'amélioration de sa performance et mettre en perspective les résultats liés aux indicateurs en présentant leur évolution dans le temps.	La nouvelle version du tableau de bord de gestion prévoit la présentation des résultats de chacun des indicateurs sur une période de trois ans afin que les administrateurs puissent suivre l'évolution des résultats. Certaines cibles ont été intégrées afin de faciliter le suivi de la performance et de mieux évaluer l'efficacité de l'organisation.
3) Poursuivre les démarches visant à cibler des entreprises comparables et à obtenir leur collaboration lors de l'exercice d'étalonnage, ce qui inclut des échanges sur leurs pratiques de gestion respectives.	Des travaux visant à réévaluer l'approche de l'organisation concernant sa démarche d'étalonnage ont été réalisés. Les résultats sont présentés à l'action 9 de la section précédente portant sur le « Plan d'action découlant de l'étude de performance comparée 2015 ».
4) S'assurer d'impliquer le conseil d'administration et ses comités au moment opportun et sur une base régulière afin qu'ils statuent sur les indicateurs à privilégier pour l'exercice d'étalonnage.	Les travaux visant à réévaluer l'approche de l'organisation concernant sa démarche d'étalonnage ont été présentés au conseil d'administration au mois de juin 2016 et un suivi concernant l'option retenue a été fait au mois de mars 2017. Les résultats sont présentés à l'action 9 de la section précédente portant sur le « Plan d'action découlant de l'étude de performance comparée 2015 ».

Recommandation	Résultat au 31 mars 2017
<p>5) S'assurer que l'information transmise au conseil d'administration est mise en contexte et est synthétisée afin qu'il puisse avoir une vision intégrée des résultats et apprécier l'efficacité et la performance de la société.</p>	<p>En complément des actions réalisées en 2015-2016, un rapport de la direction est maintenant présenté à chaque séance du conseil d'administration afin de faire le point sur la situation financière et les principaux enjeux de l'organisation.</p> <p>De plus, des notes explicatives énonçant les principaux faits saillants ont été intégrées au tableau de gestion afin de mettre en évidence l'évolution de certains indicateurs. Les administrateurs peuvent ainsi apprécier davantage l'efficacité et la performance de La Financière agricole.</p> <p>Enfin, le gabarit de reddition de comptes des résultats du plan stratégique et du plan d'exploitation déposé au conseil d'administration deux fois par année a été optimisé. Les administrateurs ont maintenant une vision plus intégrée des résultats de l'organisation. Cette nouvelle présentation permet d'identifier de façon plus efficace et synthétisée les actions que l'organisation devrait prioriser dans son prochain plan d'exploitation annuel afin d'atteindre ses objectifs stratégiques, et ce, en fonction des résultats atteints l'année précédente. Un document similaire a été élaboré afin de suivre l'atteinte des engagements identifiés dans le plan d'action de développement durable de l'organisation.</p>
<p>6) S'assurer que l'information publiée dans le rapport annuel d'activités permet d'apprécier, de façon intégrée, tous les aspects importants de son efficacité et de sa performance, ce qui inclut la comparaison avec des entreprises similaires.</p>	<p>Réalisé au 31 mars 2016</p>

GOVERNANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE

En vertu de sa loi constitutive, La Financière agricole du Québec est administrée par un conseil d'administration composé de quinze membres nommés par le gouvernement.

Huit de ces membres, incluant le président du conseil, se qualifient comme administrateurs indépendants. Cinq de ces membres sont désignés par l'Union des producteurs agricoles. Le président-directeur général et le sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec sont également membres du conseil d'administration.

Les pouvoirs du conseil s'exercent sur deux fronts.

D'une part, le conseil établit les grandes orientations et actions de la société en conformité avec les orientations gouvernementales. À ce titre, il élabore et adopte des programmes de financement, d'assurance et de protection du revenu et leurs modifications et administre tout autre programme qu'une loi ou que le gouvernement lui confie. Le conseil adopte le plan stratégique de la société, le plan d'exploitation, la planification triennale et la programmation annuelle des activités en ressources informationnelles, les états financiers de la société et des fonds qu'elle administre, le Rapport annuel d'activités, le budget annuel, le plan d'action de développement durable, les mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance, le régime d'emprunts à court terme, la Politique de placement et de financement, les délégations d'autorité et les différentes politiques d'encadrement.

D'autre part, le conseil est doté d'un pouvoir de surveillance : il examine la gestion de la société et fait un suivi rigoureux du point de vue de la performance, de la gestion des risques, de l'utilisation optimale des ressources et de la saine gestion financière. Il s'assure de la mise en place de contrôles adéquats dont il évalue périodiquement l'efficacité. Ultimement, le conseil est responsable des décisions de la société auprès du gouvernement ; il veille à l'intégrité de la gestion de la société et se porte garant des informations qui sont déposées par le ministre devant l'Assemblée nationale.

Le conseil d'administration est également responsable d'offrir une expertise dans les dossiers d'importance de la société. En effet, les membres du conseil sont choisis pour leurs compétences individuelles, mais aussi pour la connaissance qu'ils ont de l'environnement externe dans lequel évolue la société. Il doit, de plus, se soumettre à des principes d'autorégulation. Ainsi, à partir de critères qu'il a préalablement approuvés, il doit évaluer, annuellement, son fonctionnement et sa propre performance ainsi que celle des membres. Ses administrateurs sont soumis au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de La Financière agricole du Québec.

En vertu de sa loi constitutive, le conseil doit former un comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles et un comité de vérification. Ces comités ont été constitués en fonction des règles applicables quant à leur composition. Le conseil a également mis en place un comité des services à la clientèle.

Au 31 mars 2017, le conseil comptait treize membres.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 MARS 2017



Martin Cartier¹

Vice-président

Nommé le 7 juillet 2015

Mandat de quatre ans prenant fin le 6 juillet 2019

Membre indépendant

ASSOCIÉ ET DIRECTEUR MONDIAL – CONSTRUCTION HATCH

Bachelier en génie mécanique et titulaire d'un certificat en administration de l'Université Laval, Martin Cartier a aussi obtenu un certificat en gestion et leadership de l'Université du Texas, à Austin. Depuis l'année 2013, il assume la fonction de directeur mondial de la construction chez Hatch, dont il est un des associés. Son diplôme d'ingénieur en main et après un bref passage chez CIMA+, monsieur Cartier a commencé sa carrière dans cette entreprise en 1996 et en a gravi les échelons professionnels. Ainsi, au fil des ans, il a successivement occupé les postes de directeur de construction, de directeur d'ingénierie, de directeur de projets et de directeur régional pour Construction Montréal, et par la suite pour Construction Amérique du Nord, avant d'être promu au poste actuel. Monsieur Cartier est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

1. À la suite du départ de madame Sylvie Chagnon, il assume la présidence du conseil d'administration de façon intérimaire.



Ernest Desrosiers¹

Nommé par intérim le 7 novembre 2016

VICE-PRÉSIDENT AU FINANCEMENT ET PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Ernest Desrosiers est titulaire d'un baccalauréat en sciences appliquées (agroéconomie) et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Laval. Il a également obtenu un diplôme en gestion et leadership de l'Université de Saskatchewan. C'est en 1978, à la coopérative agroalimentaire Purdel, qu'il a amorcé sa carrière en devenant directeur de l'approvisionnement à la ferme. De 1985 à 1989, il a été directeur général à la Société coopérative agricole des Appalaches avant de poursuivre son parcours professionnel dans le secteur agricole et agroalimentaire à La Coop fédérée. Au cours de ces 17 années, il y a successivement occupé les postes de directeur de la planification, de directeur général de la division de l'agrofourniture Coop-Sonic et de chef de l'exploitation. Par la suite, monsieur Desrosiers a été nommé sous-ministre associé et directeur général de Transformation Alimentaire Québec, au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Il a exercé cette fonction de 2006 à 2010 jusqu'à sa nomination à titre de vice-président au financement de La Financière agricole. Monsieur Desrosiers a occupé la fonction de président-directeur général par intérim de La Financière agricole du 7 novembre 2016 jusqu'à sa nomination le 26 avril 2017. Il est membre de l'Ordre des agronomes du Québec.

Autres conseils d'administration auxquels siège l'administrateur :

- Capital Financière agricole inc. (CFAI inc.)
- Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA)
- Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA)²
- Financière agricole – Développement international (FADQDI)²
- Centre de distribution de médicaments vétérinaires (CDMV)

1. En remplacement de monsieur Robert Keating.
2. Fonction assurée depuis le 7 novembre 2016 à titre de président-directeur général par intérim.



Marc Dion

Sous-ministre depuis le 1^{er} mars 2017

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

Marc Dion est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en géographie de l'Université Laval. Recruté à la fin de ses études par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), son parcours l'a mené à l'exercice de diverses fonctions, jusqu'au poste de sous-ministre. Ainsi, de 1976 à 1994, il a été conseiller, adjoint principal de deux sous-ministres, chef de service et directeur. Nommé par la suite sous-ministre adjoint, il a entre autres assumé la responsabilité de la Direction générale des politiques agricoles, celle des affaires économiques, scientifiques et technologiques de même que celle de l'Innovation et de la Formation. Sous-ministre de 2008 à 2011, monsieur Dion a effectué un retour dans cette fonction en 2017, après six années comme consultant en pratique privée. Il cumule plus de trente-cinq ans d'expérience au sein de l'appareil public québécois, ayant occupé des postes clés au sein du MAPAQ, auxquels s'ajoute sa nomination à la présidence de la Société de financement agricole de 1999 à 2001.



David Boissonneault

Nommé le 27 mai 2015

Mandat de quatre ans prenant fin le 26 mai 2019

PRÉSIDENT – LES ÉLEVEURS DE PORCS DU QUÉBEC

David Boissonneault a obtenu un diplôme en Gestion et exploitation d'entreprise agricole de l'Institut de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe en 1995. Il est propriétaire d'une entreprise en production porcine, La Ferme La Ronchonnerie inc., et d'une entreprise de production de canneberges, Canneberges King inc., toutes deux situées dans la région Centre-du-Québec. À partir de l'année 2007, monsieur Boissonneault a présidé le comité des finisseurs de la Fédération des producteurs de porcs du Québec (FPPQ). Quatre ans plus tard, il s'est retrouvé à la tête du Syndicat des producteurs de porcs de la région de Québec, puis a été élu président lors de l'assemblée générale de la FPPQ au mois de juin 2011. Il est alors devenu le plus jeune producteur à accéder à cette fonction dans toute l'histoire de la fédération. Monsieur Boissonneault siège à titre de conseiller au Conseil municipal de Lyster et comme membre au conseil d'administration de la compagnie 9196-7273 Québec inc. Il est également président de l'Équipe québécoise de santé porcine et administrateur de Porcima inc.



Bernard Deshaies

Nommé le 6 janvier 2014

Mandat de quatre ans prenant fin le 5 janvier 2018

Membre indépendant

ADMINISTRATEUR DE SOCIÉTÉS

Bernard Deshaies est détenteur d'une maîtrise en administration des affaires. Actionnaire de l'entreprise Ben Deshaies inc. entre 1973 et 1992, il y a occupé les postes d'analyste et programmeur des systèmes informatiques, de responsable des comptes clients spéciaux, responsable des achats, de directeur financier et directeur général. Député fédéral du comté d'Abitibi entre 1993 et 1997, il a par la suite été propriétaire du supermarché Bernard Deshaies inc. (Provigo) entre 1998 et 2004. En 2010-2011, il est devenu directeur général de la Société des fêtes du 100^e anniversaire de la Ville d'Amos. Depuis l'année 2007, il est mentor pour le programme de mentorat de la Société d'aide au développement des collectivités Harricana (Amos) et membre du conseil d'administration de Vélo MRC Abitibi. Lauréat du 1^{er} prix provincial du concours du MAPAQ pour l'implication, l'achat régional et la qualité de salubrité et l'hygiène alimentaire en 2002, monsieur Deshaies s'est beaucoup impliqué au cours des années dans sa région, que ce soit auprès des écoles ou dans le domaine du vélo, par exemple. Il est président régional de l'Abitibi-Témiscamingue du RÉSEAU M qui fait du mentorat d'affaires bénévole auprès de jeunes entrepreneurs afin de les aider à développer leur expertise.



Danielle Ferron, Ad.E

Nommée le 20 avril 2016

Mandat de quatre ans prenant fin le 19 avril 2020

Membre indépendant

AVOCATE ASSOCIÉE – LANGLOIS AVOCATS

Bachelière en droit de l'Université de Montréal, Danielle Ferron est membre du Barreau du Québec. Elle a commencé sa pratique du droit en 1993 et a œuvré dans divers cabinets. Depuis l'année 2011, elle est associée principale du secteur litige au sein du bureau Langlois Avocats à Montréal. Elle œuvre principalement dans le domaine du litige civil et commercial, en droit bancaire et dans les dossiers de fraude. Elle est par ailleurs reconnue pour son expérience dans les recours extraordinaires, telles les injonctions et les ordonnances Anton Piller, Mareva et Norwich, pour lesquels elle est coauteure d'un ouvrage de doctrine. Elle possède également de l'expérience en insolvabilité et restructuration, dans les domaines de l'assurance et du droit des technologies. M^e Ferron est régulièrement appelée à agir comme avocate superviseure indépendante, ainsi qu'à titre d'amie de la Cour (*amicus curiae*). Elle siège également aux conseils d'administration de Langlois Avocats et de la Fondation Marie-Vincent et au Comité UNIES pour la SP.



Jacynthe Gagnon

Renommée le 27 mai 2015

Mandat de quatre ans prenant fin le 26 mai 2019

PRÉSIDENTE – FÉDÉRATION DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE LA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD

Jacynthe Gagnon préside la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Capitale-Nationale-Côte-Nord depuis 1991. Elle est productrice et copropriétaire de la Ferme Pilote inc., située dans Charlevoix. Entre 1997 et 2009, elle a été présidente du Conseil de l'agriculture et de l'agroalimentaire pour le développement de la région de Québec. Madame Jacynthe Gagnon siège au conseil d'administration des organisations suivantes: Conseil général de l'Union des producteurs agricoles (UPA), réseau Agriconseils de la Capitale-Nationale et de la Côte-Nord, Conseil régional des partenaires du marché du travail de la région de la Capitale-Nationale (Emploi-Québec) et Club agroenvironnement Rive-Nord, Plan de financement de l'UPA, Contrat d'affiliation des syndicats et Fédérations régionales, Agrotourisme, Vérification de l'UPA et Sécurité du revenu.



Gilles Lavoie

Renommé le 7 juillet 2015

Mandat de quatre ans prenant fin le 6 juillet 2019

Membre indépendant

EX-DIRECTEUR GÉNÉRAL PRINCIPAL – AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

Titulaire d'un baccalauréat *ès arts* de l'Université Laval et diplômé en sciences économiques de l'Université de Montréal, monsieur Gilles Lavoie a amorcé sa carrière en 1972 au ministère de l'Agriculture du Québec. Il a contribué à la mise en place du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. De 1980 à 1982, il a travaillé à titre de conseiller commercial à la Mission du Canada auprès de la communauté économique européenne. Entre 1982 et 2006, il a poursuivi son parcours au sein d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Il y a rempli les fonctions de directeur général, tant aux programmes d'aide financière qu'aux services à l'industrie agricole, avant d'occuper le poste de directeur général principal. En 1986, monsieur Lavoie a été nommé président de l'Office de stabilisation des prix agricoles et de l'Office des produits agricoles, responsabilités qu'il a assumées respectivement jusqu'en 1991 et 1993. Il siège également au conseil d'administration de Fondation Marco Depeste Ottawa.



Pierre Lemieux

Nommé le 21 mars 2012

Mandat de quatre ans prenant fin le 20 mars 2016¹

PREMIER VICE-PRÉSIDENT GÉNÉRAL – UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

Pierre Lemieux occupe la fonction de premier vice-président de l'Union des producteurs agricoles (UPA) depuis 2007. Producteur laitier, acéricole et forestier, son entreprise agricole est située à Cap-Saint-Ignace, près de Montmagny. Il a été élu président de la Fédération des producteurs acéricoles en 1992, poste qu'il a occupé pendant 15 ans. Il est membre du conseil exécutif de l'UPA depuis l'année 2002. Monsieur Lemieux préside le conseil d'administration de l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement, celui d'AGRICarières et également celui d'Agri-Traçabilité Québec inc. Il siège de plus au conseil d'administration des organisations suivantes: Capital Financière agricole inc., Commission des partenaires du marché du travail, Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec, Association des jeunes ruraux du Québec, Conseil canadien des ressources humaines en agriculture, Fédération canadienne de l'agriculture et Centre d'études sur les coûts de production en agriculture, dont il est le vice-président.

1. En vertu de la Loi sur La Financière agricole du Québec, à l'expiration de leur mandat, les administrateurs demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.



Pascale Mongrain

Nommée le 20 avril 2016

Mandat de quatre ans prenant fin le 19 avril 2020

Membre indépendant

DIRECTRICE GÉNÉRALE FACULTÉ DE MÉDECINE – UNIVERSITÉ MCGILL

Bachelière en administration des affaires de l'Université McGill et en sciences comptables de l'Université du Québec à Montréal, Pascale Mongrain a aussi fait un baccalauréat en droit à l'Université de Montréal. Comptable professionnelle agréée, elle a d'abord pratiqué en vérification comptable au sein de cabinets comptables et d'une multinationale de 1985 à 1993. Devenue avocate en 1994, elle est passée à la pratique du droit corporatif. De 1995 à 2002, elle a occupé le poste de directrice principale en fiscalité au bureau de Raymond Chabot Grant Thornton. Entre 2002 et 2008, elle a assumé successivement la fonction de directrice et secrétaire générale de la Financière des Professionnels et de présidente-directrice générale de l'Association de planification fiscale et financière du Québec. Madame Mongrain a ensuite œuvré dans différents postes de haut niveau au sein de cabinets ministériels. Depuis l'année 2012, elle agit à titre de directrice générale de la Faculté de médecine de l'Université McGill. Elle siège également au conseil d'administration et au comité de gouvernance du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre.



Christian Overbeek

Renommé le 29 août 2013

Mandat d'un an prenant fin le 28 août 2014¹

PRÉSIDENT – LES PRODUCTEURS DE GRAINS DU QUÉBEC

Bachelier en agroéconomie du Collège Macdonald (Université McGill), Christian Overbeek est membre de l'Ordre des agronomes du Québec. Depuis l'année 1988, il est producteur spécialisé dans les cultures commerciales. Impliqué dans la vie associative des Producteurs de grains du Québec, il en est devenu le président en 2006. Monsieur Overbeek est président du conseil d'administration du Centre de recherche sur les grains inc. et il siège au conseil d'administration des organisations suivantes: Producteurs de grains de Montérégie Nord et Conseil général de l'Union des producteurs agricoles. Il est le président du conseil d'administration du Groupe de concertation du secteur des grains du Québec et fait aussi partie de celui de l'Association des producteurs de pierre à chaux du Québec, dont il est le secrétaire depuis l'année 1999.

1. En vertu de la Loi sur La Financière agricole du Québec, à l'expiration de leur mandat, les administrateurs demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.



Mirella Pisciueneri

Nommée le 27 mai 2015

Mandat de quatre ans prenant fin le 26 mai 2019

Membre indépendant

ASSOCIÉE – RICHTER GROUPE CONSEIL INC.

Madame Mirella Pisciueneri (CPA, CA) est associée chez Richter. Elle est une spécialiste en consultation et en réorganisation de sociétés publiques comme privées. Au cours de sa carrière, elle a piloté de nombreux mandats en matière de revue des opérations ainsi que de restructuration formelle, informelle et opérationnelle. Madame Pisciueneri agit comme conseillère stratégique auprès de dirigeants d'entreprises et d'institutions financières dans le cadre de situations critiques pour leur organisation.



Charles-Félix Ross

Renommé le 29 août 2013

Mandat d'un an prenant fin le 28 août 2014¹

DIRECTEUR GÉNÉRAL – UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

Charles-Félix Ross détient une maîtrise en économie rurale de l'Université Cornell et un baccalauréat en agroéconomie de l'Université Laval. Il est membre de l'Ordre des agronomes du Québec. Entre 1993 et 1997, il a assumé la fonction d'économiste à la Direction des recherches et des politiques agricoles à l'Union des producteurs agricoles (UPA). Par la suite, il a occupé le poste de directeur général à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec. De l'année 2009 au mois de mars 2016, il a occupé le poste de directeur général adjoint à l'UPA. Depuis le mois d'avril 2016, il en est le directeur général. Il siège aussi au conseil d'administration de l'Institut de recherche en économie contemporaine.

1. En vertu de la Loi sur La Financière agricole du Québec, à l'expiration de leur mandat, les administrateurs demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

Deux postes vacants

Membres indépendants

TABLEAU 25
Assiduité des administrateurs aux réunions du conseil d'administration et de ses comités pour l'année 2016-2017

Membres	Conseil d'administration	Comité exécutif	Comité de vérification	Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles	Comité des services à la clientèle
Cartier, Martin Assume la présidence par intérim depuis le 18 novembre 2016 Vice-président du conseil d'administration Président du comité exécutif Président du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles : nommé le 11 novembre 2016 Membre du comité des services à la clientèle	13/13		2/3 ¹	11/11	0/2
Boissonneault, David	10/13				
Deshaies, Bernard Membre du comité de vérification	13/13		6/6		
Gagnon, Jacynthe Membre du comité des services à la clientèle	12/13				2/2
Lavoie, Gilles Membre du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles	13/13			11/11	
Lemieux, Pierre Président du comité des services à la clientèle Membre du comité exécutif	12/13			1/11 À titre d'invité	2/2
Overbeek, Christian Membre du comité des services à la clientèle	11/13			6/11 À titre d'invité	1/2
Pisciuneri, Mirella	11/13			1/1 À titre d'invitée	
Ross, Charles-Félix	12/13		4/6 À titre d'invité		

Membres	Conseil d'administration	Comité exécutif	Comité de vérification	Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles	Comité des services à la clientèle
NOUVEAUX MEMBRES					
Desrosiers, Ernest ³ Nommé membre du conseil d'administration et président-directeur général par intérim le 7 novembre 2016 Membre du comité exécutif	4/4		3/3 ²	5/6 ²	1/1 ²
Dion, Marc Nommé le 1 ^{er} mars 2017	2/2				
Ferron, Danielle Nommée le 20 avril 2016 Membre du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles: nommée le 15 décembre 2016	12/13			4/4	
Mongrain, Pascale Nommée le 20 avril 2016 Membre du comité exécutif Présidente du comité de vérification: nommée le 11 novembre 2016	13/13		4/4		
MEMBRES SORTANTS					
Archambault, Fernand Remplacé par monsieur Marc Dion le 1 ^{er} mars 2017	3/3				
Chagnon, Sylvie Présidente du conseil d'administration Présidente du comité exécutif Présidente du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles A démissionné le 18 novembre 2016	8/8		2/3 ¹	6/6	1/1 ¹
Keating, Robert Remplacé par monsieur Ernest Desrosiers par intérim, le 7 novembre 2016	6/7		3/3 ²	4/5 ²	

Membres	Conseil d'administration	Comité exécutif	Comité de vérification	Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles	Comité des services à la clientèle
Lecours, Marie-Christiane Vice-présidente du conseil d'administration Membre du comité exécutif Présidente du comité de vérification Mandat se terminant le 20 mars 2016	3/3		2/2		
Total des séances tenues :	13	0	6	11	2

1. La présidente ou le président du conseil d'administration peut participer à toute séance d'un comité.
2. Le président-directeur général peut être invité aux séances de tous les comités.
3. Nommé membre du conseil d'administration et président-directeur général le 26 avril 2017

TAUX GLOBAL DE PARTICIPATION : 93 %

RAPPORTS DES COMITÉS

Comité de vérification

MANDAT DU COMITÉ

Le comité de vérification est composé de trois membres indépendants du conseil d'administration. Un autre administrateur peut également être invité aux séances du comité.

Ce comité veille à ce que les exigences propres à une saine gestion, incluant les exigences financières des lois, règlements ou politiques de la société, soient respectées. Il s'assure de la mise en place de mécanismes de contrôle interne applicables, entre autres, aux états financiers et à la gestion des risques. Le comité a la responsabilité d'examiner et de recommander l'approbation du budget annuel et des états financiers au conseil d'administration. Il examine également toute question à caractère opérationnel ou comportant une incidence budgétaire nécessitant l'approbation du conseil d'administration.

Il approuve le plan annuel de vérification interne et évalue la gestion des activités de la Direction de la vérification interne pour les travaux et mandats de vérification.

Le comité échange directement avec le Vérificateur général du Québec pour s'assurer de l'intégrité de l'information présentée dans les états financiers de la société et des fonds qu'elle administre.

RAPPORT DU COMITÉ

Le comité de vérification s'est réuni à six reprises au cours du dernier exercice financier. Il a consacré des efforts importants à la gestion des risques financiers et organisationnels.

Le comité s'est penché sur la proposition budgétaire 2017-2018 de la société et en a recommandé l'approbation au conseil d'administration, tout en assurant un suivi périodique. Les membres ont de plus réalisé le suivi de l'évolution de la réserve couvrant les risques exceptionnels liés aux programmes ASRA et AGRI et de celui du Fonds d'assurance récolte.

Après avoir rencontré et échangé avec le gestionnaire de portefeuilles à la Caisse de dépôt et placement du Québec, le comité a analysé la stratégie de placement de la société et les propositions de portefeuilles de référence afférentes et a recommandé les ajustements à la Politique générale de placement et de financement au conseil d'administration.

Le comité a poursuivi ses travaux sur la démarche de gestion des risques organisationnels en évaluant les risques majeurs à prioriser et en examinant, par la suite, la documentation liée à ces risques majeurs ainsi que les mesures de contrôle ou d'atténuation de ces risques avant de les soumettre à l'approbation au conseil d'administration. Le Cadre de gestion des risques organisationnels a de plus fait l'objet d'une mise à jour. Enfin, le comité a apprécié le plan d'action visant à contrer le vieillissement des systèmes d'information de mission de la société.

L'élargissement du mandat du comité aux éléments comportant une incidence budgétaire a amené le comité à approfondir, dans le cadre de ses travaux, l'ensemble des propositions de mise en œuvre de nouveaux programmes de même que les modifications aux programmes existants pour en faire la recommandation au conseil d'administration.

Il a également amorcé un processus d'amélioration continue du tableau de bord corporatif afin de s'assurer que les indicateurs retenus sont toujours significatifs et lui permettent d'évaluer la performance de la société au regard des activités couvrant l'ensemble de sa mission, de ses ressources, de ses services à la clientèle et de l'atteinte des objectifs prévus à son Plan stratégique 2015-2018.

Le comité a en outre soumis au conseil d'administration des modifications au Cadre de délégation en financement agricole et forestier après avoir évalué leurs impacts sur le niveau de risque lié aux activités de financement.

Les membres ont analysé les états financiers consolidés et audités de la société et des fonds qu'elle administre et ont recommandé leur approbation au conseil d'administration. Chacune des rencontres avec les représentants du Vérificateur général a été finalisée par un huis clos, et le comité a assuré le suivi des recommandations de ces derniers.

Le renouvellement du régime d'emprunts à court terme de La Financière agricole et la gestion active de la trésorerie ont aussi fait l'objet du suivi approprié.

Enfin, le comité a approuvé le plan d'audit de vérification interne et a effectué le suivi de l'ensemble des travaux de vérification réalisés, tant à l'interne qu'à l'externe. Il s'est assuré de la mise en œuvre d'une démarche de planification pluriannuelle des mandats et a formulé des propositions sur les opportunités d'amélioration des travaux en vérification interne. Le comité a également été saisi des résultats de l'autoévaluation de la fonction de vérification interne, incluant l'analyse comparative des pratiques de la Direction de la vérification interne, et a identifié des pistes d'amélioration en découlant.

Chacune des séances du comité a fait l'objet d'un rapport au conseil d'administration à la séance suivante.

Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles

MANDAT DU COMITÉ

Le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles est formé de trois membres indépendants du conseil d'administration, dont le président du conseil qui préside le comité. Un autre administrateur peut également être invité aux séances du comité.

Ce comité a notamment pour mandat de veiller, en collaboration avec les membres du conseil d'administration et de la direction de La Financière agricole, à l'application des principes de gouvernance prévus par la loi constitutive de la société et la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.02), et sur les fonctions stratégiques du conseil d'administration. Il propose les mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance de la société et assure un suivi à cet égard. Il évalue le fonctionnement du conseil d'administration et lui fait un rapport. Il veille à l'application du Règlement intérieur de la société et propose un programme d'accueil et de formation aux nouveaux membres du conseil. Il exerce également un suivi en matière de ressources humaines et de relève des dirigeants.

Le comité a également pour mandat d'apprécier les grandes stratégies d'investissement des technologies de l'information et d'analyser la programmation en ressources informationnelles de la société et tout projet nécessitant l'approbation du conseil d'administration.

RAPPORT DU COMITÉ

En 2016-2017, le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles a été particulièrement sollicité, avec la tenue de onze séances.

Au cours de la dernière année, les travaux du comité ont largement porté sur les dossiers liés à la gouvernance, à la performance et à l'atteinte des objectifs stratégiques de l'organisation.

À la lumière du diagnostic réalisé par l'Institut sur la gouvernance des organisations privées et publiques sur la gouvernance de la société, le comité a analysé les propositions visant à renforcer la gouvernance et en a fait la recommandation au conseil d'administration. Il a notamment recommandé le renforcement du rôle des comités statutaires afin de rendre encore plus efficaces les travaux et séances du conseil d'administration et les modifications à apporter au Règlement intérieur en ce sens. Il s'est assuré de la pertinence de la formation organisée à l'intention des membres du conseil d'administration sur leur rôle et leurs responsabilités et de la mise en place d'une fonction de veille stratégique.

Après avoir actualisé le profil de compétence et d'expérience du président-directeur général, le comité a participé activement au processus de sélection de candidatures au poste de président-directeur général et a proposé au conseil d'administration les candidats retenus pour recommandation auprès du ministre responsable.

Le comité a également examiné le projet de Plan d'exploitation 2016-2017 et en a recommandé l'approbation au conseil d'administration. Il s'est de plus penché sur l'état de l'avancement de la mise en œuvre du Plan stratégique 2015-2018 et a pris connaissance du bilan des résultats, à mi-année, du Plan d'action de développement durable 2015-2018 et du Plan d'exploitation 2015-2016 et a évalué le degré d'atteinte des cibles prévues à ces plans. Il a assuré un suivi sur les travaux préparatoires à l'audition de la société devant la Commission de l'administration publique sur le rapport de vérification de l'optimisation des ressources du Commissaire au développement durable concernant les mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance de la société.

Le comité a réévalué l'approche de la société concernant sa démarche d'étalonnage et a recommandé au conseil d'administration une formule hybride pour la prochaine étude de performance comparée, soit l'utilisation du service d'accompagnement du Mouvement québécois de la qualité, jumelée à un exercice d'étalonnage concurrentiel avec des organisations d'autres provinces.

Le comité a recommandé au conseil d'administration la constitution d'un comité de travail sur le financement agricole pour amorcer une réflexion sur la modernisation de l'offre de produits de financement.

Par ailleurs, les ressources informationnelles ont fait l'objet d'un suivi soutenu par le comité. Après avoir pris connaissance d'un portrait de l'état des systèmes, il s'est penché sur le plan de travail lié à la refonte des systèmes informatiques de mission pour contrer leur désuétude anticipée. Il a examiné la programmation annuelle en ressources informationnelles 2016-2017 ainsi que les projets informatiques nécessitant une approbation et en a fait la recommandation au conseil d'administration. Il a de plus assuré un suivi sur les recommandations résultant des travaux informatiques du Vérificateur général et l'exercice de relève.

Le comité a également assuré un suivi sur les dossiers de ressources humaines. En plus d'examiner les résultats de l'étalonnage concurrentiel en matière de ressources humaines, le comité s'est penché sur le plan d'action organisationnel visant à mettre de l'avant des mesures de consolidation et d'amélioration de la mobilisation des employés. Il s'est aussi préoccupé de la mise en place de mesures visant à assurer un bassin de relève de gestion et la réduction des risques associés à la perte d'expertise pour les postes-clés.

Le comité a révisé et bonifié les outils d'évaluation annuelle du fonctionnement du conseil d'administration et des administrateurs en y introduisant des questions sur les volets éthiques et de développement durable.

Enfin, le comité a amorcé une réflexion et a soumis ses recommandations au conseil d'administration sur les orientations et la planification de la revue de mandat à être réalisée par la société en 2017-2018, conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.

Le comité a fait rapport de l'ensemble de ses activités au conseil d'administration après chacune de ses séances.

Comité des services à la clientèle

MANDAT DU COMITÉ

Le comité des services à la clientèle est composé de trois membres représentant l'Union des producteurs agricoles et d'un membre indépendant du conseil d'administration.

Ce comité assure le suivi des orientations de la société en matière de services à la clientèle. Il analyse les normes, politiques et directives concernant les services à la clientèle et les orientations qui les sous-tendent. Il évalue l'engagement de services à la clientèle et le soumet au conseil pour adoption. Il examine périodiquement le taux de satisfaction de la clientèle et propose les améliorations à apporter aux services dispensés aux clients. Le comité se préoccupe de la qualité et du coût des services à la clientèle. Il prend connaissance et analyse le rapport d'activités produit annuellement relativement au traitement des plaintes et des demandes de révision et propose, au besoin, les améliorations à y apporter.

RAPPORT DU COMITÉ

Le comité des services à la clientèle a tenu deux rencontres au cours de la dernière année.

Le comité s'est penché sur la méthodologie d'allocation des ressources utilisées pour distribuer les budgets alloués à chaque centre de services pour la réalisation des opérations régionales.

Les membres ont analysé les résultats du sondage sur la satisfaction de la clientèle 2016 et ont pris connaissance des enjeux qui se dégagent et des commentaires formulés par les répondants au sondage. Ils se sont également penchés sur le questionnaire élaboré pour le sondage 2017 et y ont apporté des modifications.

Le comité a pris connaissance du positionnement géographique du réseau régional et des changements apportés à l'organisation du travail dans le réseau régional afin d'optimiser la réalisation des opérations sur l'ensemble du territoire tout en préservant la qualité des services offerts à la clientèle.

En ce qui a trait à l'objectif d'amélioration des modes de prestation de services à la clientèle prévu au Plan stratégique 2015-2018 de la société, le comité a assuré un suivi sur la mise en œuvre du plan d'action sur la simplification de communications écrites destinées à la clientèle.

Les membres ont examiné la performance liée au traitement des programmes AGRI au Québec en comparaison avec celle des autres administrations canadiennes.

Une mise à jour de la Déclaration de services à la clientèle a été présentée au comité qui verra à assurer le suivi sur l'intégration d'indicateurs de performance en matière de qualité de services à la clientèle, notamment à l'égard des délais de traitement des dossiers.

Le comité a été sensibilisé aux orientations gouvernementales visant à simplifier l'accès aux services gouvernementaux sur tout le territoire du Québec par l'intermédiaire de Services Québec.

Les membres se sont de plus penchés sur le projet de refonte du site Web de l'organisation et du projet d'implantation d'un progiciel visant à assurer une gestion intégrée des données sur la clientèle.

Enfin, les rapports synthèses annuels sur l'application de la Politique sur la gestion des plaintes et l'application de la Politique sur les demandes de révision ont également été examinés par le comité.

Le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration après chaque séance.

COMITÉ DE DIRECTION

Le président-directeur général est nommé par le gouvernement sur recommandation du conseil d'administration. Il est responsable de l'administration de la société, qu'il dirige de façon à s'assurer de l'atteinte des objectifs dans le respect des lois et des mandats qui lui sont confiés.

Il est appuyé dans ses fonctions par un comité de direction composé de trois vice-présidents et vice-présidente, du directeur général de l'administration et de la secrétaire générale. Voici sa composition au 31 mars 2017.



Ernest Desrosiers¹
Président-directeur général par intérim
et vice-président au financement



Sylvie Grondin
Vice-présidente à la clientèle



Jean-François Brouard
Vice-président aux assurances
et à la protection du revenu



Richard Laroche
Directeur général de l'administration



Renée Saint-Hilaire
Secrétaire générale

1. Nommé président-directeur général de La Financière agricole du Québec le 26 avril 2017.

Rémunération des administrateurs et des principaux dirigeants

Les membres du conseil d'administration, à l'exception du président-directeur général, ne sont pas rémunérés comme le précise l'article 9 de la Loi sur La Financière agricole du Québec (RLRQ, chapitre L-0.1). Ils ont cependant droit au remboursement de leurs dépenses dans le cadre de leur fonction.

Comme l'exige la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.02), le tableau ci-dessous présente la rémunération versée par La Financière agricole à ses principaux dirigeants au cours de l'année se terminant le 31 mars 2017.

TABLEAU 26

Liste des dirigeants et leur rémunération

Administrateur	Fonction	Rémunération en 2016-2017 (\$)	Boni accordé pour 2015-2016 et versé en 2016-2017 ¹
Desrosiers, Ernest	Vice-président au financement et président-directeur général par intérim ²	191 077	-
Grondin, Sylvie	Vice-présidente à la clientèle	183 687	-
Brouard, Jean-François	Vice-président aux assurances et à la protection du revenu	158 200	-
Émond, Jean-Pierre	Directeur des affaires juridiques	155 680	-
Keating, Robert	Président-directeur général ³	120 052	-

1. Aucun boni n'a été attribué aux présents administrateurs ainsi qu'aux cadres et cadres juridiques conformément à la Loi portant principalement sur la suspension de versements de bonis dans le contexte de mesures visant le retour à l'équilibre budgétaire (2016, chapitre 2).
2. Monsieur Desrosiers a occupé la fonction de président-directeur général par intérim du 7 novembre 2016 jusqu'à la fin de l'année financière.
3. Monsieur Keating a occupé la fonction de président-directeur général jusqu'au 4 novembre 2016.

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

Capital Financière agricole inc., filiale d'investissement de La Financière agricole, est une société par actions qui soutient, sous forme de capital de risque, des projets favorisant le développement des secteurs agricole et agroalimentaire.

Ses actions sont détenues à 90,1 % par La Financière agricole et à 9,9 % par le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ).

Capital Financière agricole inc. est gérée par un conseil d'administration composé de neuf administrateurs désignés par La Financière agricole, dont deux administrateurs sont désignés après entente avec l'Union des producteurs agricoles du Québec et un administrateur est désigné par le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ).

Tous les projets d'investissement soumis à Capital Financière agricole inc. sont analysés par le conseil d'administration.

Au 31 mars 2017, le conseil d'administration comptait six membres.

Conseil d'administration de Capital Financière agricole inc.

LISTE DES MEMBRES



Jacques Desmeules¹
Administrateur de sociétés



Pierre Lemieux
Premier vice-président général
Union des producteurs agricoles



Johanne Tanguay
Gestionnaire-conseil



Benoît Tétrault¹
Directeur de portefeuille
agroalimentaire
Fonds de solidarité FTQ



Isabelle Bouffard²
Directrice des Recherches
et politiques agricoles
Union des producteurs agricoles



Ernest Desrosiers¹⁻³
Président-directeur général par intérim
La Financière agricole du Québec
Directeur général par intérim
Capital Financière agricole inc.



Renée Saint-Hilaire
Secrétaire du conseil

TROIS POSTES VACANTS⁴

1. Membre du comité de vérification.
2. Madame Bouffard a été nommée le 25 mai 2016 à la suite de la démission de monsieur Charles-Félix Ross le 25 mai 2016.
3. Monsieur Ernest Desrosiers a été nommé président-directeur général de La Financière agricole le 26 avril 2017 et nommé président du conseil d'administration de Capital Financière agricole inc. le 2 juin 2017, en remplacement de monsieur Robert Keating.
4. Madame Louise Leblanc et monsieur André Picard ont été nommés membres du conseil d'administration après la fin de l'exercice, soit le 12 mai 2017.

APPLICATION D'AUTRES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES

RÈGLES D'ÉTHIQUE ET CODE DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX EMPLOYÉS

Le Code de déontologie et la Procédure concernant la déclaration d'intérêts des employés de La Financière agricole définissent les principes, les règles de conduite et les responsabilités qui doivent guider en tout temps le personnel dans l'exercice de ses fonctions. Un comité consultatif en matière d'éthique et de déontologie assure un suivi régulier des déclarations d'intérêts produites par les employés, et ce, de façon à éviter toute situation où un employé aurait des intérêts personnels qui pourraient l'emporter sur l'intérêt public envers lequel il exerce ses fonctions.

L'organisation est également assujettie au cadre légal de la fonction publique en matière d'utilisation éthique d'Internet, par l'entremise de la Directive sur l'utilisation éthique du courriel, d'un collecticiel et des services d'Internet par le personnel de la fonction publique. De plus, elle assure une vigie étroite de cette utilisation. Différentes activités de sensibilisation sont réalisées annuellement pour assurer le maintien d'une saine culture éthique au sein de l'organisation.

POLITIQUE GOUVERNEMENTALE SUR L'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

La Financière agricole peut accorder une aide financière dans le cadre des programmes qu'elle adopte et pour lesquels elle en détermine les conditions et les limites d'application ou dans le cadre de ceux qu'elle administre en application de sa loi constitutive. Malgré l'absence d'acte réglementaire au sein de La Financière agricole, la volonté gouvernementale de poursuivre les efforts de simplification des formalités administratives pour les entreprises demeure une préoccupation importante dans l'élaboration et l'application de ses programmes. Quant à l'allégement administratif, cinq objectifs du Plan stratégique 2015-2018 de La Financière agricole sont visés par la politique gouvernementale.

Actions entreprises et résultats obtenus relativement à l'allégement administratif

ASSOUPLISSEMENT DES EXIGENCES

La Financière agricole a allégé le processus de traitement des dossiers en avis de dommages dont les indemnités sont inférieures à 5 000 dollars. Pour ces dossiers, le versement de l'indemnité est dorénavant automatisé à la suite de la réception de la déclaration de rendement de la part du producteur sans la nécessité de transmettre des pièces justificatives.

La Financière agricole a également augmenté de 90 jours le délai pour les dépôts au programme Agri-Québec. Ce nouveau délai, assorti d'une pénalité de 25 % du dépôt maximal autorisé, s'ajoute au premier délai de 90 jours sans pénalité. Cette mesure est rétroactive au 1^{er} janvier 2016.

REGROUPEMENT DES FORMALITÉS

Au cours de l'année 2016-2017, La Financière agricole a poursuivi la réalisation d'un projet de collecte unifiée des données financières. Ce projet a pour objectif d'offrir un mode de transmission électronique unique qui permettra à la clientèle d'envoyer en une seule étape les données financières exigées pour l'administration des programmes d'assurance et de protection du revenu et de financement. Il est prévu que la collecte unifiée des données financières soit disponible pour les clients et les préparateurs pour l'année de participation 2017.

SIMPLIFICATION DES COMMUNICATIONS TRANSMISES EN CONTINU À LA CLIENTÈLE

La Financière agricole s'est engagée, au cours des dernières années, dans un important projet de simplification visant une cohérence accrue et une diminution du volume des communications écrites de même qu'une bonification de leur contenu.

Les principaux objectifs inscrits au plan d'action de simplification des communications écrites destinées à la clientèle sont les suivants :

- Simplifier en révisant et vulgarisant l'ensemble des communications écrites ;
- Uniformiser la présentation des documents ;
- Réduire le volume de correspondance postale en optimisant l'utilisation des services électroniques.

L'organisation a concrétisé différentes actions prévues à son plan de simplification. Au 31 mars 2017, 80 % des documents identifiés à des fins de simplification ont fait l'objet de révisions. Les principales modifications effectuées en 2016 portent sur les normes de présentation et de rédaction des documents, la diminution du nombre de pages et également la réduction de la correspondance au profit de nos services électroniques. En outre, le nouveau site Web accessible, depuis le mois de février 2016, sur les plateformes mobiles a eu pour effet de générer une augmentation de plus de 26 % des visites à partir d'appareils mobiles par rapport à l'an dernier.

De surcroît, dans le cadre du sondage annuel sur la satisfaction de la clientèle administré au mois de mars 2017, plus des deux tiers des répondants sont d'avis que les documents fournis les aident à comprendre ce qu'ils ont à savoir ou à faire en matière de financement (75 %) et en matière d'assurances ou protection du revenu agricole (69 %) comparativement à un taux global de 67 % en 2016.

Les prochaines étapes consistent à poursuivre les efforts de simplification en continu au cours de 2017-2018.

SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES ET DES FORMULAIRES

Les producteurs de maïs-grain, de soya et de pommes de terre ont choisi d'être couverts par les programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus plutôt que par le programme ASRA. Ce choix démocratique des producteurs découlait d'une recommandation du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec. À la suite de ce choix, La Financière agricole a abrogé les protections ASRA pour ces secteurs, réduisant ainsi les chevauchements entre les programmes.

De plus, La Financière agricole a révisé le processus d'inscription du responsable du dossier en ligne d'une entreprise agricole en permettant à son actionnaire ou son propriétaire de se désigner à ce titre simplement en s'identifiant auprès du service de soutien de la prestation électronique de services. La révision a également permis de réduire le nombre de situations pour lesquelles il est impératif, pour une entreprise agricole, de fournir une résolution ou une procuration de même que le nombre de signatures requises.

RÉDUCTION DES DÉLAIS DE RÉPONSES AUX ENTREPRISES

La Financière agricole a doublé la fréquence d'émission des avis de dépôt aux programmes Agri-investissement et Agri-Québec et des avis de calcul des bénéficiaires des programmes Agri-stabilité et Agri-Québec Plus. De plus, le traitement des retraits automatisés pour les programmes Agri-investissement et Agri-Québec est passé d'une fréquence hebdomadaire à quotidienne. Par ailleurs, le délai maximal du dépôt de la contribution gouvernementale a été réduit de 15 à 10 jours.

Moyens technologiques et systèmes mis en place susceptibles d'alléger le fardeau administratif des entreprises

TÉLÉCHARGEMENT D'INFORMATION

La Financière agricole a introduit dans le dossier en ligne du producteur l'application IGO qui permet de consulter un plan de ferme de façon dynamique et dont certaines fonctionnalités peuvent servir dans la gestion de l'entreprise.

PRESTATION ÉLECTRONIQUE DE SERVICES

La Financière agricole améliore d'année en année sa prestation électronique de services. Régulièrement, des fonctionnalités sont ajoutées ou des modes de fonctionnement sont bonifiés afin que la clientèle puisse effectuer des transactions en ligne évitant ainsi des délais, l'utilisation de formulaires ou des démarches plus élaborées.

Depuis le 24 octobre 2016, les clients peuvent consulter leur état de compte en ligne, permettant d'avoir une vue d'ensemble des sommes à rembourser ou à recevoir ainsi que les détails sur leurs comptes, tout cela au sein d'une même page. Au 31 mars 2017, 5 213 accès à l'état de compte en ligne par la clientèle ont été dénombrés.

Aussi, pour la clientèle qui n'avait pas encore adhéré au dépôt direct, l'inscription à ce service peut s'effectuer directement en ligne. La mise à jour des coordonnées bancaires est aussi simplifiée par ce nouvel outil. Au 31 mars 2017, 221 clients ont adhéré au dépôt direct par l'inscription en ligne.

Autres mesures permettant de réduire le fardeau administratif des entreprises

La Financière agricole poursuit sa démarche relative à la mise en place de mesures pour simplifier ses processus et ses programmes destinés à sa clientèle. L'amélioration de ses modes de prestation de services et la modernisation de ses programmes sont notamment des enjeux qui sont clairement identifiés dans son Plan stratégique 2015-2018.

RÉVISION DES PROCESSUS ADMINISTRATIFS INTERNES

Assurance et protection du revenu

La Financière agricole a poursuivi ses travaux de simplification et de réduction du nombre de documents acheminés à sa clientèle. De plus, elle a réalisé une démarche *Lean* visant l'optimisation du processus d'établissement des paramètres en assurance récolte. Cette démarche avait pour objectifs de réduire le délai et les efforts de mise à jour des paramètres du programme et ainsi livrer les informations plus tôt à sa clientèle. Comme cela était prévu, une implantation partielle des solutions dégagées a été réalisée pour l'adhésion lors du printemps 2017, ce qui a permis de réduire de 57,5 % le nombre de jours requis et de 31,6 % les efforts de production. L'implantation totale des solutions est prévue pour l'adhésion de l'automne 2017.

Financement

Au cours de l'exercice 2016-2017, des simplifications dans l'octroi des subventions à la relève agricole ont été mises en place. En effet, grâce à la révision du Cadre de délégation en matière de financement, toutes les subventions à la relève et à l'investissement sont, depuis le mois de juillet 2016, déléguées en région afin d'en accélérer le traitement et d'en simplifier l'autorisation. De plus, les subventions à la relève peuvent maintenant être versées au cours du même exercice financier, permettant ainsi à la clientèle d'obtenir une subvention complète plus rapidement.

Par ailleurs, une amélioration a aussi été mise en place pour l'ensemble des entreprises agricoles. Depuis le mois d'avril 2016, les clients ont la possibilité de choisir la fréquence de leurs remboursements.

EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

Comme tous les ministères et organismes du gouvernement du Québec, La Financière agricole se doit de communiquer en français avec les personnes morales établies au Québec afin de répondre aux exigences de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration.

À cet égard, La Financière agricole détient un certificat attestant sa conformité aux dispositions de la Charte de la langue française relatives à la langue de l'Administration. L'organisation dispose également d'une Politique linguistique et d'une Politique d'acquisition des technologies de l'information et des communications en français. De même, une mandataire et un comité permanent veillent à l'application de ces politiques et suggèrent des mises à jour, au besoin.

En 2016-2017, La Financière agricole a procédé à l'actualisation de sa Politique linguistique. Elle est dans l'attente d'un avis de l'Office québécois de la langue française à ce sujet.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Conformément à l'article 59.1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après appelée «Loi sur l'accès», La Financière agricole a mis en place la Procédure sur la communication de renseignements personnels en vue de prévenir un acte de violence, dont un suicide. Celle-ci établit les conditions et les modalités suivant lesquelles les renseignements personnels peuvent être communiqués par les employés de l'organisme, sans le consentement de la personne concernée, dans les situations d'urgence mettant en danger la vie et la sécurité de toute personne.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2016-2017, le personnel de La Financière agricole a été avisé que lorsque des renseignements personnels et confidentiels doivent être transmis, par courrier électronique, à la clientèle, à des partenaires ou tout autre destinataire à l'externe de l'organisation, le courriel doit être sécurisé. En effet, tout le personnel de La Financière agricole doit s'assurer que les renseignements personnels transmis par courriel sont protégés par un dispositif de sécurité éprouvé.

Demandes d'accès à l'information

En 2016-2017, La Financière agricole a traité 271 demandes d'accès à des documents ou à des renseignements personnels et 99,6% de celles-ci ont été traitées dans les délais impartis par la Loi sur l'accès.

TABLEAU 27
Répartition des demandes d'accès reçues selon la nature

Nature de la demande	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Renseignements personnels	297	270	242
Documents administratifs	35	40	29
Total	332	310	271

TABLEAU 28
Répartition des demandes d'accès reçues selon le traitement

Traitement de la demande	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Demandes acceptées	328	308	266
Demandes partiellement acceptées	0	0	1
Demandes refusées	4	2	4 ¹
Demandes ayant fait l'objet d'une mesure d'accompagnement raisonnable	0	0	0
Demandes portées en révision à la Commission d'accès à l'information (CAI)	2	0	1
Demandes d'autorisation à la CAI de ne pas traiter la demande d'accès ²	1	0	0

1. Dispositions de la Loi sur l'accès justifiant les refus : 15, 22(2), 23, 37(2), 53 et 56

2. Dispositions de la Loi sur l'accès justifiant la demande : 137.1.

La Financière agricole ne s'est pas prévalu de l'article 11 de la Loi sur l'accès qui lui permet d'exiger le paiement des frais associés à la reproduction de documents.

Enfin, conformément à l'article 67.3 de la Loi sur l'accès, La Financière agricole tient un registre de communication de renseignements divulgués à des tiers lorsque l'autorisation préalable des personnes concernées n'est pas requise.

COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS À DES TIERS

Au cours de l'exercice financier 2016-2017, La Financière agricole a renouvelé trois ententes.

Deux d'entre elles ont été renouvelées avec les Producteurs de bovins du Québec. Celles-ci ont trait à la gestion des données d'abattage utilisées dans la détermination annuelle du gain de poids des bouvillons et bovins d'abattage assurables et aux données transmises par les producteurs de veaux de grain pour déterminer le nombre de veaux de grain assurables.

Quant à la troisième entente renouvelée, il s'agit de celle avec Les Éleveurs de porcs du Québec dans le cadre de la transmission des données relatives à la mise en marché et à la vente des porcs de même qu'aux déclarations du nombre et du lieu de naissance des porcelets entrés en atelier de finition.

De plus, en raison du retrait du produit Pommes de terre au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, La Financière agricole a mis fin à l'entente qui avait été conclue avec Les Producteurs de pommes de terre du Québec relative à la perception, par La Financière agricole, des contributions exigibles des producteurs assurés visés par le Plan conjoint des producteurs de pommes de terre du Québec.

Par ailleurs, au mois d'août 2016, La Financière agricole et Statistique Canada ont conclu une entente dans le but d'encadrer et de régir les conditions et les modalités de la communication, sans le consentement des personnes concernées, des renseignements personnels et confidentiels détenus par l'organisation dans le cadre de l'administration des programmes d'assurance récolte, Agri-stabilité et Agri-investissement. Cette communication s'effectue en vertu du paragraphe 3° de l'article 171 de la Loi sur l'accès voulant que la société doive communiquer des renseignements exigés par un organisme ayant le pouvoir de contraindre à leur communication.

Enfin, l'Entente concernant la communication des renseignements personnels entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, La Financière agricole et Agri-Traçabilité Québec inc. (ATQ), qui avait reçu un avis favorable de la Commission d'accès à l'information, a été mise à jour puisque l'objet de deux volets de l'entente étaient obsolètes, soit la perception des droits exigibles par la société en faveur d'ATQ ainsi que le volet de la fiabilité du système. Par la même occasion, le produit Veaux de lait a été retiré de l'entente puisque celui-ci n'est plus une production assurable au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles.

LISTE DES ENTENTES

La Financière agricole est autorisée à communiquer des renseignements à une tierce partie, sans le consentement de la personne concernée, selon les assises légales prévues à cette fin. La liste qui suit définit ces ententes et expose les raisons qui justifient la communication de renseignements personnels.

TABLEAU 29
Liste des ententes de communication de renseignements

Organisme	Justification
Association des producteurs de fraises et de framboises du Québec	Aux fins de l'application du Règlement sur les contributions des producteurs de fraises et de framboises à l'Association des producteurs de fraises et de framboises du Québec (RLRQ, chapitre M-35.1, r. 182), édicté en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (RLRQ, chapitre M-35.1).
Les Producteurs de bovins du Québec	Aux fins de la gestion des données d'abattage dans le produit Bouvillons et bovins d'abattage, afin de déterminer annuellement le gain de poids cumulé des bouvillons et bovins d'abattage assurables.
	Aux fins de la transmission de données et d'informations des producteurs de veaux de grain, pour déterminer le nombre de veaux assurables.
	Dans le cadre de la perception, par La Financière agricole, des contributions exigibles visées par le Plan conjoint des producteurs pour les produits Bouvillons et bovins d'abattage, Veaux d'embouche, Veaux de lait et Veaux de grain.
Les Producteurs de pommes de terre du Québec	Communication de renseignements détenus par La Financière agricole aux producteurs afin que ceux-ci obtiennent les informations nécessaires à l'application du plan conjoint et des différents règlements édictés en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (RLRQ, chapitre M-35.1).
Les Éleveurs de porcs du Québec	Aux fins de l'établissement du volume assurable du produit Porcs au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, Les Éleveurs de porcs du Québec transmettent les données relatives à la mise en marché et à la vente des porcs, d'une part, et celles relatives aux déclarations du nombre et du lieu de naissance des porcelets entrés en atelier de finition, d'autre part.
Les Producteurs de pommes du Québec	Relativement aux informations concernant la mise en marché des pommes du Québec à l'égard des transactions pour chacune des entreprises québécoises.
Centre d'études sur les coûts de production en agriculture	Dans le cadre du mandat qui a été confié au centre d'études par La Financière agricole de réaliser des études de coûts de production.
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et Agri-Traçabilité Québec inc.	La communication de renseignements est effectuée afin de permettre au ministre d'exercer les fonctions qui lui sont dévolues en matière de santé animale, notamment par la Loi sur la protection sanitaire des animaux (RLRQ, chapitre P-42) et son Règlement sur l'identification et la traçabilité de certains animaux (RLRQ, chapitre P-42, r. 7), et afin d'assurer la fiabilité du système d'identification à l'égard des bovins d'engraissement et des ovins. La transmission des données est effectuée afin de permettre la détermination de la période de possession des animaux requise par l'administration du Programme ASRA dans les produits Veaux d'embouche et Agneaux, ainsi que pour la gestion des identifiants pour tous les produits bovins et ovins.
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	Permettre au ministre d'obtenir des renseignements personnels et confidentiels des exploitations agricoles détenus par La Financière agricole afin de favoriser une plus grande coordination des actions et l'adoption de processus de travail performants, soit l'allègement des demandes de renseignements auprès des exploitations agricoles, et ainsi réduire la duplication administrative résultant des diverses obligations législatives et réglementaires auxquelles les parties sont assujetties.
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Dans le cadre de l'application de l'article 2.0.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) voulant que La Financière agricole doive communiquer, à la demande du ministère, tout renseignement lui permettant de s'assurer du respect de cette loi et de tout règlement régissant les activités agricoles.
Statistique Canada	Dans le cadre de l'application du paragraphe 3 de l'article 171 de la Loi sur l'accès, la société doit communiquer des renseignements exigés par un organisme ayant le pouvoir de contraindre à leur communication. À cet effet, Statistique Canada prévoit se servir des données afin de préciser quelles entreprises exercent des activités agricoles dans le Registre des entreprises de Statistique Canada, ainsi qu'à des fins de validation des données. Elles peuvent également être utilisées pour enrichir ou remplacer les données fournies par les répondants.

CENTRE D'ÉTUDES SUR LES COÛTS DE PRODUCTION EN AGRICULTURE

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), La Financière agricole a confié au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) le mandat de réaliser les études de coûts de production pour l'ensemble des produits agricoles couverts par le programme ASRA selon le calendrier convenu pour la révision des études de coûts de production.

La Financière agricole permet au CECPA de réaliser son mandat directement ou par impartition. Ainsi, le CECPA a mandaté une firme privée pour effectuer un audit de conformité de l'étude des coûts de production en ASRA pour les produits Veaux d'embouche et Bouvillons et bovins d'abattage. Dans le cadre de cette réalisation, le CECPA a mis à la disposition du mandataire les renseignements suivants :

- Les fichiers de renseignements personnels et confidentiels relatifs à la clientèle des produits Veaux d'embouche et Bouvillons et bovins d'abattage comme il est décrit à l'annexe 2 de la convention du 28 mars 2013;
- Les renseignements et documents personnels et confidentiels recueillis ou colligés lors de la réalisation de l'étude.

POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

REDDITION DE COMPTES SUR LA TARIFICATION 2016-2017

Conformément à la Politique de financement des services publics, La Financière agricole doit rendre compte de la tarification de ses biens et services. En 2016-2017, les revenus de tarification représentent 11 % du coût total des frais d'administration des programmes, ce qui est comparable au taux de 2015-2016.

TABLEAU 30

Frais exigibles dans le cadre du recouvrement d'une partie des coûts administratifs selon la Politique de tarification de La Financière agricole

Biens et services tarifés	2016-2017					2015-2016
	Revenus de tarification (000 \$)	Coût des biens et services (coût de revient) (000 \$)	Méthode de fixation	Dernière révision tarifaire	Mode d'indexation	Revenus de tarification (000 \$)
Programme de financement	2 507	22 018	DA	Avril 2016	¹	2 477
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	673	5 730	DA	Avril 2010	¹	1 261
Programme Agri-stabilité	827	6 076	²	²	²	853
Programme Agri-Québec	1 255	2 125	DA	Mars 2015	¹	485
Autres tarifs ³	457	s. o.	DA/Marché	Avril 2010	¹	459
Total des revenus de tarification relatifs aux coûts d'administration des programmes	5 719					5 535

1. Tarifs indexés annuellement au 1^{er} avril en appliquant, à leur valeur de l'année précédente, le taux d'indexation annuel du régime d'imposition des particuliers établi en vertu de la Loi sur les impôts (RLRQ, chapitre I-3).

2. Tarif fixé par un accord entre les paliers de gouvernement fédéral, provincial et territorial qui établissent le programme.

3. Concernent divers tarifs s'appliquant à toute la clientèle sans distinction relative à un programme en particulier.

DA : Décision administrative et analyse du coût de revient.

Marché : Comparable avec le marché ou les autres gouvernements.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS DE SERVICES

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.011) prévoit que La Financière agricole doit faire état des contrats de services octroyés dans son rapport annuel.

TABLEAU 31

Contrats de services dont la dépense est de 25 000\$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2017

Contrats	Nombre	Valeur (\$)
Contrats de services avec une personne physique ¹	1	176 000
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique ²⁻³	6	396 204
Total des contrats de services	7	572 204

1. Contrat accordé à une personne physique exploitant une entreprise individuelle laquelle s'est constituée en société par actions au cours de l'exercice.
2. Inclut les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.
3. Dans le cadre d'une entente de contribution entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, La Financière agricole a reçu le mandat d'agir à titre de maître d'œuvre pour le déploiement de l'outil de gestion des risques Agrométéo au Québec. À cet effet, un contrat d'une valeur de 783 164 \$ a été octroyé, dont un montant de 701 500 \$ est assumé par Agriculture et Agroalimentaire Canada. Le montant résiduel de 81 664 \$ est assumé par La Financière agricole et se reflète dans le total des contrats de services.



« L'idée de démarrer ma propre fromagerie a germé alors que j'enseignais la fabrication fromagère. En 2008, mon frère et moi avons acheté un troupeau de brebis laitières. Les conseillers de La Financière agricole du Québec ont été avec nous dès le début de notre projet de démarrage, et ma subvention à l'établissement a servi à défrayer certaines réparations et de l'équipement. Puis, en 2009, j'ai loué des ateliers de transformation et d'affinage déjà existants et ce fut l'une des décisions clés de notre réussite. Je transforme toujours mes produits dans des locaux loués et transporte notre lait et celui de quatre autres bergeries partenaires. »

Marie-Chantal Houde

Bergerie et Fromagerie Nouvelle France (Racine, Estrie)
Grande gagnante, Concours 2016 *Tournez-vous vers l'excellence!*

ANNEXES

ANNEXE 1

Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec

PRÉAMBULE

La Financière agricole du Québec (la « société »), instituée par la Loi sur La Financière agricole du Québec (chapitre L-0.1), est un organisme du gouvernement. Elle est assujettie à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (chapitre G-1.02).

La société a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire québécois.

Le conseil d'administration de la société est composé de quinze membres :

- Le président du conseil qui doit se qualifier comme membre indépendant ;
- Le président-directeur général qui en est membre d'office ;
- Le sous-ministre du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec qui en est membre d'office ;
- 12 autres membres :
 - 5 nommés parmi les personnes désignées par l'association accréditée en vertu de la Loi sur les producteurs agricoles (chapitre P-28), à savoir l'Union des producteurs agricoles (le « groupe d'intérêt »),
 - 7 membres qui doivent se qualifier comme indépendants.

Le conseil d'administration exerce ses responsabilités en donnant la primauté au respect de l'intérêt public, à une gouvernance inspirant la confiance du public envers les institutions gouvernementales et à la réalisation de la mission de la société. Dans son action, il s'appuie sur les valeurs éthiques qui guident la société et qui sont la rigueur, l'équité, l'excellence et le respect.

Ayant la qualité d'administrateur public au sens de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30), les membres du conseil d'administration de la société doivent, conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (chapitre M-30, r.1), se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des normes édictées par ce règlement.

Le présent code édicte des obligations déontologiques qui lient les membres du conseil d'administration de la société. Il tient compte des particularités inhérentes au mode de composition du conseil d'administration prévu dans la Loi sur La Financière agricole du Québec et reconnaît le besoin de certains de ses membres liés au groupe d'intérêt de le consulter et de lui faire rapport dans la limite de la confidentialité requise pour le bon fonctionnement du conseil d'administration.

SECTION I – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Le préambule fait partie intégrante du Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de La Financière agricole (le « Code »).
2. Le Code s'applique aux membres du conseil d'administration de La Financière agricole (les « administrateurs »), que ceux-ci soient qualifiés de membres indépendants ou non.

Il n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur lié au groupe d'intérêt de présenter la position de ce groupe et de la défendre, dans le respect des dispositions du présent Code.

3. Le Code a pour objet de préserver et de renforcer la confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration de la société, de favoriser une saine gestion de cette dernière et de responsabiliser les administrateurs.
4. En plus des dispositions du Code, l'administrateur est tenu de respecter les principes d'éthique et les règles déontologiques prévus au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics reproduits en annexe.

En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent. En outre, l'administrateur doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.

5. Aux fins d'application du Code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste et toute participation ou incitation à le poser.
6. L'administrateur a le devoir de prendre connaissance du Code, du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics ainsi que des politiques, des directives et des règles fixées par la société, de s'y conformer et d'en promouvoir le respect.

SECTION II – DEVOIR DE PRUDENCE ET DE DILIGENCE

7. Dans l'exercice de ses fonctions, l'administrateur fait preuve de prudence et de diligence en se conformant aux obligations édictées dans la présente section.
8. L'administrateur participe activement aux discussions et contribue efficacement aux délibérations du conseil d'administration afin de servir adéquatement les intérêts de la société et de sa clientèle. Il met à profit ses connaissances, ses aptitudes et son expérience de manière à assurer la saine gestion des affaires de la société.

Sauf pour un renseignement ou un fait pour lequel il est tenu à la confidentialité, l'administrateur révèle au conseil tout renseignement ou fait lorsqu'il sait que la communication de ce renseignement ou de ce fait pourrait avoir une influence significative sur une décision à prendre ou une action à poser.
9. L'administrateur consacre le temps nécessaire pour acquérir une connaissance de la mission et du fonctionnement de la société, de ses enjeux, des risques qui y sont associés ainsi que des défis à relever. Il met le temps et l'attention requis à la maîtrise des dossiers soumis au conseil d'administration.

L'administrateur se tient informé du contexte environnemental, économique, social et politique dans lequel la société évolue et exécute sa mission.
10. L'administrateur fait preuve d'assiduité aux séances du conseil d'administration et de ses comités.
11. L'administrateur s'assure de posséder l'information suffisante avant de prendre une décision et prend celle-ci sur la base des informations et des éléments dont il a connaissance.
12. Avant de participer à une décision par vote ou autrement, l'administrateur s'assure que celle-ci respectera l'ensemble des règles et politiques applicables à la société, à moins que la décision n'ait pour but de les modifier.
13. L'administrateur s'assure que les procès-verbaux reflètent adéquatement les discussions qui ont eu lieu et les décisions prises.

SECTION III – DEVOIR DE LOYAUTÉ

14. Pendant toute la durée de son mandat, l'administrateur agit avec loyauté envers la société et la mission qu'elle exécute.
15. L'administrateur a comme principal objectif l'intérêt de la société et ses décisions sont orientées sur la mission de la société et ses objectifs.
16. L'administrateur exerce un jugement objectif sur la conduite des affaires de la société en toute indépendance d'esprit. Il prend ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane ou incompatible avec la mission, la vision et les intérêts de la société afin de préserver l'intégrité et l'impartialité de cette dernière.
17. L'administrateur observe une règle de stricte neutralité et d'impartialité à l'égard de l'ensemble des partenaires de la société, qu'il s'agisse notamment d'institutions financières, d'avocats, de notaires, d'agronomes ou de comptables.

Réserve

18. L'administrateur fait preuve de réserve en tout temps sur les affaires de la société. Il s'abstient également de toute déclaration ou de prise de position incompatible avec la mission et les décisions de la société ou de nature à ternir sa réputation.
19. Avec les tiers, l'administrateur s'abstient notamment de toute intervention ou de tout commentaire relativement à toute affaire passée, présente ou future qui relève de la compétence de la société, de nature à faire naître des doutes sur son intégrité, celle du conseil d'administration ou celle de ses collègues.
20. Le président du conseil d'administration, le président-directeur général de la société et le sous-ministre du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec doivent faire preuve de réserve dans la manifestation de leurs opinions politiques partisans.

Confidentialité

21. L'administrateur est tenu à la discrétion quant à toute information dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et au respect du caractère confidentiel de l'information reçue.
22. L'administrateur ne peut pas non plus utiliser l'information confidentielle à son avantage personnel, ni à celui d'autres personnes, physiques ou morales, ni à celui du groupe d'intérêt.
23. Les obligations prévues aux articles 21 et 22 n'ont cependant pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié au groupe d'intérêt de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige à son égard le respect de la confidentialité.
24. Les délibérations du conseil d'administration, les positions défendues par les administrateurs ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels. Il en est de même des procès-verbaux.
25. L'administrateur a la responsabilité de prendre des mesures de sécurité visant à protéger la confidentialité de l'information à laquelle il a accès et doit notamment :
 - Éviter toute discussion pouvant révéler des informations confidentielles ;
 - Prendre des mesures appropriées pour assurer la protection matérielle des documents ;
 - Ne pas communiquer à une personne autre qu'un administrateur un document du conseil d'administration, en tout ou en partie, sans l'autorisation préalable de la société ;
 - Se départir de façon sécuritaire de tout document confidentiel du conseil d'administration qui n'est plus nécessaire à l'exécution de son mandat ;
 - Remettre, à la cessation de son mandat, sa tablette électronique ainsi que tout équipement détenu concernant le conseil d'administration au Secrétariat général.
26. L'administrateur s'assure en tout temps de ne communiquer que des renseignements reposant sur des faits véridiques.
27. Le président du conseil d'administration, le président-directeur général ou une autre personne que ce dernier autorise à agir à ce titre sont les seules personnes pouvant agir comme porte-parole officiel de la société.
28. Dans le cas où un administrateur s'adresse aux médias concernant les affaires de la société, il indique qu'il n'agit pas à titre de porte-parole de la société et s'assure de ne pas critiquer publiquement la société, la conduite de ses affaires, le conseil d'administration ou ses administrateurs et de ne pas attaquer publiquement ses décisions.

SECTION IV – RESPECT

29. L'administrateur doit agir avec respect dans ses relations avec les autres membres du conseil, le personnel de la société, la clientèle de celle-ci ainsi que toute autre personne avec qui il entre en relation.
30. L'administrateur évite, dans l'exercice de ses fonctions et la prise de ses décisions, toute forme de discrimination.

SECTION V – HONNÊTETÉ, IMPARTIALITÉ ET CONFLITS D'INTÉRÊTS

31. L'administrateur doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.
32. L'administrateur doit éviter, directement ou indirectement, de se placer dans une situation de conflit entre ses intérêts personnels et les obligations liées à la réalisation de son mandat. Il doit aussi éviter directement ou indirectement de se placer dans une situation pouvant jeter un doute raisonnable sur sa capacité à s'acquitter de ses devoirs avec honnêteté et impartialité.

L'administrateur qui croit se trouver dans une telle situation peut consulter le président du conseil d'administration afin de déterminer si tel est le cas.

33. Lorsqu'il constate qu'il se trouve dans une situation visée au premier alinéa de l'article 32, l'administrateur doit la divulguer immédiatement au président du conseil d'administration et y remédier sans tarder. Il doit en outre, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit de plus se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question.

Le secrétaire du conseil d'administration doit faire état, dans le procès-verbal de la séance du conseil visée, du retrait d'un administrateur de la séance et de son abstention aux délibérations et à la décision rendue.

34. Les situations de conflit d'intérêts peuvent être reliées à l'argent, aux liens familiaux ou personnels, à l'information, à l'influence ou au pouvoir.
35. Pour qu'il y ait conflit d'intérêts, il suffit d'une situation de conflit potentiel, d'une possibilité réelle, fondée sur des liens logiques, que l'intérêt personnel soit préféré à l'intérêt de la société. Il n'est pas nécessaire que l'administrateur ait réellement profité de sa charge pour servir ses intérêts ou qu'il ait contrevenu aux intérêts de la société. Le risque que cela se produise est suffisant pour créer le conflit, puisqu'il peut mettre en cause la crédibilité de l'organisation.
36. Les situations suivantes peuvent notamment constituer des conflits d'intérêts :
- Avoir directement ou indirectement un intérêt dans une délibération du conseil d'administration ;
 - Avoir directement ou indirectement un intérêt dans un contrat ou un projet de la société ;
 - Obtenir ou être sur le point d'obtenir un avantage personnel qui résulte d'une décision de la société ;
 - Avoir une réclamation litigieuse contre la société ;
 - Se laisser influencer par des considérations extérieures telles que la possibilité d'une nomination ou des perspectives d'offres d'emploi.
37. L'administrateur doit, notamment, éviter de se trouver dans une situation où lui, son conjoint ou un enfant de l'un ou de l'autre puisse indûment tirer profit, directement ou indirectement, d'un contrat conclu pour la société ou influencer la prise de décision de celle-ci.
38. Un administrateur ne doit pas offrir ni dispenser, sur une base contractuelle, un service-conseil ou d'autres services à la société, que ce soit à titre personnel ou par l'intermédiaire d'une entité dans laquelle lui ou son conjoint détient des intérêts.
39. L'administrateur à temps plein ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la société. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit, notamment par succession ou donation, et ce, pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Admissibilité aux programmes

40. Sous réserve de l'article 41, l'administrateur est exclu de l'admissibilité aux divers programmes administrés par la société, et ce, tant personnellement que par l'intermédiaire d'une compagnie, d'une société ou d'autres groupes dont il serait membre ou ferait partie sans égard au pourcentage de participation détenu. Il est également exclu de tout appel d'offres fait dans le cadre de la réalisation de garanties prises en vertu de l'un ou l'autre des programmes administrés par la société.
41. L'administrateur nommé à la suite d'une désignation par l'Union des producteurs agricoles, conformément à l'article 6 de la Loi sur La Financière agricole du Québec, qui sollicite une aide financière de la société ou participe à un programme administré par la société directement ou en relation avec une entreprise agricole à titre d'actionnaire, d'administrateur, de dirigeant, de conseiller, de contractant ou d'employé, peut le faire si l'aide demandée ou la participation satisfont aux exigences suivantes :
- L'administrateur en cause ne participe ni n'influence de quelque manière les délibérations et la décision de la société concernant cette aide ou cette participation ;
 - L'aide est accordée ou la participation s'effectue selon le processus décisionnel en vigueur au sein de la société.

Utilisation personnelle des biens et de ressources de la société à des fins personnelles

42. L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la société avec les siens et ne peut pas utiliser les biens et les ressources humaines, financières ou informationnelles de la société au-delà de ce qui est autorisé par celle-ci ni au profit de tiers.

Cadeaux, marques d'hospitalité et autres avantages

43. Sous réserve de l'article 44, l'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accepter ou solliciter des cadeaux, des marques d'hospitalité ou d'autres avantages, que ce soit de la société ou d'un tiers. Il ne peut pas non plus accepter, directement ou indirectement, de traitements de faveur ou de prix préférentiels d'un fournisseur existant ou éventuel de la société.

- 44.** L'administrateur peut accepter des cadeaux, des marques d'hospitalité ou d'autres avantages, seulement s'ils répondent aux critères suivants :
- Ils découlent d'activités ou d'événements liés à la réalisation de son mandat ;
 - Ils ne compromettent pas, ni ne semblent compromettre, son objectivité, son intégrité ou son impartialité ni celles de la société ou de toute autre personne et, dans tous les cas, sont d'usage et d'une valeur modeste. S'ils ne sont pas d'usage et d'une valeur modeste, l'administrateur doit en aviser le président du conseil d'administration et les remettre au président-directeur général de la société pour qu'il en dispose.

SECTION VI – OBLIGATIONS POSTÉRIEURES AU MANDAT

- 45.** Après avoir cessé d'être administrateur, ce dernier doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la confidentialité de l'information à laquelle il a eu accès durant son mandat.
- 46.** L'administrateur ne peut pas agir de manière à tirer un avantage indu de sa charge antérieure. Il ne peut pas non plus donner à quiconque des conseils fondés sur des renseignements qui ne sont pas accessibles au public et qu'il a obtenus pendant qu'il siégeait au conseil d'administration concernant la société ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il a eu des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat, à l'exception du groupe d'intérêt auquel il est lié.
- 47.** Il est également interdit à l'administrateur, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre activité à laquelle la société est partie et à propos de laquelle il détient de l'information qui n'est pas accessible au public.
- 48.** Les administrateurs en fonction ne peuvent pas traiter, dans les circonstances qui sont prévues à l'article précédent, avec l'administrateur qui y est visé, dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.
- 49.** Les articles 47 et 48 n'ont pas pour effet d'empêcher un administrateur sortant lié au groupe d'intérêt de traiter avec un administrateur membre d'office du conseil d'administration, dans la mesure où il agit au nom du groupe d'intérêt.

SECTION VII – MODALITÉS D'APPLICATION

Déclaration d'intérêt

- 50.** Lorsqu'un administrateur entre en fonction à la société, il doit remplir le formulaire « Déclaration faite conformément à l'article 50 du Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec » et le remettre au président du conseil d'administration. Dans ce formulaire, il est notamment requis :
- de fournir les renseignements sur tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut ou pourrait faire valoir contre la société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur ;
 - d'indiquer si lui-même, son conjoint ou un enfant de l'un ou de l'autre participe à un programme administré par la société en matière, entre autres, de financement, d'assurance ou de protection du revenu ;
 - de signer une déclaration stipulant que l'administrateur a lu et compris le Code et qu'il s'y conformera.
- 51.** Un administrateur doit également déclarer, en cours d'année et dès qu'il en a connaissance, toute modification à sa déclaration en transmettant un avis par écrit au président du conseil d'administration.
- 52.** Lorsque la déclaration d'intérêt concerne le président du conseil d'administration, elle est remise au Secrétariat général.
- 53.** En avril de chaque année, l'administrateur est tenu de mettre à jour la déclaration contenant cette information. Il doit également confirmer annuellement qu'aucun changement n'est survenu dans sa situation, le cas échéant.

Signalement

54. Le respect du Code et du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics est une responsabilité partagée par chacun des administrateurs. L'administrateur qui connaît ou qui a un doute raisonnable quant à l'existence d'une situation susceptible de contrevenir au Code ou à ce règlement est invité à le signaler, de façon confidentielle, au président du conseil d'administration, lequel peut en saisir le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles ou le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif. Le signalement doit comporter les informations suivantes :

- L'identité de l'auteur ou des auteurs impliqués ;
- La description de la situation ;
- La date ou la période de la survenance ou de l'émergence de la situation ;
- Une copie de tout document qui soutient le signalement.

55. Lorsque cette situation concerne le président du conseil d'administration, le signalement est adressé au secrétariat général de la société qui, le cas échéant, le transmet au secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

Défaut de conformité et sanctions

56. Un défaut de conformité à l'une ou l'autre des dispositions du Code ou du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics peut entraîner une sanction qui différera selon la nature, la gravité et la persistance du manquement. À cet effet, le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est, conformément à ce règlement, l'autorité compétente pour agir.

57. Lorsqu'il existe des motifs raisonnables de croire qu'un administrateur n'a pas respecté l'une ou l'autre des dispositions du présent Code ou du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, le président du conseil d'administration entreprend, auprès de l'autorité compétente, les démarches visant l'application du processus disciplinaire applicable en vertu de ce règlement.

58. La sanction qui peut être imposée est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation du mandat.

Surveillance

59. Le président du conseil d'administration s'assure du respect, par les administrateurs, des règles de déontologie prévues au présent Code et au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

SECTION VIII – DISPOSITIONS FINALES

60. Le président du conseil d'administration traite les déclarations d'intérêt et fournit aux administrateurs qui en font la demande des avis sur ces déclarations ou sur toute autre question de nature éthique ou déontologique. À cette fin, il peut prendre conseil auprès du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles.

61. Lorsque la situation le requiert, en raison, notamment, d'un enjeu concernant la responsabilité ou le bon fonctionnement du conseil, le président en saisit le conseil et l'informe du suivi qu'il entend y apporter.

62. Le Secrétariat général tient des archives où il conserve, notamment, les déclarations des administrateurs, les divulgations et les attestations qui doivent être transmises en vertu du Code ainsi que les rapports, les décisions et les avis consultatifs en découlant.

63. Conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles veille à l'élaboration, à l'évaluation et à la mise à jour du Code. Il assiste également le président du conseil d'administration et le conseil d'administration concernant l'application du Code.

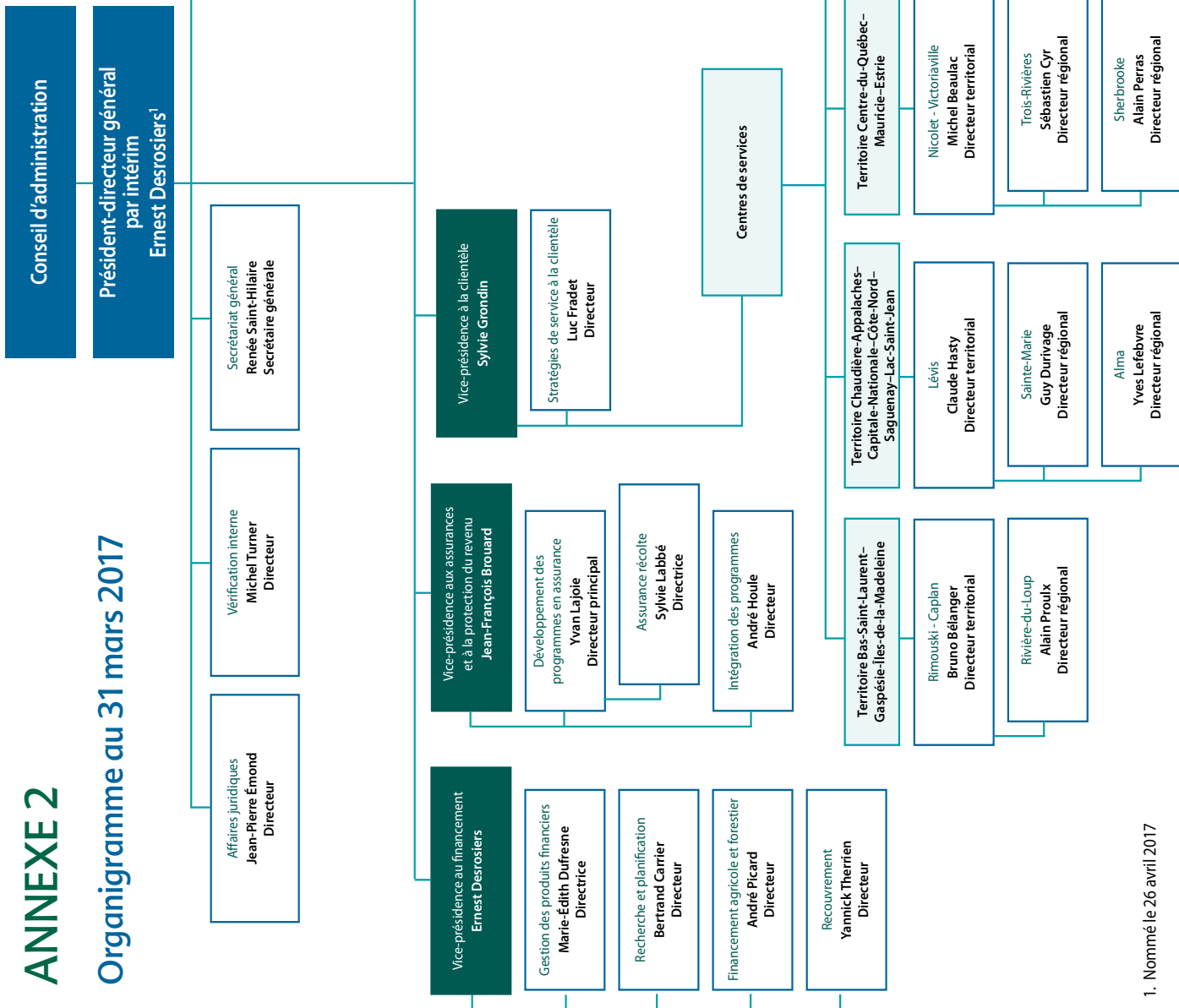
64. Conformément à l'article 38 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le Code est publié annuellement par la société dans son rapport d'activités.

65. Le présent Code a été adopté par le conseil d'administration à sa séance du 20 mars 2015.

66. Le présent Code entre en vigueur le 1^{er} avril 2015. Il remplace le code adopté par le conseil d'administration le 17 mai 2002, tel que modifié le 16 décembre 2010.

ANNEXE 2

Organigramme au 31 mars 2017



1. Nommé le 26 avril 2017

ANNEXE 3

Bureaux de La Financière agricole

SIÈGE SOCIAL

1400, boulevard Guillaume-Couture
Lévis (Québec) G6W 8K7
Téléphone : 418 838-5602
Télécopieur : 418 833-3871
financiereagricole@fadq.qc.ca
www.fadq.qc.ca

CENTRES DE SERVICES

Téléphone sans frais :
1 800 749-3646
Traitement des données financières :
1 877 861-2272

Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec

Rouyn-Noranda

53, rue du Terminus Ouest, bureau 204
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2P4
Téléphone : 819 763-3759
Télécopieur : 819 763-3617
abitibi@fadq.qc.ca

Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Caplan

C. P. 500
34-A, boulevard Perron Ouest
Caplan (Québec) G0C 1H0
Téléphone : 418 388-2689
Télécopieur : 418 388-2926
caplan@fadq.qc.ca

Rimouski

Bureau 2.10
337, rue Moreault
Rimouski (Québec) G5L 1P4
Téléphone : 418 727-3586
Télécopieur : 418 727-3564
rimouski@fadq.qc.ca

Rivière-du-Loup

Bureau 200
125, rue Jacques-Athanase
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 5H2
Téléphone : 418 867-1264
Télécopieur : 418 867-4126
riviere-du-loup@fadq.qc.ca

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Alma

Bureau 208
100, avenue Saint-Joseph Sud
Alma (Québec) G8B 7A6
Téléphone : 418 668-2369
Télécopieur : 418 662-2811
alma@fadq.qc.ca

Centre-du-Québec

Nicolet

460, boulevard Louis-Fréchette
1^{er} étage
Nicolet (Québec) J3T 1Y2
Téléphone : 819 293-6991
Télécopieur : 819 293-8426
nicolet@fadq.qc.ca

Victoriaville

Bureau 200
767, boulevard Pierre-Roux Est
Victoriaville (Québec) G6T 1S7
Téléphone : 819 758-8239
Télécopieur : 819 752-7950
victoriaville@fadq.qc.ca

Chaudière-Appalaches, Capitale-Nationale et Côte-Nord

Lévis

Bureau 079
5410, boulevard Guillaume-Couture
Lévis (Québec) G6V 4Z2
Téléphone : 418 833-7575
Télécopieur : 418 835-0587
levis@fadq.qc.ca

Sainte-Marie

Bureau 200, Place Mariville
1068, boulevard Vachon Nord
Sainte-Marie (Québec) G6E 1M6
Téléphone : 418 386-8084
Télécopieur : 418 386-8092
sainte-marie@fadq.qc.ca

Estrie

Sherbrooke

Bureau 1.20
4260, boulevard Bourque
Sherbrooke (Québec) J1N 4B3
Téléphone : 819 820-3393
Télécopieur : 819 820-3925
sherbrooke@fadq.qc.ca

Outaouais

Gatineau

Bureau 100
999, rue Dollard
Gatineau (Québec) J8L 3E6
Téléphone : 819 986-1997
Télécopieur : 819 986-1529
gatineau@fadq.qc.ca

Laurentides, Lanaudière, Laval et Montréal

L'Assomption

C. P. 3250
300, rue Dorval
L'Assomption (Québec)
J5W 4M9
Téléphone : 450 589-2204
Télécopieur : 450 589-9727
assomption@fadq.qc.ca

Saint-Eustache

7, chemin de la Grande-Côte
Saint-Eustache (Québec) J7P 5L3
Téléphone : 450 472-1140
Télécopieur : 450 472-3911
saint-eustache@fadq.qc.ca

Mauricie

Trois-Rivières

Bureau 01
5195, boulevard des Forges
Trois-Rivières (Québec) G8Y 4Z3
Téléphone : 819 371-6609
Télécopieur : 819 371-6970
trois-rivieres@fadq.qc.ca

Montérégie

La Prairie

Bureau 245
170, boulevard Taschereau
La Prairie (Québec) J5R 5H6
Téléphone : 450 444-1678
Télécopieur : 450 444-1748
laprairie@fadq.qc.ca

Salaberry-de-Valleyfield

Bureau 108
157, rue Victoria
Salaberry-de-Valleyfield
(Québec) J6T 1A5
Téléphone : 450 370-3040
Télécopieur : 450 370-3045
valleyfield@fadq.qc.ca

Saint-Hyacinthe

Bureau 204
3100, boulevard Laframboise
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4Z4
Téléphone : 450 778-6635
Télécopieur : 450 778-6610
saint-hyacinthe@fadq.qc.ca

Saint-Jean-sur-Richelieu

875, 1^{re} Rue
Saint-Jean-sur-Richelieu
(Québec) J2X 3C7
Téléphone : 450 346-8780
Télécopieur : 450 358-9780
saint-jean@fadq.qc.ca



ÉTATS FINANCIERS 2016-2017



TABLE DES MATIÈRES

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Rapport de la direction.....	164
Rapport du comité de vérification.....	165
Rapport de l'auditeur indépendant.....	166
État consolidé des résultats et de l'excédent cumulé.....	168
État consolidé de la situation financière.....	169
État consolidé de la variation des actifs financiers nets.....	170
État consolidé des flux de trésorerie.....	171
Notes complémentaires.....	172

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

Rapport du fiduciaire.....	207
Rapport de l'auditeur indépendant.....	208
Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	
État du résultat global.....	210
État de la variation du déficit cumulé.....	210
État de la situation financière.....	211
État des flux de trésorerie.....	212
Fonds d'assurance récolte	
État du résultat global.....	213
État de la variation de l'avoir net.....	213
État de la situation financière.....	214
État des flux de trésorerie.....	215
Notes afférentes aux états financiers.....	216

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec (la Société) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées, lesquelles respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers consolidés fiables.

La Financière agricole du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Financière agricole du Québec doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance et à l'ajustement des paramètres dans l'établissement de la provision générale pour garanties de prêts.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Pour La Financière agricole du Québec,



Ernest Desrosiers
Président-directeur général



Richard Laroche
Directeur général de l'administration

Lévis, le 16 juin 2017

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le comité de vérification est composé exclusivement d'administrateurs externes et entièrement indépendants de l'organisation. Il relève directement du conseil d'administration.

Le comité rencontre deux fois l'an le Vérificateur général du Québec, lequel a un accès libre et direct au comité.

Les membres du comité ont examiné les états financiers consolidés dressés par la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2017 et en ont discuté avec la haute direction de l'organisation.

Le comité a également discuté avec le Vérificateur général du Québec des normes comptables et d'audit en vigueur pour le présent exercice, tout comme il a examiné les commentaires de ce dernier.

Compte tenu des vérifications et examens effectués, le comité de vérification a recommandé l'adoption des états financiers consolidés audités au conseil d'administration.

Pour La Financière agricole du Québec,



Pascale Mongrain

Présidente du comité de vérification

Lévis, le 16 juin 2017



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de La Financière agricole du Québec, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2017, l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé, l'état consolidé de la variation des actifs financiers nets et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

OPINION

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Financière agricole du Québec au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,

Handwritten signature of Guylaine Leclerc in blue ink, followed by the text "FCPA Auditrice, FCA".

Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Québec, le 16 juin 2017

La Financière agricole du Québec

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017 (en milliers de dollars)

	2017		2016
	Budget	Réel	Réel
REVENUS			
Contribution du gouvernement du Québec (note 3)	438 937	439 097	451 442
Contribution du gouvernement du Canada (note 4)	81 493	60 382	67 758
Contributions des participants au programme Agri-stabilité	6 300	2 169	(1 104)
Droits administratifs	5 507	5 719	5 535
Intérêts - Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	702	1 915	1 603
Revenus de placement (note 5)	10 737	23 246	20 094
Quote-part des résultats des placements en participation (note 15)	-	783	884
Distribution - Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles (note 6)	-	13 507	-
Autres revenus	3 209	2 628	1 808
	546 885	549 446	548 020
CHARGES			
Contribution au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	82 344	94 367	81 830
Contribution au Fonds d'assurance récolte	36 155	33 106	35 863
Programme Agri-stabilité (note 7)	51 700	17 199	23 079
Programme Agri-investissement (note 7)	33 100	33 485	34 159
Programme Agri-Québec (note 7)	134 200	141 755	40 729
Programme Agri-Québec Plus (note 7)	25 300	12 814	5 336
Subvention à l'investissement et contribution au paiement de l'intérêt	3 500	1 035	2 717
Programme d'appui financier à la relève agricole	12 300	11 840	11 617
Autres programmes	210	158	(9)
Provision pour garanties de prêts (note 23)	5 400	2 455	2 220
Frais d'administration (note 8)	59 373	53 926	53 224
Intérêts	100	1 215	1 271
Perte de valeur sur placements en billets à terme adossés à des actifs (note 15)	-	26	-
	443 682	403 381	292 036
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	103 203	146 065	255 984
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE		336 003	80 019
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE (note 9)		482 068	336 003

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Financière agricole du Québec

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 2017 (en milliers de dollars)

	2017	2016
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	93 791	132 604
Créances et revenus de placement à recevoir (note 10)	5 079	2 979
À recevoir de Capital Financière agricole inc. (note 11)	60	1 463
À recevoir du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles (note 12)	209 347	104 055
À recevoir du gouvernement du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	139	289
À recevoir du gouvernement du Canada (note 13)	72 578	75 409
Prêts et ouverture de crédit (note 14)	42 293	44 917
Placements (note 15)	641 277	514 750
	1 064 564	876 466
PASSIFS		
Emprunt temporaire (note 16)	–	38 974
Charges à payer (note 17)	5 290	6 686
Comptes des participants au programme Agri-investissement (note 18)	64 547	64 626
Comptes des participants au programme Agri-Québec (note 19)	190 600	141 162
Revenus reportés (note 20)	47 364	41 460
Dû au gouvernement du Canada, sans intérêt ni modalité de remboursement	552	780
Dû aux Fonds (note 21)	12 350	1 456
Dettes à long terme (note 22)	32 055	32 188
Provision pour programme Agri-stabilité (note 7)	18 935	35 973
Provision pour programme Agri-investissement (note 7)	31 276	36 202
Provision pour programme Agri-Québec (note 7)	76 415	42 667
Provision pour programme Agri-Québec Plus (note 7)	15 777	10 201
Provision pour garanties de prêts (note 23)	74 636	73 342
Provision pour vacances	4 731	4 794
Provision pour congés de maladie (note 24)	14 147	15 136
	588 675	545 647
ACTIFS FINANCIERS NETS	475 889	330 819
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations (note 25)	6 179	5 184
EXCÉDENT CUMULÉ (note 9)	482 068	336 003

Compte dédié aux garanties de prêts (note 26)

Obligations contractuelles (note 27)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Ernest Desrosiers
Président-directeur général



Martin Cartier
Vice-président du conseil d'administration

La Financière agricole du Québec

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017 (en milliers de dollars)

	2017		2016
	Budget	Réel	Réel
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	330 819	330 819	76 746
Excédent de l'exercice	103 203	146 065	255 984
Variation due aux immobilisations			
Acquisitions		(2 207)	(3 353)
Produit de disposition d'immobilisations		7	11
Gain sur disposition d'immobilisations		(7)	(11)
Amortissement		1 212	1 442
		(995)	(1 911)
VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	103 203	145 070	254 073
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	434 022	475 889	330 819

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Financière agricole du Québec

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017 (en milliers de dollars)

	2017	2016
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	146 065	255 984
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie:		
Amortissement des immobilisations	1 212	1 442
Gain sur disposition d'immobilisations	(7)	(11)
Gain sur disposition de billets à terme adossés à des actifs	(7 822)	(365)
Perte de valeur sur placement en billets à terme adossés à des actifs	26	-
Quote-part des résultats des placements en participation	(783)	(884)
Variation de la provision pour garanties de prêts	1 294	1 685
	139 985	257 851
Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement (note 28)	(23 525)	18 839
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	116 460	276 690
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
À recevoir de Capital Financière agricole inc.	1 403	2 969
Encaissements de prêts et ouverture de crédit	42 124	41 237
Ouverture de crédit	(39 500)	(39 000)
Produit de disposition de billets à terme adossés à des actifs	77 763	1 915
Acquisition de placements	(195 711)	(191 235)
Produit de disposition de placements	-	80
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	(113 921)	(184 034)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations	(2 252)	(3 326)
Produit de disposition d'immobilisations	7	11
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(2 245)	(3 315)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts temporaires	(38 974)	990
Emprunts effectués	16	2 859
Emprunts remboursés	(149)	(99)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(39 107)	3 750
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(38 813)	93 091
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	132 604	39 513
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	93 791	132 604
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent:		
Encaisse	32 687	56 535
Dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec	7	31
Acceptations bancaires	32 139	38 179
Billets à escompte	28 958	37 859
	93 791	132 604

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017 (en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Financière agricole du Québec est une personne morale, constituée en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec* (RLRQ, chapitre L-O.1). La Société est gérée en partenariat avec le milieu agricole et a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Elle met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurances, de capital de risque et de financement agricole et forestier adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activité.

Également, la Société assure à un prêteur le remboursement des pertes de principal et des intérêts résultant d'un prêt agricole ou forestier ainsi que de certaines dépenses admises par le programme. En vertu de sa loi, la Société doit maintenir un compte exclusivement dédié à la couverture des risques éventuels de pertes découlant des engagements financiers bénéficiant de la garantie de remboursement (Compte dédié).

De plus, La Financière agricole administre, à titre de fiduciaire, le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance récolte, lesquels font l'objet d'états financiers distincts. En vertu de leur programme respectif, la Société assume une partie des primes annuelles.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Aux fins de la préparation de ses états financiers consolidés, la Société utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont l'établissement des dépenses de programmes, des provisions pour les programmes, pour les garanties de prêts, les vacances et les congés de maladie, la contribution du gouvernement du Canada et la contribution à recevoir de celui-ci, ainsi que de la moins-value durable sur les placements.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de La Financière agricole du Québec, Capital Financière agricole inc. et Financière agricole du Québec - Développement international.

MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Les comptes de La Financière agricole et de Financière agricole du Québec - Développement international sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers. Les opérations et les soldes intersociétés ont été éliminés lors de la consolidation.

La participation dans Capital Financière agricole inc. est comptabilisée selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. La quote-part du résultat net de l'entreprise revenant à la Société est comptabilisée aux résultats. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des méthodes comptables de l'entité avec celles de la Société.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017 (en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société identifie, évalue et gère ses risques financiers afin d'en minimiser l'effet sur ses résultats et sur sa situation financière. Elle gère ses risques financiers selon des paramètres précis, tels qu'on les présente à la note 30, et n'effectue aucune opération à des fins spéculatives ni n'utilise d'instruments dérivés.

Les actifs et les passifs financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les actifs financiers sont constitués de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des créances et revenus de placement à recevoir, des montants à recevoir de Capital Financière agricole inc., du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles, du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada, des prêts et ouverture de crédit, ainsi que des placements.

Les passifs financiers sont constitués de l'emprunt temporaire, des charges à payer à l'exception des avantages sociaux, des montants dus au gouvernement du Canada et aux Fonds, des dettes à long terme, de la provision pour vacances et enfin de la provision pour garanties de prêts.

REVENUS

a) Contributions des gouvernements

Les contributions des gouvernements sont comptabilisées en totalité lorsqu'elles sont autorisées et que la Société a atteint tous les critères d'admissibilité. Les contributions encaissées afférentes aux obligations non engagées par la Société à la date des états financiers sont inscrites comme étant des revenus reportés lorsque les stipulations répondent à la définition d'un passif.

b) Contributions des participants au programme Agri-stabilité

Les contributions des participants sont comptabilisées aux résultats lorsqu'un paiement relatif à ce programme est effectué ou provisionné. Les contributions reçues pour lesquelles aucune obligation n'est engagée par la Société à la date des états financiers sont inscrites au passif comme étant des revenus reportés.

c) Intérêts et revenus de placement

Les intérêts sur les prêts, les avances et les placements, à l'exception des intérêts sur les billets à terme adossés à des actifs (BTAA), sont constatés lorsqu'ils sont gagnés. Les intérêts sur les placements en BTAA sont constatés lorsque la Société a la certitude de pouvoir les encaisser.

d) Droits administratifs et autres revenus

Ces revenus sont constatés lorsqu'ils sont exigibles ou que le service a été rendu.

CHARGES

a) Contributions et dépenses de programmes

Les contributions aux Fonds sont comptabilisées lorsqu'elles sont exigibles en vertu de leur programme respectif ou de leur loi. Les dépenses de programmes sont portées aux charges de l'exercice lorsqu'elles sont autorisées, que le bénéficiaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

b) Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interemployeurs à prestations déterminées, compte tenu du fait que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017 (en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

ACTIFS FINANCIERS

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie, dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

b) Prêts et placements

Les prêts sont comptabilisés au coût diminués d'une provision pour pertes, le cas échéant, afin de présenter la valeur de recouvrement nette. Les variations survenues dans les provisions pour moins-value sont constatées à titre de charge dans les résultats. Les placements sont comptabilisés initialement au coût. Lorsque le placement subit une moins-value durable, sa valeur comptable est réduite et la baisse de valeur est constatée à titre de charge dans les résultats.

c) Partenariats commerciaux

Les participations dans Gestion Fira inc. et le Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite, sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. La quote-part du résultat net de l'entreprise revenant à la Société est comptabilisée aux résultats. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des méthodes comptables de l'entité avec celles de la Société.

PASSIFS

a) Comptes des participants à Agri-investissement et Agri-Québec

Les comptes des participants à Agri-investissement et Agri-Québec représentent le solde des comptes appartenant à chaque participant, à la suite des dépôts de ceux-ci, aux versements de la contribution de la Société et des revenus d'intérêts, le tout diminué des retraits effectués par les participants à la date de clôture.

b) Provisions pour programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus

Les provisions pour les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus représentent les montants estimés que la Société devra verser après le traitement des informations financières reçues par le participant ou à être transmises par ce dernier pour les années de participation se terminant au cours de l'exercice financier de la Société.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017 (en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

PASSIFS (SUITE)

c) Provision pour garanties de prêts

À titre de garant, la Société est exposée à la situation économique et aux risques propres aux secteurs agricole et forestier. Si les conditions économiques utilisées pour établir l'estimation de la provision étaient appelées à changer, les pertes réelles sur les prêts garantis pourraient varier par rapport à l'estimation faite.

La provision générale est établie selon la méthode d'actualisation des pertes en considérant un taux d'échec par maturité et de pertes moyennes selon le terme maximal du type de prêt garanti à la fin de l'exercice et un taux d'actualisation annuel de 5 %. Cette méthodologie fait l'objet de validations périodiques et d'une révision quinquennale dans le but de l'obtention d'une certification actuarielle.

La provision spécifique est établie selon une analyse cas par cas des prêts et ouvertures de crédit garantis au 31 mars pour lesquels un montant est en arrérages depuis plus de 180 jours ou lorsque les circonstances font douter de la possibilité de percevoir un jour le capital et les intérêts. La provision spécifique représente le solde du prêt ou de l'ouverture de crédit garanti, diminué de la valeur de réalisation des garanties.

d) Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation selon les hypothèses les plus probables. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

e) Provision pour vacances

La provision pour vacances n'est pas actualisée puisque les journées de vacances accumulées par les employés de la Société sont prises dans l'exercice suivant ou dans un avenir rapproché.

ACTIFS NON FINANCIERS

De part leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations

Les immobilisations suivantes sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie utile, selon la méthode linéaire et les durées suivantes, sauf s'ils sont en cours de développement :

Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Stations météorologiques	10 ans
Développement informatique	entre 5 et 10 ans
Améliorations locatives	entre 1 et 10 ans

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2017 (en milliers de dollars)

3. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le gouvernement du Québec accorde les contributions annuelles en vertu de décrets.

	2017	2016
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation :		
Contribution annuelle ⁽¹⁾	437 860	447 353
Contributions afférentes à l'administration des programmes du ministère	160	2 689
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs :		
Contribution annuelle pour l'administration du Programme de financement forestier	1 077	1 400
	439 097	451 442

(1) La contribution annuelle inclut un montant de 4 702 milliers de dollars (2016 : 4 651 milliers de dollars) pour couvrir le coût des intérêts sur le déficit cumulé des opérations antérieures au 31 mars 2010, présenté à la note 9.

4. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

La contribution du gouvernement du Canada s'établit en vertu de l'Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur une politique agricole, agroalimentaire et des produits agro-industriels *Cultivons l'avenir 2* relatif au :

	2017	2016
Programme Agri-protection pour :		
la contribution au programme	19 740	21 330
la contribution à l'administration	7 221	7 043
	26 961	28 373
Programme Agri-stabilité pour :		
la contribution au programme (note 7)	9 018	14 509
la contribution à l'administration	3 147	3 258
	12 165	17 767
Programme Agri-investissement pour :		
la contribution au programme (note 7)	20 091	20 496
la contribution à l'administration	1 165	1 122
	21 256	21 618
	60 382	67 758

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017 (en milliers de dollars)

5. REVENUS DE PLACEMENT

	2017	2016
Revenus de placement des fonds confiés à la Caisse	11 207	16 804
Revenu d'intérêts :		
Billets à terme adossés à des actifs	549	338
Placements temporaires	2 406	1 681
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 052	676
Prêts et ouverture de crédit	210	230
Gain sur disposition de billets à terme adossés à des actifs	7 822	365
	23 246	20 094

Les revenus de placement des fonds confiés à la Caisse se détaillent comme suit :

	2017		
	Compte dédié	Réserve	Total
Revenus nets de placement			
Revenu fixe	1 741	1 445	3 186
Actifs réels	1 202	-	1 202
Actions	1 426	900	2 326
Autres placements	1 239	291	1 530
	5 608	2 636	8 244
Gains à la vente de placements			
Revenu fixe	267	22	289
Actifs réels	666	-	666
Actions	1 490	146	1 636
Autres placements	406	(42)	364
	2 829	126	2 955
Intérêts sur dépôts à vue du fonds général	4	4	8
	8 441	2 766	11 207

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2017 (en milliers de dollars)

5. REVENUS DE PLACEMENT (SUITE)

	2016		
	Compte dédié	Réserve	Total
Revenus nets de placement			
Revenu fixe	2 024	293	2 317
Actifs réels	459	–	459
Actions	1 332	170	1 502
Autres placements	637	(230)	407
	4 452	233	4 685
Gains à la vente de placements			
Revenu fixe	1 785	–	1 785
Actifs réels	1 435	–	1 435
Actions	7 151	–	7 151
Autres placements	1 712	1	1 713
	12 083	1	12 084
Intérêts sur dépôts à vue du fonds général	19	16	35
	16 554	250	16 804

6. DISTRIBUTION - FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la direction du Fonds a mis fin à la protection pour le produit Veaux de lait. En décembre 2016, selon les dispositions permises au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, le conseil d'administration a entériné les modalités de disposition du surplus par le versement du tiers du montant à distribuer aux adhérents et les deux tiers à la Société. Le montant faisant l'objet de la distribution représente 19 250 milliers de dollars.

À la fin de juin 2016, la direction du Fonds a été informée par les représentants de la fédération spécialisée de l'Union des producteurs du secteur Pommes de terre du retrait de la couverture du Fonds à la fin de la période de couverture de l'année d'assurance se terminant le 31 juillet 2016. En mai 2017, le conseil d'administration a entériné les modalités de disposition du surplus du fonds s'élevant à 1 265,5 milliers de dollars au 31 mars 2017 par le versement du tiers du montant à distribuer aux adhérents et des deux tiers à la Société. La distribution s'effectuera au cours du prochain exercice financier.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017 (en milliers de dollars)

7. PROGRAMMES AGRI-STABILITÉ, AGRI-INVESTISSEMENT, AGRI-QUÉBEC ET AGRI-QUÉBEC PLUS

Les estimations de la provision de ces programmes et la contribution du gouvernement du Canada y afférente, selon le cas, sont sujettes à l'incertitude de mesure. Ces estimations peuvent substantiellement changer dans l'avenir si les informations, considérées par la direction pour établir les évaluations, devaient changer de manière significative. Les dépenses de ces programmes peuvent être plus ou moins élevées que les montants estimés, puisque l'évaluation est faite avant que toute l'information nécessaire pour traiter un dossier soit validée.

8. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2017	2016
Traitements et avantages sociaux	43 140	43 273
Transport et communication	2 625	2 097
Loyers	3 455	3 216
Services professionnels et administratifs	2 789	2 453
Fournitures et matériel	382	639
Entretien et réparations	323	104
Amortissement des immobilisations	1 212	1 442
	53 926	53 224

La répartition des frais d'administration se détaille comme suit:

	2017	2016
Programmes de financement agricole et forestier	22 018	21 208
Programme d'assurance récolte	12 190	11 984
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	5 730	6 567
Programme Agri-stabilité	6 076	6 289
Programme Agri-investissement	1 947	1 876
Programme Agri-Québec	2 125	1 735
Programme Agri-Québec Plus	945	1 137
Autres programmes	81	65
Capital Financière agricole inc.	52	54
Financière agricole du Québec - Développement international	2 762	2 309
	53 926	53 224

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017 (en milliers de dollars)

9. EXCÉDENT CUMULÉ

Le 19 novembre 2009, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation indiquait à la Société que le gouvernement prenait en charge la résorption du déficit cumulé des opérations au 31 mars 2010. À cet effet, une contribution spéciale de 380 millions de dollars a été versée à la Société le 31 mars 2010 établissant le solde du déficit cumulé à 586 490 milliers de dollars à la fin de cet exercice financier. Depuis, ce déficit a été réduit d'un montant de 69 730 milliers de dollars laissant un solde de 516 760 milliers de dollars au 31 mars 2016.

Également, tout surplus cumulé après le 31 mars 2010 doit être utilisé pour constituer une réserve afin de contrer les risques exceptionnels. À la suite d'une analyse actuarielle, le conseil d'administration a adopté, sous réserve des autorisations gouvernementales, la création et la capitalisation d'une réserve (Réserve) d'un montant maximum de 317 millions de dollars pour gérer les risques relatifs aux obligations financières de la Société pour les programmes d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus (AGRI).

Le 27 mai 2015, le gouvernement du Québec a donné son accord pour la création de celle-ci en fonction de la disponibilité des liquidités nécessaires provenant des excédents annuels générés par la Société. Une fois la capitalisation de la Réserve complétée, le solde du déficit cumulé des opérations au 31 mars 2010 à la charge du gouvernement sera résorbé à partir des excédents annuels générés par la Société. À la fin de l'exercice précédent, le compte de la Réserve s'élevait à 170 millions de dollars.

Au 31 mars 2017, La Financière agricole a complété la capitalisation du compte de la Réserve au montant maximum autorisé de 317 millions de dollars, conformément à la Politique sur la gestion de la réserve pour le programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus (réserve) laissant ainsi un excédent cumulé disponible de plus de 581 millions permettant de résorber en entier le déficit cumulé au 31 mars 2010.

Enfin, la Société détient une autre réserve afin de respecter les engagements financiers à l'égard des garanties de prêts accordées. Cette réserve, jusqu'à concurrence de 100 millions de dollars, correspond à l'excédent du Compte dédié sur la provision pour garanties de prêts et est ajustée au 31 mars de chaque fin d'année financière, conformément à la Politique de capitalisation du Compte dédié adoptée par le conseil d'administration.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017 (en milliers de dollars)

9. EXCÉDENT CUMULÉ (SUITE)

	2017				
	Évolution du déficit cumulé des opérations antérieures au 31 mars 2010	Évolution de l'excédent cumulé des opérations depuis le 1 ^{er} avril 2010	Réserve attribuable aux risques exceptionnels à l'ASRA et aux AGRI	Réserve attribuable aux garanties de prêts	Total
Solde au début	(516 760)	582 719	170 044	100 000	336 003
Répartition des résultats :					
Attribuable au déficit cumulé au 31 mars 2010 :					
Contribution du gouvernement du Québec (<i>note 3</i>)	4 702	-	-	-	4 702
Intérêts	(4 702)	-	-	-	(4 702)
Attribuable aux opérations de l'exercice courant	-	146 065	-	-	146 065
Excédent de l'exercice	-	146 065	-	-	146 065
Montant transféré à la réserve	-	(146 956)	146 956	-	-
	(516 760)	581 828	317 000	100 000	482 068
Montant affecté au remboursement du déficit	516 760	(516 760)	-	-	-
Solde à la fin	-	65 068	317 000	100 000	482 068

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017 (en milliers de dollars)

9. EXCÉDENT CUMULÉ (SUITE)

	2016				
	Évolution du déficit cumulé des opérations antérieures au 31 mars 2010	Évolution de l'excédent cumulé des opérations depuis le 1 ^{er} avril 2010	Réserve attribuable aux risques exceptionnels à l'ASRA et aux AGRI	Réserve attribuable aux garanties de prêts	Total
Solde au début	(516 760)	496 779	–	100 000	80 019
Répartition des résultats :					
Attribuable au déficit cumulé au 31 mars 2010 :					
Contribution du gouvernement du Québec (note 3)	4 651	–	–	–	4 651
Intérêts relatifs au déficit cumulé au 31 mars 2010	(4 651)	–	–	–	(4 651)
Attribuable aux opérations de l'exercice courant	–	255 984	–	–	255 984
Excédent de l'exercice	–	255 984	–	–	255 984
Montant transféré à la réserve	–	(170 044)	170 044	–	–
Solde à la fin	(516 760)	582 719	170 044	100 000	336 003

La réserve attribuable aux garanties de prêts est composée des éléments suivants:

	2017	2016
Compte dédié aux garanties de prêts (note 26)	174 636	173 342
Provision pour garanties de prêts (note 23)	(74 636)	(73 342)
	100 000	100 000

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017 (en milliers de dollars)

10. CRÉANCES ET REVENUS DE PLACEMENT À RECEVOIR

	2017	2016
Comptes clients	3 374	2 132
Revenus de placement		
Caisse de dépôt et de placement du Québec	1 045	299
Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements temporaires	578	432
Ouverture de crédit	82	77
Billets à terme adossés à des actifs	-	39
	1 705	847
	5 079	2 979

11. À RECEVOIR DE CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

	2017	2016
Portant intérêt aux taux de 0,93 % et de 0,95 %, échu le 26 avril 2016	-	1 400
Sans intérêt, remboursable annuellement jusqu'à concurrence de la marge bénéficiaire de l'année courante, majorée de la créance de cette même année	60	63
	60	1 463

12. À RECEVOIR DU FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

	2017	2016
Sans intérêt ni modalité de remboursement	194	260
Portant intérêt à des taux variant entre 1,13 % et 1,26 %, échéants jusqu'au 27 juin 2017 (2016: 1,1 % à 1,15 %, échus jusqu'au 31 mai 2016)	208 160	103 795
	208 354	104 055
Distribution à recevoir (note 6)	993	-
	209 347	104 055

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017 (en milliers de dollars)

13. À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU CANADA

	2017	2016
Sans intérêt ni modalité de remboursement		
En vertu de l'Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur une politique agricole, agroalimentaire et des produits agro-industriels <i>Cultivons l'avenir 2</i> relatif au :		
Programme Agri-stabilité	51 383	49 833
Programme Agri-investissement	20 339	24 069
Programme Agri-protection	244	608
Programme Agri-risques	544	820
Autres	68	79
	72 578	75 409

14. PRÊTS ET OUVERTURE DE CRÉDIT

	2017	2016
Ouverture de crédit autorisée de 40 millions de dollars, portant intérêt au taux de 2,45 %, échéant le 30 juin 2017, garantie par deux hypothèques mobilières (2016: 2,45 %, échu le 30 juin 2016)	39 500	39 000
Prêts sans intérêt, remboursables en quatre versements égaux, consécutifs et exigibles le 31 mars de chaque année, échéants le 31 mars 2017	2 747	5 809
Prêts portant intérêt à des taux variant entre 2,5 % et 8 %, échéants jusqu'en 2022	46	108
	42 293	44 917

	2017	2016
Solde des prêts et de l'ouverture de crédit dont l'échéance est de :		
moins d'un an	42 262	41 945
entre 1 et 5 ans	31	2 939
plus de 5 ans	–	33
	42 293	44 917

Les prêts avec intérêt ont été accordés en vertu de la *Loi sur le crédit agricole* et de la *Loi sur le crédit forestier*, dont l'application a pris fin respectivement le 10 août 1988 et le 29 juin 1984, et viendront à échéance au plus tard en avril 2018 et en janvier 2022. Le capital et les intérêts garantis par le Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec s'élèvent à 10 milliers de dollars (2016: 64 milliers de dollars).

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017 (en milliers de dollars)

15. PLACEMENTS

	2017		
	affectés	non affectés	total
Acceptations bancaires, à des taux variant entre 0,81 % et 0,95 %, échéants jusqu'au 30 juin 2017	–	77 530	77 530
Billets à escompte à des taux variant entre 0,84 % et 1,00 %, échéants jusqu'au 6 juillet 2017	–	55 273	55 273
Billets à terme adossés à des actifs	–	1 246	1 246
Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	486 913	248	487 161
Placements en participation	–	20 067	20 067
	486 913	154 364	641 277

	2016		
	affectés	non affectés	total
Acceptations bancaires au taux de 0,86 %, échus le 10 juin 2016	–	10 754	10 754
Billets à escompte à des taux variant entre 0,65 % et 0,86 %, échus jusqu'au 19 juillet 2016	–	77 586	77 586
Billets à terme adossés à des actifs	6 642	64 571	71 213
Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	336 744	–	336 744
Placements en participation	–	18 453	18 453
	343 386	171 364	514 750

	2017	2016
Les placements sont affectés aux paiements suivants:		
Garanties de prêts (<i>note 1</i>)	169 913	173 342
Contributions à l'ASRA et aux AGRI (<i>note 9</i>)	317 000	170 044
	486 913	343 386

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017 (en milliers de dollars)

15. PLACEMENTS (SUITE)

BILLETTS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS

Les billets à terme adossés à des actifs (BTAA) sont assortis d'échéances conçues pour correspondre aux échéances des actifs sous-jacents et viendront à échéance jusqu'au 15 juillet 2056.

Les billets de catégories A-1, A-2 et B portent intérêt au taux des acceptations bancaires moins 0,50 %. Les billets de catégorie C portent intérêt au taux des acceptations bancaires plus 20 %. Ces intérêts sont cumulatifs et payables seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1, A-2 et B auront été réglés intégralement. Quant aux billets des actifs inadmissibles, ils portent intérêt à un taux qui sera rajusté en fonction du rendement des actifs sous-jacents.

Pour établir la valeur des billets, la direction a estimé le montant qu'elle sera en mesure de récupérer ultérieurement sur la valeur nominale. À la suite de l'évaluation, la Société a constaté une baisse de valeur durable de 26 milliers de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2017 contrairement à aucune baisse de valeur au 31 mars 2016. Elle est d'avis que l'estimation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2017 en fonction de l'information disponible à ce jour. La moins-value est estimée selon une technique d'évaluation qui tient compte de la qualité du crédit des actifs sous-jacents, de certaines hypothèses et probabilités.

	2017		2016	
	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
Véhicules d'actifs-cadres 2				
Catégorie A-1	-	-	34 460	34 460
Catégorie A-2	-	-	32 801	32 747
Catégorie B	-	-	5 954	-
Catégorie C	588	-	2 267	-
Actifs inadmissibles	804	185	1 535	282
Véhicules d'actifs-cadres 3				
Actifs inadmissibles	3 945	1 061	4 652	1 672
	5 337	1 246	81 669	69 161
Autres	-	-	2 052	2 052
	5 337	1 246	83 721	71 213

Évolution de la valeur nominale et de la valeur comptable

	2017		2016	
	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
Solde au début	83 721	71 213	85 671	72 763
Disposition	(77 732)	(69 941)	(1 915)	(1 550)
Radiation	(652)	-	(35)	-
Perte de valeur de l'exercice	-	(26)	-	-
Solde à fin	5 337	1 246	83 721	71 213

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017 (en milliers de dollars)

15. PLACEMENTS (SUITE)

DÉPÔTS À PARTICIPATION À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Les dépôts à participation sont placés dans deux fonds particuliers à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) et sont exprimés en unités. Les unités sont remboursables sur préavis de cinq jours ouvrables avant le premier jour du mois suivant, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois.

Au 31 mars 2017, la valeur marchande des dépôts à participation du Compte dédié est de 199 009 milliers de dollars (2016: 188 200 milliers de dollars) et du compte de la Réserve est de 322 462 milliers de dollars (2016: 170 160 milliers de dollars). La direction considère que ces dépôts n'ont pas subi de moins-value durable au 31 mars 2017.

Le placement dans les dépôts à participation du Compte dédié contient des BTAA. Dans le cadre du plan de restructuration, la Caisse a pris des engagements associés aux BTAA, dont la quote-part attribuée à la Société est devenue échue avant terme suite à l'encaissement des trocs de défaillance de crédit (2016: 5 918 milliers de dollars).

PLACEMENTS EN PARTICIPATION

La Société détient 90,1 % des actions dans l'entreprise publique Capital Financière agricole inc., dont la mission est de soutenir, sous forme de capital de risque, des projets structurants pour le développement de la production agricole, de la transformation en région et de produits et services en amont ou en aval du secteur agricole.

La Société détient également 33,33 % des actions de Gestion Fira inc., une société privée agissant à titre de commandite ainsi que 33,33 % des parts dans le partenariat commercial Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite. Ce partenariat a été constitué principalement pour permettre à de jeunes entrepreneurs d'acquiescer une entreprise agricole au stade de démarrage ou déjà établie. Les activités de la société en commandite consistent à effectuer des prêts, à investir sous forme d'équité ou de quasi-équité, ou à effectuer des opérations de location-achat de terres agricoles dans le contexte de démarrage et de transfert d'entreprises agricoles situées au Québec. Au cours de l'exercice, la Société a effectué un investissement dans le fonds de 1,4 million de dollars (2016: 1,7 million de dollars) et a reçu 569,3 milliers de dollars en distribution de capital.

	2017	2016
Capital Financière agricole inc. ⁽¹⁾	14 595	13 742
Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc. ⁽²⁾	5 472	4 711
	20 067	18 453

	2017			
	Revenus	Charges	Résultats	Quote-part des résultats
Capital Financière agricole inc. ⁽¹⁾	2 016	1 069	947	853
Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc. ⁽²⁾	385	595	(210)	(70)
	2 401	1 664	737	783

(1) Selon les états financiers audités du 31 mars 2017, retraités selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

(2) Selon les états financiers audités du 30 septembre 2016, ajustés en fonction des résultats intérimaires du 31 mars 2017.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2017 (en milliers de dollars)

15. PLACEMENTS (SUITE)

PLACEMENTS EN PARTICIPATION (SUITE)

	2016			
	Revenus	Charges	Résultats	Quote-part des résultats
Capital Financière agricole inc. ⁽¹⁾	1 548	486	1 062	957
Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc. ⁽²⁾	346	564	(218)	(73)
	1 894	1 050	844	884

(1) Selon les états financiers audités du 31 mars 2016, retraités selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

(2) Selon les états financiers audités du 30 septembre 2015, ajustés en fonction des résultats intérimaires du 31 mars 2016.

	2017			2016
	Actifs	Passifs	Avoir net	Avoir net
Capital Financière agricole inc. ⁽¹⁾	16 129	207	15 922	14 974
Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc. ⁽²⁾	16 402	1 378	15 024	9 105
	32 531	1 585	30 946	24 079

(1) Selon les états financiers audités du 31 mars 2017, retraités en IFRS

(2) Selon les états financiers audités du 30 septembre 2016

16. EMPRUNT TEMPORAIRE

	2017	2016
Billet à escompte au taux de 0,88 % échu le 29 avril 2016	–	38 974

En vertu du décret 612-2016 du gouvernement du Québec, daté du 29 juin 2016, la Société est autorisée à contracter jusqu'au 30 juin 2017, des emprunts à court terme auprès d'institutions financières et d'autres prêteurs ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec. D'un montant initial autorisé de 350 millions de dollars (2016: 520 millions de dollars), le niveau du régime d'emprunts ainsi que les limites applicables diminuent au fur et à mesure que La Financière agricole capitalise la Réserve d'un montant équivalent. Au 31 mars 2017, le compte de la Réserve ayant atteint 317 millions de dollars avec une capitalisation additionnelle de 147 millions de dollars (2016: 170 millions de dollars), le régime d'emprunts se situe donc à 203 millions de dollars.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017 (en milliers de dollars)

16. EMPRUNT TEMPORAIRE (SUITE)

Les limites du régime d'emprunt représentent les montants exclusivement réservés aux besoins financiers suivants :

	2017	2016
Fonds fiduciaires	155 000	302 000
Ouverture de crédit	40 000	40 000
Capital Financière agricole inc.	8 000	8 000
	203 000	350 000

17. CHARGES À PAYER

	2017	2016
Programme d'appui financier à la relève agricole	601	2 611
Contribution au paiement de l'intérêt	584	746
Programme Agri-stabilité	180	195
Traitements	1 375	882
Avantages sociaux	583	525
Fournisseurs	1 689	1 486
Autres	278	241
	5 290	6 686

18. COMPTES DES PARTICIPANTS AU PROGRAMME AGRI-INVESTISSEMENT

	2017	2016
Solde au début	64 626	58 544
Dépôts des participants	38 717	31 265
Contributions versées par La Financière agricole du Québec	38 412	31 295
Intérêts distribués dans les comptes des participants	338	298
Retraits des participants	(77 546)	(56 776)
	64 547	64 626

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2017 (en milliers de dollars)

19. COMPTES DES PARTICIPANTS AU PROGRAMME AGRI-QUÉBEC

	2017	2016
Solde au début	141 162	147 689
Dépôts des participants	109 236	37 675
Contributions versées par La Financière agricole du Québec	108 603	37 906
Intérêts distribués dans les comptes des participants	764	747
Retraits des participants	(169 165)	(82 855)
Solde à la fin	190 600	141 162

20. REVENUS REPORTÉS

	2017	2016
Contributions des participants au programme Agri-stabilité		
Solde au début	41 047	32 230
Ajustements de contribution	(33)	(86)
Contributions versées par les participants	8 303	7 799
Contributions utilisées au paiement du programme	(3 030)	(2 925)
Contributions utilisées provisionnées	861	4 029
Solde à la fin	47 148	41 047
Droits administratifs	69	49
Contribution du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	-	103
Autres revenus	147	261
	47 364	41 460

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017 (en milliers de dollars)

21. DÛ AUX FONDS

	2017	2016
Fonds d'assurance récolte		
Sans intérêt ni modalité de remboursement	2 168	739
Portant intérêt aux taux de 1,006 % et de 1,007 %, échéants jusqu'au 15 juin 2017	8 000	-
	10 168	739
Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles, sans intérêt ni modalité de remboursement	2 182	717
	12 350	1 456

22. DETTES À LONG TERME

	2017	2016
Dû au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	6 109	6 166
Dû au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	65	65
Dû au ministère des Finances du Québec		
Sans intérêt ni modalité de remboursement	100	100
Sans intérêt, remboursable au plus tard le 31 décembre 2021	10 000	10 000
Sans intérêt, remboursable à la fin du mandat du Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite	15 338	15 322
Emprunts auprès de la Société québécoise des infrastructures, portant intérêt à des taux variant de 2,15 % à 3,33 %, remboursables par versements mensuels variant de 878 \$ à 3 372 \$, échéants jusqu'au 1 ^{er} mars 2027	443	535
	32 055	32 188

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2017 (en milliers de dollars)

22. DETTES À LONG TERME (SUITE)

Les versements en capital à effectuer au cours des exercices subséquents se détaillent comme suit:

2018	62
2019	63
2020	63
2021	34
2022	10 034
2023 et suivants	187
Indéterminés	21 612
	32 055

23. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS

	2017	2016
Solde au début	73 342	71 657
Débours de garanties	(1 209)	(553)
Recouvrement	48	18
Provision pour garanties de prêts	2 455	2 220
Solde à la fin	74 636	73 342
La provision se répartit comme suit:		
Provision spécifique	5 201	5 337
Provision générale	69 435	68 005
	74 636	73 342

La provision est établie à l'égard du portefeuille global de prêts et ouvertures de crédit garantis de 4 914,4 millions de dollars (2016: 4 730,5 millions de dollars) dont 13,1 millions de dollars fait l'objet d'une provision spécifique au 31 mars 2017 (2016: 17,4 millions de dollars).

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017 (en milliers de dollars)

23. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS (SUITE)

GARANTIES DE PRÊTS

Les montants autorisés pour les prêts et ouvertures de crédit se répartissent comme suit:

	2017		2016	
	Montant utilisé	Montant inutilisé	Montant utilisé	Montant inutilisé
Prêts	4 895 611	480 993	4 714 354	398 605
Ouvertures de crédit	18 772	23 357	16 180	14 911
	4 914 383	504 350	4 730 534	413 516

La durée de la garantie correspond à la durée restante des prêts et ouvertures de crédit qui se répartit comme suit:

	2017	2016
moins de 5 ans	345 650	367 971
entre 5 et 10 ans	1 112 091	1 171 324
entre 10 et 15 ans	1 560 443	1 503 899
entre 15 et 20 ans	1 618 828	1 526 725
20 ans et plus	277 371	160 615
	4 914 383	4 730 534

Les soldes en principal et intérêt des prêts et ouvertures de crédit garantis portent intérêt aux taux suivants:

	2017	2016
moins de 4 %	3 861 122	3 928 344
de 4 % à 5,99 %	27 593	50 977
6 % et plus	261	814
taux variable établi selon les modalités du programme de financement en vertu duquel le prêt a été autorisé suivant les fluctuations du taux préférentiel	1 025 407	750 399
	4 914 383	4 730 534

La Société dispose de certains recours qui lui permettent de recouvrer, auprès de tiers, des sommes versées aux prêteurs à la suite de la mise en jeu de la garantie.

La nature des actifs détenus à titre de sûreté par les prêteurs se compose notamment d'unités d'exploitation agricole ou forestière, de quotas laitiers et de cautions. La Société garantit la perte résiduelle du prêteur.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017 (en milliers de dollars)

24. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE

Les membres du personnel de la Société bénéficient d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme, dont les coûts sont assumés en totalité par la Société.

Le programme permet aux employés de niveau professionnel d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement. Ce droit à l'accumulation cesse lorsque l'employé devient un membre du personnel d'encadrement. Les jours accumulés dans les banques de maladie de ces employés peuvent être monnayés à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ en préretraite ou de décès, et cela, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Ces employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite.

Quant aux fonctionnaires, depuis le 1^{er} avril 2017, ils peuvent accumuler annuellement les journées non utilisées de congé de maladie auxquelles ils ont droit annuellement, et ce, jusqu'à un maximum de 20 jours en banque. Toutes les journées accumulées et excédentaires seront payables l'année suivante et il n'y aura aucune possibilité de les utiliser dans un contexte de départ en préretraite. En ce qui concerne les banques de journées de maladie accumulés au 31 mars 2017, des dispositions transitoires sont prévues afin qu'elles soient épuisées d'ici le 1^{er} avril 2022, soit par une utilisation ou un transfert, sinon elles seront payables à 70 %.

La provision pour congés de maladie ne fait pas l'objet d'une capitalisation distincte pour en assurer le paiement.

	2017	2016
Solde au début	15 136	17 028
Prestations acquises	402	109
Prestations versées	(1 391)	(2 001)
Solde à la fin	14 147	15 136

PRINCIPALES HYPOTHÈSES UTILISÉES

La provision pour congés de maladie est estimée en considérant des strates d'âge, actualisées annuellement, et des principales hypothèses suivantes:

Taux d'indexation variant de 2,55 % à 4,05 % (2016: 3,30 % à 4,30 %);

Taux d'actualisation variant de 0,94 % à 3,44 % (2016: 1,01 % à 3,39 %);

Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs variant de 1 à 34 ans (2016: 2 à 33 ans).

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2017 (en milliers de dollars)

25. IMMOBILISATIONS

	2017		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Mobilier et équipement	958	803	155
Équipement informatique	1 423	897	526
Stations météorologiques	608	81	527
Développement informatique	16 993	12 327	4 666
Améliorations locatives	841	536	305
	20 823	14 644	6 179

	2016		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Mobilier et équipement	948	747	201
Équipement informatique	1 289	686	603
Stations météorologiques	562	27	535
Développement informatique	15 091	11 659	3 432
Améliorations locatives	841	428	413
	18 731	13 547	5 184

	2017		2016	
	Acquisitions	Dispositions	Acquisitions	Dispositions
Mobilier et équipement	9	-	94	98
Équipement informatique	250	115	460	1 262
Stations météorologiques	46	-	434	-
Développement informatique	1 902	-	1 525	-
Améliorations locatives	-	-	841	-
	2 207	115	3 354	1 360

Au 31 mars 2017, un montant de 3 364 milliers de dollars (2016: 1 800 milliers de dollars) en développement informatique n'est pas amorti compte tenu que les travaux sont en cours de réalisation.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2017 (en milliers de dollars)

26. COMPTE DÉDIÉ AUX GARANTIES DE PRÊTS

	2017	2016
Solde au début	173 342	171 657
Débours de garanties (note 23)	(1 209)	(553)
Revenus de placement	8 575	16 636
Recouvrement (note 23)	48	18
Produit de disposition de placements en BTAA	438	39
Montant retiré au cours de l'exercice	(5 000)	-
Montant excédentaire ⁽¹⁾	(1 558)	(14 455)
Solde à la fin	174 636	173 342

Le Compte dédié est composé des éléments suivants :

	2017	2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 640	4 881
Revenus de placement à recevoir	641	299
Billets à escompte	-	9 029
Billets à terme adossés à des actifs	-	6 888
Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	169 913	166 700
	176 194	187 797
Montant excédentaire ⁽¹⁾	(1 558)	(14 455)
	174 636	173 342

En plus des revenus de placement du Compte dédié, la capitalisation du compte est assurée par une contribution annuelle de La Financière agricole correspondant à la somme de 1,43 % du montant autorisé des prêts, dont le premier déboursement a été effectué par le prêteur au cours de l'exercice précédent, et de 1,25 % du solde des ouvertures de crédit consenties par le prêteur au 31 mars de l'exercice précédent, tel que prévu à la Politique de capitalisation du Compte dédié. Aux 31 mars 2017 et 2016, les rendements obtenus ayant été supérieurs aux débours de garanties, aucun montant n'a été versé au Compte dédié.

(1) Ce montant représente l'excédent du maximum permis de 100 millions de dollars de la réserve attribuable aux garanties de prêts en vertu de la Politique de capitalisation du Compte dédié. Ce montant est retiré du Compte dédié au début de l'exercice subséquent.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017 (en milliers de dollars)

27. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Les engagements à l'égard du Programme d'appui financier à la relève agricole à titre de subventions de capital imputables aux prochains exercices financiers totalisent 6 432 milliers de dollars (2016: 6 454 milliers de dollars). Le versement de ces montants est conditionnel à la présentation de pièces justificatives qui peut s'effectuer sur une période maximale de cinq ans. Conséquemment, les montants à verser annuellement sont indéterminables.

Les obligations contractuelles relatives aux opérations courantes totalisent 793 milliers de dollars et les versements prévus au cours des prochains exercices se détaillent comme suit:

2018	623
2019	98
2020	42
2021	30
	793

28. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

	2017	2016
Variation des actifs financiers et passifs reliés au fonctionnement:		
Créances et revenus de placement à recevoir	(2 100)	144
À recevoir du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	(105 292)	51 212
À recevoir du gouvernement du Québec	150	1 198
À recevoir du gouvernement du Canada	2 831	(2 304)
Charges à payer	(1 351)	(656)
Comptes des participants au programme Agri-investissement	(79)	6 082
Comptes des participants au programme Agri-Québec	49 438	(6 527)
Revenus reportés	5 904	7 335
Dû au gouvernement du Canada	(228)	780
Dû aux Fonds	10 894	(38 561)
Provision pour programme Agri-stabilité	(17 038)	(2 457)
Provision pour programme Agri-investissement	(4 926)	2 859
Provision pour programme Agri-Québec	33 748	2 823
Provision pour programme Agri-Québec Plus	5 576	(1 071)
Provision pour programmes d'aide aux entreprises bovines	-	(241)
Provision pour vacances	(63)	115
Provision pour congés de maladie	(989)	(1 892)
	(23 525)	18 839

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017 (en milliers de dollars)

28. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

	2017	2016
Autres renseignements:		
Intérêts payés	1 205	1 271
Montant relatif à l'acquisition d'immobilisations inclus dans le poste charges à payer	-	45

29. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de La Financière agricole participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2017, le taux de cotisation de la Société au RREGOP a diminué de 11,12 % à 11,05 % de la masse salariale admissible et le taux du RRPE et du RRAS, qui fait partie du RRPE, a augmenté de 14,38 % à 15,03 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 4,94 % au 1^{er} janvier 2017 (5,73 % au 1^{er} janvier 2016) de la masse salariale admissible qui doit être versé pour les participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent pour les employeurs. Ainsi, la Société doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2017 correspondant à 9,88 % de la masse salariale admissible (11,46 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2016).

Les cotisations de la Société, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 3 882 milliers de dollars (2016: 3 416 milliers de dollars). Les obligations de celle-ci envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

30. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

Des politiques, approuvées par le conseil d'administration, ainsi que des mécanismes de contrôle sont en place afin d'appuyer le conseil d'administration en matière de gestion des risques.

La Société dispose d'une politique générale de placement et de financement qui régit ses opérations financières. Cette politique traite des opérations liées à la gestion de l'encaisse et des transactions de placement et de financement à court terme. Elle encadre également les activités de placement à plus long terme pour les sommes déposées à la Caisse. Essentiellement, cette politique vise, d'une part, à optimiser les taux de rendement sur les placements tout en maintenant le degré de risque à un niveau jugé approprié par la Société, et d'autre part, à minimiser le recours et le coût du financement à court terme, tout en permettant à la Société de respecter ses engagements financiers.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017 (en milliers de dollars)

30. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUES FINANCIERS (SUITE)

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que la Société subisse une perte financière si certains de ses débiteurs manquent à leur obligation d'effectuer des paiements à leur échéance. La Société est exposée principalement au risque de crédit relativement aux comptes clients, aux montants à recevoir de Capital Financière agricole inc., du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et des gouvernements du Québec et du Canada, aux prêts et ouverture de crédit, aux BTAA et aux dépôts à participation à la Caisse. Le risque de crédit maximal correspond à la valeur comptable de l'actif, déduction faite de toute provision pour perte.

Le risque de crédit lié à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux acceptations bancaires et aux billets à escompte est limité étant donné que les fonds sont déposés dans des banques à charte canadienne et des institutions financières importantes ayant une cote de crédit élevée.

La Société est peu exposée au risque de crédit à l'égard de ses comptes clients et des prêts consentis. La *Loi sur La Financière agricole du Québec* lui permet d'effectuer compensation à l'égard de toute somme qui lui est due par une entreprise à même un montant auquel cette même entreprise a droit en vertu d'une loi qu'elle administre. De plus, la gestion des créances de ses clients est encadrée par une politique approuvée par le conseil d'administration.

L'ouverture de crédit émise est d'une durée d'un an et elle est remboursée en totalité à la fin du terme. Avant chaque émission, la Société analyse les informations au dossier et les besoins financiers, réduisant ainsi le risque de crédit.

La Société est peu exposée au risque de crédit à l'égard des montants à recevoir du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et des gouvernements du Québec et du Canada, compte tenu des facilités de crédit de chacun.

La concentration du risque de crédit survient lorsqu'un groupe de débiteurs, qui exercent des activités similaires, est situé dans le même secteur géographique ou qu'ils ont des caractéristiques économiques semblables. Un changement des conditions économiques, politiques ou autres pourrait influencer de la même façon leur capacité de remplir leurs engagements contractuels.

La concentration du risque de crédit liée aux comptes clients n'est pas présentée compte tenu que le solde de ceux-ci à la date de clôture est peu significatif.

Les placements de la Société font l'objet d'une surveillance continue par le conseil d'administration et le comité de vérification.

Concernant les dépôts à participation à la Caisse, la Société gère en partie le risque de crédit en déterminant la composition de ses portefeuilles de référence réduisant ainsi l'exposition au risque à un niveau jugé acceptable par celle-ci. L'analyse du risque de crédit et de la concentration sont effectuées globalement par la Caisse pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net des fonds particuliers du Compte dédié et de la Réserve est investi dans des portefeuilles sous-jacents, les fonds sont indirectement exposés au risque de crédit. Seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers de ces fonds est présentée. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

Par ailleurs, tous les instruments financiers détenus directement par les fonds particuliers sont transigés avec la Caisse, laquelle bénéficie d'une cote de crédit AAA.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017 (en milliers de dollars)

30. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUES FINANCIERS (SUITE)

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la Société ne soit pas en mesure de répondre à la totalité de ses engagements en matière de sorties de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance ou en vertu d'un programme ou des dépenses administratives. Les liquidités de la Société sont assurées, notamment par la contribution annuelle du gouvernement du Québec et la contribution du gouvernement fédéral pour l'administration des programmes fédéraux.

La gestion des liquidités est effectuée quotidiennement en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant aux facilités de crédit de la Société. La direction gère étroitement les liquidités au moyen de l'appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif et par l'établissement de prévisions quant aux rendements. Des prévisions budgétaires et de trésorerie sont établies afin d'avoir l'assurance de disposer des liquidités nécessaires pour satisfaire à ses obligations. Pour ce faire, la Société a mis en place des pratiques permettant de mesurer, de contrôler et de prévoir un niveau adéquat des liquidités. Aux 31 mars 2016 et 2017, la Société ne dispose d'aucun crédit bancaire pour ses opérations courantes. L'échéance des charges à payer est de moins de 30 jours. La portion des dettes à long terme remboursable au cours de l'exercice, présentée à la note 22, est non significative sur la gestion des liquidités. Quant aux autres passifs financiers, leur échéance dépend de la date de traitement des dossiers et peuvent s'étendre au-delà du prochain exercice. Au 31 mars 2017, la Société est peu exposée au risque de liquidité compte tenu de ses actifs financiers en trésoreries et équivalents de trésoreries et en placements et ainsi que du versement de 25 % et plus de la contribution annuelle du gouvernement provincial dans les 30 jours suivant le début de l'exercice financier, et enfin, des prêts inter-fonds permis par sa loi.

Concernant les placements à la Caisse, la Société s'assure, au moyen d'analyses et de projections des flux de trésorerie, d'être en mesure d'avoir accès à des liquidités en ayant dans ses portefeuilles de référence des titres facilement convertibles en trésorerie. Les retraits à la Caisse sont effectués le premier jour de chaque mois, conditionnel à un préavis de cinq jours ouvrables. L'analyse du risque de liquidité des fonds particuliers est effectuée globalement par cette dernière pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net des fonds particuliers du Compte dédié et de la Réserve est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ces fonds sont indirectement exposés au risque de liquidité. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

c) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d'une fluctuation de la juste valeur des instruments financiers. La volatilité du prix d'un instrument financier provient de la variation des facteurs de risque de marché, notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux de crédit, les taux de change, le cours des actions et le prix des produits de base.

La Société est exposée au risque de marché relativement aux placements en dépôts à participation de la Caisse. La Caisse gère l'ensemble des risques de marché de manière intégrée pour tous les portefeuilles spécialisés. Les principaux éléments contribuant au risque, tel que les secteurs d'activités, les régions géographiques et les émetteurs sont pris en compte.

La politique de placement de la Société encadre la composition des portefeuilles de référence, lesquels correspondent à la répartition cible à long terme par catégorie d'actifs, ainsi qu'aux déviations minimales et maximales permises par rapport aux pondérations cibles. Ces dernières tiennent compte des positions prises au comptant et en instruments financiers dérivés. Les portefeuilles de référence incluent également le niveau d'exposition cible aux devises. La proportion des catégories d'actifs composant les portefeuilles de référence détermine le niveau d'exposition au risque de marché.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017 (en milliers de dollars)

30. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUES FINANCIERS (SUITE)

c) Risque de marché (suite)

Au 31 mars 2017, la composition des portefeuilles de référence des fonds particuliers, en pourcentage de l'actif net, est la suivante :

	COMPTE DÉDIÉ			
	Portefeuille réel	Limite minimale	Portefeuille de référence	Limite maximale
Revenu fixe	50,09 %	43 %	50 %	60 %
Taux	16,91 %	12 %	17 %	24 %
Crédit	18,24 %	13 %	18 %	25 %
Valeurs à court terme	14,94 %	13 %	15 %	20 %
Actifs réels	11,99 %	7 %	13 %	19 %
Immeubles	7,72 %	5 %	8 %	11 %
Infrastructures	4,27 %	2 %	5 %	8 %
Actions	37,05 %	27 %	37 %	44 %
Marchés boursiers	31,32 %	21 %	31 %	38 %
Placements privés	5,73 %	3 %	6 %	9 %
Autres placements	0,87 %	–	–	1,5 %

	RÉSERVE			
	Portefeuille réel	Limite minimale	Portefeuille de référence	Limite maximale
Revenu fixe	79,66 %	70 %	80 %	95 %
Taux	10,48 %	7,5 %	10,50 %	13,5 %
Crédit	9,52 %	6,5 %	9,5 %	12,5 %
Valeurs à court terme	59,66 %	50 %	60 %	70 %
Actions				
Marchés boursiers	20,3 %	5 %	20 %	30 %
Autres	0,04 %	–	–	–

Le risque de marché est mesuré par la Caisse au moyen de la méthode dite de la valeur à risque (VaR), qui repose sur une évaluation statistique de la volatilité de la juste valeur de chacune des positions et de leurs corrélations. La VaR est une estimation statistique de la perte financière potentielle que pourrait subir un portefeuille, selon un niveau de confiance et une période d'exposition donnée. La VaR de marché est estimée à l'aide d'un niveau de confiance de 99 % sur une période d'exposition d'une année. En somme, la VaR indique le niveau de perte que le portefeuille réel de la Caisse pourrait dépasser dans uniquement 1 % des cas. La Caisse évalue la VaR pour chaque instrument détenu dans ses portefeuilles spécialisés et agrège l'information pour le fonds particulier.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017 (en milliers de dollars)

30. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUES FINANCIERS (SUITE)

c) Risque de marché (suite)

La Caisse utilise la méthode de la simulation historique pour évaluer la VaR. Cette méthode s'appuie principalement sur l'hypothèse que l'avenir sera semblable au passé. Elle requiert que les séries de données historiques de l'ensemble des facteurs de risque nécessaires à l'évaluation du rendement des instruments financiers soient disponibles. En l'absence de ces données historiques, des méthodes de substitution sont utilisées. Un historique de 2 500 jours d'observation des facteurs de risque est utilisé pour évaluer la volatilité des rendements et la corrélation entre le rendement des instruments financiers. De plus, la méthodologie fait en sorte de répéter plusieurs fois dans l'année les effets sur le portefeuille du fonds particulier des pires événements défavorables observés sur un horizon d'un jour.

Trois types de mesure du risque sont calculés :

- Le risque absolu ou la VaR absolue du portefeuille réel représente le risque total associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille réel du fonds particulier.
- Le risque absolu ou la VaR absolue du portefeuille de référence représente le risque total des indices de référence associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille de référence du fonds particulier.
- Le risque actif ou la VaR de la gestion active, représente le risque d'obtenir un rendement inférieur à celui du portefeuille de référence en gérant activement le portefeuille réel du fonds particulier. Plus le risque actif est élevé, plus le rendement absolu attendu du portefeuille réel pourra se démarquer du rendement du portefeuille de référence.

Le risque absolu du portefeuille réel et du portefeuille de référence ainsi que le risque actif des fonds particuliers sont mesurés régulièrement et sont sujets à diverses limites. Les résultats des calculs obtenus en appliquant cette méthodologie ne peuvent permettre d'estimer, sur la base d'un événement spécifique, le montant de la perte que les portefeuilles des fonds particuliers subirait si cet événement se reproduisait à nouveau. Par exemple, si les conditions futures et les facteurs de risque du marché différaient de façon importante de la conjoncture passée, les pertes réelles pourraient significativement différer des pertes estimées. Par ailleurs, ces estimations effectuées à une date donnée ne tiennent pas compte de toutes les pertes possibles découlant d'événements exceptionnels sur le marché, ni des pertes qui pourraient se produire au-delà du niveau de confiance de 99 %. Par conséquent, compte tenu de ces limites, les pertes des portefeuilles réels des fonds particuliers pourraient excéder les estimations présentées.

Le risque absolu et le risque actif des fonds particuliers découlent directement des risques absolus et des risques actifs présentés dans les états financiers annuels de chacun des portefeuilles spécialisés dans lesquels les fonds particuliers investissent. Ainsi, les fonds particuliers sont exposés aux risques de taux d'intérêt, d'écart de taux de crédit, de change et de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure des calculs de la VaR des fonds particuliers.

Au 31 mars 2017, le risque absolu des portefeuilles réels, le risque absolu des portefeuilles de référence ainsi que le risque actif des fonds particuliers du Compte dédié et de la Réserve, selon un niveau de confiance de 99 % et un historique de 2500 jours, sont respectivement de 17,1 %, 17,8 % et 2,3 % (2016 : de 17,8 %, 17,4 % et 2,5 %) pour le Compte dédié et de 7,7 %, 7,5 % et 1,2 % (2016 : de 7,4 %, 7,2 % et 1,1 %) pour la Réserve.

Étant donné que l'actif net des fonds particuliers sont investis dans des portefeuilles sous-jacents, ces fonds sont indirectement exposés au risque de change, d'intérêt ou de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure globale de la VaR. Par conséquent, seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers des fonds particuliers est présentée. L'exposition indirecte aux placements sous-jacents est détaillée dans les états financiers de chaque portefeuille spécialisé.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017 (en milliers de dollars)

30. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUES FINANCIERS (SUITE)

c) Risque de marché (suite)

i. Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Le placement dans les dépôts à participation à la Caisse contient des placements en devises étrangères. La Caisse effectue une gestion globale du risque de change pour tous les déposants afin d'en réduire l'exposition de façon optimale.

Au 31 mars 2017, l'exposition nette aux devises des portefeuilles réels, incluant les investissements sous-jacents en devise détenues par les portefeuilles spécialisés, en pourcentage de l'actif net, représente 31 % pour le Compte dédié (2016: 30 %) et de 15 % (2016: 15 %) pour la Réserve.

ii. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt de marché. Le risque de taux d'intérêt découle également de la désynchronisation des échéances entre différents éléments de l'actif et du passif et de ses conséquences, lors de fluctuations de taux, sur l'état des revenus et des dépenses d'intérêt.

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de l'emprunt temporaire et de la dette à long terme avec la Société québécoise des infrastructures. Pour réduire l'exposition au risque de taux d'intérêt, la direction détient ses passifs financiers jusqu'à échéance et s'efforce de minimiser le recours et le coût du financement à court terme. De plus, elle effectue un suivi rigoureux des réclamations aux gouvernements fédéral et provincial.

La Société est exposée également au risque de taux d'intérêt relatif aux placements et aux avances à Capital Financière agricole inc. et au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Elle recherche les conditions de placement à court terme les plus avantageuses sur le marché, tout en gérant également les échéances en appareillant les entrées et les besoins de liquidités. Une variation de 1 % dans le taux d'intérêt se traduirait par une augmentation ou une diminution de 6,2 millions de dollars (2016: 5 millions de dollars).

iii. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des marchés boursiers ou du prix de vente des marchandises et des denrées alimentaires.

La Société est exposée à ce risque en ce qui concerne les BTAA. Les changements possibles qui pourraient avoir une incidence sur la baisse de la valeur future des BTAA comprennent, notamment, des changements à la valeur des actifs sous-jacents et l'évolution de la liquidité du marché des BTAA.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017 (en milliers de dollars)

31. GESTION DES FONDS FIDUCIAIRES

La Société est fiduciaire du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte. Ces fonds ne sont pas consolidés avec la Société puisqu'ils constituent des patrimoines fiduciaires distincts en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*. Le tableau suivant présente un sommaire de l'état de la situation financière de chacun des fonds.

	2017			2016
	Actifs	Passifs	Avoir net (déficit cumulé)	Avoir net (déficit cumulé)
Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	34 867	327 420	(292 553)	(162 643)
Fonds d'assurance récolte	379 901	2 039	377 862	320 340
	414 768	329 459	85 309	157 697

32. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les principales opérations effectuées avec des entités sous contrôle commun se détaillent comme suit, à l'exception des opérations avec les fonds, présentées distinctement aux états financiers consolidés :

	2017	2016
Société québécoise des infrastructures		
Loyers	3 327	3 040
Améliorations locatives	–	841
Intérêts	15	77
Centre de services partagés du Québec		
Fournitures et communication	1 354	1 340

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers consolidés, qui sont mesurées à la valeur d'échange, La Financière agricole est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Financière agricole n'a conclu aucune opération avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers consolidés.

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

**FONDS D'ASSURANCE STABILISATION
DES REVENUS AGRICOLES**

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

RAPPORT DU FIDUCIAIRE

La Financière agricole du Québec (la Société) est fiduciaire des Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte (les Fonds). Elle est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers des fonds, y compris les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées, lesquelles respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires des Fonds conformément aux lois et aux règlements qui les régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Société doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance.

Le conseil d'administration de la Société surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé aux audits des états financiers des Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de ces audits et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne ses audits.

Pour les Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte,



Ernest Desrosiers

Président-directeur général de la Société



Richard Laroche

Directeur général de la Société

Lévis, le 16 juin 2017

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte, qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2017, l'état du résultat global et l'état de la variation du déficit cumulé du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles, l'état du résultat global et l'état de la variation de l'avoir net du Fonds d'assurance récolte et les états des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes afférentes.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction de La Financière agricole du Québec, à titre de fiduciaire des Fonds, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mes audits. J'ai effectué mes audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus dans le cadre de mes audits sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

OPINION

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte au 31 mars 2017, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,

Handwritten signature of Guylaine Leclerc in blue ink, followed by the text "FCPA Auditrice, FCA".

Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Québec, le 16 juin 2017

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017 (en milliers de dollars canadiens)

	2017	2016
PRODUITS		
Contributions des adhérents (note 6)	56 128	45 122
Contribution de La Financière agricole du Québec (note 6)	94 367	81 830
Intérêts	27	58
	150 522	127 010
CHARGES		
Compensations aux adhérents (note 6)	218 249	112 017
Intérêts – La Financière agricole du Québec	1 915	1 603
Autres intérêts	79	–
Études des coûts de production	1 315	1 400
Autres frais	151	186
	221 709	115 206
RÉSULTAT NET ET GLOBAL DE L'EXERCICE	(71 187)	11 804

ÉTAT DE LA VARIATION DU DÉFICIT CUMULÉ DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017 (en milliers de dollars canadiens)

	2017	2016
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(162 643)	(155 499)
Résultat net et global de l'exercice	(71 187)	11 804
Distributions (note 12)	(58 723)	(18 948)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE (note 13)	(292 553)	(162 643)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

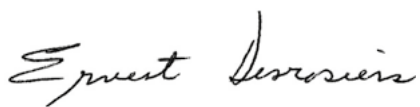
AU 31 MARS 2017 (en milliers de dollars canadiens)

	2017	2016
ACTIF		
Courant		
Encaisse	348	217
Comptes clients (note 7)	1 986	5 300
À recevoir de La Financière agricole, sans intérêt ni modalité de remboursement	2 182	717
Avances aux adhérents (note 8)	30 351	23 831
	34 867	30 065
PASSIF		
Courant		
Charges à payer	310	333
Contributions des adhérents reportées (note 9)	13 240	13 312
Dû à La Financière agricole du Québec (note 10)	208 354	104 055
Provision pour compensations (note 11)	46 708	56 060
Distributions à payer (note 12)	58 808	18 948
	327 420	192 708
DÉFICIT CUMULÉ (note 13)	(292 553)	(162 643)
	34 867	30 065

Engagement (note 23)

Éventualités (note 24)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.



Ernest Desrosiers
Président-directeur général de la Société



Martin Cartier
Vice-président du conseil d'administration de la Société

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017 (en milliers de dollars canadiens)

	2017	2016
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat net et global de l'exercice	(71 187)	11 804
Variation des éléments hors caisse:		
Comptes clients	3 314	(2 454)
À recevoir de La Financière agricole, sans intérêt ni modalité de remboursement	(1 465)	76
Avances aux adhérents	(6 520)	983
Charges à payer	(23)	(798)
Contributions des adhérents reportées	(72)	(1 955)
Provision pour compensations	(9 352)	43 434
	(14 118)	39 286
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(85 305)	51 090
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dû à La Financière agricole du Québec	104 299	(51 212)
Distributions versées	(18 863)	–
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	85 436	(51 212)
VARIATION NETTE DE L'ENCAISSE	131	(122)
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	217	339
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	348	217
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie:		
Intérêts perçus sur activités d'exploitation	26	41
Intérêts payés sur activités de financement	1 829	1 283

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'assurance récolte

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017 (en milliers de dollars canadiens)

	2017	2016
PRODUITS		
Contributions des adhérents	21 737	23 696
Contribution de La Financière agricole du Québec	33 106	35 863
Revenus de placement (note 14)	20 493	2 215
	75 336	61 774
CHARGES		
Indemnités aux adhérents	17 809	14 826
Intérêts	5	6
	17 814	14 832
RÉSULTAT NET ET GLOBAL DE L'EXERCICE	57 522	46 942

ÉTAT DE LA VARIATION DE L'AVOIR NET DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017 (EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	2017	2016
AVOIR NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	320 340	273 398
Résultat net et global de l'exercice	57 522	46 942
AVOIR NET À LA FIN DE L'EXERCICE	377 862	320 340

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'assurance récolte

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2017 (en milliers de dollars canadiens)

	2017	2016
ACTIF		
Courant		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26 852	27 733
Comptes clients (note 7)	180	401
Revenus de placement à recevoir (note 15)	789	504
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 16)	10 168	739
Placements (note 17)	4 994	11 426
	42 983	40 803
Non courant		
Placements (note 17)	336 918	282 282
	379 901	323 085
PASSIF		
Courant		
Charges à payer	30	12
Contributions des adhérents reportées (note 9)	954	951
Provision pour indemnités (note 18)	1 055	1 782
	2 039	2 745
AVOIR NET	377 862	320 340
	379 901	323 085

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.



Ernest Desrosiers
Président-directeur général de la Société



Martin Cartier
Vice-président du conseil d'administration de la Société

Fonds d'assurance récolte

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017 (en milliers de dollars canadiens)

	2017	2016
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat net et global de l'exercice	57 522	46 942
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Moins-value (plus-value) non réalisée de billets à terme adossés à des actifs	123	(349)
Gain sur disposition de billets à terme adossés à des actifs	(312)	–
Moins-value (plus-value) non réalisée de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	(14 078)	3 685
	43 255	50 278
Variation des éléments hors caisse :		
Comptes clients	221	(137)
Revenus de placement à recevoir	(285)	576
À recevoir de La Financière agricole du Québec	(9 429)	38 485
Charges à payer	18	(176)
Contributions des adhérents reportées	3	(22)
Provision pour indemnités	(727)	(3 885)
	(10 199)	34 841
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	33 056	85 119
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit de disposition de placements	6 432	3 525
Produit de disposition de billets à terme adossés à des actifs	22 153	–
Acquisition de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	(62 522)	(80 794)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(33 937)	(77 269)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(881)	7 850
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	27 733	19 883
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	26 852	27 733
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :		
Encaisse	1 157	345
Billets à escompte	25 683	27 378
Dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec	12	10
	26 852	27 733
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie :		
Intérêts perçus sur les activités d'exploitation	30	27
Intérêts perçus sur les activités d'investissement	5 913	6 100
Intérêts payés sur les activités d'exploitation	5	5

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2017 (en milliers de dollars canadiens)

1. CONSTITUTION, OBJET ET FINANCEMENT

Les Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte (les Fonds) constituent des patrimoines fiduciaires en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec* (RLRQ, chapitre L-0.1) permettant d'administrer leur programme respectif. Le fiduciaire, La Financière agricole du Québec, a élu son domicile au 1400, boulevard Guillaume-Couture, Lévis, Québec, Canada.

Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles vise à garantir un revenu annuel net positif aux entreprises agricoles du Québec. Une compensation est versée à l'adhérent lorsque le prix de vente moyen d'un produit est inférieur au revenu stabilisé. Celui-ci est établi à partir d'une enquête sur le coût de production des entreprises spécialisées. Les contributions au Fonds sont payées aux deux tiers par la Société, l'autre tiers étant assumé par l'entreprise participante, à l'exception des volumes assurés au-delà de trois fois ceux de la ferme type, pour lesquels la contribution de l'entreprise à la prime est supérieure, réduisant ainsi celle de la Société.

Le Programme d'assurance récolte couvre les pertes attribuables aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels incontrôlables. Selon les cultures, l'adhérent peut souscrire à une protection individuelle ou collective. La prime exigée aux producteurs et à la Société varie selon l'option de garantie choisie. La proportion du financement attribuée aux entreprises agricoles est de 40 % pour la majorité des protections et de 60 % pour la Société. Les contributions sont déterminées grâce à une méthodologie de tarification établie à partir de normes et de critères définis qui permettent de respecter les obligations contractuelles souscrites auprès des clients. Cette méthodologie fait l'objet de validations périodiques et d'une révision quinquennale dans le but de l'obtention d'une certification actuarielle.

2. BASE DE PRÉSENTATION

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). La publication des états financiers des Fonds a été approuvée par le conseil d'administration de la Société le 16 juin 2017.

BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur.

MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle des Fonds.

ESTIMATIONS ET JUGEMENTS CRITIQUES

La préparation d'états financiers selon les IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses ainsi que l'exercice du jugement de la part de la direction ayant une incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges pour les périodes présentées.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2017 (en milliers de dollars canadiens)

2. BASE DE PRÉSENTATION (SUITE)

ESTIMATIONS ET JUGEMENTS CRITIQUES (SUITE)

Les informations sur les estimations et les hypothèses qui ont la plus grande incidence sur les actifs, les passifs, les produits et les charges comptabilisés sont présentées dans les notes suivantes :

- Notes 5 et 17 – L'évaluation de la juste valeur des placements
- Notes 6, 11 et 18 – L'estimation des provisions

De plus, la direction des Fonds doit effectuer des jugements critiques à l'égard de l'estimation des passifs éventuels et de leur comptabilisation.

Les résultats nets réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations et les hypothèses ci-dessus sont revues de façon périodique et, si des ajustements sont nécessaires, ces derniers sont comptabilisés au cours de la période de l'ajustement et de toutes périodes ultérieures touchées.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

CONTRIBUTIONS, COMPENSATIONS ET INDEMNITÉS

Les contributions, les compensations du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et les indemnités du Programme d'assurance récolte sont comptabilisées à titre de produits ou de charges dans l'exercice financier au cours duquel se termine l'année d'assurance. Les contributions perçues et les compensations versées pour les années d'assurance subséquentes sont comptabilisées respectivement à titre de contributions reportées et d'avances de compensation.

Pour le Programme d'assurance récolte, l'année d'assurance 2016 a été considérée. Pour les différentes productions couvertes par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, les années d'assurance considérées sont présentées à la note 13.

REVENUS DE PLACEMENT

Les intérêts sur les placements, à l'exception des intérêts sur les billets à terme adossés à des actifs (BTAA), sont constatés lorsqu'ils sont gagnés. Les intérêts sur les placements en BTAA sont constatés lorsque la direction du Fonds a la certitude de pouvoir les encaisser.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie correspondent aux soldes bancaires, aux dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) et aux placements temporaires, dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition.

CLASSIFICATION ET COMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Lors de la comptabilisation initiale de ses instruments financiers, la direction doit classer les actifs financiers dans l'une des catégories suivantes : à la juste valeur par le biais du résultat net, détenu jusqu'à échéance, prêts et créances et disponible à la vente. Les passifs financiers sont classés dans la catégorie à la juste valeur par le biais du résultat net ou au coût après amortissement. Les actifs financiers non comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en revue périodiquement afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2017 (en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

CLASSIFICATION ET COMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

a) Actifs à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs ou passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont des actifs et passifs détenus à des fins de transactions. Un actif ou passif est classé dans cette catégorie s'il est acquis ou pris en charge principalement en vue de leur revente ou de leur rachat à court terme ou qu'il est désigné comme tel lors de la comptabilisation initiale par le Fonds. La direction a désigné de façon irrévocable les placements comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les BTAA ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net étant donné que ces instruments financiers comprennent un ou plusieurs dérivés incorporés qui modifient de façon significative les flux de trésorerie des contrats.

Les dépôts à participation au fonds particulier à la Caisse sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. La direction du Fonds a choisi cette désignation puisque les dépôts à participation sont gérés, de même que leur performance est évaluée, d'après la méthode de la juste valeur conformément à une stratégie de gestion de risques et d'investissement documentée par la Caisse. Les informations sur les dépôts à participation sont fournies sur cette base à la direction du Fonds. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées sous la rubrique « Revenus de placement » à l'état du résultat global. Les achats et les ventes de dépôts à participation sont comptabilisés à la date de transaction.

Ces instruments financiers sont comptabilisés initialement et subséquemment à leur juste valeur. Les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés sous la rubrique « Revenus de placement » à l'état du résultat global.

b) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les comptes clients, les revenus de placement à recevoir et le montant à recevoir de La Financière agricole du Québec sont classés dans cette catégorie et sont initialement évalués à la juste valeur. Par la suite, les prêts et créances sont évalués au coût amorti, qui est équivalent à leur coût et à leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

c) Passifs financiers évalués au coût amorti

Après leur comptabilisation à la juste valeur, les charges à payer, le montant dû à La Financière agricole du Québec et le montant de distributions à payer sont évalués au coût amorti, qui est équivalent à leur coût et à leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque le Fonds a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de l'actualisation est significatif, le montant est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé dans les charges financières.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2017 (en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

PROVISIONS (SUITE)

a) Passif relié aux programmes d'assurance

Une provision est estimée au titre des obligations des programmes d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte relativement à l'année d'assurance se terminant au cours de l'exercice financier, sans prise en compte de facteur d'actualisation en raison de son échéance rapprochée.

Les provisions relatives aux contrats d'assurance du Fonds d'assurance récolte sont traitées selon la norme IFRS 4 *Contrats d'assurance* et, conformément à celle-ci, un test de suffisance du passif doit être effectué à chaque date de clôture pour s'assurer du niveau suffisant des passifs d'assurance. Le test de suffisance du passif doit satisfaire aux dispositions minimales spécifiées à la norme, qui n'impose aucune autre contrainte. Les contraintes minimales sont les suivantes :

- i. Le test prend en considération les estimations actuelles de tous les flux de trésorerie contractuels et des flux de trésorerie liés, tels que les coûts de traitement des demandes d'indemnisation, ainsi que les flux de trésorerie résultant d'options et de garanties incorporées;
- ii. Si le test indique que le passif est insuffisant, l'insuffisance totale est comptabilisée en résultat net.

Toutefois, le test de suffisance du passif exigé par la norme IFRS 4 n'est pas effectué, compte tenu que les coûts de traitement des demandes d'indemnisation sont assumés par la Société et que seules les sorties de flux de trésorerie du Fonds représentent le paiement des indemnités qui font déjà l'objet d'une provision.

b) Litiges

Les litiges font l'objet d'un suivi régulier, au cas par cas, par la direction de la Société. Une provision est comptabilisée dès qu'il devient probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement, dont le montant peut être évalué de manière fiable. L'évaluation de la provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de cette obligation à la date de l'état de la situation financière.

4. NORMES COMPTABLES PUBLIÉES ET NON ENTRÉES EN VIGUEUR

L'incidence des normes ci-dessous sur les états financiers des Fonds est présentement en évaluation et l'adoption anticipée n'est pas prévue.

IAS 7 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE – DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR LE 1^{ER} JANVIER 2017

Le 19 janvier 2016, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 7 Tableau des flux de trésorerie. L'amendement intitulé *Initiative concernant les informations à fournir* précise que les variations des passifs découlant des activités de financement, y compris les variations avec et sans effet sur la trésorerie, doivent être présentées à l'état des flux de trésorerie. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. L'adoption anticipée est permise. L'adoption de ces modifications n'aura aucune incidence significative sur la présentation des états financiers des Fonds.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2017 (en milliers de dollars canadiens)

4. NORMES COMPTABLES PUBLIÉES ET NON ENTRÉES EN VIGUEUR (SUITE)

IFRS 9 INSTRUMENTS FINANCIERS – DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR LE 1^{ER} JANVIER 2018

En juillet 2014, la version complète et finale de la norme IFRS 9 *Instruments financiers* a été publiée. Elle remplace la norme actuelle sur les instruments financiers. L'IFRS 9 comprend les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers ainsi que les exigences générales relatives à la comptabilité de couverture.

L'IFRS 9 établit un modèle unique de classement et d'évaluation des actifs financiers qui est fondé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ainsi que sur le modèle économique relatif à la détention d'actifs financiers. Concernant l'évaluation des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la norme prescrit la comptabilisation des variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit propre à l'entité dans les autres éléments du résultat global, sauf si les variations compensent les montants comptabilisés dans le résultat net. L'adoption anticipée de ces nouvelles exigences relatives à la comptabilisation des variations du risque de crédit propre à l'entité est autorisée.

L'IFRS 9 introduit également un nouveau modèle de dépréciation pour les actifs financiers n'étant pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net qui nécessite la comptabilisation de pertes de crédit attendues plutôt que les pertes subies tel qu'exigé par la norme actuelle.

De façon générale, la norme doit être appliquée rétrospectivement à compter de sa date d'entrée en vigueur.

IFRS 15 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS AVEC DES CLIENTS – DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR LE 1^{ER} JANVIER 2018

L'IASB a publié en mai 2014 une nouvelle norme, l'IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, qui remplacera les normes et les interprétations actuelles sur la comptabilisation des revenus. L'IFRS 15 établit un modèle global unique pour la comptabilisation des revenus tirés de contrats avec des clients. Le nouveau modèle vise tous les contrats conclus avec des clients à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application d'autres IFRS, tels que les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. Cette nouvelle norme doit être appliquée de façon rétrospective à compter de sa date d'entrée en vigueur.

5. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Au moment de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier est normalement le prix de la transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue.

Pour l'évaluation ultérieure des instruments comptabilisés à la juste valeur, les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur et, s'ils sont disponibles, ils sont utilisés pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme étant coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une Bourse, d'un contrepartiste, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation et que ces cours reflètent des transactions réelles effectuées régulièrement sur le marché dans des conditions normales de concurrence. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la juste valeur est déterminée au moyen d'une technique d'évaluation faisant appel, autant que possible, à des données observées sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles d'évaluation.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2017 (en milliers de dollars canadiens)

5. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, des hypothèses sont établies couvrant le montant, l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et les taux d'actualisation utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes, y compris des facteurs comme les taux d'intérêt, les différentiels de taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des prix et des taux, selon le cas. Les hypothèses ou les données qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables sont utilisées lorsque des données externes ne sont pas disponibles.

MÉTHODES ET HYPOTHÈSES CONSIDÉRÉES POUR L'ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des BTAA est établie à l'aide d'une technique d'évaluation fondée sur un modèle financier dont les hypothèses utilisent autant que possible des données observables sur le marché comme les taux d'intérêt et la qualité du crédit. La juste valeur des titres est établie en estimant la valeur actualisée des flux de trésorerie selon les différents scénarios de défaut et de perte de crédit sur l'ensemble des actifs sous-jacents pour chacun des billets, les échéances correspondantes à celles des actifs sous-jacents, les taux d'intérêt reflétant les flux monétaires disponibles au sein des véhicules, et tient compte du taux de levier des différentes structures ainsi que de la subordination des notes restructurées, lorsque requis. Une fois ajustés pour tenir compte de l'indice du risque de crédit des actifs sous-jacents, les flux de trésorerie anticipés sur les titres sont actualisés à un taux sans risque, majoré d'une prime d'illiquidité.

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse, investis dans les portefeuilles spécialisés de celle-ci, sont inscrits à la juste valeur établie par la Caisse au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux telles que l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs et les cours des principales bourses ainsi que ceux qui sont fournis par des courtiers en valeurs mobilières reconnus. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la Caisse selon des méthodes d'évaluation couramment employées.

HIÉRARCHIE DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète la source des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants:

Niveau 1

La juste valeur est fondée sur les cours du marché observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2

La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien.

Niveau 3

La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

Les dépôts à participation à la Caisse et les BTAA sont classés respectivement selon la hiérarchie de la juste valeur dans le Niveau 2 et le Niveau 3 aux 31 mars 2017 et 2016.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2017 (en milliers de dollars canadiens)

6. CONTRIBUTIONS ET COMPENSATIONS

Des adhérents participent à la fois au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et au programme Agri-stabilité administrés par La Financière agricole, deux programmes visant à stabiliser les revenus de l'entreprise agricole. Ainsi, afin d'éviter le paiement d'une double contribution gouvernementale, les montants accordés en vertu d'un programme sont considérés lors du versement de l'autre programme.

Les compensations de 235 931 milliers de dollars (2016: 120 823 milliers de dollars) et les contributions de 168 177 milliers de dollars (2016: 135 758 milliers de dollars) ont été réduites chacune de 17 682 milliers de dollars (2016: 8 806 milliers de dollars) à la suite des paiements effectués et provisionnés en vertu du programme Agri-stabilité. Ces réductions peuvent être plus ou moins élevées que le montant estimé puisqu'elles sont inhérentes à la provision au programme Agri-stabilité.

7. COMPTES CLIENTS

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

	2017	2016
Contributions	1 374	4 585
Compensations versées en trop	612	715
	1 986	5 300

La répartition des créances s'établit selon les années d'assurance suivantes :

	2017	2016
Année d'assurance 2016	1 237	–
Année d'assurance 2015	134	4 189
Année d'assurance 2014	305	707
Année d'assurance 2013	105	152
Année d'assurance 2012	57	66
Antérieures à 2012	148	186
	1 986	5 300

Le Fonds n'a constitué aucune provision pour mauvaises créances. Les créances sont radiées lorsque le Fonds estime qu'il n'arrivera pas à recouvrer le montant. Le Fonds a radié des créances pour un montant de 78 milliers de dollars au 31 mars 2017 (2016: 520 milliers de dollars). Ces montants sont présentés en réduction des contributions et des compensations aux résultats.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2017 (en milliers de dollars canadiens)

7. COMPTES CLIENTS (SUITE)

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

	2017	2016
Contributions	176	387
Indemnités versées en trop	4	14
	180	401

Le Fonds d'assurance récolte n'a constitué aucune provision pour mauvaises créances. Les créances sont radiées lorsque le Fonds estime qu'il n'arrivera pas à recouvrir le montant. Le Fonds a radié des créances de contribution pour un montant de 3 525 dollars au 31 mars 2017 (2016: 22 026 dollars). Ce montant est présenté en réduction des contributions aux résultats.

8. AVANCES AUX ADHÉRENTS

Les avances aux adhérents représentent une tranche de compensation versée à titre d'acompte pour les productions Céréales et canola, dont l'année d'assurance se terminera au cours d'un exercice financier ultérieur.

9. CONTRIBUTIONS DES ADHÉRENTS REPORTÉES

Les contributions des adhérents reportées représentent les montants au titre de contrats d'assurance pour l'année programme subséquente reçus avant la date de clôture de l'exercice.

10. DÛ À LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	2017	2016
Sans intérêt ni modalité de remboursement	194	260
Portant intérêt à des taux variant entre 1,13 % et 1,26 %, échéant jusqu'au 27 juin 2017 (2016: 1,1 % à 1,15 %, échus depuis le 31 mai 2016)	208 160	103 795
	208 354	104 055

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2017 (en milliers de dollars canadiens)

11. PROVISION POUR COMPENSATIONS

La provision pour compensations représente le montant résiduel à verser aux entreprises agricoles selon le taux de compensation de l'année programme terminée dans le présent exercice en fonction des unités ultimes assurées par production. À la date de préparation des états financiers, la direction du Fonds a déterminé la provision en fonction des informations disponibles à ce jour.

	2017	2016
Solde au début	56 060	12 626
Compensations versées non provisionnées	1 114	708
Compensations versées	(57 174)	(13 334)
Provision pour compensations de l'année d'assurance courante	46 708	56 060
Solde à la fin	46 708	56 060

12. DISTRIBUTIONS

Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles prévoit que lorsqu'il est mis fin à une protection pour une production assurée et que les constituants fiduciaires, soit l'Union des producteurs agricoles, à titre de représentant des adhérents, et La Financière agricole, ont convenu, par une entente conclue en application de l'article 26 de la Loi sur La Financière agricole du Québec, de la mise en place d'un programme de substitution, tout surplus ou déficit au compte de la production assurée est inscrit au compte de ce programme de substitution. Si aucun programme de substitution n'est mis en place, tout surplus ou déficit au compte de la production assurée est traité conformément à une entente conclue entre les constituants fiduciaires en application de l'article 26 de la loi durant l'année qui suit la date d'expiration de la protection. À défaut d'entente, le fonds est grevé des charges du compte et tout surplus ou déficit est attribué aux adhérents et à La Financière agricole au prorata de leur participation à ce compte.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la direction du Fonds a mis fin à la protection pour le produit Veaux de lait. En décembre 2016, selon les dispositions permises au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, le conseil d'administration a entériné les modalités de disposition du surplus du fonds par le versement du tiers du montant à distribuer aux adhérents et les deux tiers à la Société. Le montant faisant l'objet de la distribution représente 19 250 milliers de dollars.

À la suite des travaux et des recommandations du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture, le gouvernement du Québec a adopté en novembre 2015 le principe que les secteurs de productions couverts par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles aient le choix de participer à ce programme ou aux programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus. Ainsi, les représentants des fédérations spécialisées de l'Union des producteurs agricoles des secteurs pommes de terre, maïs-grain et soya, ont fait savoir à La Financière agricole, à la fin juin 2016, leur intention de se retirer de la couverture du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Par conséquent, la fin de la protection pour ces secteurs entre en vigueur à la fin de la période couverte par l'année d'assurance se terminant au cours du présent exercice financier.

Au 31 mars 2017, les surplus des comptes des produits Maïs-grain, Soya et Pommes de terre s'élevaient respectivement à 45 113 milliers de dollars, 12 120,6 milliers de dollars et 1 265,5 milliers de dollars. À la date de signature des états financiers, aucune décision n'a encore été prise quant au mode de distribution des deux produits céréaliers. En ce qui concerne le produit Pomme de terre, à la suite de discussions avec la fédération, le conseil d'administration a entériné, en mai 2017, les modalités de distributions afin de répartir le surplus au prorata de la participation des contribuants au compte, soit un tiers aux adhérents et les deux tiers à la Société.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2017 (en milliers de dollars canadiens)

13. DÉFICIT CUMULÉ

Le tableau suivant montre l'évolution du déficit cumulé du Fonds par produit assurable :

PRODUIT ASSURABLE	Solde excédentaire (déficitaire) au 31 mars 2016	Contributions	Compensations	Distributions Intérêts Autres frais Ajustements	Solde excédentaire (déficitaire) au 31 mars 2017
Veaux d'embouche	51 348	9 801	(36 596)	994	25 547
Bouvillons et bovins d'abattage	10 914	8 360	(27 029)	(550)	(8 305)
Veaux de lait (note 12)	-	-	-	-	-
Veaux de grain	9 040	551	(4)	104	9 691
Porcelets	(97 581)	24 676	(28 870)	(6 110)	(107 885)
Porcs	(186 843)	54 737	(63 928)	2 220	(193 814)
Agneaux	2 220	17 068	(16 616)	8	2 680
Pommes de terre (note 12)	795	425	-	(1 220)	-
Céréales, maïs-grain et oléagineux (note 12)	45 667	34 578	(45 214)	(57 624)	(22 593)
Pommes	1 797	299	8	22	2 126
	(162 643)	150 495	(218 249)	(62 156)	(292 553)

PRODUIT ASSURABLE	Année d'assurance courante	Période couverte par l'année d'assurance
Veaux d'embouche	2016	1 ^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016
Bouvillons et bovins d'abattage	2016	1 ^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016
Veaux de grain	2016	1 ^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016
Porcelets	2016	1 ^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016
Porcs	2016	1 ^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016
Agneaux	2016	1 ^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016
Pommes de terre	2015	1 ^{er} août 2015 au 31 juillet 2016
Céréales	2015	1 ^{er} août 2015 au 31 juillet 2016
Maïs-grain	2015	1 ^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016
Soya	2015	1 ^{er} septembre 2015 au 31 août 2016
Canola	2015	15 août 2015 au 14 août 2016
Pommes	2015	15 août 2015 au 14 août 2016

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2017 (en milliers de dollars canadiens)

14. REVENUS DE PLACEMENT

	2017	2016
Revenus de placement des fonds confiés à la Caisse	19 902	1 514
Revenu d'intérêts :		
Billets à terme adossés à des actifs	44	57
Placements temporaires	219	167
Avances - La Financière agricole du Québec	50	52
Comptes clients	29	27
Trésorerie et équivalents de trésorerie	60	49
Gain sur disposition de billets à terme adossés à des actifs	312	-
Plus-value (moins-value) non réalisée de billets à terme adossés à des actifs	(123)	349
	20 493	2 215

Les revenus de placement des fonds confiés à la Caisse se détaillent comme suit :

	2017	2016
Revenus nets de placement		
Revenu fixe	1 495	1 396
Marchés boursiers	2 731	2 099
Autres placements	475	(145)
	4 701	3 350
Gains (pertes) à la vente de placements		
Revenu fixe	39	60
Marchés boursiers	1 216	1 715
Autres placements	(137)	65
	1 118	1 840
Plus-value (moins-value) non matérialisée		
Revenu fixe	260	(368)
Marchés boursiers	14 174	(3 710)
Autres placements	(356)	393
	14 078	(3 685)
Intérêts sur dépôts à vue du fonds général à la Caisse	5	9
	19 902	1 514

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2017 (en milliers de dollars canadiens)

15. REVENUS DE PLACEMENT À RECEVOIR

	2017	2016
Revenus de placement de dépôts à participation à la Caisse	789	489
Intérêts sur placements en BTAA	-	15
	789	504

16. À RECEVOIR DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	2017	2016
Sans intérêt ni modalité de remboursement	2 168	739
Portant intérêt aux taux variant de 1,006 % et 1,007 %, échéants jusqu'au 15 juin 2017	8 000	-
	10 168	739

17. PLACEMENTS

	2017		2016	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Billet à escompte, portant intérêt au taux de 0,88 %, échéant le 16 mai 2017 (2016: 0,85 % et de 0,86 %, échus le 31 mai 2016 et le 10 août 2016)	4 994	-	11 426	-
Billets à terme adossés à des actifs	-	11	-	21 975
Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	-	336 907	-	260 307
	4 994	336 918	11 426	282 282

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2017 (en milliers de dollars canadiens)

17. PLACEMENTS (SUITE)

BILLETS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS

Les billets à terme adossés à des actifs (BTAA) sont assortis d'échéances conçues pour correspondre aux échéances des actifs sous-jacents et viendront à échéance jusqu'au 15 juillet 2056.

Les billets de catégories A-1, A-2 et B portent intérêt au taux des acceptations bancaires moins 0,50 %. Les billets de catégorie C portent intérêt au taux des acceptations bancaires plus 20 %. Ces intérêts sont cumulatifs et payables seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1, A-2 et B auront été réglés intégralement. Quant aux billets des actifs inadmissibles, ils portent intérêt à un taux qui sera rajusté en fonction du rendement des actifs sous-jacents.

La direction du Fonds a déterminé la juste valeur au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés. À la suite de l'évaluation en date du 31 mars 2017, une moins-value non réalisée de 123 milliers de dollars a été inscrite pour l'exercice clos à cette date (2016: plus-value de 349 milliers de dollars). La direction est d'avis que l'estimation de la juste valeur comptabilisée est raisonnable et s'avère la plus appropriée à cette date. Néanmoins, la juste valeur est établie en fonction de l'information disponible à ce jour, de l'appréciation par la direction de la conjoncture des marchés financiers et d'hypothèses et probabilités. En conséquence, la juste valeur présentée peut varier de façon importante au cours des périodes ultérieures.

	2017		2016	
	Valeur nominale	Juste valeur	Valeur nominale	Juste valeur
Véhicules d'actifs-cadres 2				
Catégorie A-1	-	-	13 979	13 826
Catégorie A-2	-	-	6 497	6 419
Catégorie B	-	-	1 179	1 212
Catégorie C	174	11	671	518
	174	11	22 326	21 975

DÉPÔTS À PARTICIPATION À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Les dépôts à participation dans un fonds particulier à la Caisse sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier au début de chaque mois. À la clôture mensuelle des résultats financiers, la Caisse attribue au Fonds les revenus nets de placement.

Voici les éléments d'actifs composant les dépôts à participation :

	2017	2016
Placements à la juste valeur (coût 2017 : 306 millions de dollars; 2016 : 248 millions de dollars)	337 206	260 501
Avance au fonds général	(37)	(209)
Revenus de placement courus et à recevoir	527	504
Revenu net à verser au déposant	(789)	(489)
	336 907	260 307

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2017 (en milliers de dollars canadiens)

17. PLACEMENTS (SUITE)

DÉPÔTS À PARTICIPATION À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (SUITE)

La juste valeur des dépôts à participation au 31 mars 2017 a été établie par la Caisse en considérant également une moins-value non réalisée de 741 milliers de dollars (2016: 749 milliers de dollars) sur des BTAA que le fonds particulier détient par l'intermédiaire de sa participation dans le portefeuille spécialisé BTAA. Néanmoins, la juste valeur peut varier de façon importante au cours des périodes ultérieures, compte tenu de ce portefeuille spécialisé.

Dans le cadre du plan de restructuration, la Caisse a pris des engagements associés aux BTAA, dont la quote-part attribuée au Fonds est devenue échue avant terme suite à l'encaissement des trocs de défaillance de crédit (2016: 2 358 milliers de dollars).

Les placements à la juste valeur au fonds particulier et le passif lié aux placements se détaillent comme suit:

	2017	2016
Placements		
Revenu fixe		
Unités de participation de portefeuilles spécialisés		
Obligations	–	25 925
Taux	18 461	–
Crédit	15 172	–
Valeur à court terme	170 603	130 839
	204 236	156 764
Actions		
Unités de participation du portefeuille spécialisé		
Marchés boursiers	132 886	103 334
Autres placements		
Unités de participation de portefeuille spécialisé en BTAA	93	47
Quote-part nette des activités du fonds général	–	351
Instruments financiers dérivés	–	25
	93	423
	337 215	260 521
Passifs relatifs aux placements		
Quote-part nette des activités du fonds général	(9)	–
Autres placements		
Instruments financiers dérivés	–	(20)
	(9)	(20)
	337 206	260 501

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2017 (en milliers de dollars canadiens)

18. PROVISION POUR INDEMNITÉS

La provision pour indemnités correspond au coût total estimé du règlement de tous les dommages déclarés et impayés à la date de clôture, selon les informations connues à ce jour sur les faits, les circonstances et les rendements des cultures. L'estimation pourrait toutefois être différente à la suite de l'obtention d'informations supplémentaires.

	2017	2016
Solde au début	1 782	5 667
Indemnités versées	(1 233)	(5 004)
Reprise pour provision excédentaire	(547)	(344)
Provision pour indemnités de l'exercice	1 053	1 463
Solde à la fin	1 055	1 782

19. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

En plus des opérations entre parties liées déjà divulguées dans les états financiers, qui sont comptabilisées selon la même base d'évaluation que si elles n'étaient pas liées, les fonds fiduciaires sont liés avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les fonds fiduciaires n'ont conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées autre que celles présentées dans le corps même de ces états financiers.

Par ailleurs, la Société assume les charges administratives du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour un montant de 5 730 milliers de dollars (2016: 6 567 milliers de dollars) et du Fonds d'assurance récolte pour un montant de 4 969 milliers de dollars (2016: 4 941 milliers de dollars) déduction faite de la contribution à l'administration du gouvernement fédéral y afférente.

20. GESTION DU CAPITAL

L'objectif des Fonds en matière de capital est d'assurer le maintien des engagements financiers à l'égard des paiements de compensations pour le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et des paiements d'indemnités pour le Fonds d'assurance récolte.

Les capitaux comprennent le montant dû à La Financière agricole du Québec et l'avoir du Fonds.

Afin de s'assurer d'avoir les capitaux nécessaires à la continuité des opérations des Fonds, la Société détermine les taux de prime selon une méthodologie de tarification établie à partir de normes et de critères bien définis. Une analyse actuarielle, effectuée tous les cinq ans, permet de réduire le niveau de risque relié à la détermination des taux de prime.

La Société révise périodiquement les besoins financiers des Fonds et s'assure d'avoir les autorisations d'emprunts auprès du gouvernement du Québec en fonction de ceux-ci.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2017 (en milliers de dollars canadiens)

21. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance récolte sont exposés à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

Des politiques, approuvées par le conseil d'administration, ainsi que des mécanismes de contrôle sont en place afin d'appuyer le conseil d'administration en matière de gestion des risques.

De plus, le Fonds d'assurance récolte dispose d'une politique de placement qui encadre les activités de placement de la Caisse. Il établit les objectifs de placement, élabore la politique afférente et procède à sa révision périodique. La politique de placement vise à obtenir un taux de rendement maximum tout en maintenant le degré de risque à un niveau jugé approprié par le Fonds et en permettant à ce dernier de remplir ses engagements financiers.

Par ailleurs, le Fonds détermine les concentrations de risque par la revue périodique de son portefeuille de référence. Le tableau présenté à la section du risque de marché détaille la concentration des placements du fonds particulier dans les portefeuilles spécialisés.

De son côté, la Caisse a notamment pour mission de gérer les sommes qui lui sont confiées par les déposants en recherchant le rendement optimal de leur capital, et ce, dans le respect de leur politique de placement. La Caisse a mis en place différentes politiques, directives et procédures pour encadrer le déroulement de ses activités et effectuer la gestion du risque, selon les fonctions et les responsabilités qui lui sont attribuées.

Entre autres, la Caisse détermine la politique d'investissement pour chaque portefeuille spécialisé. La politique d'investissement définit la philosophie, le type de gestion, l'univers de placement, l'indice de référence, l'objectif de valeur ajoutée et l'encadrement de risque, qui comprend notamment des limites de concentration. Les gestionnaires connaissent et sont tenus de respecter les limites propres à leurs activités d'investissement. Afin d'assurer l'objectivité et la rigueur nécessaires à la gestion des risques, la Caisse confie la définition et le contrôle de la politique de gestion intégrée des risques ainsi que des politiques d'investissement des portefeuilles spécialisés à des équipes indépendantes des gestionnaires de portefeuilles. La gestion des risques effectuée par la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que le Fonds subisse une perte financière si certains de ses débiteurs manquent à leur obligation d'effectuer des paiements à leur échéance. Les Fonds sont exposés principalement au risque de crédit relativement à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux comptes clients, aux BTAA et aux dépôts à participation de la Caisse. Le risque de crédit maximal correspond à la valeur comptable de l'actif, déduction faite de toute provision pour pertes.

Le risque de crédit lié à la trésorerie et équivalents de trésorerie est limité étant donné que les fonds sont déposés dans des banques à charte canadienne et des institutions financières importantes ayant une cote de crédit élevée ou à la Caisse.

Les Fonds sont peu exposés au risque de crédit à l'égard de leurs comptes clients. La Loi sur La Financière agricole du Québec permet aux Fonds d'effectuer compensation à l'égard de toute somme qui leur est due par une entreprise à même un montant auquel cette même entreprise a droit en vertu d'une loi administrée par la Société. De plus, la gestion des créances de clients est encadrée par une politique approuvée par le conseil d'administration.

La concentration du risque de crédit survient lorsqu'un groupe de débiteurs, qui exercent des activités similaires, est situé dans le même secteur géographique ou qu'ils ont des caractéristiques économiques semblables. Un changement des conditions économiques, politiques ou autres pourrait influencer de la même façon leur capacité de remplir leurs engagements contractuels.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2017 (en milliers de dollars canadiens)

21. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUES FINANCIERS (SUITE)

a) Risque de crédit (suite)

Au 31 mars 2017, la concentration du risque de crédit lié aux comptes clients se répartit selon les productions assurées suivantes:

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

	2017	2016
Bovine	67 %	43 %
Porcine	6 %	50 %
Agneaux	25 %	6 %
Céréaliers	2 %	1 %
	100 %	100 %

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

	2017	2016
Foin et maïs fourrager	19 %	27 %
Céréales	56 %	57 %
Légumes de transformation	2 %	1 %
Légumes maraîchers	16 %	7 %
Pommes de terre	1 %	4 %
Sirop d'érable	2 %	1 %
Autres	4 %	3 %
	100 %	100 %

Les placements du Fonds d'assurance récolte font l'objet d'une surveillance continue par le conseil d'administration et le comité de vérification.

Concernant les dépôts à participation à la Caisse, la Société gère en partie le risque de crédit en déterminant la composition de son portefeuille de référence réduisant ainsi l'exposition au risque à un niveau jugé acceptable par celle-ci. L'analyse du risque de crédit et de la concentration sont effectuées globalement par la Caisse pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Fonds d'assurance récolte est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de crédit. Seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers de ce fonds est présentée. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

Par ailleurs, tous les instruments financiers détenus directement par le fonds particulier sont transigés avec la Caisse, laquelle bénéficie d'une cote de crédit AAA.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2017 (en milliers de dollars canadiens)

21. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUES FINANCIERS (SUITE)

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Fonds ne soit pas en mesure de répondre à la totalité de ses engagements en matière de sorties de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance ou en vertu d'un avis de dommage en assurance récolte ou d'un paiement de compensation en assurance stabilisation des revenus agricoles.

La gestion des liquidités est effectuée quotidiennement en tenant compte des besoins d'exploitation et en recourant aux facilités de crédit de la Société. La direction gère étroitement les liquidités au moyen de l'appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif et par l'établissement de prévisions quant aux rendements obtenus et nécessaires. Des prévisions budgétaires et de trésorerie sont établies afin d'avoir l'assurance de disposer des liquidités nécessaires pour satisfaire à ses obligations. Pour ce faire, la Société a mis en place des pratiques permettant de mesurer, de contrôler et de prévoir un niveau adéquat des liquidités. La Société dispose de crédits bancaires autorisés et inutilisés totalisant 155 millions de dollars au 31 mars 2017 (2016 : 302 millions de dollars) pour les Fonds. Le Fonds d'assurance récolte est peu exposé au risque de liquidité compte tenu de son avoir net qui représente 99,5 % de tous ses actifs et des facilités de crédit disponibles. Le Fonds d'assurance stabilisation est peu exposé au risque de liquidité compte tenu des facilités de crédit disponibles avec la Société et du versement de sa contribution déposée dans le premier trimestre de l'exercice suivant.

Pour les placements à la Caisse, l'analyse du risque de liquidité est effectuée globalement par cette dernière pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Fonds est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de liquidité. L'information à ce sujet est disponible dans les états financiers de la Caisse.

c) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d'une fluctuation de la juste valeur des instruments financiers. La volatilité du prix d'un instrument financier provient de la variation des facteurs de risque de marché, notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux de crédit, les taux de change, le cours des actions et le prix des produits de base.

Le Fonds d'assurance récolte est exposée au risque de marché relativement aux placements en dépôts à participation de la Caisse. La Caisse gère l'ensemble des risques de marché de manière intégrée pour tous les portefeuilles spécialisés. Les principaux éléments contribuant au risque, tels que les secteurs d'activités, les régions géographiques et les émetteurs sont pris en compte.

La politique de placement du Fonds encadre la composition du portefeuille de référence, lequel correspond à la répartition cible à long terme par catégorie d'actifs, ainsi qu'aux déviations minimales et maximales permises par rapport aux pondérations cibles. Ces dernières tiennent compte des positions prises au comptant et en instruments financiers dérivés. Les portefeuilles de référence incluent également le niveau d'exposition cible aux devises. La proportion des catégories d'actifs composant les portefeuilles de référence détermine le niveau d'exposition au risque de marché.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2017 (en milliers de dollars canadiens)

21. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUES FINANCIERS (SUITE)

c) Risque de marché (suite)

Au 31 mars 2017, la composition du portefeuille de référence du fonds particulier détenu par le Fonds d'assurance récolte, en pourcentage de l'actif net, est la suivante :

	Portefeuille réel	Limite minimale	Portefeuille de référence	Limite maximale
Revenu fixe	60,52 %	56 %	61 %	66 %
Taux	5,48 %	2,5 %	5,5 %	8,5 %
Crédit	4,5 %	1,5 %	4,5 %	7,5 %
Valeurs à court terme	50,54 %	46 %	51 %	56 %
Actions				
Marchés boursiers	39,46 %	34 %	39 %	44 %
Autres	0,02 %	–	–	–

Le risque de marché est mesuré par la Caisse au moyen de la méthode dite de la valeur à risque (VaR), qui repose sur une évaluation statistique de la volatilité de la juste valeur de chacune des positions et de leurs corrélations. La VaR est une estimation statistique de la perte financière potentielle que pourrait subir un portefeuille, selon un niveau de confiance et une période d'exposition donnée. La VaR de marché est estimée à l'aide d'un niveau de confiance de 99 % sur une période d'exposition d'une année. En somme, la VaR indique le niveau de perte que le portefeuille réel de la Caisse pourrait dépasser dans uniquement 1 % des cas. La Caisse évalue la VaR pour chaque instrument détenu dans ses portefeuilles spécialisés et agrège l'information pour le fonds particulier.

La Caisse utilise la méthode de la simulation historique pour évaluer la VaR. Cette méthode s'appuie principalement sur l'hypothèse que l'avenir sera semblable au passé. Elle requiert que les séries de données historiques de l'ensemble des facteurs de risque nécessaires à l'évaluation du rendement des instruments financiers soient disponibles. En l'absence de ces données historiques, des méthodes de substitution sont utilisées. Un historique de 2 500 jours d'observation des facteurs de risque, tels que les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de taux de crédit, des taux de change et des prix des actifs financiers, est utilisé pour évaluer la volatilité des rendements et la corrélation entre le rendement des instruments financiers. De plus, la méthodologie fait en sorte de répéter plusieurs fois dans l'année les effets sur le portefeuille du fonds particulier des pires événements défavorables observés sur un horizon d'un jour.

Trois types de mesure du risque sont calculés :

- Le risque absolu ou la VaR absolue du portefeuille réel représente le risque total associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille réel du fonds particulier.
- Le risque absolu ou la VaR absolue du portefeuille de référence représente le risque total des indices de référence associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille de référence du fonds particulier.
- Le risque actif ou la VaR de la gestion active, représente le risque d'obtenir un rendement inférieur à celui du portefeuille de référence en gérant activement le portefeuille réel du fonds particulier. Plus le risque actif est élevé, plus le rendement absolu attendu du portefeuille réel pourra se démarquer du rendement du portefeuille de référence.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2017 (en milliers de dollars canadiens)

21. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUES FINANCIERS (SUITE)

c) Risque de marché (suite)

Le risque absolu du portefeuille réel et du portefeuille de référence ainsi que le risque actif du fonds particulier sont mesurés régulièrement et sont sujets à diverses limites. Les résultats des calculs obtenus en appliquant cette méthodologie ne peuvent permettre d'estimer, sur la base d'un événement spécifique, le montant de la perte que le portefeuille du fonds particulier subirait si cet événement se reproduisait à nouveau. Par exemple, si les conditions futures et les facteurs de risque du marché différaient de façon importante de la conjoncture passée, les pertes réelles pourraient significativement différer des pertes estimées. Par ailleurs, ces estimations effectuées à une date donnée ne tiennent pas compte de toutes les pertes possibles découlant d'événements exceptionnels sur le marché, ni des pertes qui pourraient se produire au-delà du niveau de confiance de 99 %. Par conséquent, compte tenu de ces limites, les pertes du portefeuille réel du fonds particulier pourraient excéder les estimations présentées.

Le risque absolu et le risque actif du fonds particulier découlent directement des risques absolus et des risques actifs présentés dans les états financiers annuels de chacun des portefeuilles spécialisés dans lesquels le fonds particulier investit. Ainsi, le fonds particulier est exposé aux risques de taux d'intérêt, d'écart de taux de crédit, de change et de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure des calculs de la VaR du fonds particulier.

Au 31 mars 2017, le risque absolu du portefeuille réel, le risque absolu du portefeuille de référence ainsi que le risque actif du fonds particulier du Fonds d'assurance récolte, selon un niveau de confiance de 99 % et un historique de 2 500 jours, sont respectivement de 13,4 %, 13,7 % et 2,0 % (2016: 13,1 %, 13,3 % et 1,9 %).

Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Fonds d'assurance récolte est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de change, d'intérêt ou de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure globale de la VaR. Par conséquent, seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers du fonds particulier est présentée. L'exposition indirecte aux placements sous-jacents est détaillée dans les états financiers de chaque portefeuille spécialisé.

i. Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le placement dans les dépôts à participation à la Caisse, détenu par le Fonds d'assurance récolte, contient des placements en devises étrangères. La Caisse effectue une gestion globale du risque de change pour tous les déposants afin d'en réduire l'exposition de façon optimale.

Au 31 mars 2017, l'exposition nette aux devises du portefeuille réel, incluant les investissements sous-jacents en devise détenues par les portefeuilles spécialisés, en pourcentage de l'actif net, représente 28 % (2016: 29 %).

ii. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt de marché. Le risque de taux d'intérêt découle également de la désynchronisation des échéances entre différents éléments de l'actif et du passif et de ses conséquences, lors de fluctuations de taux, sur l'état des revenus et des dépenses d'intérêts.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2017 (en milliers de dollars canadiens)

21. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUES FINANCIERS (SUITE)

c) Risque de marché (suite)

ii. Risque de taux d'intérêt (suite)

Le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles est exposé au risque de taux d'intérêt en raison, notamment, du montant dû à La Financière agricole du Québec, renouvelé périodiquement au cours de l'exercice. Pour réduire l'exposition à ce risque, la direction s'efforce de minimiser le recours et le coût du financement à court terme. En effet, la contribution de l'adhérent est perçue à même le versement de la première avance de compensation, s'il y a lieu. Par la suite, la Société verse sa contribution au Fonds réduisant ainsi le recours au financement pour une période donnée.

Le Fonds d'assurance récolte est exposé au risque de taux d'intérêt relatif aux placements et aux avances à La Financière agricole du Québec. La Société recherche les conditions de placement les plus avantageuses sur le marché, tout en gérant également les échéances en appareillant les entrées et les besoins de liquidités. Une variation de 1 % dans le taux d'intérêt se traduirait par une augmentation ou une diminution de 3,4 millions de dollars (2016: 2,9 millions de dollars).

iii. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des marchés boursiers ou du prix de vente des marchandises et des denrées alimentaires.

Le Fonds d'assurance récolte est exposé à ce risque en ce qui concerne les BTAA. Les changements possibles qui pourraient avoir une incidence sur la valeur future des BTAA comprennent, notamment, des changements à la valeur des actifs sous-jacents et l'évolution de la liquidité du marché des BTAA. L'effet possible d'une variation de ces valeurs modifierait la juste valeur des BTAA estimée au 31 mars 2017.

22. RISQUE D'ASSURANCE

GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE

Le risque d'assurance est le risque qu'un événement assuré survienne. Le Fonds d'assurance récolte est exposé au risque d'assurance relatif aux contrats avec les entreprises agricoles pour couvrir les dommages causés à leur récolte. Le risque lié aux contrats d'assurance comprend surtout les risques associés aux éléments suivants :

- La tarification ;
- La fluctuation du calendrier, de la fréquence et de la gravité des sinistres relativement aux prévisions ;
- Les pertes importantes imprévues découlant d'un événement unique comme une catastrophe.

a) Risque relié à la tarification

Le risque relié à la tarification est le risque que la tarification soit inappropriée, ou le devienne, et résulte en un niveau de capitalisation du Fonds insuffisant pour couvrir les dommages déclarés et à venir. Le risque exposé est de courte durée puisque les contrats couvrent une période de douze mois. Il est principalement géré par l'application d'une méthodologie de tarification rigoureuse qui fait l'objet de validations périodiques et d'une évaluation actuarielle tous les cinq ans.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2017 (en milliers de dollars canadiens)

22. RISQUE D'ASSURANCE (SUITE)

GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE (SUITE)

b) Risque relié aux indemnités

Le risque relié aux indemnités comprend la fluctuation du calendrier, de la fréquence et de la gravité des sinistres relativement aux prévisions ainsi que les pertes importantes imprévues découlant d'un événement unique. Ce risque survient lorsque l'assuré subit une perte attribuable à des conditions climatiques défavorables ou à des phénomènes naturels incontrôlables. L'exposition au risque relié aux indemnités est limitée en fonction du niveau de couverture choisi par l'assuré. De plus, certaines conditions sont assorties au contrat, faisant en sorte qu'il y a perte du droit à l'indemnité dans le cas où l'adhérent n'a pas respecté les pratiques culturales exigées par la Société. De plus, l'assuré doit effectuer sa réclamation avant la date limite prévue au programme, laquelle est déjà échue à la date de clôture.

Des mécanismes de contrôle sont en place pour examiner le traitement des demandes d'indemnisation afin d'éviter les demandes douteuses ou frauduleuses. De plus, la Société s'est dotée de stations météorologiques, réparties dans diverses régions administratives, pour obtenir des données fiables permettant de calculer efficacement les indemnités à verser pour le produit Foin collectif.

LA CONCENTRATION DU RISQUE D'ASSURANCE

La situation géographique et le produit cultivé des entreprises assurées influent sur l'exposition au risque d'assurance du Fonds. À ce titre, le tableau suivant indique la concentration de la clientèle par région administrative pour l'année d'assurance 2016:

Région administrative	2017		2016	
	Répartition de la clientèle	Indemnités	Répartition de la clientèle	Indemnités
Abitibi-Témiscamingue – Nord-du-Québec	2 %	6 %	2 %	3 %
Bas-Saint-Laurent	11 %	4 %	11 %	6 %
Capitale-Nationale	3 %	1 %	3 %	2 %
Centre-du-Québec	11 %	3 %	11 %	7 %
Chaudière-Appalaches	18 %	7 %	18 %	10 %
Côte-Nord	–	–	–	–
Estrie	7 %	7 %	7 %	6 %
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	1 %	1 %	1 %	1 %
Lanaudière	4 %	7 %	5 %	6 %
Laurentides	3 %	8 %	3 %	2 %
Mauricie	4 %	1 %	4 %	3 %
Montérégie	26 %	40 %	26 %	40 %
Montréal – Laval	–	–	–	–
Outaouais	3 %	7 %	3 %	1 %
Saguenay – Lac-Saint-Jean	7 %	8 %	6 %	13 %
	100 %	100 %	100 %	100 %

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2017 (en milliers de dollars canadiens)

22. RISQUE D'ASSURANCE (SUITE)

LA CONCENTRATION DU RISQUE D'ASSURANCE (SUITE)

La concentration par produit assuré se répartit comme suit:

	2017	2016
Foin et maïs fourrager	16 %	15 %
Céréales	52 %	55 %
Légumes de transformation	4 %	4 %
Légumes maraîchers	10 %	8 %
Pommes de terre	5 %	5 %
Sirop d'érable	4 %	4 %
Autres	9 %	9 %
	100 %	100 %

23. ENGAGEMENT

L'engagement du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles relatif aux études de coûts de production pour le prochain exercice est de 907 milliers de dollars (2016: 1 400 milliers de dollars).

24. ÉVENTUALITÉS

Le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles fait actuellement l'objet de recours juridiques, impliquant des groupes de demandeurs qui contestent collectivement, entre autres, la détermination des compensations versées par la Société.

Dans un dossier, les demandeurs, soit 45 entreprises œuvrant ou ayant œuvré dans le secteur porcin, tentent de faire reconnaître la responsabilité de la Société à titre de gestionnaire de différents programmes en assurance et en financement pour les pertes financières et dommages subis en raison, entre autres, de la mesure de redressement et de modifications appliquées à l'étude des coûts de production 2007-2008. Le montant des réclamations, purement hypothétique, est actuellement de 45 millions de dollars, soit 1 million par demandeur, mais aucune preuve ni aucune démonstration quant aux pertes subies par les entreprises n'a été produite dans ce dossier qui en est encore aux moyens préliminaires. Dans l'état actuel de la demande, la probabilité de gains pour les demandeurs est plus qu'incertaine.

Parallèlement à ce dossier, le procureur des demandeurs a fait signifier à la Société, le 7 juin 2016, une demande en autorisation d'exercer une action collective et pour obtenir le statut de représentants pour deux des demandeurs et une association dans le but de convertir l'action originale décrite ci-haut en action collective. Cette demande, qui suspend les procédures en cours, reprend essentiellement les mêmes motifs et arguments présentés mais vise à permettre, à moindre coût, la possibilité de rejoindre un plus grand nombre de membres du groupe visé. La Société entend contester cette demande. À cette étape de la procédure, la réclamation est d'un dollar par membre potentiel, ce montant étant à parfaire. Selon la décision de la cour d'autoriser l'action collective, le demandeur pourrait renoncer à l'action principale (demande d'autorisation accueillie) ou être contraint d'en poursuivre les procédures.

À la date de préparation des états financiers, l'issue de ces litiges demeure imprévisible. Toutefois, à la lumière des renseignements dont la Société dispose actuellement, la direction estime qu'il n'est pas probable que le résultat définitif de ces causes ait une incidence importante sur l'ensemble de la situation financière du Fonds, et par conséquent, aucune provision n'a été constatée à la date de clôture.

En vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, les sommes requises pour représenter un patrimoine fiduciaire dans le cours d'une procédure judiciaire ou pour l'exécution d'un jugement passé en force de chose jugée contre la Société, à titre de fiduciaire du patrimoine, sont prises sur ce patrimoine.

